



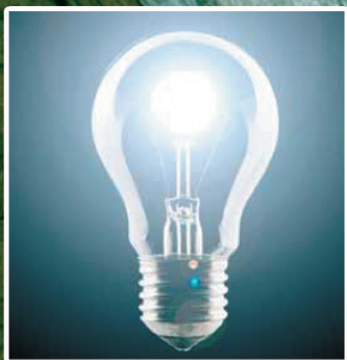
Commission économique
des Nations unies pour l'Afrique
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale



Communauté économique
des États de l'Afrique centrale

LES ÉCONOMIES DE L'AFRIQUE CENTRALE 2012

Les défis énergétiques en Afrique centrale



Mise en page : JePublie - www.jepublic.com

ISBN : 978-9956-625-06-2

© Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, 2012

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (Art. L.122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé sous la supervision générale d'Émile Ahohe, directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale (BSR-AC). L'équipe de rédaction a été coordonnée par Aboubacry Demba Lom et est composée de Daniel Gbetnkom, Mamadou Malick Bal, Isidore Kahoui, Ghitu-I-Mundunge, Zaza Burton Randriamiarana, Joseph Baricako, Tidjani Chetima, Laurent d'Aronco, Lot Tcheeko, Abel Akara, Amy Touré et du consultant Pierre-Rolland Atangana.

Les membres de l'équipe de rédaction expriment leur gratitude à tous les collègues de la CEA-BSR/AC pour leur coopération.

Le rapport a bénéficié des commentaires du groupe d'experts extérieurs qui ont participé aux différentes revues par les pairs organisées par le Bureau. Nous tenons à mentionner : Pr. Jean-Roger Essombe Edimo (Université de Douala), Mireille Etogo Messomo (Université de Yaoundé II), François Colin Nkoa (Université de Yaoundé II), Hubert Ngnodjom (Université catholique de Yaoundé), Arsene Nkama (PNUD-Cameroun).

Nos vifs remerciements vont aussi aux participants à la réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale qui s'est tenue à Brazzaville en République du Congo du 29 février au 2 mars 2012, dont les suggestions et les remarques nous ont permis d'améliorer significativement la qualité de ce rapport.

Nos remerciements vont enfin à l'équipe de *JePublie* pour son travail d'édition, de mise en page et de publication de l'ouvrage, ainsi qu'à l'équipe de communication de la CEA-BSR/AC pour sa contribution à la conception de la couverture.

PRÉFACE

La croissance de la CEEAC en 2010 et 2011 s'est établie à 4,4 % et 4,5 % respectivement, confirmant la reprise au niveau sous-régional après le ralentissement de 2009. Malgré cette reprise, force est de constater que l'Afrique centrale est loin des niveaux de croissance enregistrés au cours de la décennie précédente. Par ailleurs, le regain d'activité au niveau sous-régional peine encore à se traduire par une amélioration des conditions de vie des populations. L'inflation pour l'ensemble des pays de la CEEAC s'est établie à 9,5 % en 2010 et 9,0 % en 2011, poursuivant la décrue amorcée depuis 2007. Les soldes budgétaires globaux se sont améliorés et les déficits courants se sont réduits à la faveur du relèvement des prix des principaux produits d'exportation de la sous-région.

Tout porte à croire que l'année 2012 sera meilleure que l'année 2011 avec une croissance de près de 8 % pour l'Afrique centrale, c'est-à-dire bien au-dessus de la prévision moyenne de 5,8 % pour l'Afrique subsaharienne et de 3,3 % au niveau mondial. Cette prévision optimiste pour la sous-région s'appuie sur la demande croissante en matières premières émanant des pays émergents partenaires de la sous-région.

Les États de l'Afrique centrale doivent aujourd'hui prendre conscience de la force que représentent l'importance et la diversité de leurs ressources naturelles, dont l'exploitation harmonieuse et coordonnée leur permettrait d'en tirer profit pour accélérer le développement des pays, et doivent renforcer le rôle de la sous-région comme pôle de croissance continental, voire mondial. En particulier, il en est de même pour les énormes ressources énergétiques de l'Afrique centrale dont la mise en valeur dans le cadre de l'intégration sous-régionale aboutirait à répondre efficacement aux besoins des États membres, voire de ceux du continent.

L'édition 2012 des *Économies de l'Afrique centrale* est justement consacrée aux défis énergétiques qui est une thématique qui s'inscrit

dans la suite logique des débats initiés un an auparavant sur la libération du potentiel industriel de l'Afrique centrale. En effet, une infrastructure énergétique solide et fiable est une condition préalable à la diversification et à l'industrialisation des économies d'Afrique centrale. Elle est vitale pour la transformation des ressources de base et pour le traitement des produits primaires, ainsi que pour le commerce et le développement des services. Des performances économiques fortes exigent un approvisionnement énergétique fiable, adapté aux besoins de tous les secteurs d'activités et des agents économiques.

L'étude du présent rapport, après avoir montré le rôle central de l'énergie dans le processus de développement économique et social, fait le diagnostic du secteur énergétique des pays de l'Afrique centrale en mettant l'accent sur le déficit énergétique au regard de l'énorme potentiel de la sous-région. L'étude procède ensuite à une revue des politiques nationales existantes en matière énergétique en vue d'en analyser les forces et les faiblesses objectives. Elle propose enfin un ensemble de mesures réalistes et innovantes propices au développement du secteur énergétique en Afrique centrale, grâce notamment à un renforcement de la coopération sous-régionale.

Ce présent rapport du Bureau sous-régional de la CEA rentre dans le cadre du renforcement de ses activités d'appui et de plaidoyer en synergie avec les autres partenaires pour que l'Afrique centrale puisse relever ses défis énergétiques.

ÉMILE AHOHE

Directeur de la CEA/BSR-AC

NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU

Secrétaire général de la CEEAC

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AC T	Combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine
ADO	Avis d'appels d'offres
AEO	Annual Energy Outlook 2012
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
APD	Avant-projet détaillé
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
ARV	Antirétroviraux
ASS	Afrique sub-saharienne
ATR	Accès des tiers au réseau
B/J	Baril par jour
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque centrale du Congo
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BID	Banque interaméricaine de développement
BIF	Franc burundais
BIT	Bureau international du travail
BNA	Banco National de Angola
BRB	Banque de la République du Burundi
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale / CEA
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEA/ BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale
CEBEVIRHA	Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CICOS	Commission international du bassin Congo-Oubangui-Sanga
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
COMELEC	Comité maghrébin de l'électricité
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Asia
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COREP	Commission régionale des pêches du golfe de Guinée
CUA	Commission de l'Union africaine
DRSP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
EAC	East African Community
EIA	Energy Information Administration
FAD	Fonds africain de développement
FCFA	Francs de la Coopération financière d'Afrique centrale
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firmes multinationales
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz naturel liquéfié
GRT	Gestionnaire de réseau transport
GW	Gigawatt
H	heure
HT	Haute tension
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissements directs étrangers
IEA	International Energy Agency
kV	Kilovolt
kW	Kilowatt
kWh	Kilowattheure
Kz	Kwanza
LGN	Liquides de gaz naturel
MSF-B	Médecins sans frontières Belgique
MT	Moyenne tension

Mt/an	Mégatonne par an
Mtep	Mégatonne d'équivalent pétrole
MW	Mégawatt
MWh	Mégawatheures
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NETA	New Electricity Trading Arrangements
Offer	Office of Electricity Regulation
OFGAS	Office of Gas Supply
OFGEM	Office of Gas and Electricity Markets
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	Organisations de la société civile
PACT-NEPAD/AC	Programme d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en Afrique centrale
PAEC	Plan d'action pour l'accès à l'énergie
PEAC	Pool énergétique de l'Afrique centrale
PEDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Projets intégrateurs prioritaires
PMA	Pays les moins avancés
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PPET	Programme pilote d'électrification transfrontalière
PPI	Participation privée aux infrastructures
PPTE	Pays pauvres très endettés
PTME	Prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Revenu national brut
SAAP	Southern African Power Pool

SADC	Southern African Development Community
STP	République de São Tomé e Príncipe
TAR	Traitement antirétroviral
TB-MR	Tuberculose multi-résistante aux médicaments
Tep	Tonne équivalent pétrole
THT	Très haute tension
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTOE	Taille optimal efficace
TSA	Initiative « Tout sauf les armes »
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIAID	Initiative internationale d'achats de médicaments
UPDEA	Union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie électrique d'Afrique
USD	Dollars des États-Unis
USA	United States of America
W	watt
WAPP	West Africa Power Pool

CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE : DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, AGENDAS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DÉFIS ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

Les Économies de l'Afrique centrale est la publication annuelle phare du Bureau pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Elle donne un aperçu de la situation économique et sociale et analyse les politiques majeures de développement de la sous-région. Le rapport vise à susciter un dialogue et des échanges d'expériences en vue de la coordination et de l'harmonisation des politiques entre les États membres de la CEEAC, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs de développement. Il formule également des recommandations en vue d'identifier des opportunités, mais aussi les risques et les améliorations à apporter aux politiques et programmes de développement des pays et de la sous-région.

Cette édition 2012 du rapport se situe dans un contexte international difficile marqué par un nouveau ralentissement de l'activité économique mondiale, consécutif à la poursuite de la crise de la dette dans la zone euro doublée d'une sortie très fragile de la crise financière, qui a engendré une récession dans plusieurs pays industrialisés. Ces différentes crises viennent s'ajouter aux défis économiques et sociaux que les pays de l'Afrique centrale doivent relever pour maintenir et renforcer leurs récents acquis en matière de développement. Ces défis interpellent toutes les parties prenantes au développement de la sous-région, en l'occurrence les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les acteurs du secteur privé, les chercheurs et les partenaires au développement.

Le présent rapport s'articule comme suit. Le chapitre 2 porte sur le contexte international et en Afrique subsaharienne, ainsi que sur les implications pour l'Afrique centrale. Le chapitre 3 analyse l'évolution économique et sociale en Afrique centrale en 2010-2011 et établit des

prévisions pour 2012. Le chapitre 4 traite de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale. Enfin, le chapitre 5 aborde un thème spécifique relatif à un domaine essentiel du développement socio-économique, mais n'ayant pas encore été suffisamment approfondi. Le thème de cette année porte sur les défis énergétiques en Afrique centrale.

Pour ce qui est des statistiques utilisées dans les analyses, il a été fait recours aux informations qualitatives et quantitatives recueillies auprès de plusieurs sources. Il s'agit des administrations nationales des banques centrales et des instituts nationaux de statistiques. Ces sources primaires d'information ont été complétées par des sources secondaires, à savoir les documents et rapports disponibles de l'Economist Intelligence Unit, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations unies pour le développement et des autres agences du système des Nations unies.

Contexte international et en Afrique subsaharienne : conséquences pour l'Afrique centrale

Après une reprise fragile et inégale de l'économie mondiale en 2010, l'activité économique dans plusieurs pays industriels d'Europe et d'Amérique a ralenti en 2011. En effet, l'économie internationale a été secouée par une série des chocs. Aux États-Unis, les efforts de remplacement de la demande publique par la demande privée ont eu peu de réussite, le Japon a été frappé par le tremblement de terre et le tsunami qui ont dévasté l'est du pays, et l'agitation a enflé dans certains pays producteurs de pétrole. Quant à la zone euro, elle a été prise dans une grave tourmente financière. Ainsi, la croissance économique mondiale a ralenti en 2011 pour se situer à 3,9 % (FMI, 2012). Il est probable que cette tendance à la baisse se poursuive étant donné que les faiblesses dans les grands pays développés freinent la reprise mondiale et risquent de menacer la stabilité économique mondiale dans les années à venir. L'ampleur sans précédent des mesures politiques prises par les gouvernements, juste après l'éclatement de la crise, ont sans aucun doute contribué à apaiser les marchés financiers et à relancer la reprise. Cependant, la réponse politique s'est affaiblie vers la fin de 2011 et devrait être beaucoup moins favorable à court terme également, d'autant que l'aggravation des déficits budgétaires et la hausse de la dette publique ont sapé le soutien à d'autres mesures de relance budgétaire. De nombreux gouvernements, en particulier ceux des pays européens, se

sont déjà orientés vers l'austérité fiscale. Cela affectera négativement la croissance économique mondiale en 2012. En effet, la croissance économique mondiale pourrait s'établir 3,5 % (FMI, 2012).

En Afrique subsaharienne, la plupart des économies se sont affichées en 2011 sur une trajectoire de croissance ascendante et régulière, bénéficiant d'une demande intérieure robuste et des cours élevés de matières premières. La croissance régionale s'est établie à 4,7 %. Cependant, depuis mi-2011, l'affaiblissement de la reprise économique mondiale semble avoir affecté la progression de la production et des exportations de biens, en particulier pour les pays davantage intégrés au niveau international et dont les économies sont fortement liées au

En Afrique subsaharienne, la plupart des économies se sont affichées en 2011 sur une trajectoire de croissance ascendante et régulière.

commerce mondial. Par ailleurs, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, concomitante à l'augmentation des cours de matières premières, a renforcé les pressions inflationnistes dans la plupart des économies africaines durant 2011. Dans certaines régions du continent, en particulier dans la corne de l'Afrique, les pays tels que la Somalie, l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya ont pâti des effets de la sécheresse aiguë, qui ont poussé à la hausse les prix des céréales et de la viande, et ont alimenté l'inflation tout au long de l'année. Toutefois, vers la fin de l'année, l'inflation dans quelques pays a commencé à décélérer légèrement. Dans l'ensemble, l'expansion économique sur le continent est susceptible de faire face à un environnement international moins bien orienté en 2012, en particulier avec l'accentuation du ralentissement économique mondial et l'enlisement de la situation en zone euro. Toutefois, si l'expansion de l'économie mondiale se poursuit au rythme d'environ 4 % en 2012, la croissance économique de l'Afrique subsaharienne devrait rester assez vigoureuse en 2012 et atteindre près de 5 %.

En ce qui concerne l'Afrique centrale, on peut craindre que la morosité de l'environnement économique en Europe et aux États-Unis ne change pas à court terme. Ceci pourrait se traduire par une baisse des investissements dans les pays d'Afrique centrale et un recul des exportations, à mesure que la demande d'exportations des pays à revenu élevé diminue. Les transferts financiers de la diaspora dont dépendent beaucoup de familles pourraient également chuter. Il en est de même des réserves en devises, de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers dont les pays de l'Afrique centrale ont encore tant besoin pour financer leur développement et lutter efficacement

contre la pauvreté. La reprise en 2012 en Afrique centrale dépendra non seulement du dynamisme des pays émergents, mais également d'une amélioration relativement rapide de la situation financière et de la croissance dans les pays à revenu élevé, bien que cette perspective recèle de nombreuses incertitudes, à l'heure actuelle.

Évolution socio-économique en Afrique centrale en 2010-2011, et prévisions pour 2012

La croissance de la CEEAC en 2010 et 2011 s'est établie à 4,4 % et 4,5 % respectivement, confirmant la reprise au niveau sous-régional après le ralentissement de 2009. Malgré cette reprise, l'Afrique centrale est loin des niveaux de croissance qu'elle avait enregistrés au cours de la décennie précédente. L'inflation pour l'ensemble des pays de la CEEAC s'est établie à 9,5 % en 2010 et 9,0 % en 2011 poursuivant la décrue amorcée depuis 2007. Les soldes budgétaires globaux se sont améliorés et les déficits courants se sont réduits à la faveur du relèvement des prix des principaux produits d'exportation de la sous-région.

Toutefois, les performances économiques en 2011 de la CEEAC sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté dans la sous-région. À moins de trois ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des OMD,

À moins de trois ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des OMD, la situation des pays d'Afrique centrale apparaît contrastée.

la situation des pays d'Afrique centrale apparaît contrastée. D'un côté, quelques pays pourraient réaliser plusieurs objectifs et, d'un autre côté, certains pays pourraient ne pas en atteindre plus d'un. En outre, si dans l'ensemble quelques avancées sont perceptibles vers les objec-

tifs en matière de scolarisation dans le primaire, de lutte contre le VIH et le sida, de préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, de mortalité infantile, de nombreux efforts restent à fournir en matière d'égalité des sexes, de santé maternelle, de partenariat mondial pour le développement et surtout de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.

Pour 2012, les perspectives de la sous-région sont favorables. La croissance économique de l'ensemble CEEAC serait plus forte en 2012 qu'en 2011 et devrait s'établir à environ 8 %. Pour ce qui est du niveau général des prix, les tensions inflationnistes seraient davantage maîtrisées en 2012 avec une inflation moyenne de 7,9 % pour l'ensemble de la

CEEAC. La gestion des finances publiques se traduirait en 2012 par une amélioration de l'excédent budgétaire hors dons qui représenterait 6,0 % du PIB, et les comptes extérieurs seraient renforcés avec un excédent du compte courant équivalent à 2,6 % du PIB sous-régional. Il existe cependant des risques qui pèsent sur les perspectives sous-régionales, dans la mesure où ces dernières sont tributaires de l'évolution de la conjoncture internationale.

Sur la base de ce constat, les principaux défis suivants doivent être relevés par les pays de l'Afrique centrale :

- promouvoir la diversification des structures productives et des marchés de débouchés ;
- développer les infrastructures et améliorer la connectivité physique intracommunautaire mais aussi avec le reste du monde ;
- renforcer l'intégration et la coopération sous-régionale ;
- mettre en place une stratégie régionale de concertation et d'échanges sur la question de la coopération Sud-Sud ;
- renforcer les conditions d'une croissance inclusive ;
- maintenir la stabilité macroéconomique.

Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux,
y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale

Au cours de l'année 2011, les pays d'Afrique centrale ont continué d'agir dans le respect des engagements auxquels ils ont souscrits aux plans régional et international. Aussi, des avancées ont-elles été observées, notamment dans la réalisation des OMD. Toutefois, ces résultats sont loin de répondre aux ambitions affichées par la sous-région en termes de développement économique et social. S'il est admis que ces résultats tiennent entre autres aux insuffisances liées à la capacité et à l'appropriation des États membres et des bénéficiaires, il y a lieu également de rappeler que la réalisation des OMD dépendrait en grande partie des apports extérieurs, conformément aux engagements de la communauté internationale tels que contenus dans la Déclaration du Millénaire. C'est à cet effet que dans le cadre du huitième OMD, il avait notamment été convenu de mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Or les résultats du partenariat mondial pour le développement tel que préconisé dans le cadre de l'OMD 8 demeurent mitigés dans les

pays d'Afrique centrale. En effet, le traitement de la dette extérieure et, dans une moindre mesure, l'accès aux médicaments essentiels ainsi que le transfert des technologies sont les domaines dans lesquels quelques

Les résultats du partenariat mondial pour le développement demeurent mitigés dans les pays d'Afrique centrale.

progrès sont perceptibles. L'accession au point d'achèvement de l'Initiative PPTE a notamment permis à plusieurs pays de bénéficier d'allègements substantiels de leurs dettes extérieures. En outre, tous les pays ont connu un développement

considérable de la téléphonie mobile et un meilleur accès aux traitements antirétroviraux. En revanche, en termes d'APD et d'IDE, la sous-région n'a pas véritablement bénéficié de l'afflux de capitaux vers les pays en développement observé au cours de la dernière décennie. De même pour l'accès au marché et la promotion du commerce international qui pâissent non seulement de la faiblesse des appareils de production, mais aussi des lenteurs du processus de négociation de certains accords commerciaux internationaux, notamment les accords de l'OMC et les APE.

Compte tenu des insuffisances relevées, il sera nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le développement, conformément aux engagements stipulés dans la Déclaration du Millénaire. Au regard de la faible capacité des pays d'Afrique centrale à mobiliser les ressources requises dans un délai aussi court, la réalisation des OMD constitue donc un véritable défi pour ces pays. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que les pays occidentaux, ceux d'Europe de l'Ouest en particulier, sont confrontés à des difficultés financières qui pourraient se ressentir sur la dynamique de l'APD, des IDE et des transferts des migrants, ainsi que le traitement de la dette extérieure.

Aussi convient-il de revisiter le dispositif d'appui des partenaires techniques et financiers aux pays en développement en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier, afin qu'il induise des effets réels sur la situation socio-économique des populations. Il importe que les réflexions qui sont menées actuellement dans les instances internationales sur la question du développement, et plus particulièrement en rapport avec la période post-OMD, prennent en compte le fait que le partenariat mondial pour le développement n'a pas encore répondu aux attentes.

Les défis énergétiques en Afrique centrale

L'énergie, pilier majeur pour le développement économique et social, est aussi un enjeu pour le développement durable. Elle constitue un facteur de production et de rendement industriel qui, par ailleurs, favorise l'adoption de nouvelles technologies nécessaires à la diversification de l'économie. De même, sa disponibilité contribue à l'amélioration du climat des affaires de par ses effets bénéfiques sur, entre autres, l'administration publique et les systèmes de transport et de communication. La paix, la sécurité publique et le développement politique national en dépendent aussi dans une grande mesure au regard de son impact direct sur l'éradication de la pauvreté par la création de nouvelles activités économiques, la réduction de la faim et de la malnutrition grâce à la conservation des aliments, à l'accroissement de la productivité au sein de la chaîne alimentaire et à la modernisation de l'agriculture. L'énergie est aussi un facteur de progrès sanitaire dans la mesure où elle améliore l'hygiène alimentaire et contribue au perfectionnement des opérations et des équipements médicaux.

Bien que la nature ait doté l'Afrique centrale d'un large éventail de ressources énergétiques à fort potentiel, le secteur de l'énergie demeure sous-développé dans tous les pays de la sous-région. En effet, le faible niveau de développement des capacités productrices d'énergie dans la sous-région a des répercussions négatives sur le développement de son tissu économique, industriel et social. De plus, la quasi-totalité des industries ne dispose pas d'une énergie électrique fiable en quantité suffisante, outil indispensable pour s'inscrire dans une dynamique de concurrence au regard de l'afflux de produits à bon marché en provenance des pays industrialisés et émergents.

Bien que la nature ait doté l'Afrique centrale d'un large éventail de ressources énergétiques à fort potentiel, le secteur de l'énergie demeure sous-développé dans tous les pays de la sous-région.

Afin de faire face à cette situation et de tirer profit de ses importantes ressources énergétiques, l'Afrique centrale se doit de réformer/concevoir en profondeur sa stratégie de développement de ses énergies primaires. Pour y parvenir, elle pourrait s'inspirer des expériences réussies dans d'autres sous-régions du continent.

Aussi, relever les défis énergétiques en Afrique centrale requiert les actions suivantes :

- mettre en place une politique énergétique commune ;

- accroître les flux financiers vers le secteur énergétique d'Afrique centrale ;
- relier les programmes de développement énergétique rural aux stratégies de réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD ;
- solliciter les partenaires au développement pour le renforcement des capacités des Communautés économiques régionales d'Afrique centrale dans l'élaboration de politiques et stratégies énergétiques ;
- mettre en place des partenariats public-privé qui serviront de moteur au développement de l'énergie en Afrique centrale ;
- intégrer les nouvelles technologies dans les politiques de développement de l'énergie et encourager le transfert et la diffusion des technologies en provenance d'autres régions du monde ;
- organiser un salon/forum réunissant les décideurs politiques et les principaux acteurs du secteur de l'énergie afin de débattre et de proposer des orientations pour l'harmonisation des politiques énergétiques de la sous-région.

CHAPITRE 2

CONTEXTE INTERNATIONAL ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET CONSÉQUENCES POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Les économies d'Afrique centrale, à l'instar de bien d'autres économies en développement, dépendent des marchés des pays industrialisés et émergents pour les exportations de leurs produits primaires et les importations de biens durables et de consommation. Elles dépendent également du reste du monde à travers un certain nombre de mécanismes, directs ou indirects. Les mécanismes directs sont le transfert de technologies et le financement de leur développement à travers les flux d'aide publique au développement (APD), d'investissements directs étrangers (IDE) et de transferts de fonds des migrants. Les mécanismes indirects, qui dans certains cas peuvent s'avérer encore plus importants que les directs, sont notamment la spécialisation accrue de la production grâce à une meilleure gestion du risque, et l'amélioration des politiques macro-économiques et sectorielles.

Même si certaines indications portent à croire qu'il existe des effets limite, une intégration réelle et financière de l'Afrique centrale dans l'économie mondiale conjuguée à de bonnes politiques macro-économiques et à une bonne gestion des affaires intérieures, est propice à la croissance économique. Toutefois, en raison de leur intégration dans l'économie internationale, toute détérioration abrupte et prolongée des conditions mondiales, directes ou indirectes, aura des répercussions sur les pays d'Afrique centrale.

Ce chapitre se penche sur les récents développements de l'économie internationale et met en exergue l'impact de ces développements sur la situation socio-économique de la sous-région et des pays concernés.

■ 2.1. Évolution de l'économie mondiale en 2010-2011 et perspectives pour 2012

Après une reprise fragile et inégale de l'économie mondiale en 2010, année au cours de laquelle la croissance mondiale annuelle moyenne du PIB réel s'est élevée à près de 5,1 %, les données récentes indiquent un recul de la performance économique dans plusieurs pays industriels d'Europe et d'Amérique. En effet, l'économie internationale a été secouée par une série des chocs. Aux États-Unis, les efforts de remplacement de la demande publique par la demande privée ont eu peu de réussite, le Japon a été frappé par le tremblement de terre et le tsunami qui ont dévasté l'est du pays, et l'intensification des conflits sociaux dans certains pays producteurs de pétrole a perturbé le marché des hydrocarbures.

Quant à la zone euro, elle a été prise dans une grave tourmente financière. Ainsi, la croissance économique mondiale a ralenti en 2011 pour se situer à environ 4 % (graphique 2.1). Il est probable que cette tendance à la baisse se poursuive étant donné que les faibles performances écono-

La croissance économique mondiale a ralenti en 2011 pour se situer à environ 4 %

miques dans les grands pays développés freinent la reprise mondiale, et risquent de menacer la stabilité économique mondiale dans les années à venir. L'ampleur sans précédent des mesures de politiques économiques prises par les

gouvernements juste après l'éclatement de la crise, a sans aucun doute contribué à apaiser les marchés financiers et à relancer la reprise. Cependant, la réponse politique s'est affaiblie vers la fin de 2011 et devrait être beaucoup moins favorable à court terme également, d'autant que l'aggravation des déficits budgétaires et la hausse de la dette publique ont sapé le soutien à d'autres mesures de relance budgétaire. De nombreux gouvernements, en particulier ceux des pays européens, se sont déjà orientés vers l'austérité fiscale. Cela affectera négativement la croissance économique mondiale en 2012. En conséquence, l'activité économique mondiale pourrait ralentir à 3,5 % (FMI, 2012).

Ce ralentissement découlerait, pour l'essentiel, de la baisse de la demande des économies américaine et de la zone euro. La croissance des échanges mondiaux a reculé de 10,5 % à 6,5 % entre 2010 et 2011, essentiellement en raison de la baisse des importations des États-Unis. Cette tendance se maintiendrait en 2012 (Banque mondiale, 2011). Les importations américaines, qui représentent près de 15 % des échanges mondiaux, accusent un recul continu depuis 2008.

Le relèvement des cours des produits de base, en particulier ceux du pétrole et des denrées alimentaires, a aggravé l'inflation mondiale en 2011, poussant l'inflation des prix à la consommation à 4,8 % contre 3,7 % en 2010 (graphique 2.2). L'inflation était nettement plus élevée dans les pays émergents et en Afrique subsaharienne que dans les pays développés. On s'attend à ce que le ralentissement économique réduise les poussées inflationnistes en 2012. Le taux de l'inflation mondiale des prix à la consommation, mesuré sur une base de douze mois, s'établirait à environ 4 % (FMI, 2012). Les mesures de politique économique seront appelées à relever, d'une manière générale, le défi d'un ralentissement net et prolongé de la croissance de la production.

La situation du chômage qui s'est détériorée dans la plupart des régions depuis 2010 est restée sans changement majeur en 2011, ce qui a réduit considérablement la plupart des acquis en termes d'emploi, du fait du ralentissement économique mondial.

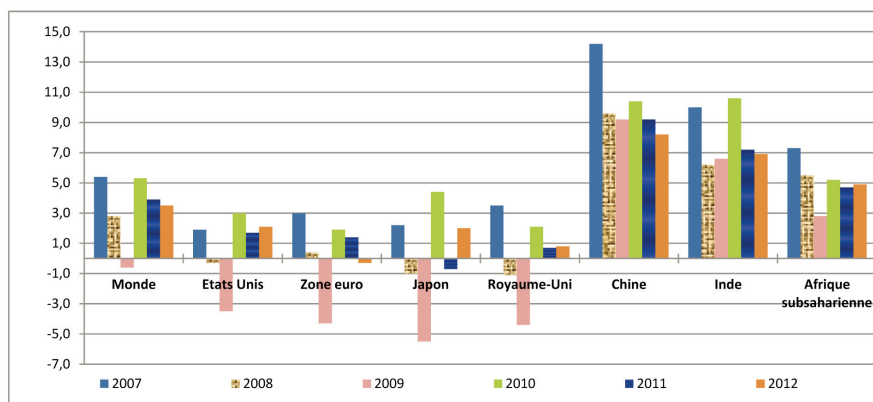
En Afrique subsaharienne, la plupart des économies se sont affichées en 2011 sur une trajectoire de croissance ascendante et régulière, bénéficiant d'une demande intérieure robuste et des cours élevés des matières premières. Cependant, depuis mi-2011, l'affaiblissement de la reprise économique mondiale semble avoir affecté la progression de la production et des exportations de biens, en particulier pour les pays davantage intégrés au marché international.

Par ailleurs, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, concomitante à l'augmentation des cours de matières premières, a renforcé les pressions inflationnistes dans la plupart des économies africaines durant 2011. Dans certaines régions du continent, en particulier dans la corne de l'Afrique, les pays tels que la Somalie, l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya ont pâti des effets de la sécheresse aiguë, qui ont poussé à la hausse les prix des céréales et de la viande, et ont alimenté l'inflation tout au long de l'année. Toutefois, vers la fin de l'année, l'inflation dans quelques pays a commencé à décélérer légèrement.

Dans l'ensemble, l'expansion économique sur le continent est susceptible de faire face à un environnement international moins favorable en 2012, en particulier avec l'accentuation du ralentissement économique mondial et l'enlisement de la situation en zone euro.

En effet, l'évolution de la croissance dans les principaux pays ou zones économiques accuse une tendance à la baisse, tel qu'il ressort du graphique 2.1.

L'expansion économique sur le continent est susceptible de faire face à un environnement international moins favorable en 2012.



Graphique 2.1 : Croissance du PIB réel dans certains pays/régions du monde de 2007 à 2012 (en %)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données du FMI (2012).

Les principaux risques pour la croissance mondiale tiennent à deux contextes. La crise de la zone euro échappe au contrôle des gouvernants, malgré les engagements pris au sommet européen de juillet 2011. La Banque centrale européenne (BCE) devrait continuer à intervenir avec fermeté pour maintenir l'ordre sur les marchés de la dette souveraine. Les dirigeants devraient également tenir leurs engagements de faire tout ce qui s'impose pour préserver la confiance dans les politiques nationales et dans l'euro. Par ailleurs, compte tenu de la diminution des pressions inflationnistes et de la montée des tensions financières et souveraines, la BCE devrait abaisser son taux directeur si les risques de dégradation de la croissance et de l'inflation persistent.

Le second contexte est que l'activité aux États-Unis continue de subir le contrecoup de nouveaux développements. L'assainissement des finances publiques est bloqué par des divergences politiques entre l'exécutif et le législatif, les mauvaises nouvelles du marché du logement, étant donné la persistance d'une offre très excédentaire et la diminution des prix, alors que les cours boursiers subissent une forte baisse. Par ailleurs, il y a un risque grave que de nouvelles coupes budgétaires affaiblissent encore les perspectives sans que les réformes à long terme nécessaires pour ramener la dette à un niveau plus viable soient mises en place.

Pour les pays émergents, les perspectives sont en deçà des performances passées, bien que l'on s'attende à une croissance relativement robuste, surtout dans les pays qui peuvent résister aux effets sur la production de l'affaiblissement de la demande extérieure avec une politique économique moins expansionniste.

Ainsi, bien que l'économie mondiale puisse commencer à se redresser progressivement au cours de 2012, l'adaptation à la nouvelle architecture financière, qui émergera au cours des prochaines années, sera-t-elle un long processus qui pourrait ralentir l'activité économique pendant un moment. Les risques liés aux cours des matières premières et aux troubles politiques et sociaux dans certaines parties du monde restent des préoccupations très importantes pour l'économie mondiale.

Les risques liés aux cours des matières premières et aux troubles politiques et sociaux dans certaines parties du monde restent des préoccupations très importantes pour l'économie mondiale.

2.1.1. États-Unis

Les États-Unis se remettent depuis 2010 de la plus longue et plus profonde récession depuis la Seconde Guerre mondiale, mais ont néanmoins connu la reprise la plus faible de leur histoire. La croissance américaine qui se situait à 3 % en 2010 a ralenti à 1,7 % en 2011. Les projections pour 2012 se situent autour de 1,8 % (FMI, 2012). Malgré cette croissance positive, une reprise complète de l'emploi prendra au moins quatre années supplémentaires (Banque mondiale, 2011).

Les États-Unis, principale économie du monde et épice centre des problèmes financiers de 2008 et 2009, méritent de retenir une attention particulière dans le contexte international actuel. Bien que l'économie américaine soit fragile depuis environ quatre ans et malgré la reprise timide de 2010 suivie d'un affaïssement en 2011, le principal obstacle reste la baisse sensible du secteur de l'immobilier. Cette morosité globale de l'économie affecte la création d'emplois. Entre 2008 et 2009, les pertes d'emplois concernaient essentiellement le bâtiment et le secteur manufacturier, mais elles s'étendent, à présent, à la quasi-totalité des secteurs, y compris les services. Le chômage a augmenté pour s'établir à 9,6 % en 2010 et 9,0 % en 2011. On s'attend à ce que ce taux du chômage se maintienne à plus de 8 % en 2012 (graphique 2.3).

Après avoir baissé pour atteindre un taux annuel de 1,6 % en 2010, l'inflation américaine a de nouveau progressé en 2011 pour se situer à 3,1 %. Toutefois, sur la base du ralentissement de l'activité économique, en l'absence d'autres augmentations des cours des produits de base, les perspectives pour 2012 indiquent que l'inflation de base refluerait à 2,1 %.

2.1.2. Japon

La croissance économique nipponne s'est contractée, passant de 4,4 % en 2010 à -0,7 % en 2011 (FMI, 2012). Cette croissance négative était la plus faible parmi les pays développés. L'environnement international et surtout l'envolée historique du yen entravent la compétitivité des exportateurs nationaux. Les inondations en Thaïlande, centre de production-clé des grands groupes industriels nippons, induisent des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et freinent l'activité. À ces chocs s'ajoutent le tremblement de terre et le tsunami qui ont dévasté l'est du pays, ainsi que le fléchissement des efforts de reconstruction dans le secteur privé. Sous l'hypothèse de l'atténuation du marasme financier associé à la crise de la dette européenne et du redressement du commerce mondial, le PIB pourrait se situer en 2012 autour de 2,0 % (FMI, 2012).

Ces prévisions prennent également en compte trois facteurs négatifs qui influent sur la croissance économique du Japon. Il s'agit dans un premier temps des cours mondiaux du pétrole qui sont actuellement plus élevés que prévu avec une incidence négative sur la croissance. Deuxièmement, on s'attend à une croissance plus faible que prévu de la demande sur les principaux marchés d'exportation du Japon (notamment les États-Unis et la Chine). Enfin, une croissance très faible des revenus réels des ménages et les attentes des milieux d'affaires en ce qui concerne les besoins d'investissement en matière de développement des capacités, témoignent de la persistance d'une faible croissance de la demande intérieure. Compte tenu de toutes ces prévisions défavorables, la marge de manœuvre des autorités japonaises est réduite en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de redressement rigoureuses.

Cependant, le taux d'inflation restera faible parallèlement au ralentissement de l'économie mondiale, à la baisse des cours des produits de base et à l'appréciation du yen. En 2012, le taux d'inflation devrait s'élever à -0,5 %. Le chômage quant à lui devrait rester faible en 2012. Il se situerait au même niveau qu'en 2011 soit 4,5 %.

2.1.3. Zone euro

Dans la zone euro, la croissance du PIB réel en 2011 était sur une pente décroissante après un léger relèvement en 2010 (graphique 2.1), en raison essentiellement d'une baisse plus élevée que prévu de la per-

formance des principales économies de la zone, notamment l'Allemagne et la France, ainsi que des pays en difficulté de la zone tels que la Grèce, le Portugal, l'Italie et l'Espagne. Le PIB réel est passé de 3,6 % à 2,7 % entre 2010 et 2011 en Allemagne, alors que les chiffres en France dans la même période étaient de 1,4 % et 1,7 % (FMI, 2012). La performance économique s'est également détériorée en Grèce, au Portugal et en Italie pendant qu'elle se relevait légèrement en Espagne. Elle est passée de -4,4 % en 2010 à -5,0 % en 2011 en Grèce ; de 1,3 % à -2,2 % au Portugal ; de 1,3 % à 0,6 % en Italie et de -0,1 % à 0,8 % en Espagne. Dans l'ensemble de la zone, la croissance économique est passée de 1,9 % en 2010 à 1,4 % en 2011. Les prévisions pour 2012 indiquent un taux de croissance nul pour la zone euro, avec -2,0 % en Grèce, -1,8 % au Portugal, 0,45 % en Allemagne, 0,05 % en France, -0,3 % en Italie et 0,25 % en Espagne.

La principale cause de cette morosité de l'environnement économique en Europe est la diffusion de la crise de la dette publique à l'économie réelle. En effet, les mesures de consolidation budgétaire ont pesé sur la demande interne. Ensuite, la réduction programmée de la taille des bilans bancaires pourrait rendre moins aisé ou plus coûteux l'accès au financement. Enfin, ces deux facteurs contribueraient à la dégradation des anticipations des agents sur l'évolution de l'activité. Cependant, la croissance mondiale et l'affaiblissement progressif de l'euro contre la plupart des devises pourraient soutenir l'activité économique.

En ce qui concerne l'inflation, elle est passée de 1,6 % en 2010 à 2,7 % en 2011 dans l'ensemble de la zone. Cette faible variation est due à la bonne performance de plusieurs États membres qui ont pour la plupart respecté le critère de convergence de Maastricht sur l'inflation, exception faite du Portugal. Les prévisions pour 2012 montrent la continuité de la maîtrise de l'inflation, avec un taux se situant autour de 2 %. Au niveau national, les performances resteraient bonnes avec des taux de 1,4 %, 1,3 %, 1,0 %, 1,6 %, 2,1 % et 1,5 % respectivement pour la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (FMI, 2012).

Au niveau de l'emploi, la faiblesse de la croissance des économies avancées continue de peser sur la situation des marchés de l'emploi. Le taux de chômage en zone euro s'est encore détérioré, atteignant plus de 10 % en 2011, son taux le plus élevé depuis la création de la monnaie unique. Avec cependant des divergences marquées entre les pays, le taux de chômage en Espagne a augmenté de 0,3 points pour atteindre 22,8 %. En revanche, les performances économiques de l'Allemagne garantissent une situation plus détendue sur le marché du travail puisque le taux de

chômage s'est réduit de 0,2 points à 5,5 %, poursuivant un repli soutenu depuis son pic à 8,0 % à la mi-2009.

2.1.4. Royaume-Uni

Après un rebond en 2010, la performance économique du Royaume-Uni s'est détériorée en 2011 et les indicateurs de conjoncture se sont dégradés. La croissance économique était de 0,7 % en 2011 contre 2,1 % en 2010 (FMI, 2012). Cette performance devrait à peine s'améliorer en 2012 pour se situer à 0,8 %. Cependant, les ménages britanniques doivent poursuivre leur désendettement dans ce contexte de revenu peu favorable. Par ailleurs, compte tenu du fait que l'évolution de l'économie britannique est tributaire de la demande externe, un affaiblissement prolongé des exportations pèserait fortement sur la croissance en 2012. Dans un contexte international peu porteur, le rétablissement des finances publiques risque d'être plus long que prévu. Mais le gouvernement, inquiet des faibles perspectives de croissance, ne semble pas prêt à adopter de nouvelles mesures de redressement. Pourtant, les taux d'intérêt britanniques sur les emprunts publics restent très bas grâce aux interventions massives de la Banque d'Angleterre. Aussi, pour lutter contre la croissance très rapide de l'endettement, le Royaume-Uni a-t-il choisi une politique de monétisation de la dette. Cette politique serait impossible dans la zone Euro, car le traité de Lisbonne interdit l'achat de dette publique par la Banque centrale européenne ou une banque centrale de la zone.

L'inflation s'est encore accélérée en 2011, atteignant un niveau record de 4,5 % que le pays n'avait pas connu depuis 2008. Ceci s'explique par l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie. Les prix à la consommation ont été en particulier tirés par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité pour les ménages, ainsi que par les transports. Les ménages britanniques sont actuellement pris en tenailles entre la politique d'austérité menée par le gouvernement, une économie de plus en plus fragile et la hausse des prix qui érode leur pouvoir d'achat. Cependant, les prévisions pour 2012 montrent une baisse de l'inflation qui se fixerait à 2,4 % (FMI, 2012).

En ce qui concerne le chômage, il était en 2011 à son niveau le plus élevé depuis dix-sept ans, atteignant 8 % contre 7,9 % en 2010 (FMI, 2012). Les prévisions pour 2012 montrent une progression du taux de chômage à 8,3 %.

2.1.5. Pays émergents

Dans les pays émergents d'Asie, la croissance a quelque peu ralenti en 2011. Cette tendance pourrait persister en 2012. En Chine, qui est actuellement la deuxième économie mondiale, la croissance a ralenti entre 2010 et 2011, passant de 10,4 % à 9,2 %. La même trajectoire était observée en Inde avec une croissance de 7,2 % en 2011 contre 10,6 % en 2010 (FMI, 2012). Néanmoins, le potentiel de croissance asiatique demeure important d'ici 2012 avec des prévisions de 8,2 % et de 6,9 % respectivement pour la Chine et l'Inde (FMI, 2012). Sous l'impulsion de la Chine, la région est bien partie pour afficher une croissance encore robuste et resterait la zone la plus dynamique au monde. Toutefois, le ralentissement de la croissance économique dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Amérique du Nord et en Europe, pourrait réduire le fort taux de croissance des exportations qui constituent le moteur de l'économie chinoise.

Le ralentissement de la croissance économique de la Chine découle notamment de la décélération de la croissance des investissements, en particulier dans le secteur immobilier. Ceci s'explique, en partie, par les efforts déployés par le gouvernement en vue de contenir l'inflation et de limiter le surinvestissement spéculatif dans l'immobilier. À mesure que l'inflation faiblit, suite à la baisse des cours de certaines denrées alimentaires importantes, le gouvernement pourrait assouplir certaines mesures de resserrement récentes, afin d'assurer un taux de croissance économique permettant d'employer la main-d'œuvre croissante dans les secteurs non agricoles de l'économie. La croissance légèrement inférieure à la moyenne des cinq dernières années, mais se situant encore dans la fourchette de 9 à 10 %, offre des perspectives raisonnables.

S'agissant de l'Inde, le ralentissement de la croissance reflète en partie les efforts visant à enrayer et à renverser la forte tendance à la hausse du taux d'inflation, qui constitue une question particulièrement sensible sur le plan politique en Inde. Grâce à ces mesures, le taux d'inflation est passé de 12 % en 2010 à 8,6 % en 2011 et devrait baisser davantage pour se retrouver à 8,2 % en 2012 (graphique 2.2).

Dans les autres pays émergents d'Asie, la croissance économique s'est décélérée aussi. Hong Kong, Singapour, Taiwan et la Corée du Sud affichant tous un faible taux de croissance du PIB. La baisse des exportations de produits manufacturés vers les pays industriels et la Chine constitue la principale cause de ce ralentissement. La contraction de la demande intérieure est également manifeste, en particulier en Corée.

La situation de l'emploi dans certains pays a également commencé à présenter des signes de détérioration. Les statistiques récentes pour Hong Kong, Singapour et Taiwan indiquent une remontée des taux du chômage à partir de 2011. D'une manière générale, compte tenu du ralentissement de la croissance économique en Asie, on s'attend à ce que le taux de chômage dans de nombreux pays progresse encore d'environ 1 point de pourcentage en 2012, par rapport à 2011 (UNDESA, 2012).

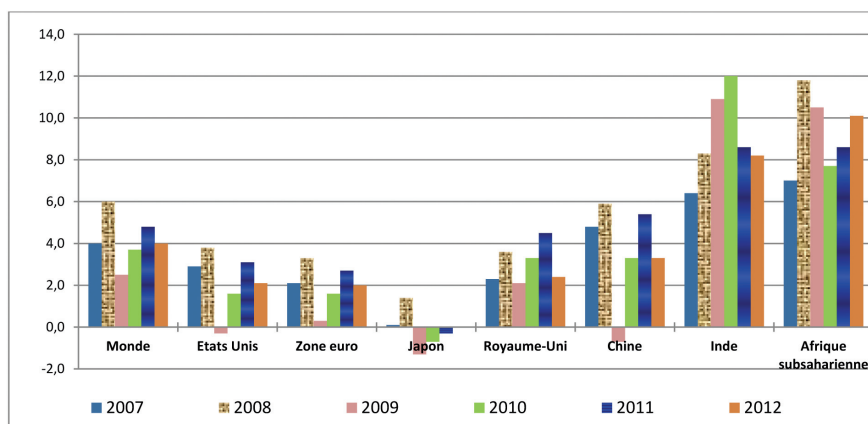
Le Brésil quant à lui connaît depuis quelques années un succès économique remarquable. Il représente 36 % du PIB de l'Amérique latine. Cependant, en 2011 le ralentissement observé dans les pays d'Europe et aux États-Unis a affecté la performance de l'économie brésilienne qui s'est située autour de 3 %, contre 7,5 % en 2010. Les prévisions pour 2012 indiquent un léger relèvement pour se retrouver à 4 % (FMI, 2012). Le déclin de 2011 était plus sensible dans la production industrielle dont on attendait une performance de 5,3 % et qui n'a finalement progressé que de 0,82 %, alors que les ventes de produits manufacturés se sont maintenues sur le marché intérieur. Il est important de noter que l'économie brésilienne est soutenue par la consommation intérieure grâce à une politique de redistribution et de plein emploi.

À propos de l'inflation au Brésil, elle est restée élevée en 2011, autour de 6,6 % contre 5 % en 2010. Les prévisions pour 2012 indiquent une légère baisse pour se retrouver à 5,2 % (FMI, 2012). Ces niveaux élevés de l'inflation empêchent le gouvernement brésilien de prendre des mesures de relance significatives sans risquer de provoquer une envolée des prix à la consommation.

En ce qui concerne la Russie, elle se remet progressivement de la grave récession de 2008-2009, mais la performance économique reste en deçà des sommets atteints avant la crise. En 2011, la croissance économique était de 4,9 % contre 4 % en 2010. Bien qu'appréciable, cette performance reste insuffisante pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par les ressources naturelles dont est richement doté le pays et le haut niveau de qualification de sa population. Les prévisions pour 2012 indiquent une croissance autour de 4,5 %, soutenue par la montée des prix du pétrole et des autres produits d'exportation.

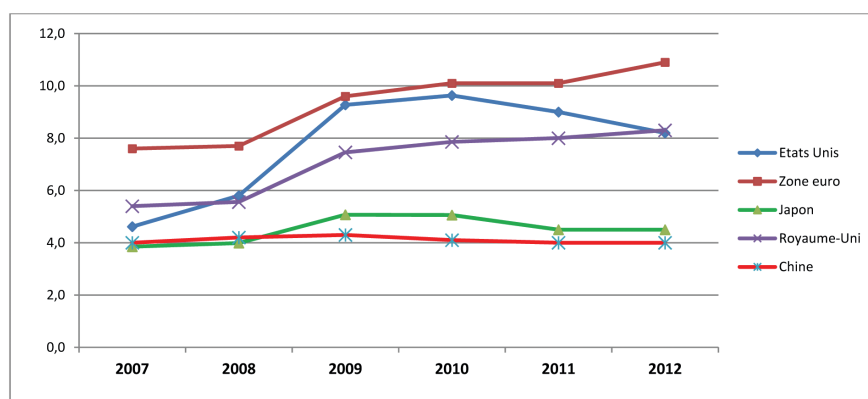
Après avoir atteint son niveau le plus bas depuis l'ère soviétique en 2010, soit 6,9 %, l'inflation a repris son envolée en 2011 avec un taux de 9,4 %. Cette augmentation est dans une large mesure imputable à la flambée des prix des produits alimentaires due à la chaleur et à la sécheresse qui ont sévi en fin 2010. Les pertes de récolte et le mouvement de

panique qu'elles ont déclenché ont fait monter les prix des céréales. Les facteurs monétaires ont également joué un rôle important puisque les liquidités ont été injectées dans l'économie sous la forme d'intervention sur le marché des changes et d'autre part, sous la forme d'un effrètement des dépôts de l'État auprès de la Banque centrale destinés à permettre de financer le déficit budgétaire. Les prévisions pour 2012 indiquent un niveau d'inflation relativement modéré, autour de 6,5 % (FMI, 2012).



Graphique 2.2 : Taux d'inflation dans certains pays/régions du monde de 2007 à 2012 (en %)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données du FMI (2012).



Graphique 2.3 : Taux de chômage dans certains pays de 2007 à 2012 (en %)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données du FMI (2012).

■ 2.2. Évolution des cours des produits de base et des denrées alimentaires

2.2.1. Produits de base

Les cours du pétrole et de l'énergie ont monté au cours de 2011, du fait d'une demande accrue et de craintes à propos de perturbations de l'offre. Les cours du pétrole ont grimpé de 175 % par rapport à ce qu'ils étaient en 2000. Le prix au comptant d'un baril de pétrole brut a atteint 110 dollars en avril 2011, contre une moyenne de 34 dollars le baril ces trente dernières années. La volatilité considérable des cours des matières premières et la perspective que ceux des produits alimentaires et des produits pétroliers puissent rester élevés pendant une période prolongée, sont un enjeu de taille pour les autorités monétaires. Il est à craindre que les augmentations récentes de l'inflation alimentaire et énergétique puissent s'avérer persistantes, ce qui créerait des anticipations de hausse de l'inflation qui pourraient se répercuter sous forme de revendications salariales et d'inflation sous-jacente plus élevées. Il est aussi préoccupant de penser qu'en tentant de stabiliser l'inflation dans une atmosphère de forte volatilité, on encourt d'importants coûts économiques. Ces inquiétudes se font surtout ressentir dans les pays où la part de l'alimentation dans le panier de consommation est élevée et où les effets de ces hausses sont les plus importants.

Cette partie se propose de faire la revue de quelques produits de base occupant une part importante dans les exportations des États membres de la sous-région.

Pétrole brut

Avec une augmentation rapide des besoins énergétiques et l'accroissement de la population, l'évolution de la consommation de pétrole fait craindre, depuis plusieurs décennies, l'approche d'une pénurie. Les réserves pétrolières connues sont en outre inégalement réparties sur la planète, ce qui pose des difficultés pour la sécurité d'approvisionnement des pays importateurs. La seule région du Moyen-Orient concentre ainsi 54,4 % des réserves prouvées fin 2010. Les réserves et la production de brut en mer du Nord sont de leur côté sur le déclin ; la Norvège notamment, qui était le cinquième producteur mondial en 2000, est passée en

2010 à la seizième place avec une baisse de production de 36 %. Sur la même période, la production du Royaume-Uni a chuté de moitié.

Le pétrole, première ressource énergétique, représentait à lui seul un tiers de l'énergie consommée dans le monde en 2010. Les transports routiers, qui en dépendent à 97 %, sont à l'origine de plus de la moitié de la demande. Le reste étant destiné à l'industrie, la production d'électricité, la sidérurgie.

La croissance de la demande est essentiellement tirée par les pays émergents, et notamment la Chine, qui a presque doublé sa consommation entre 2000 et 2010. Ses importations ont par exemple progressé de plus de 14 % entre 2009 et 2010.

L'écart de consommation par habitant dans les différentes régions du monde reste immense : en 2010, les États-Unis (300 millions d'habitants) étaient à eux seuls à l'origine de 21 % de la consommation mondiale, et l'Afrique entière (plus d'un milliard d'habitants), de 3,9 %. L'Europe et les États-Unis totalisaient à eux deux la moitié des importations de brut en 2010.

La consommation mondiale d'énergie a diminué en 2009 en raison de la crise économique. Celle du pétrole a alors reculé pour la deuxième année consécutive. La demande s'est fortement reprise en 2010 pour atteindre un nouveau record à 87,4 millions de barils par jour, soit une progression de 3,1 %. La part du pétrole dans le mix énergétique mondial est cependant en recul depuis le premier choc pétrolier, en raison de la hausse de son coût qui favorise notamment l'usage du gaz naturel et du charbon.

Depuis début 2011, le contexte économique conduit l'Agence internationale de l'énergie à revoir régulièrement à la baisse ses prévisions de croissance de la consommation de pétrole pour l'année, à + 0,9 million de barils par jour en novembre contre + 1,43 million initialement prévu.

Les cours, de leur côté, ont réagi en 2011 à une actualité mondiale particulièrement chargée (révoltes contre les régimes en place dans les pays arabes, tremblement de terre et tsunami au Japon, interruption des exportations libyennes, crise de la dette souveraine en Europe...). Le baril de WTI a ainsi oscillé durant les onze premiers mois entre 73 et 114 dollars, et le Brent entre 95 et 127 dollars – avec des variations parfois considérables en quelques séances.

Coton

En 2011, le marché mondial du coton a été marqué par une forte volatilité des cours, qui ont d'abord flambé avant de redescendre progressivement. En conséquence, la demande a baissé, alors que la production et les stocks ont progressé.

La production mondiale de coton devrait augmenter de 15 % à 25 millions de tonnes en 2010-2011, mais elle dépassera seulement légèrement la consommation de l'utilisation industrielle. L'utilisation industrielle mondiale de coton a commencé à remonter en 2009-2010 et continue de progresser en 2010-2011, grâce à l'amélioration de l'environnement économique mondial. Toutefois, les prix très élevés du coton et l'offre déficiente devraient limiter l'expansion de l'utilisation industrielle à environ 25 millions de tonnes pendant 2010-2011, un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2009-2010. L'utilisation industrielle ne devrait pas progresser en Chine et dans la plupart des grands pays consommateurs, à l'exception de l'Inde, où elle pourrait s'élever de 8 % à 4,6 millions de tonnes.

Les stocks mondiaux de coton devraient fortement progresser lors de la campagne 2011-2012, pour atteindre 12,7 millions de tonnes, selon le département américain de l'Agriculture (USDA). Cette hausse, de 28 % en un an, serait la plus importante depuis vingt-cinq ans.

Les stocks mondiaux de coton sont relativement bas, une offre limitée, une demande solide et un niveau très faible de coton non vendu ont entraîné une forte montée des prix en 2010-2011. Selon les estimations, les ventes à l'exportation américaines ont dépassé 3,1 millions de tonnes à fin décembre 2010, soit 90 % des expéditions prévues pour la campagne entière. Les États-Unis sont le plus grand exportateur de coton, représentant environ 41 % des exportations mondiales en 2010-2011. En 2010-2011, les exportations de l'Inde, le deuxième exportateur mondial de coton, ont été limitées par le gouvernement à moins d'un million de tonnes, dont la totalité a déjà été vendue. Les ventes de coton de l'Asie centrale sont estimées à plus d'un million de tonnes, soit 85 % des exportations prévues. D'autres grands exportateurs se situent dans l'hémisphère Sud et viennent juste de terminer les semis de 2010-2011. L'Australie et le Brésil augmentent leur production de coton de manière importante, en réponse aux prix record. Ces deux pays devraient pouvoir offrir environ 1,1 million de tonnes de coton à l'exportation, mais ce coton ne sera pas physiquement disponible avant avril 2011. Ces estimations indiquent que seulement 10 % environ du volume de négoce

mondial prévu en 2010-2011 (8,3 millions de tonnes) sont encore disponibles à l'achat, à ce stade relativement précoce de la campagne. L'offre restante limitée exercera peut-être une forte pression sur les prix et pourrait renforcer leur volatilité pendant le reste de la campagne.

Les stocks mondiaux de coton étaient estimés à 8,9 millions de tonnes au début 2010-2011, leur niveau le plus faible depuis 1993-1994. Le ratio stocks d'ouverture mondiaux à utilisation de 36 % en 2010-2011 était le plus bas depuis 1990-1991 et il devrait seulement progresser légèrement à 37 % au début 2011-2012. À la fin de la campagne 2011-2012, les stocks devraient représenter 45 % de l'utilisation industrielle mondiale.

Café

Le café est le produit agricole le plus échangé dans le monde. Au niveau de l'offre, l'arabica qui représente autour de 60 % de la production de café, est principalement cultivé en Amérique latine, alors que l'Asie et l'Afrique privilégient la production de robusta. Le Vietnam, principal producteur de robusta, est devenu un acteur majeur du marché du café en deux décennies, alors qu'il n'en produisait pas auparavant. L'Indonésie suit le même chemin, le pays ayant atteint ces dernières années des niveaux de production équivalant à ceux de la Colombie. À propos de la demande, le café reste essentiellement une culture d'exportation : près des trois quarts des récoltes sont vendues sur le marché international. Traditionnellement, l'Union européenne et l'Amérique du Nord sont les régions où il est le plus consommé (la moitié de la demande mondiale) et qui concentrent l'essentiel des importations. Mais la consommation intérieure dans les pays producteurs a progressé de 14 % entre 2007 et 2010, alors que la consommation européenne est stable sur la même période.

Le marché de l'arabica est fortement influencé par le cycle biennal de la production brésilienne, de loin le premier producteur mondial, alternant d'une année sur l'autre grandes et petites récoltes. La campagne 2010-2011 est une année faste, avec une production record de plus de 133 millions de sacs. Les premières prévisions de l'Organisation internationale du café (ICO) tablent sur une production 2011-2012 qui pourrait s'approcher des 130 millions de tonnes.

Les aléas climatiques dans les pays producteurs provoquent aussi des variations dans l'offre qui peuvent être importantes. À long terme, des scientifiques s'inquiètent d'ailleurs de l'impact du réchauffement

climatique sur la production, avec des risques à la fois météorologiques pour les cultures et de développement de parasites.

Après des années de surproduction, la tendance est depuis le début des années 2000 à un déficit de production, avec une baisse continue des stocks mondiaux. Ces stocks structurellement bas contribuent aux fluctuations des prix sur le marché. Depuis mai 2011, les cours de l'arabica à New York ont atteint un record de 305 US cents la livre, soit une hausse de 120 % sur un an, dans un contexte de difficultés ponctuelles d'approvisionnement et d'inquiétudes sur la qualité des récoltes. Ils sont redescendus par la suite pour stagner autour de 230 cents la livre en octobre 2011. Le robusta, coté à Londres, oscillait de son côté entre 1 770 et 2 600 dollars la tonne au cours de 2011.

Cacao

Le cacao est majoritairement cultivé en Afrique de l'Ouest et consommé en Europe ou aux États-Unis. La production mondiale de fèves de cacao provient à près de 70 % d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, elle est assurée à 90 % par de petites exploitations de moins de 5 hectares. Hormis quelques pays comme le Brésil, où il est transformé et consommé sur place, le cacao est essentiellement une culture d'exportation, souvent sous forme de fèves non transformées.

Les produits à base de cacao restent principalement fabriqués et consommés dans les pays industrialisés. Les Européens sont de loin les plus gros consommateurs, suivis des Américains du Nord. Les marchés émergents devraient cependant bientôt jouer un rôle dans l'évolution de la demande dans les prochaines années. Outre l'alimentation, le cacao entre aussi marginalement dans la composition de tabacs ou de cosmétiques.

Après un déficit de production en 2009-2010, les prévisions de récolte et de consommation de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) vont dans le sens d'une saison 2010-2011 nettement excédentaire. La production, prévue à 4,20 millions de tonnes par l'ICCO, serait notamment tirée par la récolte ghanéenne. L'État ghanéen a investi massivement dans sa filière cacao en espérant à moyen terme détrôner la Côte d'Ivoire comme premier producteur mondial. Le pays devrait ainsi produire 50 % de plus de fèves en 2010-2011 qu'au cours de la campagne précédente.

La Côte d'Ivoire, qui produit encore à elle seule le tiers du cacao mondial, continue cependant d'être le régulateur du marché international. C'est ainsi que les tensions politiques dans le pays en décembre 2010 et durant les premiers mois de 2011 ont poussé les cours jusqu'à un record de plus de trente ans début mars, au-delà de 3 800 dollars la tonne à New York. En pleine contestation sur les élections présidentielles, le marché s'inquiétait des capacités du pays à exporter. À mesure que la situation se calmait et que des nouvelles rassurantes sur la production et les exportations ivoiriennes filtraient, les prix retombaient. Au mois d'octobre 2011, les cours fluctuaient autour de 2 600 dollars la tonne.

Bois

Utilisé dans le bâtiment, le caractère renouvelable et la bonne capacité d'isolation thermique du bois sont de plus en plus appréciés. Le bois est aussi un matériau recyclable et valorisable tout au long de la filière. À titre d'illustration, les déchets des scieries sont récupérés pour servir de combustible, de matière première pour la production de pâte à papier.

Environ 30 % des forêts de la planète sont utilisées à des fins de production de bois et autres produits. Si les forêts occupent environ 36 % des terres émergées de la planète, elles se révèlent très inégalement réparties. La forêt tropicale représente 47 % de la surface boisée. Environ 3,8 milliards de mètres cubes de bois sont récoltés chaque année dans le monde.

La région Asie-Pacifique est de loin la première exportatrice de bois tropicaux (en particulier la Malaisie et l'Indonésie). L'Amérique latine, qui détient la plus grande surface de forêt tropicale, a un rôle comparativement assez mineur sur ce marché. Quant à celui des bois tempérés, il est dominé par les productions d'Amérique du Nord.

Le bois est exploité dans trois grandes filières : bois de chauffage (destiné à la cuisson des aliments, au chauffage ou à la production d'énergie), bois de construction (produits en bois solide) et bois de trituration (production de papier, carton...). La première consomme environ la moitié de la production, essentiellement dans les pays en développement. En revanche, la demande dans les pays industrialisés concerne plutôt le bois de construction et industriel. La consommation chinoise de bois est en pleine croissance, alors que le pays prend depuis une dizaine d'années des mesures drastiques pour reboiser son territoire ; il est ainsi devenu le premier importateur de bois au monde.

La filière du bois a été durement touchée par la crise depuis 2008. En 2009 par exemple, la consommation de bois et de papier a accusé une chute inédite de 12 %. La crise qui a touché le secteur immobilier dans de nombreux pays et notamment aux États-Unis a particulièrement marqué la filière du bois de construction.

2.2.2. Denrées alimentaires

Les cours mondiaux des produits alimentaires ont atteint des niveaux que l'on n'avait pas vus depuis la flambée des prix des matières premières de 2007-2008. Après avoir chuté pendant la crise économique, les prix des denrées alimentaires mondiaux se sont envolés à nouveau à la fin de 2010 et ont à peu près retrouvé leur maximum de la mi-2008. Les prix mondiaux des denrées alimentaires sont supérieurs d'environ 80 % en valeur réelle à ce qu'ils étaient en janvier 2000 (FMI, 2011). Cette tendance devrait se maintenir étant donné que la demande alimentaire mondiale devrait augmenter de manière constante sous le double effet de la croissance de la population et de l'augmentation des besoins carnés mondiaux.

Parmi les nombreux produits alimentaires exportés ou importés par les États de la sous-région, ce rapport examine seulement le riz et le blé.

Riz

Le riz est, avec le maïs et le blé, l'une des céréales les plus cultivées dans le monde. Il est en revanche peu exporté. Moins de 7 % de la production font l'objet d'un commerce international. Il est probablement l'un des produits les plus protégés des marchés des produits agricoles, du fait de son importance pour les économies des pays producteurs et de son statut de denrée de subsistance. Mais la tendance est à une libéralisation et à un commerce international accru. Adapté aux régions tropicales, le riz est cultivé à 90 % en Asie et, pour 90 % aussi, par des petits producteurs sur des surfaces de moins de 1 hectare. La Chine et l'Inde concentrent à elles seules plus de la moitié de la production mondiale. Au niveau du commerce international, les exportations viennent dans la même proportion de Thaïlande et du Pakistan.

La question des prix et de la disponibilité du riz est un élément central de la sécurité alimentaire. Le riz constitue en effet la base de

l'alimentation pour près de la moitié de la population mondiale. Sa consommation augmentant rapidement avec l'évolution démographique, la production doit pouvoir suivre ce rythme. Pour y parvenir, l'amélioration des rendements est privilégiée. Elle passe notamment par la sélection de nouvelles variétés, des riz hybrides qui permettent à la fois de meilleures récoltes et des propriétés agronomiques plus favorables (besoins en eau, engrais, pesticides). Cependant, la culture intensive du riz pose aussi des problèmes environnementaux, notamment des besoins en eau d'environ 2 000 litres en moyenne pour 1 kilo de riz, et une importante émission de méthane, l'un des principaux gaz à effet de serre (environ 120 grammes par kilo de riz produit). En effet, dans les rizières inondées, en l'absence d'oxygène, le développement de micro-organismes anaérobies provoque un processus de fermentation à l'origine de la production de méthane. En outre, un réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les cultures des grands pays producteurs : accentuation des aléas en apport d'eau (risques d'inondations ou de sécheresse), montée des eaux qui réduirait les surfaces cultivables.

Blé

Le blé reste la deuxième céréale la plus cultivée à travers le monde, après le maïs. Ses cours chutent continuellement depuis le pic atteint au deuxième semestre 2010 lorsque le boisseau valait 9,93 dollars sur le Chicago Board of Trade (CBOT), contre 6,20 actuellement. Cette tendance est la conséquence des bonnes récoltes mondiales successives, qui ont permis d'augmenter les stocks. D'après le Conseil international des céréales, la production mondiale de blé battra un record en 2011-2012 à 690 millions de tonnes, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2010-2011. Tous les grands pays producteurs enregistrent une augmentation de leur production, même l'Argentine qui fait pourtant face à une sécheresse. Les récoltes supplémentaires seraient absorbées pour moitié par l'alimentation animale, le blé supplantant peu à peu le maïs du fait de prix plus avantageux. Les stocks devraient également progresser, à 204 millions de tonnes, proches de leur sommet datant de la campagne 1999-2000. Mais la hausse des stocks concerne principalement la Chine, un pays qui ne destine pas sa production aux échanges internationaux.

■ 2.3. Impacts de l'environnement international sur les économies d'Afrique centrale

En Afrique centrale, une stabilité politique raisonnable et une bonne tenue des cours des produits de base constituent les principaux facteurs qui ont sous-tendu les taux de croissance annuels supérieurs à 4 % enregistrés au cours des quatre dernières années dans de nombreux pays de la sous-région. Jusqu'ici, tout semble indiquer que ces principaux facteurs seront maintenus, en espérant que la situation en RDC, au Tchad et en RCA continuera de s'améliorer. De nombreux pays de la sous-région ont en commun certaines caractéristiques, notamment la forte croissance enregistrée ces dernières années, qui est intimement liée à l'envolée des cours mondiaux des produits de base, en particulier ceux du pétrole brut, du cacao et d'autres ressources minérales. Bien que les cours du pétrole brut aient baissé légèrement vers la fin de 2011 par rapport à leurs niveaux record du début de cette même année, ils demeurent élevés. Il s'ensuit que la croissance ne s'effondrerait pas, pour autant que les cours mondiaux des produits de base demeurent raisonnablement stables. Cette hypothèse pourrait se vérifier, étant entendu que la croissance mondiale n'accusera pas un repli trop fort en 2012. Un ralentissement plus sensible se traduirait par de graves difficultés pour un certain nombre de pays d'Afrique centrale qui sont tributaires des exportations de produits de base.

S'agissant de l'avenir, il y a lieu de s'attendre à ce que la morosité de l'environnement économique en Europe et aux États-Unis ne change pas à court terme. De toute évidence, ceci pourrait se traduire par une baisse des investissements dans les pays d'Afrique centrale et un recul des exportations, à mesure que la demande d'exportations des pays à revenu élevé diminue. Le tourisme et les transferts financiers de la diaspora, dont dépendent beaucoup de familles et qui, par ailleurs, contribuent au développement à la base et au progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire au niveau local dans la majorité des pays de la sous-région, devraient également chuter. Il en est de même des réserves en devises, de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers dont les pays de l'Afrique centrale ont encore tant besoin pour financer leur développement et lutter efficacement contre la pauvreté.

À ces défis se greffent les impacts des variations climatiques qui démontrent que la sous-région serait l'une des zones les plus affectées du monde. Les scénarii de changements climatiques en Afrique centrale indiquent que la variation climatique à laquelle on assiste

actuellement est susceptible de s'accroître et de s'intensifier. Les phénomènes tels que la sécheresse, l'érosion côtière, les inondations et les tempêtes pourraient augmenter en fréquence et en intensité. Les impacts négatifs sur la société et les économies pourraient s'accroître et affecter négativement tous les secteurs et tous les groupes de la population, aggravant ainsi la situation des plus pauvres¹.

Dans ces conditions, la croissance du PIB en Afrique centrale pourrait tomber en deçà de la moyenne des quatre dernières années. La reprise en 2012 dépendra non seulement du dynamisme des pays émergents, mais également d'une amélioration relativement rapide de la situation financière et de la croissance dans les pays à revenu élevé, bien que cette perspective recèle de nombreuses incertitudes, à l'heure actuelle.

La reprise en 2012 dépendra non seulement du dynamisme des pays émergents, mais également d'une amélioration relativement rapide de la situation financière et de la croissance dans les pays à revenu élevé, bien que cette perspective recèle de nombreuses incertitudes, à l'heure actuelle.

En fait, on s'attend à ce que la croissance en Afrique centrale en 2012 varie considérablement d'un pays à un autre, selon la dépendance aux flux financiers extérieurs et aux prêts bancaires pour financer l'investissement, les liens commerciaux avec les pays à revenu élevé très affectés et le niveau de participation des banques étrangères au secteur financier national. Par ailleurs, les réponses stratégiques à la crise de la dette dans la zone euro joueront un rôle primordial dans la détermination des perspectives économiques à court terme de la sous-région.

Par ailleurs, il est important d'observer que les différentes crises ont bouleversé certains paradigmes, notamment le désengagement de l'État, qui soutendent le développement en Afrique centrale.

Dans la sous-région, il est cependant réconfortant de noter la volonté politique des plus hautes autorités pour faire face à ces chocs extérieurs en prenant, de manière cloisonnée, des mesures telles que les subventions des prix du carburant et des produits de première nécessité. Cependant,

¹ C'est conscient de ce développement que le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale avait organisé à Brazzaville en novembre 2011 un séminaire de formation à l'intention des planificateurs du développement, des parlementaires et Communautés économiques régionales qui a abouti à la mise en place d'une plateforme d'échanges sur les effets des changements climatiques sur le développement durable.

ces mesures suggèrent, au nom de la cohérence au sein de la zone, d'adopter des approches et des solutions communes afin de ne pas remettre en cause certains critères de convergence. Au demeurant, maintenant que les paramètres de ces crises sont mieux connus, il sied de réfléchir aux politiques idoines pour accélérer la croissance et promouvoir l'emploi dans les pays de l'Afrique centrale. L'importance accordée à l'emploi participe d'une part à la recherche des pistes de croissance et d'autre part, procède de la nécessité de prendre des mesures hardies pour contrecarrer le chômage et le sous-emploi, surtout des jeunes et des femmes, qui prennent des proportions endémiques dans la sous-région. Si l'on n'y prend pas garde, au-delà des conséquences économiques, le chômage et le sous-emploi risquent de pousser de plus en plus de jeunes vers des activités criminelles, et de les transformer en une force politique et subversive. La situation est particulièrement préoccupante dans les pays sortant de conflits (Burundi, Angola, RDC, Tchad, RCA), qui détiennent encore un nombre élevé d'ex-combattants en attente d'une insertion.

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN AFRIQUE CENTRALE

■ 3.1. Au niveau sous-régional

3.1.1. Le produit intérieur brut

La croissance des pays de la CEEAC en 2010 s'est finalement établie à 4,4 %. Cette performance confirme que la reprise au niveau sous-régional semble repartie après la crise économique et financière de 2009. Le regain d'activité au niveau sous-régional est certes perceptible, mais la performance économique de la sous-région est très loin des niveaux enregistrés au milieu des années 2000, période durant laquelle la sous-région enregistrait des taux de croissance record nettement au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des autres sous-régions du continent. En effet, la croissance de la CEEAC est, en 2010, inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne évaluée à 5,4 % et de certaines sous-régions du continent (graphique 3.1).

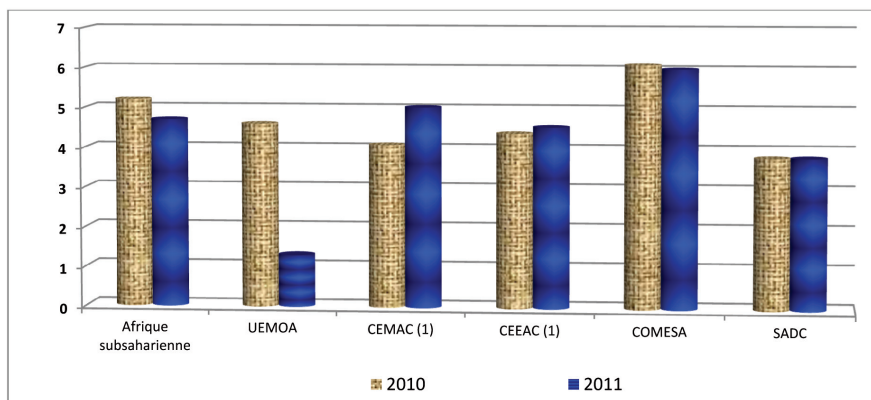
La performance économique de la sous-région est très loin des niveaux enregistrés au milieu des années 2000.

Cette reprise économique dans la sous-région découle de l'amélioration de l'environnement mondial dont les signes de relance ont contribué à la montée des cours des matières premières.

Pour le groupe des pays pétroliers, la croissance a été de 4,3 %, avec un croît du PIB hors pétrole de 7,1 %, ce qui préfigure une bonne évolution vers la réelle transformation structurelle des économies de la sous-région. Tous les pays à faible revenu ou fragiles ont enregistré de bonnes performances, notamment la RDC avec 7,2 %.

En 2011, la croissance économique de la sous-région CEEAC a été de 4,5 %, en légère progression par rapport à 2010, mais toujours en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette performance a

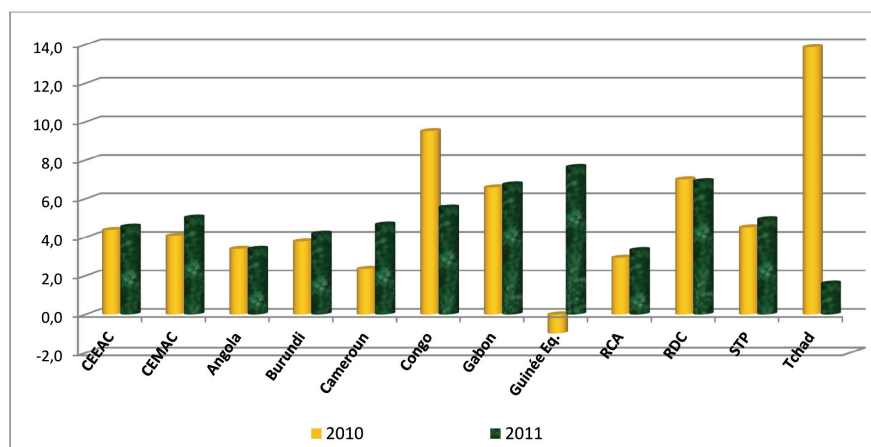
été le fait des économies de la Guinée équatoriale (+ 7,7 %), de la RDC (+ 6,9 %), du Gabon (+ 6,8 %) et du Congo (+ 5,6 %) et ce, notamment grâce au secteur pétrolier et non pétrolier (graphique 5).



Graphique 3.1 : Taux de croissance du PIB réel en Afrique centrale et dans les autres sous-régions du continent 2010 et 2011 (en %)

Source : FMI (*Perspectives Economiques mondiales*, avril 2012)

(1) Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012)



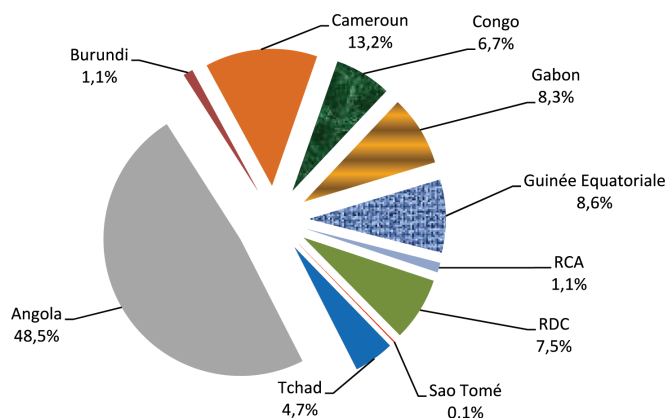
Graphique 3.2 : Croissance économique dans la zone CEEAC de 2010 et 2011 (en %)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

Toutefois, en raison de son poids économique dans la CEEAC (près de la moitié du PIB sous-régional) (graphique 3.3), c'est l'économie angolaise qui a réellement contribué à l'amélioration de la performance sous-régionale en 2011 malgré une croissance de seulement 3,4 %.

Hors pétrole, la croissance du groupe des pays producteurs de pétrole a stagné au même niveau que 2010 avec 7,1 %. Cette situation montre bien l'intérêt des autorités à promouvoir ces secteurs, source réelle de transformation et de diversification des économies.

L'économie angolaise a réellement contribué à l'amélioration de la performance sous-régionale en 2011 malgré une croissance de seulement 3,4 %.



Graphique 3.3 : Poids économique des pays de la CEEAC en 2011
(en % du PIB de la CEEAC)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

Comme depuis plusieurs années, la performance sous-régionale cache de fortes disparités. Par exemple, la RCA et le Tchad ont eu la croissance la plus faible avec respectivement 3,3 % et 1,6 %.

Du côté de l'offre, les trois secteurs, primaire, secondaire et tertiaire, ont contribué positivement à la croissance du PIB sous-régional.

Au niveau du secteur primaire, la croissance a été soutenue par la branche « agriculture, élevage, chasse et pêche ». Elle a bénéficié de l'évolution favorable des cultures vivrières grâce à l'appui des gouvernements aux agriculteurs, appui destiné à relancer la production agricole afin de créer les conditions de l'autosuffisance alimentaire dans la zone. Cette branche a profité également des conditions climatiques favorables marquées par une bonne répartition pluviométrique dans la plupart des États membres. Ce dynamisme de l'agriculture vivrière est aussi lié à la mise en œuvre des programmes par les autorités nationales pour accroître la production. Ainsi, la poursuite des programmes d'appui au

développement des filières agricoles (maïs, riz, banane, etc.) a contribué à l'amélioration des capacités de production nationales.

Dans le secteur secondaire, les industries manufacturières ont positivement contribué à la croissance, suite à l'intensification des activités dans les industries de transformation de bois, textiles et agro-industrielles. En effet, l'évolution positive des activités agro-industrielles s'explique par la bonne tenue des industries agroalimentaires tirées principalement par les industries brassicoles dans la plupart des États membres. Les industries manufacturières ont également bénéficié d'une amélioration de l'offre énergétique. L'apport de la branche des « BTP » a été positif grâce à l'accroissement des investissements réalisés dans les infrastructures publiques et privées des États membres. Aussi, l'exécution des travaux en vue de la CAN 2012 au Gabon et en Guinée équatoriale a-t-elle soutenu la croissance de ce secteur.

Enfin, le secteur tertiaire a bénéficié des effets induits des secteurs primaire et secondaire, ainsi que du développement des infrastructures de transport et de télécommunication. Ainsi, la branche des services marchands a-t-elle soutenu la croissance suite à une demande accrue en services rendus aux entreprises, conséquence de la reprise économique dans les États membres. Les services non marchands ont également contribué positivement à la croissance en liaison avec l'augmentation des effectifs dans l'administration publique, notamment en Guinée équatoriale, au Cameroun, au Gabon et au Tchad.

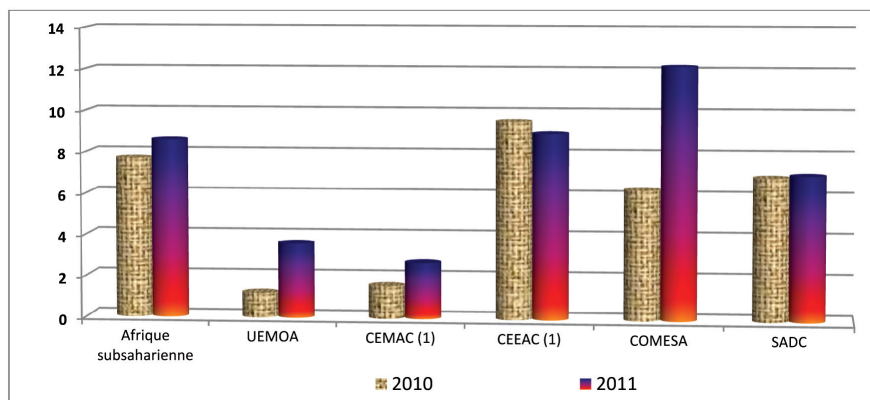
S'agissant de la demande, la croissance a été principalement tirée par la demande intérieure. Cette évolution de la demande intérieure est due au dynamisme de la consommation globale et au renforcement des investissements. En effet, l'amélioration des revenus suite à la bonne tenue des cours des matières premières et à la reprise de l'activité économique dans les États membres a permis d'augmenter la demande intérieure. De même, la tenue des événements exceptionnels comme la CAN 2012 a renforcé la consommation finale des ménages et des administrations.

3.1.2. Inflation et politique monétaire

Le taux d'inflation sous-régional est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

L'inflation en 2010 pour l'ensemble des pays de la CEEAC s'est établie à 9,5 %, poursuivant la décrue amorcée depuis 2007. La poursuite de cette évolution est le résultat de la progression de

l'offre et surtout de la maîtrise des dépenses publiques et de la masse monétaire. Le taux d'inflation sous-régional est néanmoins supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de certaines sous-régions du continent (graphique 3.4).



Graphique 3.4 : Taux d'inflation en Afrique centrale et dans les autres sous-régions du continent en 2010 et 2011 (en %)

Source : FMI (*Perspectives Economiques mondiales*, avril 2012)

(1) Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012)

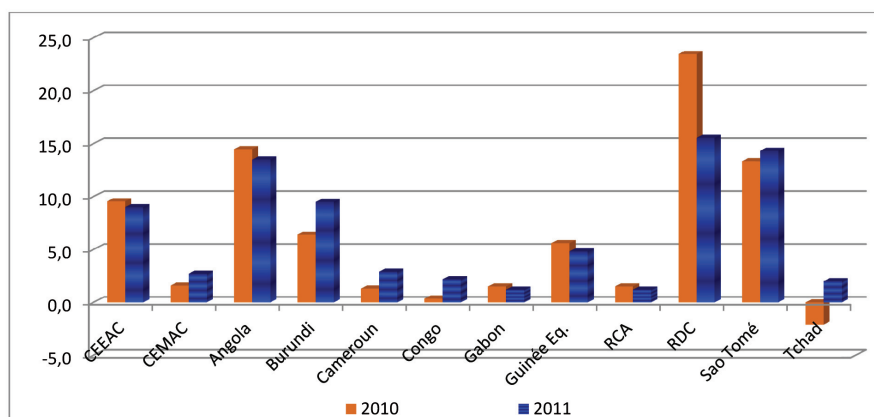
En 2011, l'évolution des prix dans la zone CEEAC s'est inscrite en légère baisse par rapport à l'année 2010 (graphique 7). Le taux d'inflation s'est établi à 9,0 %. L'inflation est plus ou moins maîtrisée dans les pays membres de la zone CEMAC. Dans presque tous les pays membres de cette zone, le taux d'inflation est resté en dessous de la référence communautaire de 3 %. L'inflation reste élevée dans les deux plus grandes économies hors CEMAC, c'est-à-dire l'Angola et la RDC dont les taux d'inflation ont avoisiné 15 % et ce, malgré les efforts fournis par leurs autorités monétaires respectives.

La lutte contre l'inflation par la maîtrise de la masse monétaire a été le principal objectif de la politique monétaire dans les pays de la CEEAC pour l'année 2010. C'est ainsi que dans les pays pétroliers la masse monétaire au sens large (M2) a représenté en 2010, comme en 2009, 30,3 % du PIB. Le même profil est généralement observé dans les pays à faible revenu ou fragiles, notamment en RDC où le poids de la masse monétaire par rapport au PIB n'a représenté que 16,6 % en 2009 contre 16,5 % en 2010. Au niveau de la CEMAC, la masse monétaire représente pour l'ensemble de la zone 20,4 % du PIB en 2010 contre 19,6 % du PIB en 2009.

Cette maîtrise de l'expansion monétaire s'est poursuivie en 2011 avec un net recul du poids de la masse monétaire par rapport au PIB. Ainsi, au niveau des pays pétroliers, la masse monétaire n'a-t-elle représenté que 29,0 % du PIB en 2011. La même situation a prévalu au niveau des pays à faible revenu ou fragiles, à l'exception de São Tomé e Príncipe où elle a représenté 47,3 % du PIB en 2011 contre 45,6 % en 2010.

Dans la zone CEMAC qui a en partage une union monétaire commune à six pays, la politique monétaire, définie par les États, est conduite par la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). Les instruments de régulation utilisés par la BEAC sont le taux d'intérêt directeur, la politique de marché libre et les réserves obligatoires. Avec la libéralisation de la politique des taux d'intérêt, l'action de la politique monétaire s'exerce davantage sur le plan quantitatif, à travers la modification du taux de réserves obligatoires. Dans la pratique, en raison de la nature importée de l'inflation, la Banque centrale dispose de peu d'influence sur l'évolution des prix, l'État jouant mieux ce rôle.

L'évolution des principaux agrégats de la CEMAC au 31 décembre 2011 a été marquée par un accroissement des avoirs extérieurs nets, des crédits à l'économie et de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets se sont inscrits en hausse de 18,1 %, pour s'établir à 8 280 milliards à fin décembre 2011, résultant de la reprise de l'activité économique mondiale, qui s'est traduite par la hausse des principaux cours des produits d'exportation. Les crédits à l'économie ont progressé de 14,8 % à 3 989 milliards au 31 décembre 2011, reflétant la reprise économique dans presque tous les pays de la CEMAC. Les concours bancaires ont bénéficié essentiellement aux secteurs des télécommunications, ainsi que des bâtiments et travaux publics. La position nette créditrice des États de 2 201,3 milliards en 2010 s'est renforcée à 3 053,5 milliards en 2011, en raison de la bonne tenue des cours des matières premières et en particulier le pétrole. En conséquence de l'évolution des agrégats ci-dessus, la masse monétaire de la zone CEMAC a augmenté de 13,6 %, pour se fixer à 8 217,9 milliards au 31 décembre 2011 contre 7 231,8 milliards une année plus tôt.



Graphique 3.5 : Inflation dans la zone CEEAC de 2010 et 2011 (en %)

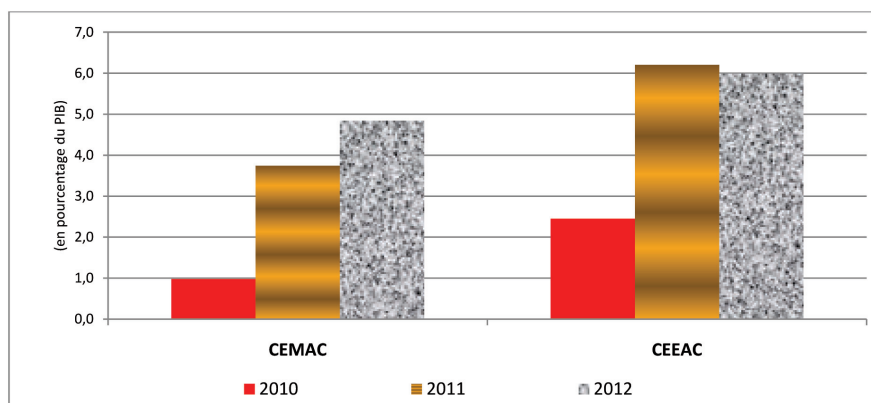
Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

3.1.3. Finances publiques et dette

Finances publiques

En ce qui concerne les finances publiques, on observe une amélioration des soldes budgétaires des pays de la CEMAC et de la CEEAC en 2010 à la suite de la reprise économique mondiale, qui a eu pour conséquence le relèvement des prix des principaux produits d'exportation de la sous-région. Les soldes hors dons se sont donc établis à 1,0 % du PIB pour les pays de la zone CEMAC et 2,5 % pour l'ensemble CEEAC. Cette amélioration découle des bonnes performances observées dans les pays pétroliers, notamment le Congo dont le solde budgétaire hors dons est passé de 4,7 % du PIB en 2009 à environ 23 % en 2010, et surtout celui de l'Angola progressant de -4,9 % du PIB en 2009 à 6,8 % du PIB en 2010. C'est du côté des pays à faible revenu et fragiles que persistent des déficits en 2010, avec notamment São Tomé e Príncipe et le Burundi, avec respectivement -30,3 % et -26,4 % du PIB en 2010.

On observe une amélioration des soldes budgétaires des pays de la CEMAC et de la CEEAC en 2010 à la suite de la reprise économique mondiale.



Graphique 3.6 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des sous-régions (base engagements)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

Dans la zone CEEAC, les recettes totales en 2011 se sont établies à 37,4 % du PIB contre 33,9 % en 2010, en raison essentiellement de la hausse des recettes pétrolières de l'Angola et des autres pays producteurs. L'évolution des recettes pétrolières procède de la hausse des prix du baril et de la production pétrolière. Du côté des dépenses, même si elles ont diminué en pourcentage du PIB, elles ont en réalité augmenté en valeur, notamment les dépenses en capital qui sont passées de 19,4 milliards de dollars américains en 2010 à 22,7 milliards de dollars américains en 2011. Au total, la gestion des finances publiques dans la zone CEEAC s'est soldée en 2011 par un redressement de l'excédent budgétaire de 6,2 % du PIB soit 3,7 points de plus qu'en 2010.

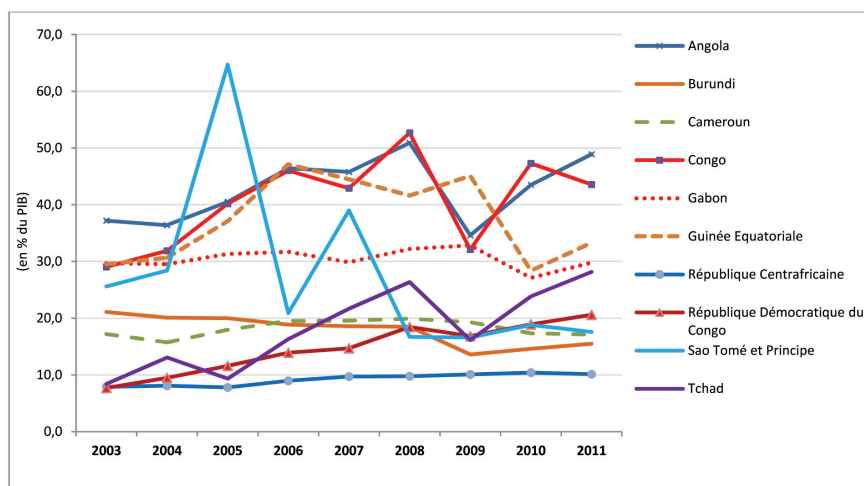
Comme cela fut le cas en 2010, l'objectif principal de la politique budgétaire pour l'année 2011 dans la zone CEMAC a porté sur l'accroissement des recettes budgétaires, à travers notamment des efforts particuliers en vue d'augmenter les recettes non pétrolières, et sur une plus grande maîtrise des dépenses publiques.

Ainsi, les recettes budgétaires totales ont atteint 11 767,1 milliards de FCFA en 2011, une augmentation de 22,0 % due à l'augmentation de 28,7 % des recettes pétrolières et de 9,9 % des recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières se sont établies à 8 071,4 milliards contre 6 271,9 milliards en 2010, tandis que les recettes hors pétrole se sont fixées à 3 845,1 milliards en 2011. La hausse des recettes pétrolières a été observée dans tous les pays de la CEMAC. Pour leur part, les efforts engagés par les États en matière de sécurisation des recettes non pétrolières par l'informatisation des services (SYDONIA), le renforce-

ment des capacités des administrations douanière et fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale et les réformes des régies financières ont participé à l'amélioration des taux de recouvrement.

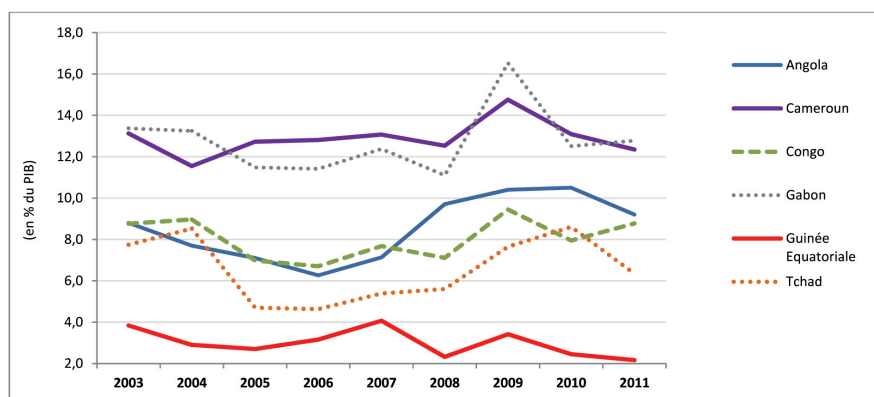
Les dépenses budgétaires totales se sont inscrites en hausse en 2011, s'établissant à 10 212,2 milliards de FCFA contre 9 198,1 milliards de FCFA un an plus tôt. Elles ont été constituées de 4 874,9 milliards de FCFA de dépenses courantes et 5 295,2 milliards de FCFA de dépenses en capital. L'augmentation des dépenses en capital par rapport à 2010 résulte du financement des infrastructures de base et de lutte contre la pauvreté. Quant à l'augmentation des dépenses courantes en 2011 par rapport à 2010, elle est liée aux accroissements enregistrés par les dépenses relatives aux traitements et salaires, aux transferts et subventions, et aux paiements des intérêts sur la dette publique. L'évolution des traitements et salaires s'explique par la volonté de la plupart des autorités nationales de soutenir le pouvoir d'achat des populations par une revalorisation des salaires et l'accroissement des effectifs dans la fonction publique.

En définitive, le solde budgétaire, base engagements, hors dons, de la CEMAC s'est amélioré en 2011 avec un excédent équivalent à 3,7 % du PIB contre 1,0 % en 2010.



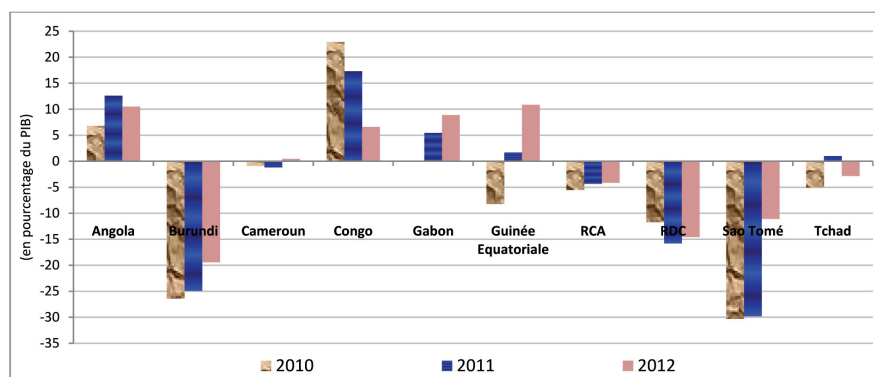
Graphique 3.7 : Évolution des recettes totales des pays de l'Afrique centrale de 2003 à 2011 (en % du PIB)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).



Graphique 3.8 : Évolution des recettes non pétrolières des pays producteurs de pétrole en Afrique centrale de 2003 à 2011 (en % du PIB)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).



Graphique 3.9 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des pays de la CEEAC (base engagements)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

Dette

Le niveau d'endettement de la sous-région reste modéré. Il est à l'image de ce qui prévaut en Afrique où presque tous les pays ont bénéficié des mesures d'annulation grâce aux Initiatives PPTE et IADM. Pour l'ensemble de la CEEAC, l'encours de la dette a représenté 17,4 % du PIB en 2010, dont 18,7 % du PIB pour les pays de la CEMAC. La part du service de la dette dans les exportations des pays de la CEEAC s'est

Le niveau d'endettement de la sous-région reste modéré.

établie à 9,1 % en 2010, en diminution par rapport à 2009 avec 10,3 %, contre une nette progression en zone CEMAC allant de 5,6 % en 2009 à 9,2 % en 2010. Pour l'ensemble du groupe des pays pétroliers, la dette publique n'a représenté que 27,2 % du PIB. Concernant les pays à faible revenu ou fragiles, si le poids de la dette publique est égal ou dépasse la moitié de leur PIB au Burundi (50 %) et à STP (71,4 %), il n'est que de 33,8 % pour la RDC et 41,9 % pour la RCA.

En zone CEMAC en 2010, après l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs de 478,6 milliards, le paiement de l'amortissement de la dette extérieure de 1 706,1 milliards et le désengagement vis-à-vis du système non bancaire de 1 234,9 milliards, le besoin de financement global de la CEMAC est ressorti à 2 836,1 milliards. La mobilisation des ressources extérieures au titre des dons de 1 543,6 milliards, des tirages de 581,1 milliards, des allègements de la dette extérieure de 152 milliards et de l'engagement vis-à-vis du système bancaire de 559,3 milliards, a permis de couvrir entièrement ce besoin.

3.1.4. Secteur extérieur

La reprise économique mondiale notée en 2010 a relancé les exportations des pays de la CEEAC. Les recettes d'exportations se sont fortement améliorées avec la montée des prix des matières premières.

Les exportations de biens et services ont fini par représenter 56,9 % du PIB contre 49,4 % en 2009 pour les six pays producteurs de pétrole, selon les statistiques du FMI. La même évolution a été enregistrée dans les pays à faible revenu ou fragiles à un rythme faible à modéré, à l'exception de la RDC, dont le taux d'exportation est passé de 39,3 % du PIB en 2009 à 63,7 % du PIB en 2010, soit la meilleure performance dans l'ensemble de la CEEAC. Cette situation traduit la forte demande de produits miniers, notamment en provenance des pays émergents. Les pays de la CEMAC ont également vu progresser leurs exportations de 45,5 % du PIB en 2009 à 50,6 % du PIB en 2010.

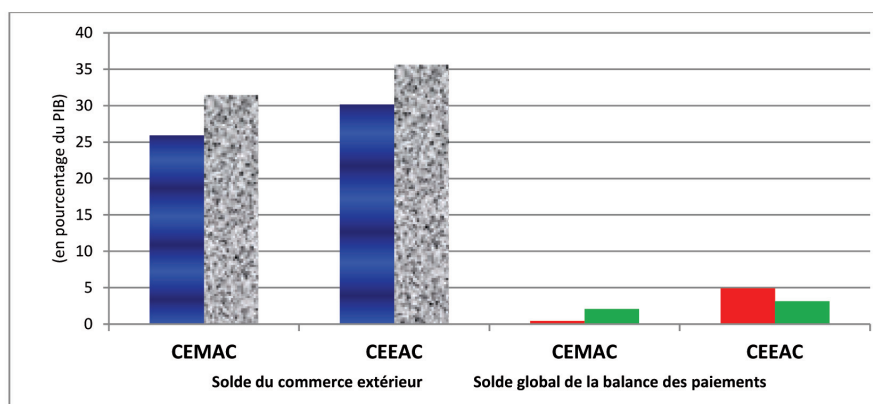
Les recettes d'exportations se sont fortement améliorées avec la montée des prix des matières premières.

La même évolution a été enregistrée dans les pays à faible revenu ou fragiles à un rythme faible à modéré, à l'exception de la RDC, dont le taux d'exportation est passé de 39,3 % du PIB en 2009 à 63,7 % du PIB en 2010, soit la meilleure performance dans l'ensemble de la CEEAC. Cette situation traduit la forte demande de produits miniers, notamment en provenance des pays émergents. Les pays de la CEMAC ont également vu progresser leurs exportations de 45,5 % du PIB en 2009 à 50,6 % du PIB en 2010.

Du côté des importations, il est observé une baisse pour l'ensemble des pays de la CEEAC, avec un taux reculant de 29,4 % du PIB en 2009 à 25,5 % du PIB en 2010. Ce repli au niveau sous-régional s'explique par le recul des importations de l'Angola qui se sont établies à 20,2 % du PIB en 2010, soit environ 10 points de moins qu'en 2009. Quant aux pays de

la zone CEMAC, le taux des importations de biens et services a également baissé de 26,1 % du PIB en 2009 à 25,1 % du PIB en 2010, en raison principalement d'un recul des importations au Cameroun et en Guinée équatoriale

Les soldes extérieurs courants hors dons, qui étaient déficitaires pour l'ensemble des pays de la CEEAC en 2009 à l'exception du Gabon (13,4 % du PIB), ne sont devenus excédentaires en 2010 que pour l'Angola (10,5 % du PIB) et le Gabon (8,0 % du PIB). Pour la zone CEMAC, le déficit du compte courant s'est réduit à -4,6 % du PIB en 2010 contre -6,3 % en 2009.



Graphique 3.10 : Évolution du solde du commerce extérieur et de la balance des paiements entre 2010 et 2011 dans la sous-région

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

L'amélioration observée en 2010 s'est poursuivie en 2011 en ce qui concerne les exportations de la CEEAC et de la CEMAC. Les exportations de la CEEAC ont atteint 59,4 % du PIB sous-régional en 2011, soit 2,5 points de plus qu'en 2010, et celles de la CEMAC se sont établies à 54,1 % du PIB en 2011, soit 3,5 points de plus qu'en 2010. Cette progression des exportations a été observée dans la plupart des pays de l'Afrique centrale, notamment en RDC où elles se sont établies à 71,4 % du PIB en 2011, soit près de 8 points de plus qu'en 2010. Quant aux importations de biens et services de la CEEAC et de la CEMAC, elles ont progressé plus lentement par rapport à 2010, en s'établissant respectivement à 26,1 % et 25,2 % du PIB.

L'excédent du compte courant de la CEEAC a baissé par rapport à 2010 pour représenter 2,1 % du PIB. Pour la zone CEMAC, le déficit

du compte courant s'est réduit en passant de $-4,6\%$ du PIB en 2010 à $-3,8\%$ du PIB en 2011.

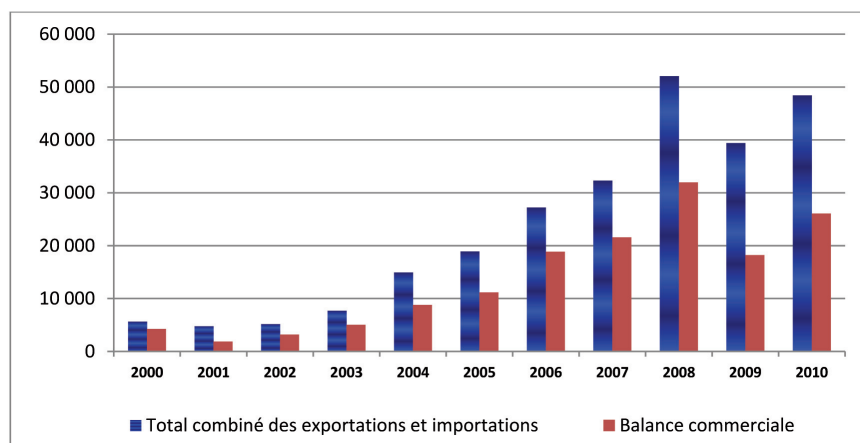
Les termes de l'échange, qui s'étaient fortement dégradés en 2009, n'ont cessé de s'améliorer depuis 2010 pour l'ensemble de la sous-région. Pour la zone CEMAC, l'indice base 100 en 2000 s'est fortement amélioré pour atteindre 118 en 2011. Le nombre de mois d'importations ne cessent de progresser pour les pays pétroliers depuis 2009 avec 4,7 mois, 4,8 pour 2010 et 5,6 pour 2011. Pour les pays à faible revenu et fragiles, le nombre de mois d'importation fluctue à la hausse, traduisant une bonne réaction par rapport au contexte difficile de l'environnement international. Concernant les pays de la CEMAC, c'est à partir de 2010 que le nombre de mois d'importations s'est inscrit à la hausse.

L'essor des recettes d'exportation de la CEEAC ces dernières années est à mettre au crédit des pays émergents d'Asie.

Bien qu'il soit dû en grande partie à l'amélioration des termes de l'échange, l'essor des recettes d'exportation de la CEEAC ces dernières années est à mettre au crédit des pays émergents d'Asie. Le graphique 3.11 indique que le commerce de l'Afrique centrale avec les économies en développement d'Asie² a augmenté rapidement, le total combiné des exportations et des importations passant de 5,6 milliards de dollars en 2000 à 48 milliards de dollars en 2010, avec un record de plus de 51 milliards de dollars en 2008.

En examinant la balance commerciale de la CEEAC vis-à-vis de pays en développement d'Asie (graphique 3.11), on constate que cette dernière est toujours excédentaire. L'excédent global de 32,2 milliards de dollars en 2008 représentait près de dix-sept fois celui de 2001 avec 1,9 milliard de dollars. Cependant, cette image d'un commerce favorable à la sous-région masque de grandes disparités au niveau des balances commerciales des pays de la CEEAC. On constate une importante détérioration de ces dernières qui affichent pour la plupart un déficit vis-à-vis de l'Asie en développement, à l'exception de l'Angola et de la Guinée équatoriale. Si l'on exclut les produits de base (pétrole, minerais, etc.), les pays de l'Afrique centrale ont une balance commerciale négative avec chacune des économies de l'Asie. C'est dans le commerce avec la Chine que la détérioration de cet équilibre est la plus évidente.

2. Il s'agit des économies en développement d'Asie appartenant à l'Asie orientale, l'Asie méridionale, l'Asie du Sud-Est et l'Asie occidentale selon le regroupement d'UNCTADstat.



Graphique 3.11 : Total combiné des exportations et importations et balance commerciale de la CEEAC envers les pays en développement d'Asie de 2000 à 2010 (en millions de USD)

Source : Base de données en ligne, CNUCED, Octobre 2011

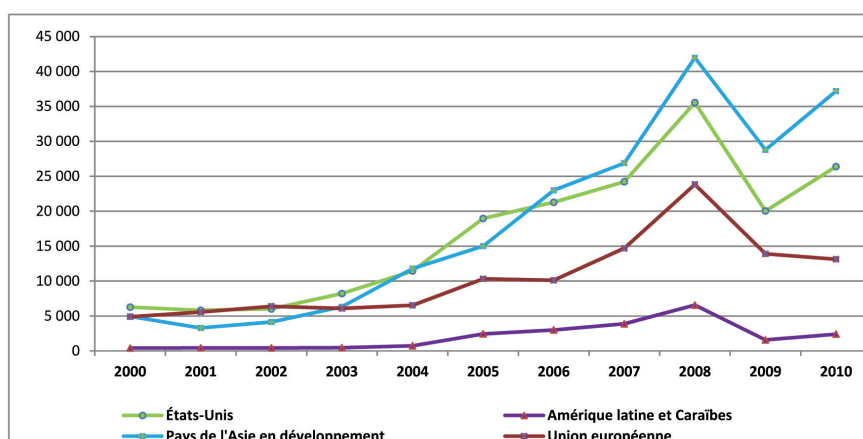
Par ailleurs, si les exportations de l'Afrique centrale avaient été par le passé d'une manière prédominante destinées à l'Union européenne, le graphique 3.12 indique que cette tendance a décliné. Parmi les changements majeurs, on note l'importance que revêt l'Asie en développement dans les échanges de la CEEAC, principalement du fait des exportations de pétrole et gaz³.

L'augmentation de la demande des pays émergents d'Asie, notamment de la Chine, pour les exportations de produits primaires offre une

Les pays de la CEEAC doivent veiller à ce que leurs relations commerciales avec les pays émergents du Sud ne les cantonnent pas dans un rôle de fournisseur de matière première et d'importateurs de produits manufacturés.

opportunité aux pays d'Afrique centrale riches en ressources, de fournir une part accrue de leurs besoins. Toutefois, les pays de la CEEAC doivent veiller à ce que leurs relations commerciales avec les pays émergents du Sud ne les cantonnent pas dans un rôle de fournisseur de matière première et d'importateurs de produits manufacturés.

3. Voir CEA-BSR/AC (2011) « Les nouvelles tendances de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire : incidences dans les pays d'Afrique centrale ».



Graphique 3.12 : Exportations de l'Afrique centrale vers l'Asie en développement comparées à d'autres destinations de 2000 à 2010 (en millions de USD)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données en ligne de la CNUCED (2011).

3.1.5. Développement social

Avec une croissance économique de 4,7 % en 2011 et une croissance démographique annuelle de l'ordre de 2,8 %, les pays de la CEEAC continuent de progresser lentement en matière de réduction de la pauvreté comparativement aux autres régions en développement du monde. Il existe plusieurs raisons à cette situation. Premièrement, l'Afrique centrale n'a connu une croissance économique relativement forte et soutenue que depuis le début de la décennie 2000, alors que les taux enregistrés au cours de la décennie 1990 n'étaient pas suffisants pour avoir un impact significatif sur la pauvreté. Deuxièmement, les données agrégées de la croissance sous-régionale cachent de fortes disparités entre les pays. Pour beaucoup de pays de la sous-région, le sentier de croissance emprunté est loin de celui édicté par le NEPAD, qui propose un taux annuel de 7 % comme minimum requis pour accélérer la réduction de la pauvreté et créer les conditions de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Troisièmement, la croissance en Afrique centrale n'a pas été suffisamment forte dans les secteurs où les pauvres travaillent et là où ils vivent. L'expansion de la valeur ajoutée a été principalement le fait du

Les pays de la CEEAC continuent de progresser lentement en matière de réduction de la pauvreté comparativement aux autres régions en développement du monde.

secteur extractif, un secteur n'entretenant que des liens distendus avec le reste de l'économie et n'ayant par conséquent que des retombées limitées sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

En examinant l'indice de développement humain (IDH), qui permet de mesurer le développement non seulement en termes de croissance économique, mais aussi en termes de progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation, les pays de la CEEAC font partie de ceux qui occupent le dernier rang du classement mondial.

Pays	Classement IDH (1)	Classement selon le RNB (2) par habitant	Écart de classement selon l'IDH et le RNB par habitant
Développement humain moyen			
Gabon	106	66	40
Guinée équatoriale	136	45	91
Congo	137	131	6
Développement humain faible			
São Tomé e Príncipe	144	151	-7
Angola	148	110	38
Cameroun	150	146	4
RCA	179	181	-2
Tchad	183	171	12
Burundi	185	185	0
RDC	187	186	1

Tableau 3.1 : Classement IDH des pays de l'Afrique centrale en 2011

Source : Rapport sur le développement humain 2011, PNUD.

Notes : (1) IDH : Indice de développement humain (classement effectué sur 187 pays) ;

(2) RNB : revenu national brut.

L'amélioration de la situation économique et l'accélération de la croissance ont peu bénéficié à la population dans son ensemble.

Le tableau indique par ailleurs que tous les pays d'Afrique centrale (excepté la RCA et São Tomé) ont un meilleur classement en termes de revenu national brut par habitant qu'en termes d'IDH. Cette différence entre le classe-

ment en termes d'IDH et de RNB par habitant permet d'illustrer le « déficit social » de la croissance économique de certains pays de la CEEAC. L'amélioration de la situation économique et l'accélération de

la croissance, suite souvent au développement de l'exploitation pétrolière, ont, à ce jour, peu bénéficié à la population dans son ensemble⁴. Ceci est confirmé par une étude de la CEA/BSR-AC (2008) qui a démontré qu'une dépendance accrue à l'égard des produits de base se traduisait par une détérioration des indicateurs de développement social.

C'est en partie pour combler ce « déficit social » que les pays de la CEEAC ont développé des stratégies de lutte contre la pauvreté. Un des objectifs de ces stratégies est de rendre plus facile la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour 2015. Le tableau ci-dessous synthétise le degré d'avancement dans la réalisation des OMD des pays de la CEEAC.

À moins de trois ans de l'échéance de 2015, la situation des pays d'Afrique centrale apparaît contrastée. D'un côté, quelques pays pourraient réaliser plusieurs objectifs et, d'un autre côté, certains pays pourraient ne pas en atteindre plus d'un. En outre, si dans l'ensemble quelques avancées sont perceptibles vers les objectifs en matière de scolarisation dans le primaire, de lutte contre le VIH et le sida, de préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, de mortalité infantile, de nombreux efforts restent à fournir en matière d'égalité des sexes, de santé maternelle, de partenariat mondial pour le développement et surtout de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.

La non-atteinte des OMD a un coût non négligeable en termes de moindre croissance économique. Par exemple, une étude de Dina Abu-Ghaida et Stephan Klasen (2004)⁵ conclut que les pays qui ne vont pas atteindre l'objectif d'égalité entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation vont connaître une croissance plus faible ainsi qu'une réduction moins prononcée de la fertilité, de la mortalité infantile et de la sous-alimentation. Selon cette étude, la moitié des pays de la CEEAC ne va pas atteindre l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation, ce qui devrait se traduire par quelque 0,4 point de pourcentage de croissance en moins par an pour la période 2005-2015. À cela, il faut ajouter l'impact négatif sur la croissance économique d'une baisse moins forte de la fertilité et de la mortalité infantile.

La non-atteinte des OMD a un coût non négligeable en termes de moindre croissance économique.

4. Voir CEA/BSR-AC 2008 : « Le rôle des produits de base dans le développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale ».

5. Dina Abu-Ghaida et Stephan Klasen (2004), « The Costs of Missing the Millennium Development Goal on Gender Equity », *World Development*, vol. 32, n° 7, pp. 1075-1107.

Objectifs du Millénaire	Angola	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée-Équatoriale	République Centrafricaine	République Démocratique du Congo	São Tomé e Príncipe	Tchad
Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Improbable	N/D	Information insuffisante	Information insuffisante	Probable	Information insuffisante	Improbable	Information insuffisante	Improbable	Information insuffisante
Assurer l'éducation primaire pour tous	Probable	N/D	Probable	Probable	Probable	Probable	Possible (*)	Improbable	Probable	Probable
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Probable	N/D	Improbable	Improbable	Probable	Possible (*)	Possible (*)	Possible (*)	Improbable	Improbable
Réduire la mortalité infantile	Possible (*)	N/D	Improbable	Possible (*)	Probable	Probable	Possible (*)	Improbable	Probable	Improbable
Améliorer la santé maternelle	Possible (*)	N/D	Improbable	Possible (*)	Probable	Probable	Improbable	Improbable	Possible (*)	Improbable
Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Possible (*)	N/D	Possible (*)	Information insuffisante	Information insuffisante	Probable	Possible (*)	Possible (*)	Probable	Improbable
Préserver l'environnement	Possible (*)	N/D	Information insuffisante	Possible (*)	Possible (*)	Possible (*)	Possible (*)	Possible (*)	Improbable	Improbable
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Information insuffisante	N/D	Information insuffisante	Information insuffisante	Information insuffisante	Information insuffisante	Information insuffisante	Information insuffisante	Possible (*)	Information insuffisante

Tableau 3.2 : Degré de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique centrale

 Source : Site web sur le MDG Monitor (www.mdgmonitor.org)

L'éducation joue donc un rôle central dans la mesure où il s'agit d'un secteur transversal qui conditionne le bien-être à tous les niveaux. Un renforcement des capacités de production par le biais d'investissements en capital humain pourrait contribuer à résoudre la question du développement économique et social en Afrique centrale, si l'on considère le capital humain comme à la fois un élément constitutif du développement humain et un facteur de croissance économique.

En mettant l'accent sur le secteur éducatif, cette partie cherche non seulement à bien connaître la situation et les perspectives du secteur, mais aussi à mesurer sa part dans la répartition des fruits de la croissance. L'analyse fera le point sur le secteur de l'éducation en Afrique centrale à travers notamment les progrès réalisés pour l'atteinte de l'OMD 2. Cependant, la qualité de l'éducation ne peut se mesurer uniquement à partir de paramètres quantitatifs, tels que les taux de scolarisation, d'alphabétisation ou encore les ratios élèves/enseignants. Les paramètres qualitatifs, comme les compétences, doivent également entrer en considération. C'est pourquoi un accent sera également mis sur le développement des compétences techniques et professionnelles.

Situation de l'éducation en Afrique centrale

Plusieurs pays d'Afrique centrale ont accompli des efforts en vue d'assurer l'éducation primaire pour tous. Le tableau ci-après montre en effet que les taux nets de scolarisation dans le primaire ont augmenté partout excepté au Congo. Ils tendent même vers la cible de 100 % au Burundi, au Cameroun, au Gabon et à São Tomé e Príncipe. Les résultats appréciables de ces pays tiennent à la mise en œuvre de politiques appropriées, à travers par exemple l'abolition des frais de scolarité au primaire au Burundi. En RCA et au Tchad, l'amélioration n'a pas été remarquable, en raison notamment de la faiblesse des dépenses consacrées à l'enseignement primaire dans le budget total alloué à l'éducation, associée aux troubles civils et aux conflits qui ont causé une détérioration importante de l'infrastructure éducative. En ce qui concerne les taux d'achèvement dans le primaire, les progrès, certes timides, concernent tous les pays. Le Cameroun, le Congo et São Tomé e Príncipe enregistrent les niveaux les plus élevés en termes de proportion d'élèves commençant la première année d'études dans le primaire et achevant la cinquième année, suivis de la Guinée équatoriale et de la DC. Par contre, le Burundi, la RCA et le Tchad, avec moins de 50 %, enregistrent des performances moindres.

Cible	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
Indicateurs	Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)		Taux net de scolarisation dans le primaire (%)		Taux d'achèvement dans le primaire (%)	
	1990	2009-2010 ⁶	1990	2009-2010 ⁷	1990	2009-2010 ⁸
Angola	82,2	124,5	41,0	85,7	-	46,6
Burundi	69,8	156,3	52,8	98,9	40,9	56,1
Cameroun	96,1	119,8	71,1	93,6	54,1	78,7
Congo	54,4	115,0	90,6	90,8	58,8	70,8
Gabon	-	-	88,4	94,7	-	-
Guinée équatoriale	-	86,6	53,1	56,3	-	52,4
RCA	68,4	93,4	57,9	70,5	30,4	41,1
RDC	54,4	93,2	56,0	75,0	-	57,8
São Tomé et Príncipe	136,3	130,7	96,0	98,4	77,9	85,3
Tchad	49,3	90,0 ⁹	-	-	16,3	32,9 ¹⁰

Tableau 3.3 : Progrès dans l'atteinte de l'ODM 2

Sources : Site web UNESCO, <http://stats.uis.unesco.org/> ; Site web Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/indicator> ; Rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD.

L'analyse des données désagrégées par sexe indique que les taux d'achèvement dans le primaire des garçons sont nettement supérieurs à ceux des filles. Toutefois à São Tomé e Príncipe, le taux d'achèvement dans le primaire des filles était légèrement plus élevé que celui des garçons au cours de la même période. À l'instar des tendances en matière de taux net de scolarisation, le taux d'achèvement dans le primaire présente un biais en faveur des ménages aux revenus plus élevés, des populations urbaines, et des garçons plutôt que des filles. Ceci semble

6. 2010 pour tous les pays sauf pour la RDC (2009).

7. 2010 pour tous les pays sauf pour le Burundi (2009).

8. 2010 pur tous les pays sauf pour la RDC (2009).

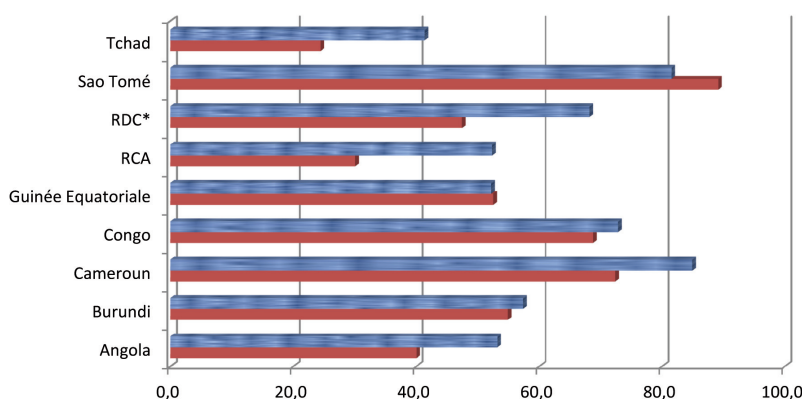
9. La Direction de l'analyse et de la prospective de la République du Tchad (DAPRO) a estimé le brut de scolarisation dans le primaire à 98,2 % en 2009.

10. La DAPRO a estimé le taux d'achèvement dans le primaire à 38 % en 2009.

confirmer une étude (ONU, 2010) selon laquelle les filles appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres ont trois fois plus de chance d'abandonner les études scolaires que les filles appartenant aux 20 % des ménages les plus riches.

Par ailleurs, la même étude indique que les enfants des zones rurales ont deux fois plus de chance d'abandonner les études scolaires que les enfants vivant en milieu urbain. En outre, la qualité de l'éducation mesurée par le ratio enseignant/élève à 1/45 est demeurée extrêmement basse sur le continent et l'offre en enseignants qualifiés est clairement insuffisante pour satisfaire la demande.

Les enfants des zones rurales ont deux fois plus de chance d'abandonner les études scolaires que les enfants vivant en milieu urbain.



Graphique 3.13 : Taux d'achèvement dans le primaire désagrégé par sexe en Afrique en 2010 (%)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données en ligne de la Banque Mondiale, <http://data.worldbank.org/indicator> (2012).

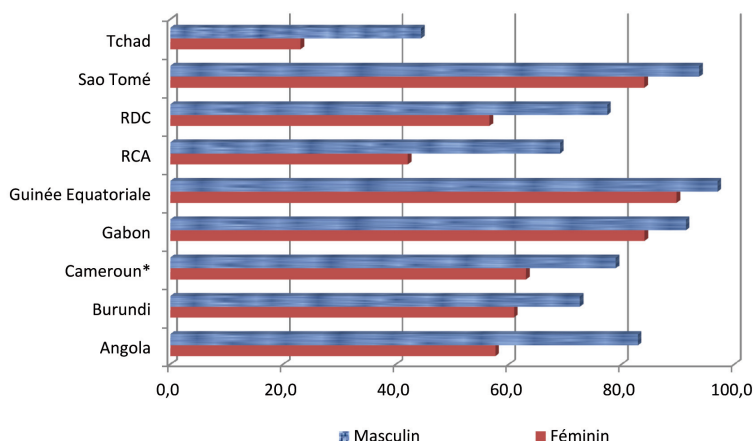
Note : (*) Pour la RDC, les données sont de 2009.

Données désagrégées par sexe non disponibles pour le Gabon.

Pour ce qui est de la cible relative à l'augmentation du taux d'alphabétisation des adultes de 50 %, il est improbable qu'elle soit atteinte d'ici 2015. Les taux d'alphabétisation indiquent une tendance semblable à celle des taux d'achèvement dans le primaire. Comme attendu, les pays qui ont des taux élevés d'achèvement dans le primaire ont également de meilleurs taux d'alphabétisation pour jeunes adultes. En outre, il existe dans ce domaine un déséquilibre au niveau du genre.

Le Tchad a un des taux d'alphabétisation les plus bas du continent avec 45,4 %, soit une faible amélioration par rapport aux 37,6 % en 2000.

Pourtant ce pays a connu des améliorations importantes en matière de taux nets de scolarisation. L'absence de progrès relatif à l'alphabétisation est révélatrice de la faible qualité de l'instruction dans le primaire.



Graphique 3.14 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)
désagrégé par sexe en Afrique centrale en 2009 (%)

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données en ligne de l'UNESCO,
<http://stats.uis.unesco.org/> (2012)

Note : (*) Pour le Cameroun, les données sont de 2007

Données désagrégées par sexe non disponibles pour le Congo

Développement des compétences techniques et professionnelles en Afrique centrale

Le développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP), après avoir été un élément-clé du système éducatif au cours des années 1960 et 1970 dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, a subi le contrecoup des mesures d'ajustement structurel dans les années 1980. Par ailleurs, l'éducation primaire universelle a été placée dans les années 1990 en tête de l'agenda international et a été adoptée comme Objectif du Millénaire pour le développement en 2000. Cette focalisation sur l'éducation primaire a très fortement pesé sur les systèmes d'éducation secondaire et professionnelle de nombreux pays africains. Ainsi le retour observé dans les années 2000 du DCTP dans l'agenda international traduit l'intérêt des gouvernements des pays africains pour une approche globale, intégrée, intersectorielle de l'éducation, formation technique et professionnelle incluse.

Aujourd'hui, tous les pays africains y compris ceux d'Afrique centrale s'efforcent de renforcer leur capital humain grâce notamment au DCTP. De nombreux avantages plaident en faveur de ce dernier, à savoir une meilleure productivité, une capacité à attirer des investissements directs étrangers, mais aussi la promotion d'un travail décent dans l'économie informelle qui reste le premier employeur. En effet, il est estimé par exemple qu'au Cameroun plus de 90 % des actifs occupés sont employés dans le secteur informel. Le développement de compétences professionnelles chez les pauvres, les jeunes et les populations vulnérables est donc un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté. Il fait autant partie des stratégies nationales de développement des ressources humaines, que de celles pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

La plupart des pays d'Afrique centrale, à l'instar du Cameroun, du Congo et de la Guinée équatoriale, ont lancé des réformes pour promouvoir les compétences techniques et professionnelles dans le secteur formel et informel.

La plupart des pays d'Afrique centrale, à l'instar du Cameroun, du Congo et de la Guinée équatoriale, ont lancé des réformes pour promouvoir les compétences techniques et professionnelles dans le secteur formel et informel, traduisant une approche plus intégrée de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

Toutefois, les expérimentations et les réformes du DCTP en Afrique centrale restent en général de portée limitée. Le DCTP en Afrique centrale est confronté à de multiples obstacles qui limitent ses effets et contrarient son développement. Les difficultés ne naissent pas seulement de la faiblesse des ressources ; la manière dont les moyens disponibles sont effectivement utilisés, a également son importance.

Il est établi que l'inadéquation travail-emploi résulte de l'insuffisance ou de l'absence de liens à différents niveaux, dans plusieurs pays de la sous-région, entre la politique de développement du pays et le rôle du DCTP. En effet, il s'agit surtout de la divergence entre : (i) les besoins en compétences de l'industrie et les programmes scolaires ; (ii) les établissements d'ETFP et les universités ; (iii) ou encore la formation formelle et la formation en entreprise ou la formation informelle. Dans certains pays, plusieurs ministères et agences se partagent la responsabilité du DCTP, mais les acteurs agissent souvent sans se concerter et n'appartiennent pas à un système global de développement des ressources humaines. Ce manque d'approche stratégique cohérente du secteur provoque la fragmentation des efforts et un gaspillage des ressources et, partant,

empêche les acteurs privés et les bailleurs de fonds de contribuer efficacement au développement des compétences techniques.

Il est donc nécessaire de remettre à plat les systèmes de DCTP en Afrique centrale afin de le rendre à la fois plus efficace et plus opérationnel. Les expériences réussies en Afrique (voir encadré) indiquent que les stratégies de DCTP doivent s'appuyer sur un projet clair, être totalement intégrées dans les stratégies et les plans d'action pour le développement et la lutte contre la pauvreté, et privilégier les secteurs aux débouchés prometteurs tels que l'agriculture par exemple. Dans la majorité des pays de la sous-région, dont l'activité repose essentiellement sur le secteur informel, les réformes du DCTP doivent reconnaître et approfondir le développement des compétences liées à la gestion ou à l'esprit d'entreprise.

Encadré 3.1 : Formation professionnelle appropriée aux besoins de la jeunesse et de l'économie informelle : exemple du Bénin

Le Bénin a récemment réformé sa politique de formation professionnelle pour ajuster l'enseignement technique et professionnel au marché du travail urbain. La réforme développe la formation pratique sous forme d'apprentissage dual qui alterne la formation théorique avec l'apprentissage pratique.

Un certificat de qualification professionnel (CQP) est délivré après trente-deux semaines d'apprentissage dans un centre de formation. C'est un diplôme national qui révèle la qualification professionnelle de l'apprenant. Il est organisé par la Direction des examens et concours, du ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation technique et professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des jeunes.

Pour la première fois en 2006, 292 apprentis ont obtenus le CQP. À l'avenir, la réforme fournira 3 000 CQP par an. Neuf options sont ou seront disponibles : maçonnerie, électricité, plomberie, mécanique, menuiserie, réfrigération et climatisation, couture, habillement et coiffure. La réforme a également créé le certificat de qualification aux métiers (CQM) pour valoriser les qualifications artisanales. La formalisation du CQM est rentrée récemment dans sa forme active à travers la validation du document cadre et des textes réglementaires pour l'organisation de cet examen.

Source : OCDE 2009, et <http://didierhounidenou.centerblog.net/6463284-certificat-de-qualification-aux-metiers-cqm> (site accédé le 31 janvier 2012)

La formation professionnelle devrait inclure toutes les parties prenantes. Pour rétablir le lien entre éducation technique et formation professionnelle d'une part, et les besoins du marché du travail de d'autre part, l'expérience du Cameroun souligne la nécessité d'associer les partenaires sociaux (employeurs et employés) dans les systèmes techniques de formation professionnelle pour l'identification d'opportunités de travail et l'élaboration des stratégies et des méthodes appropriées de formation. En effet, la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun a publié en 2006 un livre blanc intitulé *Projet politique de la CCIMA pour l'artisanat du Cameroun 2005-2010*. Le document fait un certain nombre de propositions de politique pour soutenir l'apprentissage, y compris la formation duale qui alterne la formation théorique avec l'expérience pratique.

■ 3.2. Au niveau national

3.2.1. Angola

Produit intérieur brut

La performance de l'économie angolaise repose principalement sur le secteur pétrolier. Au cours de 2009, elle a été affectée par la chute des prix et de la demande des exportations du pétrole. Avec le relèvement des cours internationaux en 2010, elle a rebondi à 3,4 %, contre 2,4 % l'année précédente. En 2010, l'Angola a été le deuxième producteur de pétrole en Afrique, après le Nigeria. La production a certes reculé de 1,2 % pour s'établir à 1,78 million de barils par jour (b/j), mais la relative hausse des prix, qui avait chuté de 34,2 % en 2009 avant de rebondir en 2010 avec une augmentation de 24,7 %, en a limité les conséquences.

Selon les prévisions, la production est estimée à 1,85 million b/j en 2011 et atteindrait 2,05 millions b/j en 2012. Du côté des cours, la hausse de 2010 a compensé la baisse de la production, bien au-delà du quota de 1,6 million b/j fixé par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

L'agriculture et les industries liées au secteur pétrolier ont accéléré leur progression, avec une croissance à deux chiffres. L'agriculture est le secteur de l'économie réalisant la croissance la plus rapide. Celle-ci a été de 25,9 % en 2009 puis de 11,5 % en 2010, mais toujours en deçà de son

niveau d'avant la guerre civile. Néanmoins, l'activité économique a été de manière générale entravée par les lenteurs de la mise en œuvre du Programme d'investissements publics (PIP) et l'accumulation des arriérés de dette publique, d'un montant de 6,8 milliards de dollars (USD), qui ont provoqué une croissance négative de 10,8 % dans le secteur de la construction et de 5,8 % dans le commerce. La production du diamant, qui est la deuxième matière première d'exportation de l'Angola après le pétrole, a de son côté reculé de 2,4 % avec la baisse du cours mondial. L'économie angolaise est en pleine diversification. En plus du diamant, l'extraction du cuivre, qui fut le deuxième produit minier du pays après ce métal précieux mis en exploitation depuis 1963, reprend progressivement.

Les estimations révèlent que la croissance en 2011 est restée à son niveau de 2010, soit 3,4 % malgré l'accroissement de l'investissement public dans la construction et le commerce, et l'augmentation de la production et des cours pétroliers.

Il est prévu pour 2012 une forte progression de la croissance en raison d'une production pétrolière estimée à 2,05 millions de b/j, mieux qu'en 2011, et de la reprise de la demande intérieure. En effet, les élections législatives prévues en 2012 devraient aussi relancer la consommation publique. En conséquence, la croissance en 2012 se trouverait à 9,7 %. Ce contexte aura un effet négatif sur la maîtrise des finances publiques. À l'exception de celui de l'énergie, tous les secteurs devraient croître en 2012.

Inflation et politique monétaire

L'inflation reste un problème pour l'économie angolaise. Après neuf années consécutives de baisse, la tendance s'est renversée en 2008, période qui a vu l'inflation rebondir à 12,5 %. Elle a atteint 13,7 % en 2009. En 2010, elle se situait à 14,5 %, tirée par la dépréciation du taux de change et l'augmentation respective du prix des produits pétroliers suite à la suppression de la subvention publique de 20 %. L'inflation s'est maintenue, selon les estimations, à deux chiffres en 2011, autour de 13,5 %, compte tenu de l'importance dans son calcul des transports publics et de la distribution des produits agricoles.

À propos de la politique monétaire, les efforts de soutien au taux de change en 2009 ont creusé les réserves monétaires, provoquant une révision de la politique monétaire. En effet, les fluctuations à la baisse

du prix du baril de pétrole ont conduit à une réduction des réserves de changes, obligeant les autorités monétaires à soutenir le kwanza (AOA) et à resserrer la politique monétaire. Ces réserves sont passées de 20 millions de USD en décembre 2008 à 12,6 millions de USD en décembre 2009, avant de remonter à 15,7 millions de USD en décembre 2010. La Banco Nacional de Angola (BNA) intervient désormais dans la définition des taux de change et des taux d'intérêts en rapport avec le ministère chargé des Finances.

Pour stériliser la liquidité excessive, la BNA a renforcé tout au long de 2009 et 2010 les contrôles administratifs sur le système d'adjudication des devises et a porté à 30 % le taux des réserves obligatoires sur les dépôts bancaires. Elle a aussi émis des bons du trésor pour renflouer le budget. La création de monnaie s'est par ailleurs considérablement ralentie avec la contraction des crédits à l'économie, qui sont passés de 70,2 % en 2008 à 55,3 % en 2009, puis à 22,2 % en 2010. En juin 2010, la réserve obligatoire sur les dépôts bancaires a été réduite à 25 % pour les dépôts en kwanza et à 15 % pour les dépôts en devises. Le taux d'escompte a été ramené de 30 % à 20 % à la fin de l'année 2010.

Cette politique monétaire plus flexible par la stabilisation du taux de change, la maîtrise de la création de monnaie et la consolidation des réserves de change, s'est poursuivie en 2011. Toutefois, la BNA entend accroître la liquidité en 2011 et encourager le secteur privé en abaissant les taux d'intérêt. Elle compte aussi atténuer la dollarisation de l'économie en limitant les crédits en devises. Fin 2011, selon le Mémorandum du FMI de décembre 2011, les avoirs extérieurs nets étaient projetés à 2 357 milliards de Kz contre 1 646 milliards en 2010, avec des crédits à l'économie de l'ordre de 979 milliards et une position nette du gouvernement largement négative à 355 milliards. Ces importants dépôts de l'État central, conjugués à ceux du secteur parapublic avec 1 189 milliards, favorisent le financement de l'économie. Pourtant le secteur privé n'a pu bénéficier des 2 310 milliards de crédits, en raison probablement de sa faible taille. La masse monétaire au sens M2 s'est établie à 19,4 du PIB.

Pour 2012, la politique de rigueur monétaire va se poursuivre en vue de réduire l'expansion de la masse monétaire. Malgré les efforts, la part du M2 au PIB progressera légèrement à 25,4 % du fait certes de l'amélioration des réserves extérieures nettes (3 772 MKz) mais surtout de la détérioration de la position extérieure nette de l'État central (– 1 354 MKz) et du difficile dégonflement des dettes des autres acteurs hors secteur privé. En effet, la position nette de ces derniers vis-à-vis du secteur bancaire se détériore encore à – 1 213 milliards de Kz.

Finances publiques

La gestion des finances publiques en Angola au cours des dernières années n'a pas été optimale en raison de la baisse des revenus pétroliers qui ont chuté de 56 % entre le dernier trimestre 2008 et février 2009, tandis que les dépenses n'avaient été ajustées en conséquence qu'en fin 2009. C'est ainsi que l'État a accumulé en 2009 des arriérés de dette intérieure pour un montant de 6,8 milliards de USD, puis 1,8 milliard de USD d'arriérés supplémentaires pendant le premier semestre 2010. La crise de liquidité qui s'est ensuivie a conduit les autorités à solliciter l'aide du Fonds monétaire international (FMI), qui a garanti en novembre 2009 un crédit stand-by de 1,4 milliard de USD, le premier accordé à l'Angola depuis la fin de la guerre civile. Ce plan de financement est le plus important consenti à ce jour à un pays subsaharien.

Les recettes publiques ont évolué positivement en 2010 avec ce financement du FMI et le rétablissement du secteur pétrolier. Les recettes pétrolières représentaient 80 % des recettes totales en 2008. Cette part est tombée à 63 % en 2009, avant de rebondir à 72 % en 2010. L'État a épongé 60 % de ses arriérés à la fin de 2010 et il s'est engagé à équilibrer la balance des paiements au cours du premier semestre 2011.

Il n'existe pas de cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), mais le budget 2011 et les projections budgétaires du gouvernement pour l'exercice suivant ont été élaborés selon les recommandations du FMI, en maintenant la rigueur budgétaire tout en augmentant la part des dépenses sociales, portée à 30 % du budget. Le gouvernement cherche à diversifier ses recettes et à améliorer l'exécution du budget par une coordination interministérielle des dépenses et du recouvrement des recettes. Il est prévu une restructuration des finances publiques dans un souci de plus grande transparence, avec la précision que permet l'informatisation des recettes et des dépenses.

Les dépenses en capital ont baissé de 16,7 % en 2009 et de 7,3 % en 2010. Les dépenses courantes se sont également contractées pendant la même période. Manquant de fonds pour financer son ambitieux programme d'investissements dans les infrastructures, le gouvernement a annoncé son intention d'accroître de deux milliards de USD la dette intérieure. Dans la foulée, le pays a l'intention d'émettre sur le marché international, pendant la période 2011-2012, entre un et deux milliards de USD d'obligations d'État. L'aide publique représente moins de 1 % du budget, avec une faible coordination entre les donateurs.

En termes de revenus publics pour 2011, l'Angola a mobilisé 48,9 % du PIB contre 43,5 % du PIB en 2010, dont 39,7 % et 33,0 % de revenus pétroliers respectivement. Les dépenses ont pour leur part représenté 36,3 % du PIB en 2011, contre 36,7 % du PIB en 2010. Les dépenses en capital ont baissé en passant de 9,7 % du PIB en 2010 à 8,3 % en 2011. Le solde global excédentaire s'est établi à 12,6 % en 2011 contre 6,8 % en 2010.

Les perspectives pour 2012 en terme budgétaire épouseront le profil de 2011. La pression fiscale serait de 43,4 % dont 33,3 % de revenus pétrolier, contre des dépenses totales prévues à hauteur de 33,1 % du PIB avec 10 % du PIB consacré aux investissements publics.

Dette

Dans le souci d'une bonne gestion et de suivi de la situation d'endettement du pays, les autorités angolaises ont mis en place une nouvelle unité de gestion de la dette (UGD) en 2010. Cette unité aura pour rôle de faire le suivi de la dette publique, qu'elle soit intérieure ou extérieure. Le gouvernement a mis les moyens nécessaires pour renforcer la capacité des membres de ladite unité, afin de s'assurer que l'unité soit opérationnelle à court terme. Ceci a retardé les travaux relatifs à l'achèvement de la stratégie de la gestion de dette à moyen terme, que les autorités se sont engagées à finaliser à la fin du mois de novembre 2011, avec une analyse de la viabilité de la dette.

Le ratio de la dette extérieure rapportée aux importations est passé de 21 % en moyenne pendant la période 2006-2008 à 38,8 % en 2009, mais il devrait se stabiliser aux environs de 33 % sur la période 2010-2012. Cette dégradation s'explique par l'augmentation de 54 % de la dette commerciale publique et de 40 % des dettes publiques bilatérales. Le stock de la dette publique à moyen et à long terme est structurellement composé pour 50 % de dette commerciale, pour 35 % de dettes bilatérales, et pour 8 % de dette multilatérale. La dette commerciale est principalement contractée avec le Royaume-Uni (4,5 milliards de USD), le Portugal (2,1 milliards de USD), l'Espagne (1,2 milliard de USD) et la Chine (1 milliard de USD). Les dettes bilatérales sont notamment contractées avec le Brésil (2 milliards de USD) et le Portugal (1,1 milliard). Le Brésil, la Chine, Israël, l'Espagne et le Portugal détiennent des créances gagées sur le pétrole. La dette publique à court terme est marginale (0,7 % du total de la dette extérieure). L'Angola s'est vu

refuser des lignes potentielles de crédit en raison des faibles capacités d'absorption du pays. Finalement, l'encours global représente 35,0 % du PIB en 2010, contre 29,9 % du PIB en 2011. Les prévisions tablent sur une baisse en 2012, soit 24,7 % du PIB. Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations a atteint 8,4 % en 2009 contre en 7,8 % en 2010.

Le secteur extérieur

Les échanges extérieurs angolais s'améliorent progressivement à la suite des effets néfastes de la crise financière des années 2008 et 2009 qui a profondément touché la balance des opérations courantes. En effet, avec l'effondrement des prix du pétrole qui représente 95 % des exportations du pays, la balance des opérations courantes était passée d'un solde positif de 6,4 milliards de USD en 2008 à un déficit de 3,7 milliards de USD en 2009. Après la remontée des cours, le solde est redevenu positif en 2010 (1,4 milliard de USD), et il s'est s'élever, selon les estimations, à 1,8 milliard de USD en 2011. Le pétrole est exporté en premier lieu vers la Chine, puis aux États-Unis et en Inde. L'Angola a été en 2010 le deuxième fournisseur en pétrole de la Chine, avec une part de 17 % des importations chinoises, derrière l'Arabie Saoudite (20 %). Les autres matières premières comme le diamant et les produits de raffinage ont également enregistré, selon les estimations, de bons résultats en 2011.

Sur un autre plan, l'accumulation des arriérés de dette envers le secteur privé a provoqué une baisse des importations en 2010. Les biens d'équipement représentent le tiers des marchandises importées, pour répondre à la demande du secteur des infrastructures et aux projets de logements du PIP. Le pays est structurellement dépendant des importations de produits alimentaires, qui représentent plus de la moitié des importations de biens. Les importations de produits pétroliers raffinés quant à elles ont augmenté de 34,6 % en moyenne annuelle pendant six ans, pour atteindre 2,6 millions de tonnes métriques en 2009. Avec une seule raffinerie opérationnelle, la demande a dépassé l'offre aux alentours de 2002, et l'Angola est devenu importateur net de produits raffinés.

Au niveau de la balance des paiements, le rapatriement des profits a augmenté de 24,2 % en 2010 pour atteindre 480 millions de USD, un niveau qui devrait se maintenir en 2011. Sur le plan régional, l'Angola est membre de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) et de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale). Bien que le pays ait entrepris de diversifier

ses créiteurs et partenaires commerciaux, les autorités ont décidé de développer les infrastructures avant d'ouvrir le marché de l'Angola à la SADC. Les incitations fiscales sont encore insuffisantes pour permettre à la grande industrie d'affronter la concurrence de l'Afrique du Sud. Au niveau de la CEEAC, les relations de l'Angola avec les autres membres sont surtout bilatérales. Malgré son potentiel, le secteur touristique se résume au tourisme intérieur des expatriés présents dans le pays, et il est entravé par les contrôles tatillons de l'immigration.

Sous un autre angle, l'Angola et l'Afrique du Sud ont conclu une série d'accords pour développer leur coopération, y compris dans le secteur de l'énergie. Comme l'Afrique du Sud, l'Angola ne voit pas d'intérêt à un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne dans la mesure où il bénéficie de l'exemption de droits de douane au titre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA).

Développement social

L'Angola manque de ressources humaines ; ce qui handicape les secteurs de l'éducation et de la santé. Après une guerre civile longue de vingt-sept ans, il est très difficile de convaincre les instituteurs et les travailleurs de santé qualifiés de s'installer dans les zones rurales, loin de la capitale. L'administration et la mise en œuvre des projets planifiés souffrent du même problème. La concentration dans les villes principales, Luanda notamment, les maigres ressources en personnels qualifiés continuent d'entraver l'aboutissement des ambitieux projets officiels.

Les dépenses sociales dépasseront en 2011 30 % du budget total et seront ventilées comme suit : 8 % à l'éducation, 3,8 % à la santé, 12,8 % à la protection sociale, 1,3 % à la culture, 4,9 % au logement et au développement communautaire et 0,8 % à la protection de l'environnement. Mais ces allocations restent vagues. C'est ainsi que 9 % du budget seront alloués à des services de protection sociale « non précisés », ce qui laisse penser que les analyses techniques sous-jacentes à ces différentes allocations ne sont pas pertinentes.

Près de 70 % des dépenses éducatives sont allouées au préscolaire et au primaire. Le taux brut d'inscription scolaire, garçons et filles, était de 65,3 % en 2006 selon le Rapport 2010 sur le développement humain. Les autorités se fixent pour objectif de parvenir à un taux d'inscription de 90 % dans le primaire à l'horizon 2015. Le taux d'alphabétisation est

de 65 % dans la tranche de population âgée de 15 ans et plus, mais il tombe à 40 % dans le groupe des jeunes femmes rurales (15-24 ans).

3.2.2. Burundi

Produit intérieur brut

Après avoir enregistré des taux de croissance réelle de 3,5 % et de 3,8 % respectivement en 2009 et en 2010, l'activité économique au Burundi a progressé selon les estimations pour atteindre 4,2 % en 2011.

Du côté de l'offre, cette hausse s'explique principalement par les performances au niveau des secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui ont chacun contribué positivement à la croissance avec respectivement 1,4 point, 1,2 point et 1,4 point.

La contribution positive du secteur primaire s'explique par les bons résultats de l'agriculture vivrière. En effet, malgré les pluies torrentielles qui se sont abattues dans les grandes zones de production au cours de la période avril-mai 2011, l'agriculture vivrière a enregistré une production en progression de l'ordre de 3,2 % par rapport au niveau de 2010, suite aux efforts du gouvernement visant à relancer le secteur agricole. La branche « élevage » a elle aussi bénéficié de ces efforts gouvernementaux puisqu'elle a progressé de 5 % par rapport à 2010. À l'opposé, la branche « agriculture d'exportation » a connu une croissance négative de 2,4 % qui est imputable à la chute de la production du café, principal produit d'exportation du Burundi.

Au niveau du secteur secondaire, la production de l'industrie du textile a également connu une forte reprise du fait de la réouverture de l'ex-COTEBU, qui a donné un souffle nouveau au secteur industriel, enregistrant une progression estimée à 12,2 % en 2011. Le secteur de la construction a également progressé avec une croissance de 5,5 % par rapport à 2010.

Quant au secteur tertiaire, sa contribution positive à la croissance s'explique principalement par les branches « transports et communication » et « commerce » qui ont progressé de 6 % et 3,5 % respectivement.

Les prévisions indiquent que l'économie burundaise devrait enregistrer un taux de croissance de 4,8 % en 2012. Comme ce fut le cas en 2011, cette croissance sera tirée par l'ensemble des trois secteurs économiques.

Le secteur primaire devrait enregistrer un taux de croissance de 6,5 % en 2012. Cette croissance résultera des actions suivantes qui seront

entreprises dans le secteur agricole en vue de relancer la production. Il s'agit notamment de : (i) l'irrigation des grandes plaines ; (ii) l'achat d'intrants agricoles ; (iii) l'amélioration de l'encadrement et des capacités productives des exploitations agricoles ; et (iv) la réhabilitation et le développement des infrastructures, des équipements de stockage et de transport des intrants et des produits.

Le secteur secondaire connaîtra une évolution positive avec une croissance de 6,1 % en 2012, tirée en particulier par la croissance des industries alimentaires, le développement des activités de construction, ainsi que des évolutions attendues dans le secteur des mines et de l'énergie.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il devrait connaître une évolution relativement plus lente de 2,2 %. En effet, les services des transports, du commerce et des télécommunications et autres services privés, connaîtront une forte progression tandis que la production de l'administration publique enregistrera un développement modéré dû aux mesures visant à contenir la progression de la consommation publique et la contraction des autres dépenses de fonctionnement des services.

Inflation et politique monétaire

L'inflation en glissement annuel a connu une progression constante pendant le deuxième trimestre 2011, étant descendu à un niveau relativement bas de 7,5 % au mois de mai. Selon l'Institut des statistiques et études économiques du Burundi (ISTEEBU), l'inflation en glissement annuel s'est établie à 8,6 % en juin, 9,1 % en juillet et 11 % en août. Une des causes majeures de la montée des pressions inflationnistes a été les coûts de transport croissants imputables au renchérissement des prix du carburant. Le gouvernement a imposé une réduction des prix du carburant au mois d'août, ayant pour résultat une pénurie et l'augmentation du marché noir. Dans l'ensemble, l'inflation en moyenne annuelle en 2011 s'est établie à 9,5 % contre 6,4 % en 2010.

La forte demande dans le secteur de la construction, la hausse des tarifs de l'eau et de l'électricité constatée à la fin de 2011, ainsi que la croissance continue de la masse monétaire contribueront à une augmentation des pressions inflationnistes en 2012. Cependant, des prix à l'importation du pétrole et des produits alimentaires moins élevés atténueraient certaines de ces pressions, et l'inflation en moyenne annuelle s'établirait à 11,7 % en 2012. L'inflation pourrait baisser davantage si les coûts de l'eau et de l'électricité se stabilisaient d'une part, et si

les cours internationaux du pétrole stagnaient et les prix des denrées alimentaires continuaient à baisser d'autre part. Ces prévisions sont toutefois sujettes à d'importantes révisions à la hausse dans le cas de conditions climatiques défavorables, qui pourraient se traduire par de mauvaises récoltes et donc par un renchérissement des prix des produits alimentaires.

Dans le secteur monétaire, la masse monétaire a augmenté de 19,4 % en 2010, suite principalement à la croissance des disponibilités monétaires et de la quasi-monnaie. Elle s'est ralentie en 2011 à 15,8 % du PIB. L'évolution de la masse monétaire résulte d'une politique prudente observée par les autorités monétaires du Burundi pour contenir l'inflation rampante, inhérente principalement à l'évolution des coûts des produits pétroliers. Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets ont gardé une tendance baissière en 2010 et 2011. Par contre, le crédit intérieur a continuellement augmenté de 22,1 % et 14,9 % pour 2010 et 2011.

La politique monétaire en 2012 reposerait sur les anticipations inflationnistes. Dans la mesure où la récente hausse des prix des produits pétroliers s'est répercutée sur les prix intérieurs, il est probable que la Banque de la République du Burundi (BRB) resserre sa politique monétaire. Les autorités reconnaissent cette nécessité et s'attendent à ce que le choc des prix alimentaires et pétroliers suscite une très forte poussée de l'inflation globale. Pour contrer les effets inflationnistes de cette crise, la banque centrale durcira sa politique monétaire. Dans cette perspective, les prévisions de la masse monétaire se situeraient à 13,1 % en 2012.

Finances publiques

Au cours de ces dernières années, des efforts considérables ont été déployés au niveau des finances publiques, en vue de garantir l'évolution de l'économie burundaise sur le sentier de la croissance durable. Ces efforts ont porté notamment sur la mise en place de l'Office burundais des recettes, en vue d'accroître le niveau de recouvrement des recettes internes de l'État ; le contrôle du rythme de progression des consommations publiques en vue de maintenir l'inflation à un chiffre ; l'amélioration de la composition des dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires et enfin sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des finances publiques.

Au total, toutes ces mesures ont permis un accroissement du niveau des recettes intérieures, une plus grande mobilisation des financements extérieurs d'une part, et d'autre part ont permis de contenir la progression des dépenses courantes et d'accroître l'espace budgétaire pour le financement des investissements.

Bien que les recettes totales (dons exclus) soient passées de 14,6 % du PIB en 2010 à 15,5 % du PIB en 2011, résultant d'une augmentation tant en volume qu'en valeur. Cette augmentation s'explique tant par les gains d'efficacité réalisés à l'Office burundais des recettes (OBR) en 2010 que par des éléments ponctuels, tels que le recouvrement d'arriérés. L'OBR a en effet entrepris des réformes visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer la performance des services. Par ailleurs, la taxe sur la valeur ajoutée a été introduite en 2010. Ces réformes ont permis d'augmenter les taxes sur les biens et services.

En revanche, les taxes sur le commerce extérieur ont connu une diminution, passant de 2,7 % du PIB en 2009 à 2,1 % du PIB en 2010 et en 2011. Ceci est dû à la mise en place de l'union douanière de la zone COMESA, qui a entraîné d'une part le déplacement du point d'enregistrement des produits étrangers de Bujumbura à Mombassa et d'autre part, la libre circulation des produits en provenance de l'intérieur de la zone.

Les dépenses totales sont passées de 41,0 % du PIB en 2010 à 40,4 % en 2011. Quant aux dépenses courantes, elles ont progressé en baisse de 29,0 % du PIB en 2010 à 24,9 % en 2011, s'expliquant notamment comme suit.

Les salaires et traitements ont connu une augmentation (8,7 % du PIB en 2011 contre 8,6 % en 2010) en raison principalement de l'application du nouveau statut de l'armée et de la police en 2011, le paiement de la transposition des fonctionnaires de l'État, les indemnités de fin de mandat des parlementaires et les recrutements dans des proportions limitées pour les ministères autorisés, notamment les secteurs sociaux et la Justice.

Les transferts ont progressé de 4,1 % du PIB en 2010 à 5,0 % en 2011 du fait de l'augmentation de la ration journalière des élèves à l'internat¹¹, de la création de nouveaux « établissements publics à caractère administratif » et des « administrations personnalisées de l'État », ainsi que du financement des élections de 2010.

11. La ration journalière des élèves à l'internat est passée de 700 à 1 000 francs burundais (BIF).

Du côté des dépenses d'investissements, elles ont connu une augmentation aussi bien en volume qu'en valeur par rapport au PIB. Elles ont représenté 12,0 % du PIB en 2010 et 15,5 % en 2011. Au total, le déficit budgétaire hors dons a diminué en 2011 à 24,9 % du PIB contre 26,4 % du PIB en 2010.

On s'attend à ce que les perspectives budgétaires en 2012 s'améliorent. Selon les prévisions, le déficit budgétaire global hors dons continuerait de baisser pour représenter 19,4 % du PIB grâce en partie à une amélioration progressive du recouvrement des recettes qui atteindraient 16,2 % du PIB. Les dépenses courantes seraient de 35,6 % du PIB en 2012, soit pour ainsi dire 4 points de moins qu'en 2011, laissant ainsi plus de marge budgétaire pour financer les dépenses en capital. Malgré ces mesures, les dépenses en capital connaîtraient une baisse pour atteindre 14,1 % du PIB.

Dette

En ce qui concerne la situation de la dette, le Burundi a franchi une étape importante en janvier 2009 lorsqu'il a atteint le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Il a ainsi pu bénéficier d'un allègement de dette de 833 millions de dollars américains, soit la majeure partie de sa dette extérieure. Son endettement est aujourd'hui viable. Les intérêts sur la dette extérieure n'ont représenté que 0,6 % de son PIB en 2010, et ce ratio est estimé à 0,9 % en 2011. Les prévisions de 2012 s'établiraient à un taux de 1 % du PIB. Les autorités burundaises reconnaissent que compte tenu du risque élevé de surendettement du pays, elles doivent poursuivre le rééquilibrage budgétaire et à moyen terme, elles continueront à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement non viable.

Secteur extérieur

Le déficit des transactions courantes, transferts publics inclus, s'est creusé en 2011, se situant à 12,5 % du PIB contre 9,9 % du PIB en 2010. Cette évolution est le résultat de l'aggravation du déficit commercial qui est passé de 21 % du PIB en 2010 à 20,2 % du PIB en 2011 et ce, en dépit des bonnes performances enregistrées dans la balance des services dont le déficit s'est réduit à - 9,2 % du PIB contre 9,3 % en 2010.

L'approfondissement du déficit commercial s'explique par une progression des importations qui ont atteint 32,6 % du PIB¹². À l'opposé, les exportations ont reculé par rapport à 2010, sous l'effet de la chute de la production du café, qui constitue le principal produit d'exportation du Burundi. Elles se sont établies à 6,4 % du PIB.

Quant à la balance des revenus, son déficit est resté identique, soit 0,5 % du PIB en 2010 et 2011.

De son côté, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières a légèrement augmenté pour atteindre 11,7 % du PIB en 2011 contre 10,2 % du PIB en 2010.

En définitive, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 0,8 % du PIB en 2011 contre un excédent de 0,7 % du PIB en 2010.

Il est attendu que les volumes de production de thé et de café augmentent en 2012. Toutefois, les effets de cette augmentation seront contrariés dans une certaine mesure par une baisse prévue des prix internationaux du thé et du café. En conséquence, le déficit de la balance des services du Burundi pourrait se creuser davantage en valeur, étant donné que les volumes accrus des échanges auront comme conséquence des coûts de transport plus élevés. Dans l'ensemble, il est attendu un compte courant en détérioration avec un déficit de 12 % du PIB en 2012.

Développement social

Parallèlement aux objectifs de croissance, le gouvernement burundais s'est engagé dans une politique de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté. Les grandes réalisations en matière de renforcement du capital humain ont concerné essentiellement les secteurs de la santé et de l'enseignement.

Dans la logique de la stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi, des ressources supplémentaires ont été affectées aux secteurs prioritaires (agriculture, infrastructures rurales, santé et éducation). Au total, les dépenses pro-pauvres ont augmenté d'environ 15 % en 2011.

Le taux net de scolarisation au primaire était de 98,9 % pendant l'année scolaire 2008-2009. À l'exception des niveaux les plus bas que ce taux avait connus pendant la crise sociopolitique et l'embargo, des

12. La balance commerciale du Burundi est structurellement déficitaire car les coûts à l'importation y représentent en général plus de quatre fois les recettes d'exportation.

progrès sont enregistrés car en 1990, il n'était que de 52,8 %. Quant au taux brut de scolarisation, il a dépassé 100 % et a atteint 147,9 % en 2009. Cela s'explique par la mesure présidentielle en 2005 relative à la gratuité des frais de scolarité et le retour à la paix qui ont permis même aux enfants plus âgés d'être inscrits à l'école.

Pour la même année scolaire, le taux d'achèvement du primaire se situe à 52,4 %. Il s'agit d'un taux bas suite à la sortie précoce du système éducatif liée notamment aux conditions de pauvreté et à l'analphabétisme des parents. Enfin, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans s'établissait à 76,6 % en 2009 contre 53 % en 1990.

S'il est possible d'atteindre l'OMD 2 d'ici 2015, eu égard à la volonté et aux engagements de l'autorité politique, notamment la mesure de gratuité de frais de scolarité au cycle primaire, le taux de redoublement est actuellement à 30 % et reste le grand défi à relever car il réduit la capacité d'accueil.

3.2.3. Cameroun

Produit intérieur brut

La reprise de la croissance de l'économie camerounaise amorcée en 2009 s'est poursuivie en 2010 pour se stabiliser à 2,4 % contre 2,1 % l'année précédente. Cette croissance économique positive en 2010 a été tirée par la reprise mondiale avec une augmentation de certaines exportations hors pétrole, notamment le bois, le café et le coton, qui ont bénéficié de l'effet prix et volume avec la reconstitution des stocks dans certains pays développés. En revanche, les marchés du cacao et de l'aluminium, avec des cours à la baisse, se sont avérés défavorables.

Les contributions des secteurs économiques au produit intérieur brut (PIB) dénotent une prédominance du secteur tertiaire dans l'ensemble de l'économie. Le secteur primaire représente près de 26,8 % du PIB (13,6 % pour les activités agricoles). Sa croissance est passée de 2,9 % en 2009 à 5,4 % en 2010. Cependant, la productivité du secteur primaire demeure faible, à cause notamment du caractère rudimentaire des techniques agricoles, du renchérissement des prix des intrants agricoles et de l'absence de financement approprié.

Le secteur secondaire représente 20,4 % du PIB. Son taux de croissance a été de -2,5 % en 2009 contre + 1,2 % en 2008, et s'est

établi à $-1,2\%$ en 2010. Cette contreperformance s'explique par la faible industrialisation de l'économie et l'insuffisance des facteurs de production, en particulier l'énergie, associée au recul de la production pétrolière depuis 2007 en raison du tarissement des principaux puits. Le secteur de l'énergie a enregistré en 2009 une baisse de $1,1\%$ de sa production par rapport à 2008, mais en augmentation de $3,5\%$ en 2010 grâce aux travaux de rénovation et de réhabilitation de la centrale hydro-électrique d'Édéa. De même, la production d'eau a augmenté de 3% en 2009, même si cette évolution n'a pas été très régulière au cours de l'année. En 2010, la production a crû de 5% grâce à des travaux de réhabilitation des infrastructures et à l'amélioration du réseau d'approvisionnement, avec la construction à Ayatto et sur la Méfou d'usines de traitement d'une capacité de 50 000 mètres cubes par jour.

Le secteur tertiaire, qui représente près de $44,6\%$ du PIB, est demeuré le plus dynamique. Son taux de croissance moyen est de $4,7\%$ depuis 2007, grâce à un bon comportement du commerce et des télécommunications, mais également grâce à l'effet d'entraînement du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) sur les transports. Cette croissance s'était décélérée en 2008 ($1,8\%$), avant de se redresser en 2009 ($3,5\%$), puis en 2010 ($4,2\%$). Le sous-secteur du commerce, qui représente plus de 30% du PIB sectoriel, repose essentiellement sur la commercialisation des produits importés et sur la contrebande.

Selon les estimations de 2011, la croissance économique s'établirait à un taux de $4,7\%$. Elles reposent essentiellement sur l'ampleur de la reprise de l'économie mondiale, et sur la dynamique de la demande intérieure, notamment la consommation privée, et sur l'accroissement du volume des investissements publics à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre progressive du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Ainsi, le taux d'investissement devrait passer de $18,5\%$ à au moins 25% du PIB, taux minimum pour garantir une croissance économique durable et créatrice d'emplois. À cet effet, pour 2011, le projet de budget s'élève à 2 571 milliards de FCFA, en augmentation de 1 milliard de FCFA, soit $0,04\%$ en valeur relative. Le cadrage repose sur :

- une croissance du PIB de $4,7\%$, dont $5,2\%$ pour le PIB non pétrolier ;
- un cours du baril de pétrole à 77,5 dollars (USD) et une production de 20,7 millions de barils ;
- un solde budgétaire global de $-1,2\%$ du PIB ;
- un déficit extérieur courant plafonné à $2,9\%$ du PIB.

Le démarrage des grands travaux prévus dans le cadre du DSCE va créer des emplois, avec un impact sur le marché du travail (loi de finances du Cameroun, 2011). La demande intérieure bénéficiera des retombées des financements relatifs à la réalisation des projets d'infrastructures. Les investissements privés dans le secteur hors pétrole devraient soutenir la croissance à hauteur de 0,4 point en moyenne par an (BAD, 2011). Parallèlement, le secteur pétrolier devrait continuer à jouer un rôle important dans la croissance avec la mise en exploitation des réserves de la zone de Bakassi.

Pour 2012, les prévisions tablent sur un taux de 5,4 %. Cependant, les incertitudes d'une économie mondiale toujours convalescente, et les éventuels dérapages budgétaires sont les principaux facteurs pouvant compromettre ces anticipations.

Inflation et politique monétaire

Avec le gel des prix à la pompe des produits pétroliers et la défiscalisation des produits de première nécessité, le taux d'inflation au Cameroun est resté contenu à 3 % en 2009. En 2010, l'inflation en moyenne annuelle se situait à 1,3 %, contre une hausse de 2,9 % en 2011, bien en deçà de la norme communautaire de 3 %. Cette hausse de l'inflation n'est qu'une conséquence des fluctuations des prix mondiaux qui résulte en grande partie d'un renchérissement de 4,8 % des prix des produits alimentaires, et dans une moindre mesure des hausses respectives de 3,1 % et 3,0 % observées sur les prix des articles d'habillement et chaussures et des dépenses de maison. Toutefois pour 2012, l'inflation s'établirait à 3 %. Cette décélération des pressions inflationnistes traduit une amélioration des conditions de l'offre des produits alimentaires, ainsi que le fonctionnement rationnel et équitable des mécanismes de fixation des prix.

La masse monétaire est restée en moyenne sous la barre de 22 % du PIB, ce qui dénote une faible monétisation de l'économie. De même, le taux de couverture de la monnaie est demeuré largement au-dessus du niveau exigé de 20 %. Il s'est établi à 100,3 % en 2009, à 94,7 % en 2010.

Pour 2011, les avoirs extérieurs nets ont fléchi de 10,2 % s'établissant ainsi à 1 777,4 milliards contre 1 979,2 milliards en 2010. Les créances nettes sur l'État se sont légèrement dépréciées avec -432,8 milliards contre -643,5 milliards de FCFA en 2010. Cette évolution de la position de l'État traduit un recours de trésorerie plus important, ce qui limite la

croissance des crédits au secteur privé avec 16,8 %, soit 1 717,6 milliards de FCFA contre 1 470,0 milliards de FCFA en 2010. En conséquence, la masse monétaire (M2) a progressé de 9,8 % en 2011, un niveau supérieur à celui du PIB courant, près de 7 %.

En ce qui concerne l'évolution des agrégats monétaires en 2012, la masse monétaire connaîtrait une croissance de 8,9 %. Le volume d'avoirs extérieurs nets resterait stable avec 1 862 milliards de FCFA en 2012. Un fait significatif serait l'amélioration par l'État et ses démembrements de la situation vis-à-vis du système bancaire par rapport à 2011, favorisant ainsi la progression des crédits en faveur du secteur privé.

Finances publiques

En matière de finances publiques, la politique budgétaire au Cameroun est contrainte par le respect des critères de la surveillance multilatérale définis par la CEMAC. Ainsi, le ratio de la masse salariale publique rapportée aux recettes fiscales avoisine les 49 %, et le taux d'inflation est inférieur à 3 %.

En 2010, malgré les efforts des autorités à poursuivre l'accroissement des recettes fiscales hors pétrole, la pression fiscale n'a été que de 17,3 % du PIB, en net recul par rapport à 2009 avec 19,3 %. Ce repli peut s'expliquer par la contraction de la demande mondiale consécutive à la crise financière internationale, qui a agi sur la croissance économique. Les dépenses totales en 2010 ont représenté 18,2 % du PIB contre 17,3 % en 2009, imputables essentiellement aux dépenses courantes, les investissements publics ayant reculé. Aussi le solde budgétaire, base engagements, hors dons, s'est établi en déficit à 0,9 %, occasionnant pour la première fois un emprunt obligataire de 200 milliards de FCFA. Il est à souligner un effort de rationalisation de la dépense publique en 2010 avec la nouvelle politique de développement qui va reposer sur l'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) au niveau sectoriel et au niveau central.

Les estimations pour les années 2011 indiquent une légère baisse des recettes portée par le recul des recettes pétrolières, avec 17,1 % du PIB. Les recettes fiscales restent encore très dépendantes de l'exploitation des matières premières dont le pétrole. Comme le Cameroun est à la fois importateur et exportateur de pétrole, il reste sensible aux fluctuations des cours du baril et du dollar. Bien plus, la production nationale étant structurellement décroissante malgré la découverte de nouveaux

gisements, de même le niveau élevé des cours n'a pu affecter l'accroissement des recettes fiscales.

Les dépenses totales ont évolué en dents de scie, mais ont gardé le même niveau qu'en 2010 avec 18,2 % du PIB, toujours dominées par les dépenses courantes. L'apport des ressources additionnelles issues de l'allégement de la dette et de la bonne tenue des cours du pétrole a permis à l'État de faire face à ses engagements. Le poids des dépenses en capital demeure assez faible par rapport à celui des dépenses courantes. À la faible part des dépenses de capital s'ajoutent les difficultés d'exécution du budget d'investissement tenant notamment à la nature, à la maturité et aux coûts des projets inscrits au budget de l'État ainsi qu'à la faiblesse du capital humain dans la matérialisation des projets. Depuis 2004, le taux d'exécution du budget d'investissement est resté en deçà de 70 %. Le solde, base engagements, hors dons, s'est établi en 2011 en déficit à 1,2 % du PIB.

Il est prévu une légère amélioration en 2012 avec un solde budgétaire, base engagements, hors dons, excédentaire de 0,5 % du PIB, lié à une progression des recettes globales à 18,3 % du PIB, une baisse des dépenses totales qui s'élèveraient à hauteur de 17,9 % du PIB.

Dette

Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés) en 2006, l'encours de la dette publique du Cameroun a été ramené à un niveau soutenable. En 2009, son stock représentait près de 13 % du PIB, dont 9 % pour la dette extérieure globale. On note toutefois une réduction de la part de la dette bilatérale au profit de la dette multilatérale, cette dernière s'accroissant de 25 %. En juin 2010, l'encours a progressé très faiblement et s'est situé à 13,2 %. Malgré le rythme soutenu des remboursements, il est possible que ce pourcentage augmente au cours des prochaines années.

Selon le rapport pays du FMI sur le Cameroun (IMF Country Report No. 11/266, septembre 2011), il découle des résultats que l'encours de la dette publique totale s'établirait à 14,4 % du PIB en 2011 et les prévisions pour 2012 se situeraient à 14,6 %. Quant à la dette publique extérieure, elle se situerait respectivement à 6,5 % et 7,3 % du PIB.

Secteur extérieur

Au Cameroun, l'analyse de la structure des échanges avec l'extérieur montre :

- une prépondérance des exportations des produits primaires au détriment des produits manufacturés ;
- un poids important des importations de biens de consommation des ménages traduisant une forte dépendance alimentaire ;
- une balance des services structurellement déficitaire ;
- une contribution faible des investissements directs étrangers (IDE) et des transferts issus de la diaspora.

Le solde de la balance commerciale globale a été déficitaire en 2009 en raison de la hausse des importations de pétrole brut. La balance commerciale hors pétrole est déficitaire depuis 1996 ; ce déficit est passé de 41 milliards de FCFA en 1996 à 876,5 milliards en 2010.

L'Union européenne demeure le premier partenaire commercial du Cameroun, suivie dans l'ordre par l'Asie orientale, l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique du Nord, la CEMAC et l'Amérique latine. La balance des services est structurellement négative, avec une tendance en 2011 à l'approfondissement du déficit en raison de la hausse du coût des transports consécutive à la flambée du prix du pétrole.

La compétitivité se reflète à travers deux indicateurs : le taux de change effectif réel et l'environnement des affaires. En 2009, le taux de change s'est apprécié de 1,5 %, traduisant une perte de compétitivité de l'économie. Cette situation a faiblement évolué en 2010 malgré les efforts des autorités pour améliorer l'attractivité du pays par un traitement fiscal incitatif, un meilleur cadre juridique et des garanties renforcées pour les investissements. Le Cameroun fait partie des pays qui ont signé les accords d'étape dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Europe, mais il n'a pas encore commencé l'exécution du démantèlement progressif des barrières et contingentements au commerce avec l'Union européenne. Les négociations suspendues pendant plusieurs mois ont repris avec l'arrivée d'un nouveau représentant de l'UE.

Les transferts courants se consolident, grâce aux envois de devises de la diaspora et à la baisse du service de la dette extérieure. Seules les industries extractives, notamment les industries pétrolières, ont enregistré des flux d'investissements directs étrangers, même si ces derniers affichent un caractère erratique depuis 2006. Les mouvements de capitaux restent influencés par les allègements de la dette publique extérieure.

Développement social

Dans le domaine de l'éducation, le taux d'achèvement dans le primaire est passé de 51,6 % en 2000 à 75,6 % puis à 78,7 % respectivement en 2009 et 2010, soit une augmentation de plus de 25 points en dix ans. Cette amélioration est due principalement à la mise en place en 2006 d'une stratégie sectorielle définissant de nouvelles politiques éducatives. Les autorités ont adopté des mesures pour accroître l'offre et stimuler la demande d'éducation, telles que la gratuité de l'enseignement primaire, l'augmentation du budget du secteur de l'éducation, la fourniture des manuels scolaires essentiels, la création de nouvelles écoles, la construction de nouvelles salles de classe, ou la contractualisation de plus de 35 000 instituteurs, qui représentent 47 % des effectifs du ministère de l'Éducation de base (Minedub) (2010).

Le taux de scolarisation des jeunes de moins de 15 ans s'est amélioré pour se situer à 79,8 % en 2007 contre 78,8 % en 2001. Il en est de même du taux d'alphabétisation pour la population âgée de 15 ans et plus, qui a atteint 70,7 % en 2007 contre 68,4 % en 2000, et du taux d'achèvement en dernière année du cycle primaire (71,5 % en 2007 contre 58 % en 2004). Par contre, le taux de fréquentation dans le primaire des enfants de 6 à 11 ans est resté quasi stable entre 2001 (75,2 %) et 2007 (75,5 %). Le taux d'alphabétisation de la tranche 15-24 ans s'est stabilisé autour de 80 %, et l'indice de parité filles/garçons dans le primaire à 0,95. Cet indice se situe à 0,80 dans l'enseignement secondaire général et à 0,63 dans l'enseignement technique. Le taux de transition du primaire au secondaire est de 44,4 % dans le secondaire général et de 12,6 % dans l'enseignement technique.

Cependant, les inégalités persistent entre 2001 et 2007 selon le lieu de résidence. Davantage d'urbains que de ruraux ne savent ni lire ni écrire dans l'une des deux langues officielles (l'anglais et le français). En 2007, dans les régions septentrionales telles que l'Adamaoua (59,5 %) et le Nord (58,4 %), près de trois personnes sur cinq sont analphabètes. Dans l'Extrême-Nord (47,5 %), la situation reste préoccupante, plus de la moitié de la population des 15-24 ans ne sachant ni lire ni écrire.

Dans l'enseignement supérieur, une nouvelle université d'État a été créée en décembre 2010 à Bamenda (Nord-Ouest). L'enseignement privé du primaire au supérieur se développe. L'enseignement privé primaire et secondaire reçoit des subventions de l'État estimées à un peu plus de 5 milliards de FCFA. Le Cameroun est également engagé depuis au moins quatre ans dans la mise en œuvre du système LMD (licence, master, doctorat).

3.2.4. Congo

Produit intérieur brut

L'activité économique au Congo a poursuivi son dynamisme entamé depuis 2008. Après avoir enregistré un taux de croissance réelle de 5,2 % en 2008 et 6,7 % en 2009, l'activité économique a progressé de 9,5 % en 2010, sous l'effet conjugué des activités du secteur pétrolier et non pétrolier qui ont respectivement enregistré une croissance de 13,7 % et 7,6 %. Bien qu'en retrait par rapport à 2010, la croissance est demeurée encore vigoureuse en 2011, aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur non pétrolier. La croissance s'est établie selon les estimations à 5,6 %. Comme ce fut le cas en 2010, cette croissance a été portée par les activités du secteur primaire, tirées par la production pétrolière dont la production a atteint 318 000 barils par jours en 2011.

Du côté de la demande, l'activité économique en 2011 a comme en 2010 été portée par la demande intérieure en liaison avec l'expansion des investissements et des consommations du fait de l'augmentation de la masse salariale suite aux nouveaux recrutements dans la fonction publique. Le concours des investissements à la croissance reflète la forte progression des investissements réalisés par les sociétés pétrolières et dans une certaine mesure, les sociétés forestières.

La croissance en 2012 continuera de dépendre de la tendance du secteur de l'énergie. Il est prévu que la production atteigne 328 000 barils par jour en 2012. En conséquence, la croissance du PIB en termes réels devrait s'établir à 5 % en 2012.

Inflation et politique monétaire

Sur le front des prix, les tensions inflationnistes enregistrées en 2009 ont été maîtrisées en 2010 et 2011. Le taux d'inflation s'est établi en moyenne annuelle à 0,4 % en 2010 et 2,2 % en 2011, niveaux bien en deçà de la norme communautaire de 3 %. Cette situation tient principalement à la diminution de l'inflation importée et à un meilleur approvisionnement des grands centres urbains à la faveur de l'amélioration du trafic ferroviaire et terrestre, et de l'amélioration sensible de l'offre énergétique.

En ce qui concerne la situation monétaire, au 31 décembre 2011, elle s'est caractérisée par une forte reconstitution des réserves extérieures, une baisse des créances nettes sur l'État, un accroissement des crédits à

l'économie et de la masse monétaire. La forte progression des dépôts publics avec 1 867,5 milliards de FCFA en 2011 contre 1 316,3 milliards de FCFA en 2010, favorise fortement la disponibilité de crédits au reste de l'économie. Malheureusement, le privé n'a bénéficié en 2011 que de 490,6 milliards contre 343,5 milliards en 2010. Les avoirs extérieurs nets ont progressé de 32,2 % en liaison avec la remontée des cours mondiaux et la production du pétrole brut observée au cours de l'année 2011. En conséquence, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est fixé à 105,1 % contre 100,6 % à fin décembre 2010.

Les crédits à l'économie ont augmenté de 42,8 %. La position nette créditrice de l'État s'est améliorée de 41,9 %, traduisant l'amélioration de la trésorerie de l'État du fait principalement de la bonne tenue des finances publiques.

Reflétant toutes ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 38,8 % en 2011 contre 33,3 % en 2010. Les prévisions indiquent que pour 2012, l'inflation s'établirait à 3 % car les effets de l'amélioration attendue de la fourniture d'énergie et d'un meilleur approvisionnement des grands centres urbains, du fait de l'amélioration des voies ferroviaires et terrestres, se font de manière progressive. La masse monétaire devrait enregistrer une croissance de 17,8 % en prévision d'une accumulation des avoirs extérieurs pour 2012.

Finances publiques

Les objectifs de la politique budgétaire pour l'année 2010 ont été poursuivis en 2011. Ils ont essentiellement visé à (i) renforcer le dispositif de mobilisation des recettes pétrolières et non-pétrolières, (ii) améliorer la gestion, la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, (iii) diversifier l'économie à travers un programme de redéploiement industriel et enfin, (iv) poursuivre les grands travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de base.

Dans ce cadre, les recettes budgétaires totales en 2011 ont baissé par rapport à 2010 pour atteindre près de 43,6 % du PIB, reflétant principalement de la baisse des recettes pétrolières (34,8 % du PIB en 2011 contre 39,3 % du PIB en 2010), alors qu'on observe une hausse des cours du pétrole brut conjuguée à l'augmentation de la production pétrolière. Les recettes non pétrolières ont elles aussi progressé par rapport à 2010 pour atteindre 8,8 % du PIB, du fait notamment de l'amélioration des performances des services fiscaux.

Pour leur part, les dépenses totales en valeur ont progressé entre 2010 et 2011. L'allocation des ressources s'est faite principalement en faveur des dépenses en capital qui ont représenté 15,6 % du PIB en 2011 contre 11,8 % du PIB en 2010, traduisant ainsi la volonté des autorités congolaises de soutenir depuis quelques années l'activité économique par la promotion des investissements. Les dépenses courantes ont, quant à elles, baissé par rapport à 2010 et se sont établies à 10,7 % du PIB du fait de la baisse des dépenses des salaires, des biens et services et des transferts et subventions.

En définitive, la gestion des finances publiques en 2011 s'est traduite par une consolidation de l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, représentant 25,3 % du PIB contre 22,9 % en 2010.

Il est attendu qu'en 2012, la situation budgétaire connaîtrait un excédent légèrement inférieur à celui de 2011 avec 6,6 % du PIB, du fait d'une baisse des recettes pétrolières conjuguée à une augmentation des dépenses courantes.

Dettes

Concernant la dette publique, les évolutions des comptes extérieurs et budgétaires se sont traduites par une amélioration du ratio du stock de la dette par rapport au PIB qui est revenu à 18,6 % en 2010 contre 56 % en 2009. En revanche, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires a progressé à 63,2 % en 2010 contre 13,1 % en 2009, et le ratio du service de la dette par rapport aux exportations des biens et services à 29,5 % en 2010 contre 5,7 % en 2009.

Secteur extérieur

S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte extérieur courant, transferts publics exclus, s'est amélioré pour se situer à 9,7 % du PIB en 2011 contre environ 14 % en 2010.

L'excédent commercial a enregistré une hausse pour s'établir à 46,3 % du PIB en 2011 contre 46,8 % un an plus tôt, grâce à l'amélioration des termes de l'échange de 16,2 % d'une part, et de l'effet de la progression des exportations, principalement les exportations pétrolières qui ont atteint 77,4 % du PIB contre 74,5 % en 2010, d'autre part.

Le déficit des services en valeur s'est creusé en 2011 par rapport à 2010, atteignant 35,7 % du PIB du fait de la hausse des autres services aux entreprises, notamment pétrolières et minières.

Le déficit des revenus (- 20,5 % du PIB) s'est également dégradé en valeur en 2011 par rapport à 2010 (respectivement - 1 384,7 milliards et - 1 142,4 milliards de FCFA) en raison de l'augmentation des revenus sur investissements directs.

L'excédent du compte de capital et des opérations était à 21,9 % du PIB pour atteindre 22 % du PIB en 2011, en raison de la progression des investissements directs dans le secteur pétrolier et de l'augmentation des dons en capital.

Le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire en 2011 avec 10,8 % du PIB contre 7,7 % un an plus tôt.

Les perspectives pour 2012 indiquent que le compte des transactions courantes serait déficitaire de 17,7 % du PIB, en prévision d'une amélioration du déficit des services (36,5 % du PIB) malgré une baisse attendue des recettes à l'exportation de pétrole dont les cours mondiaux devraient décliner.

Développement social

L'objectif en matière d'éducation (OMD 2) aurait pu être atteint si le pays n'avait pas connu les crises des années 1990. Le gouvernement congolais s'est engagé depuis 2003 dans un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures scolaires avec l'appui des partenaires au développement. Après une chute de 117 % à 57 % entre 1995 et 2000, le taux brut de scolarisation est remonté à 110,9 % en 2005 puis à 115 % en 2010. Par ailleurs, une politique volontariste de gratuité de l'école primaire, de mise à disposition de matériels didactiques a été menée. En somme, le pays pourra atteindre l'objectif, mais la question de l'accès à l'éducation des populations autochtones et de l'efficacité de l'appareil éducatif dans la remise des enfants déscolarisés dans le système sont encore à résoudre.

3.2.5. Gabon

Produit intérieur brut

Les bonnes performances de l'économie gabonaise en 2010 trouvent leurs origines dans deux facteurs conjugués, à savoir des plans de relance de l'économie mondiale et une demande domestique soutenue. Cependant, 2011 est marquée par un ralentissement de l'économie dû aux facteurs externes et par les nouveaux enjeux auxquels est confrontée l'économie mondiale, en particulier les crises américaine et européenne. En effet, il a été enregistré un taux de croissance de 6,8 % en 2011 contre 6,6 % en 2010.

La contribution du secteur primaire au PIB reste prépondérante en 2011, à hauteur de 55,5 %. Viennent ensuite les services (29,8 %) et le secteur industriel qui demeure toujours le maillon faible de l'économie.

L'importance du secteur primaire dans le PIB est imputable à la dépendance vis-à-vis de la production des industries extractives (pétrole, manganèse et bois) destinées à l'exportation. En 2011, la production pétrolière a légèrement augmenté (0,6 %) par rapport à l'année précédente. Elle résulterait de l'introduction en 2010 de l'utilisation de technologies nouvelles dans les anciens puits et de l'exploitation de champs marginaux. Bien que le sous-secteur agriculture soit prioritaire pour les pouvoirs publics, la part de l'agriculture dans le PIB a connu une légère baisse en 2011 pour passer à 3,0 % contre 3,5 % en 2010. Ce résultat serait dû aux effets des incidences des dernières crises financières survenues en Europe et aux États-Unis.

L'exploitation forestière a connu une croissance positive en 2011, pour atteindre une croissance de 2,3 % de PIB contre -24,3 % en 2010. L'amélioration de l'activité forestière s'expliquerait par une reprise de la demande asiatique conformément aux mesures prises par le gouvernement en la matière.

Quant au manganèse, sa production a également augmenté de 31,2 %, à cause de la relance de l'activité mondiale et de l'ouverture du marché sidérurgique mondial. Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 29,8 % du PIB en 2011. Les services publics ont généré la part la plus importante de cette contribution, suivis par le commerce, les transports et les télécommunications.

Les emplois du PIB semblent également évoluer positivement en 2011, signe du dynamisme de l'activité économique. En effet, il s'agit de la reprise de la consommation finale soutenue par la revalorisation des

salaires et de l'ampleur de l'investissement public avec la réalisation d'échangeurs sur les voies express et l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations.

La croissance devrait se situer à 5,7 % en 2012. Le ralentissement de la croissance s'est effectivement accentué en 2012. Les emplois vont poursuivre une évolution positive s'appuyant sur les effets induits de 2011.

Inflation et politique monétaire

Le taux d'inflation s'est amélioré entre 2010 et 2011 passant de 1,5 % à 1,2 %. Ceci est dû à la baisse des prix des denrées alimentaires et des hydrocarbures, ainsi qu'au ralentissement de la demande mondiale. Cependant, le niveau de l'inflation s'établirait à 1,1 % en 2012.

Compte tenu de la reprise mondiale dont les effets se sont répercutés dans l'économie nationale, particulièrement dans les secteurs pétrolier et minier, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets, une légère progression des crédits à l'économie, une détérioration de la position nette du gouvernement et par conséquent une augmentation de la masse monétaire.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 55,2 % à 13 090,9 milliards de FCFA contre 896,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2010. Ainsi, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est-il fixé à 95,6 % à fin décembre 2011 contre 85,4 % un an plus tôt. Les crédits à l'économie se sont inscrits à la hausse à 7,4 % pour ressortir à 695,1 milliards de FCFA contre 647,4 milliards de FCFA en 2010, grâce au maintien de l'activité économique. Toutefois, l'administration a pu fortement reconstituer ses dépôts en 2011, s'établissant à 270,0 milliards contre une position débitrice de 60,8 milliards en 2010, offrant ainsi une possibilité de financement supplémentaire pour les autres secteurs.

En rapport avec toutes ces contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 30 % fin décembre 2011 contre 19,7 % une année plus tôt.

Pour 2012, il est prévu une augmentation des avoirs extérieurs nets de 30,1 %, en rapport avec les recettes des exportations pétrolières qui s'élèveraient à 47,8 % du PIB. Par ailleurs, il est anticipé une progression des crédits au secteur privé de l'ordre de 10,3 % pour un niveau de 751 milliards de FCFA.

Finances publiques

La situation budgétaire en 2011 au Gabon a été marquée par une hausse des recettes publiques à la faveur d'une bonne conjoncture économique, et grâce aux efforts de recouvrement dans l'administration douanière notamment. Parallèlement, les dépenses ont diminué parce que beaucoup de chantiers ont été engagés en 2011 en prélude aux activités de 2012.

En effet, les recettes budgétaires totales ont augmenté en valeur. Elles ont atteint 9,8 % du PIB en 2011 contre 27,1 % en 2010. La hausse des recettes pétrolières en valeur s'explique notamment par l'amélioration du rendement des recettes au titre de la redevance minière proportionnelle (RMP). De même, l'impôt sur les sociétés (IS) perçu sur les compagnies pétrolières a connu aussi une hausse significative de son rendement en raison de la reprise de l'activité enregistrée en 2011, résultant des réformes en cours pour réduire les effets pervers de la crise économique et financière.

S'agissant des dépenses budgétaires totales, elles ont baissé en valeur pour atteindre 24,3 % du PIB en 2011 contre 27,1 % du PIB un an auparavant. Cette baisse résulte essentiellement de la contraction des dépenses d'investissement qui ont connu leur envolée en 2010 à cause des travaux réalisés dans le cadre du cinquantenaire de l'accession à l'indépendance du Gabon et des préparatifs de la CAN 2012. Les dépenses courantes se sont fixées à 13,7 % du PIB en 2011 contre 14,5 % un an plus tôt. Les dépenses d'investissement, quant à elles, ont diminué pour atteindre 10,6 % du PIB en 2011 contre 12,6 % en 2010. En définitive, la gestion des finances publiques en 2011 est close avec un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 5,5 % du PIB, contre un équilibre observé en 2010.

Dette

La poursuite de la politique de la stratégie d'endettement, peu onéreuse et axée sur un recours aux marchés des titres publics, est demeurée une priorité du gouvernement. Le service de la dette est resté dominé par les engagements relatifs au remboursement anticipé aux créanciers membres du Club de Paris. En 2010, le service prévisionnel de la dette se situait à 6,7 % des exportations contre 7,6 % en 2009 en

raison de la baisse du volume du principal de la dette extérieure, conformément au plan d'amélioration du profil de la dette. Cette évolution se confirmerait en 2011 (4,6 %). En 2011, le taux d'endettement se situait au niveau de 9,1 % contre 10,6 % en 2010.

Secteur extérieur

En 2011, les soldes courants sont excédentaires autour de 7,9 % du PIB. L'explication plausible semble être la hausse des exportations de pétrole du fait de l'appréciation du dollar conjuguée avec l'augmentation de la production. Ces performances sont néanmoins plus faibles que celles réalisées en 2010, en raison probablement de la hausse des importations du fait du programme d'investissements.

La balance commerciale est excédentaire en 2011 et a atteint un niveau de 42,4 % du PIB contre 37 % en 2010. Cette évolution découle d'une hausse des exportations et d'une baisse des importations, tirée par les produits pétrolier et minier, les achats de consommation intermédiaire et de biens d'équipement des entreprises de construction et des industries extractives.

Le regain du solde commercial s'explique par l'accroissement des exportations de pétrole (46,1 % à 49,8 % du PIB) et de manganèse. Cette situation découle de la reprise de la demande sur le marché international après la crise.

Développement social

De part sa situation socio-économique et son PIB/habitant, le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. C'est l'un des niveaux de PIB/habitant les plus élevés en Afrique subsaharienne, évalué, selon la Banque mondiale, à 7 320 USD par habitant en 2008. Mais au regard de son profil selon son niveau de développement humain, mis en évidence par l'IDH, le Gabon ne figure pas dans l'intervalle de l'IDH des pays de cette catégorie, mais plutôt dans celui des pays à faible revenu.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a pris l'engagement, en collaboration avec les institutions internationales, de mettre en place des politiques basées sur la planification et la budgétisation avec des orientations stratégiques de développement économique et social, dont l'un des objectifs primordial est l'éducation pour tous.

Le taux de scolarisation est parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne. Selon l'Enquête gabonaise d'évaluation de la pauvreté (EGEP) menée en 2005, le taux net de scolarisation était en 1990 de plus de 88,4 %. Il est passé à 92,4 % en 2005 pour s'établir à 94,7 % en 2010, avec une parité genre presque égale à l'unité.

Ainsi, la tendance OMD requise semble montrer que l'objectif de 100 % d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire pourrait être atteint à l'échéance prévue si les efforts actuels sont maintenus, en dépit des difficultés d'accès au préscolaire et aussi en raison de l'insuffisance des structures et des déficits en enseignants qualifiés.

De même, le taux de redoublement reste élevé. Il est passé de 30 % en 2006 à 38,1 % en 2008, illustrant les nombreuses difficultés que connaît le monde de l'éducation au Gabon. Cette situation serait en grande partie imputable aux effectifs pléthoriques dans les classes, notamment à Libreville, mais aussi au manque d'enseignants qualifiés en milieu rural.

L'objectif qui est de contenir le taux de redoublement autour de 10 % reste très difficile, au regard de sa tendance à s'accroître. L'écart entre les résultats obtenus (38 %) et le niveau cible (10 %) pour 2015 reste très significatif et pourrait encore se creuser.

Cependant, les autorités gabonaises ont initié un certain nombre de solutions qui sont progressivement mises en œuvre depuis près de cinq ans, structurées autour de la promotion de l'éducation préscolaire et l'approche par les compétences de base (APC). Cette réforme vise à vulgariser l'éducation préscolaire sur toute l'étendue du territoire pour plus de justice et d'équité.

3.2.6. Guinée équatoriale

Produit intérieur brut

En 2011, la croissance économique de la Guinée équatoriale s'est établie à 7,7 % contre - 1 % en 2010. Cette amélioration de la performance économique est la conséquence d'un regain d'activité dans le secteur des hydrocarbures.

Du côté de l'offre, c'est le secteur secondaire qui a le plus contribué à la croissance (7,5 points), en raison de la bonne performance de la branche « méthanol et gaz » (5,2 points). En effet, les exportations de méthanol se sont élevées en 2011 à 8 680 tonnes contre 7 765 tonnes en 2010. On observe que les BTP conservent leur dynamisme en

apportant encore 2 points à la croissance. Le dynamisme des BTP tient au niveau élevé des dépenses d'investissement qui ont augmenté en raison principalement des travaux prévus dans le cadre des préparatifs du sommet de l'Union africaine de juin 2011 et de la Coupe d'Afrique des Nations en début 2012. Par ailleurs, la branche « énergie, gaz et eau » a contribué à hauteur de 0,3 point à la croissance, grâce au renforcement de la capacité de production des centrales électriques.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 0,7 point à la croissance. Cette évolution favorable s'explique par la bonne tenue des services financiers et immobiliers ainsi que le commerce et la restauration.

En revanche, le secteur primaire a contribué négativement à la croissance (-0,5 point) en raison de la contre-performance de la branche « production pétrolière » (-0,6 point). En effet, la production pétrolière est tombée à 280 200 barils/jours en 2011 contre 286 400 barils/jour en 2010 en raison principalement du tassement du champ de Zafiro. L'apport de la branche « agriculture » a été seulement de 0,1 point en dépit des multiples mesures prises par le gouvernement (fourniture des équipements agricoles, octroi des crédits et création des champs pilotes) qui n'ont pas pu produire les résultats escomptés. L'apport de la production forestière est demeuré nul en liaison avec l'application de la loi interdisant l'exportation du bois en grumes et de certaines espèces rares. Toutefois, cette loi a déjà permis l'implantation de sept usines de transformation au niveau local susceptibles de produire 450 000 mètres cubes de bois, objectif visé par le gouvernement.

Du côté de la demande, bien que la performance de l'économie ait été bonne en 2011, on note la contre-performance de la demande intérieure brute, en liaison essentiellement avec la baisse des investissements publics.

Les perspectives 2012 de l'économie équato-guinéenne s'annoncent bonnes. Elles seraient marquées principalement par un redressement de l'activité pétrolière. La croissance globale devrait se situer à 4 %.

Inflation et politique monétaire

Sur le front des prix, le taux d'inflation s'est établi à 4,8 % en 2011 en moyenne annuelle contre 5,6 % en 2010, en raison essentiellement de la baisse des prix des produits alimentaires importés. Les prévisions indiquent pour 2012 une persistance des tensions inflationnistes. L'inflation en moyenne annuelle s'établirait alors à 4,0 %, une prévision qui ne respecte toujours pas le critère communautaire sur l'inflation.

Au 31 décembre 2011, la situation monétaire de la Guinée équatoriale s'est caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets et des crédits à l'économie, de la masse monétaire et des créances nettes sur l'État. Les avoirs extérieurs nets ont progressé de 4,6 % pour s'établir à 1 210,1 milliards au 31 décembre 2011 contre 1 156,8 milliards un an plus tôt. Pour leur part, les crédits à l'économie ont progressé de 6,8 % pour se situer à 620,7 milliards au 31 décembre 2011 contre 581,3 milliards au 31 décembre 2010. La position créditrice de l'État envers le système bancaire s'est inscrite en hausse pour s'établir à -688,4 milliards à fin décembre 2011 contre -496,8 milliards un an plus tôt. Comme conséquence de cette évolution, la masse monétaire s'est accrue de 6,1 %, pour s'établir à 1 130,4 milliards en 2011 contre 1 035,1 milliards en 2010. La masse monétaire progressera de l'ordre de 11,8 % en 2012.

Finances publiques

L'objectif principal de la politique budgétaire en 2011 était le renforcement de la discipline budgétaire, à travers la consolidation des performances des régies financières, plus particulièrement à travers la collecte des recettes non pétrolières notamment la TVA, et une meilleure maîtrise des dépenses de l'État.

Grâce à l'augmentation des cours du pétrole et du taux de change du dollar, les recettes budgétaires totales ont augmenté pour s'établir à 2 719,8 milliards en 2011 (soit 33,3 % du PIB) contre 2 136,2 milliards une année auparavant.

S'agissant des dépenses budgétaires, elles ont diminué pour s'établir à 31,6 % du PIB en 2011 contre 36,5 % du PIB un an plus tôt, en liaison principalement avec la diminution des dépenses en capital, qui sont tombées à 26,1 % du PIB en 2011. Cependant, elles ont conservé un niveau élevé en relation avec les travaux d'infrastructures nécessaires pour le sommet de l'UA de juin 2011 et du déroulement de la CAN de janvier-février 2012. De même, on note la poursuite des travaux d'infrastructures dans le domaine social (santé, éducation et logements sociaux) et économique (routes et aéroports) dans le cadre du Programme économique 2020.

En définitive, la gestion budgétaire de l'État en 2011 est ainsi ressortie excédentaire pour la première fois depuis 2008 à 454,4 milliards (1,7 % du PIB).

Pour 2012, la situation budgétaire de la Guinée équatoriale se solderait par un excédent de près de 11 % du PIB suite à l'expansion des dépenses publiques qui s'établiraient à 22,7 % du PIB pour un niveau de recettes équivalent à 33,5 % du PIB.

Dette

S'agissant de la dette, il faut d'abord noter que la Guinée équatoriale est le pays le moins endetté de la sous-région. En 2008, le gouvernement a cependant contracté un prêt de 2 milliards de dollars auprès de la Chine pour financer notamment la construction de centrales électriques à Malabo et à Bata, prêt remboursable sur quatre ans. Le non-respect de cet engagement explique depuis 2009 l'évolution des différents ratios de la dette au rythme de l'amortissement de ce prêt. Le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires est passé de 0,1 % en 2009 et à 0,6 % en 2010 et celui du service de la dette par rapport aux exportations a atteint 0,3 % en 2010 contre 0,1 % en 2009. Par ailleurs, le ratio de l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB est tombé à 5,8 % en 2010 contre 6,2 en 2009. Il poursuivra son repli en 2011 avec 5,1 % du PIB et s'établira à 4,1 % du PIB en 2012.

Secteur extérieur

Au niveau des échanges avec l'extérieur, le déficit des transactions courantes, transferts publics exclus, s'est réduit pour se situer à 13,75 % du PIB en 2011 contre 12,4 % du PIB en 2010. La balance commerciale est ressortie excédentaire à près de 57,4 % du PIB. En effet, les exportations se sont établies à 89,6 % du PIB en 2011, en rapport avec la progression des cours du pétrole brut et du gaz ainsi qu'une appréciation du dollar américain. Pour leur part, les importations ont progressé plus lentement que les exportations en 2011 (43,2 % du PIB), en rapport essentiellement avec la baisse des dépenses d'investissement publiques qui ont occasionné une baisse des importations des biens d'équipement publics.

Le déficit de la balance des services en 2011, même s'il a diminué en pourcentage du PIB à 14,1 % du PIB, s'est établi à 1 158 milliards en 2011 contre 963,4 milliards en 2010.

Le déficit de la balance des revenus continue à se creuser en relation avec la rémunération des investissements privés, principalement celle du secteur des hydrocarbures. Il a atteint 56,2 % du PIB en 2011 contre 51,6 % en 2010. Le déficit des transferts courants s'est creusé en valeur pour s'établir à 50,3 milliards contre 41,1 milliards, en relation avec une augmentation des envois des fonds des travailleurs.

Enfin, l'excédent du compte de capital et des opérations financières de 7,9 % du PIB en 2010 est revenu à 17 % du PIB en 2011, en relation avec l'évolution des autres investissements du secteur pétrolier.

En définitive, la balance des paiements s'est soldée par un excédent équivalent à 4,7 % du PIB contre un déficit de 4,9 % du PIB en 2010.

Développement social

Le développement du système éducatif de la Guinée équatoriale est basé sur la mise en œuvre du Programme d'éducation pour tous (adopté par décret présidentiel du 11 mars 2004), ainsi que sur les recommandations adoptées par le gouvernement dans le Plan national de développement économique à l'horizon 2020. En termes de résultats, le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 89 % au cours de l'année scolaire 2001-2002 à 99 % pour l'année scolaire 2007-2008, et le taux net de scolarisation dans le primaire a aussi évolué positivement en passant de 51 % entre 2001-2002 à 76 % en 2008-2009. Les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire sont relativement faibles, 51 % pour les garçons et 49 % pour les filles, selon les données du dernier recensement scolaire effectué dans 813 centres éducatifs du pays qui font apparaître un effectif de 81 099 élèves. D'autre part, et afin d'améliorer le niveau et la qualité de l'enseignement primaire et homogénéiser ces derniers avec le reste des pays de la sous-région, une sixième classe a été ajoutée au programme de formation durant l'année scolaire 2005-2006.

Malgré la croissance progressive du taux net de scolarisation, le taux d'achèvement est relativement faible, situation qui est expliquée par les problèmes liés entre autres aux redoublements, à l'abandon scolaire. Ces phénomènes font que le taux d'achèvement tant au niveau des garçons que des filles s'avère faible (12,5 % pour les garçons et 11,46 % pour les filles), selon les données du recensement scolaire 2007-2008.

3.2.7. République centrafricaine

Produit intérieur brut

En 2011, l'activité économique de la République centrafricaine s'est inscrite dans la tendance observée en 2010. Elle a bénéficié de la consolidation du processus de paix et d'amélioration du climat politique depuis le bon déroulement des élections présidentielle et législative du 23 janvier 2011, de la matérialisation des gros investissements des sociétés minières, de la poursuite des investissements publics et privés, de la relance de l'agriculture vivrière et de rente prévue dans le cadre du DSRP 2, en cours d'élaboration, et de la consolidation des relations avec la communauté internationale. Dans ce contexte, le taux de croissance s'est établi à 3,3 % en 2011 contre 2,9 % en 2010.

Du côté de l'offre, le dynamisme observé en 2010 s'est maintenu au niveau de la production vivrière et de rente, du secteur de la construction, des services marchands (commerce et télécommunications), et surtout de la reprise relativement forte des principaux secteurs d'exportations. Ces résultats tiennent à l'appui que l'État a apporté aux agriculteurs, à l'ouverture du corridor Soudan-RCA, à l'amélioration de la production de coton liée aux conditions climatiques favorables marquées par une bonne répartition pluviométrique. Le retour graduel de la sécurité dans certaines zones de production et la distribution d'insecticides et engrais aux producteurs de coton ont permis également de renforcer l'activité dans ce secteur. La branche « élevage » a contribué à la croissance suite au retour progressif des éleveurs grâce au rétablissement de la sécurité dans les zones d'élevage.

Les cultures d'exportations, principalement le coton et le café, ont également bénéficié de la bonne répartition des pluies et du redressement des cours, ainsi que de la poursuite des travaux d'entretien des caféiers et de la fourniture et l'équipement de plusieurs unités. Concernant les secteurs forestiers et miniers, principaux secteurs d'exportations du pays, leur reprise résulte à la fois de mesures de soutien fiscales, du redressement (quoique limité) de la demande, et du rebond des cours mondiaux des matières premières. Au niveau du secteur secondaire, le maintien du dynamisme du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) s'explique par la poursuite des travaux d'aménagement de la capitale Bangui, la construction d'un hôpital de cent lits à Bangui, la réhabilitation de bâtiments publics et administratifs. Quant au secteur tertiaire, il a été tiré par les activités de commerce encouragées par l'amélioration des infrastructures

de transports, grâce en particulier au Projet de facilitation du transport et du transit en zone CEMAC financé par la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et l'Union européenne (UE).

Du côté de la demande, la croissance en 2011 a été fortement soutenue par l'accroissement des revenus des ménages liés à la régularisation des salaires et à l'intégration de nouveaux fonctionnaires dans l'administration publique, ainsi que par l'augmentation de l'emploi dans le secteur privé. Les investissements publics ont également repris dans le cadre de la reconstruction.

Les perspectives économiques de la Centrafrique pour 2012 tablent sur une consolidation de son rythme de croissance. Ainsi, la croissance économique attendue en 2012 se situerait à 3,5 % avec la reprise de l'ensemble des secteurs d'activités bénéficiant de la restauration de la paix et de la sécurité.

Inflation et politique monétaire

Il est à noter une baisse importante des tensions inflationnistes en RCA en 2010, liée au ralentissement de la croissance des dépenses gouvernementales et une hausse de la production de cultures vivrières. En effet, le taux d'inflation moyen de 1,5 % enregistré à fin 2010 va connaître une baisse pour se situer à 1,2 % en 2011, en dessous de la norme communautaire recommandée. Cette augmentation s'explique d'une part, par une hausse des prix des matières premières internationales qui affecteront les coûts des importations de pétrole et de la nourriture, et d'autre part, par les prix des denrées alimentaires domestiques qui ont une pondération importante dans l'indice des prix à la consommation, restant vulnérables face à la violence accrue dans le nord, véritable grenier du pays. Même si une modération des prix mondiaux des matières premières en 2012 contribue à atténuer les pressions inflationnistes importées, elle viendra en compensation pour renforcer la demande intérieure. En conséquence, il est prévu que l'inflation moyenne se situe à 2,2 % en 2012.

La situation monétaire de la Centrafrique à fin 2011 s'est caractérisée par une forte augmentation des avoirs extérieurs nets, une augmentation des créances nettes sur l'État, une progression des crédits à l'économie et, par conséquent, un renforcement de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 272 % à 37,3 milliards de FCFA à fin 2011 contre 10 milliards de FCFA une année plus tôt. Cette

augmentation résulte surtout d'une amélioration des termes de l'échange due d'une part, à la diminution des importations liées au programme de relance de la production vivrière et, d'autre part, à la reprise des exportations des matières premières. Par ailleurs, le taux de couverture extérieure de la monnaie était de 76,0 % en 2011 contre 71,1 % en 2010.

De plus, les crédits à l'économie se sont fixés à 104,2 milliards de FCFA à fin 2011 contre 88,7 milliards de FCFA une année plus tôt, soit en hausse de 17,5 %, en liaison avec les évolutions attendues des crédits, notamment par les sociétés de commercialisation des produits pétroliers et, dans une moindre mesure, les secteurs des services comme les télécommunications et les transports.

Les créances nettes sur l'État ont augmenté de 16,7 %, à 109,7 milliards de FCFA à fin 2011 contre 94,0 milliards de FCFA à la même période de 2010, en raison de la mobilisation moins importante des ressources extérieures.

En contrepartie de toutes ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 50 % en 2011 contre 14,2 % en 2010. Pour 2012, la masse monétaire marquera une décélération avec un taux de croissance de 8,6 %.

Finances publiques

Les finances publiques de la RCA se caractérisent par un budget de faible ampleur, par des investissements publics très faibles (4,4 % du PIB) et par une forte dépendance de l'aide extérieure (32 % des dépenses publiques courantes et d'investissement). Cependant, l'État a pu stabiliser en 2010 ses emprunts auprès des banques privées à 15 milliards de FCFA, malgré une dette intérieure en forte croissance.

Les dépenses totales du budget 2011 s'inscrivent en forte hausse de 14,5 % à 176,7 milliards de FCFA, tandis que les recettes propres devraient croître de 10,1 % à 116,5 milliards de FCFA. Les engagements d'aide extérieure laissent cependant apparaître un besoin additionnel de financement de 22 milliards de FCFA que la RCA envisagerait de couvrir, au moins partiellement, par des émissions de titres au travers du mécanisme en cours d'élaboration par la BEAC.

Au total, la gestion des finances publiques s'est soldée en 2011 par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 4,2 % du PIB en diminution par rapport au niveau de 2010 (5,5 % du PIB).

Pour 2012, la gestion des finances publiques se solderait par un creusement du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 4,3 %

du PIB, en rapport avec une augmentation plus forte des dépenses totales avec 14,5 % du PIB pour des recettes budgétaires de 10,4 % du PIB.

Dette

Suite aux annulations intervenues dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, obtenu en juin 2009, l'endettement extérieur du pays a sensiblement diminué. La France a ainsi procédé à des annulations de dette pour 6,75 M€, dont 5,15 M€ au titre de l'accord du Club de Paris et 1,6 M€ au titre d'un effort bilatéral additionnel, accordé à titre exceptionnel.

La dette extérieure centrafricaine est cependant encore évaluée à 225 milliards de FCFA, soit 21,9 % du PIB 2010, y compris les arriérés, qui sont estimés à 106,3 milliards de FCFA. Cette dette extérieure est désormais détenue à 92 % par les créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. Elle est encore appelée à se réduire, au fur et à mesure que les négociations engagées avec les pays non-membres du Club de Paris aboutiront.

À la dette extérieure s'ajoutent d'une part, une dette intérieure structurée qui a augmenté de 66 % en 2010 à 124,1 milliards de FCFA, constituée majoritairement des avances et crédits de la BEAC, et d'autre part, des arriérés internes estimés à 117 milliards de FCFA, correspondant essentiellement à la dette sociale (72 % des arriérés recensés).

Avec une dette totale (intérieure, extérieure et arriérés) représentant 43,8 % du PIB 2010 et l'absence de marges de manœuvres budgétaires, la République centrafricaine reste contrainte à financer ses investissements publics sur dons, voire exceptionnellement, sur des crédits très concessionnels.

Pour 2011, l'encours de la dette extérieure s'est établi à 20,8 % du PIB et les prévisions de 2012 le situeraient en légère hausse à 21,9 % du PIB.

Secteur extérieur

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du compte courant, transferts publics inclus, s'est légèrement amélioré par rapport à 2010 en passant en 2011 de 8,6 % du PIB (9,5 % du PIB en 2010), suite à une légère amélioration des soldes du commerce extérieur et des services.

En effet, le solde négatif de la balance commerciale s'est légèrement amélioré pour se situer à 6 % du PIB en 2011 contre 7,7 % du PIB une année plus tôt. Ceci a été imputable à une amélioration des termes de l'échange qui se situent à 18,7 % en 2011 contre 3,2 % en 2010 en variation annuelle, due à une baisse des prix à l'importation et une hausse des prix à l'exportation.

Quant aux exportations, elles se sont améliorées en s'établissant à 7,8 % du PIB contre 6,6 % du PIB en 2010, en liaison avec l'augmentation des recettes du coton, du diamant, du café et du bois. Pour leur part, les importations ont atteint 13,8 % du PIB en 2011 contre 14,3 % du PIB un an plus tôt, en relation avec une légère baisse des importations des autres produits de consommation autres que les produits pétroliers, liée à la remontée des cours mondiaux.

Le déficit de la balance des services a connu une légère baisse passant de 5,1 % du PIB contre 5,3 % du PIB en 2010, en rapport principalement avec une légère hausse des dépenses de fret et d'assurance de marchandises impulsée par les importations de biens. Par ailleurs, l'excédent de transferts courants a diminué en valeur par rapport à 2010 et s'est établi à 2,7 % du PIB en 2011, en raison de la diminution des dons. Le déficit de la balance des revenus n'a presque pas bougé et s'est établi à 0,2 % du PIB en 2011, bien que les intérêts sur la dette extérieure aient connu une légère hausse en valeur sur la période.

Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire à 0,9 % du PIB en 2011 contre 3,9 % du PIB en 2010. Il est attendu en 2012 un léger creusement en valeur du déficit du compte courant, transferts publics inclus, à 6,6 % du PIB.

Développement social

Selon le rapport du suivi des OMD (mai 2010), la RCA occupe le 179^e rang sur 182 pays en ce qui concerne l'IDH du PNUD en 2009. Ce classement illustre les conditions de vie difficiles de la population et la faiblesse de l'accès aux services sociaux de base. Environ 86 % de la population n'a pas accès aux services de santé et 41 % des adultes sont analphabètes.

La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté reste encore très élevée en 2003 (67 %) et n'a pas baissé significativement en 2008 (62 %), alors que l'objectif visé à l'horizon 2015 est de ramener ce taux à 31 %. De même, la disparité au niveau du

genre est très élevée et place le pays au 153^e rang sur 177 pays en termes d'indice de développement du genre. Il existe des différences significatives au niveau de l'accès à l'éducation et de l'alphabétisation des filles et des garçons.

Sur le plan scolaire, alors que le taux brut et le taux net de scolarisation sont évalués respectivement à 94 % et 60,2 % dans le cycle primaire et à 27 % et 15 % dans le secondaire, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est de 44,1 % en 2008. Dans l'un et l'autre cycle scolaire, il faut noter la persistance des pesanteurs socioculturelles à l'encontre des filles. Au niveau du primaire, par exemple, le taux net de scolarisation des filles est faible (55 %) par rapport à celui des garçons (65 %).

3.2.8. République démocratique du Congo

Produit intérieur brut

Avec une reprise de l'activité économique observée en 2010, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 7,2 % en 2010 contre 2,8 % en 2009. Cette croissance a été principalement impulsée par la production minière, soutenue par le redressement des cours des matières premières, avec des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire et la réhabilitation des infrastructures. Cette dynamique de l'économie congolaise a connu une légère contraction en 2011 pour s'établir à un taux de croissance réelle de 6,9 %, due aux élections de 2011, aux mouvements sociaux et au retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Toutefois, on note une nette amélioration des termes de l'échange et un effort dans la mise en œuvre des politiques économiques.

Cette évolution positive résulte notamment de la relance des activités minières stimulées par l'amélioration des cours des matières premières (cuivre et diamants) sur les marchés mondiaux et le retour en activité des sociétés minières. La bonne performance tient également au dynamisme du commerce de gros et de détail dans la quasi-totalité du pays.

La contribution de l'agriculture dans la croissance est restée positive en 2010 et en 2011, en raison notamment de la réhabilitation des infrastructures routières et de la mise en œuvre des projets d'appui financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement à travers le pays en vue de la relance de quelques produits agricoles d'exportation tels que les bois grumes, le palmier à huile, le café et le thé.

Pour ce qui est du BTP, sa contribution à la croissance est expliquée par l'ouverture d'un nombre important de chantiers d'aménagement des routes entrepris par l'État et de construction des logements par le secteur privé.

Du côté de la demande, la croissance en 2011 a reposé fondamentalement sur la dynamique de la consommation privée et dans une moindre mesure sur la formation brute de capital fixe (FBCF). La consommation privée a enregistré une hausse de 7,8 % contre 4,9 % en 2010. Cette évolution de la consommation privée s'explique par la poursuite de la dynamique de 2010, qui s'est caractérisée par une amélioration des revenus des ménages suite à la reprise des activités économiques dans le secteur minier.

Bien que la FBCF ait reculé, les réalisations de travaux dans les infrastructures de base se sont poursuivies et les investisseurs du secteur privé ont continué dans la dynamique de 2010, même si les risques des élections ont continué à peser sur leurs décisions.

Les prévisions indiquent que la croissance sera soutenue en 2012 avec un taux de 6,5 %. Elle serait tirée par le secteur minier dont la production pourrait bénéficier de l'amélioration des infrastructures et aussi de la reprise de l'activité dans ce secteur.

Inflation et politique monétaire

Après avoir enregistré une accélération atteignant un taux moyen de 46,2 % en 2009, l'inflation a reflué en 2010 pour s'établir à 23,5 % en moyenne annuelle selon le FMI. La tendance baissière des prix à la consommation observée en 2010 est due à l'augmentation modérée des prix alimentaires mondiaux et à la stabilité relative du taux de change. L'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires mondiaux observée au cours du premier semestre de 2011 a fait grimper l'inflation à plus de 18 % au mois de juin. Cependant, l'augmentation de la production agricole et l'amélioration dans la distribution des produits ont permis de contenir l'inflation qui s'est établie en moyenne annuelle à 15,8 %.

En ce qui concerne la situation monétaire au 31 décembre 2011, elle s'est caractérisée par une reconstitution des réserves extérieures, un accroissement des crédits à l'économie et de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets ont progressé de 18,4 % en liaison avec la remontée des cours mondiaux et la production des matières premières

au cours de l'année 2011. Les crédits à l'économie ont augmenté de 28,7 %.

La position nette créditrice de l'État s'est améliorée de 11,8 %, traduisant l'amélioration de la trésorerie de l'État du fait principalement de la bonne tenue des finances publiques. Reflétant toutes ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 22,5 % en 2011 contre 30,7 % en 2010.

Les prévisions indiquent qu'en 2012, l'inflation devrait continuer de reculer pour s'établir en moyenne à 12,7 %, conséquence d'une baisse attendue des prix à l'importation des produits alimentaires et des hydrocarbures.

Finances publiques

L'objectif de la politique budgétaire des autorités de la RDC en 2010 et en 2011 était le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires, en vue de limiter à un niveau raisonnable le financement de l'État par la banque centrale comme ce fut le cas en 2009.

Ainsi, pour atténuer les risques budgétaires tout au long de l'année 2011, le gouvernement a-t-il mis en œuvre des mesures destinées à accroître les recettes intérieures, notamment : (i) éliminer progressivement les exonérations et incitations fiscales discrétionnaires accordées à un certain nombre d'entreprises ; (ii) renforcer le recouvrement des taxes sur les importations de carburants pour supprimer l'utilisation frauduleuse des exonérations consenties aux entreprises minières ; (iii) et poursuivre la modernisation des guichets uniques des douanes, notamment par un recours plus généralisé aux technologies de l'information.

Ces efforts ont eu comme conséquence une augmentation des recettes totales entre 2010 et 2011. La pression fiscale est ainsi passée de 18,9 % du PIB en 2010 à 20,6 % du PIB en 2011, soit une augmentation de près de 2 points.

Quant aux dépenses, elles sont passées de 30,6 % du PIB à 36,4 % de 2010 à 2011, suite au relèvement des dépenses courantes et des dépenses en capital. En effet, les autorités de la RDC ont accru les dépenses de santé et d'éducation en faveur des pauvres pour assurer des progrès sensibles dans la poursuite des objectifs énoncés dans le DSRP révisé.

Comme conséquence, on note une détérioration du déficit budgétaire qui est passé de - 11,7 % du PIB à - 15,8 % du PIB de 2010 à 2011, détérioration consécutive à une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes.

Principalement en raison de l'augmentation des dépenses en capital qui devraient représenter 16,7 % du PIB en 2012, le déficit budgétaire en valeur devrait se creuser davantage pour représenter 14,6 % du PIB. Les recettes publiques attendues seraient de 20,3 % du PIB pour un volume de dépenses attendu à 34,9 % du PIB.

Dettes

La République démocratique du Congo (RDC) a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) début juillet 2010. L'appui financier extérieur au programme s'est affaibli au milieu de l'année 2010 mais a repris ces derniers temps, suite aux mesures adoptées par les autorités pour dissiper les craintes en matière de gouvernance et de transparence dans le secteur des industries extractives.

Le stock total de la dette extérieure est attendu à 4 939 millions de USD à fin 2011 contre 4 015 millions de USD en 2010. Pour 2012, le stock pourrait monter à 6 079 millions de USD.

Secteur extérieur

Le secteur extérieur de la RDC a connu une évolution favorable en 2010 et en 2011. L'augmentation de la production minière et des prix a permis de réduire le déficit du compte courant (transferts publics exclus) qui est passé de 13,5 % du PIB en 2010 à 7,9 % en 2011.

L'excédent commercial a enregistré une hausse de plus de 8 points entre 2010 et 2011 pour s'établir à 12,5 % du PIB en 2011, grâce à l'amélioration des termes de l'échange de 7,2 % d'une part, et de l'effet de la progression des exportations, principalement les exportations de cuivre mais également celles de diamants qui ont atteint 69,8 % du PIB contre 62,2 % en 2010, d'autre part. Le déficit des services en valeur s'est creusé en 2011 par rapport à 2010, atteignant 11,7 % du PIB. Le déficit de la balance des services s'explique par le volume croissant des importations et de la demande dans le secteur minier et celui de la construction. Le déficit des revenus s'est également dégradé en 2011 par rapport à 2010 (9,7 % du PIB) en raison de l'augmentation des revenus sur investissements directs. L'excédent du compte de capital et des opérations s'est établi à 3,4 % du PIB en 2011 en raison de la progression des inves-

tissements directs dans le secteur minier. Le solde global de la balance des paiements a terminé l'année 2011 avec un léger excédent équivalent à 0,7 % du PIB. Il se situerait à 1,1 % du PIB en 2011.

Les perspectives pour 2012 indiquent que le déficit du compte des transactions courantes pourrait diminuer à 5,5 % du PIB en prévision d'une hausse attendue des recettes à l'exportation de cuivre, dont les cours mondiaux devraient augmenter.

Développement social

Le système éducatif de la RDC, malgré le contexte du pays caractérisé par plus de deux décennies de crise économique et plus d'une décennie de conflit, connaît une expansion à tous les niveaux. On assiste à une tendance à la hausse de la scolarisation jusqu'en 2010. Les taux bruts de scolarisation sont passés de 92 % en 1972 à 60,4 % en 2002 et à 93,2 % en 2009. Les taux nets de scolarisation ont évolué de 55,9 % en 1995 à 51,7 % en 2001 puis à 55 % en 2005 et enfin à 75 % en 2010.

Malgré cette évolution, un nombre important d'enfants, dont les filles et les enfants issus de milieux défavorisés, sont encore exclus du bénéfice d'une éducation de base.

De manière générale, la proportion des femmes alphabétisées (58,8 %) est inférieure à celle des hommes (85,8 %) (EDS, 2007). La différence est plus accentuée en milieu rural où les écarts entre les deux sexes varient entre 20 et 30 % à travers les provinces. Par contre en milieu urbain, cette différence est comprise entre 10 et 15 %. L'analyse de l'évolution de l'alphabétisation montre une tendance générale à une amélioration du niveau d'alphabétisation pour les deux sexes. Toutefois, beaucoup d'efforts restent à faire pour éliminer les disparités entre les sexes et éradiquer l'analphabétisme en RDC.

3.2.9. São Tomé e Príncipe

Produit intérieur brut

La performance de l'économie santoméenne s'est améliorée légèrement au cours de 2010. La croissance s'est située autour de 4,5 % contre 4 % en 2009. Cependant, cette performance est restée inférieure à la moyenne de plus de 6,2 % observée entre 2004 et 2008 et a atteint 4,9 %

en 2011. Le programme du gouvernement visant à transformer le pays et à diversifier l'économie, entend renforcer quatre grands axes, à savoir la bonne gouvernance, la croissance et le développement, la cohésion nationale et sociale et l'état de droit.

En 2010, l'aide publique au développement (APD), le bâtiment, le logement et le secteur informel ont tiré la croissance, qui a été également dopée par des dépenses liées aux élections qui auraient atteint près de 10 millions de USD.

Le secteur agricole représente 17,1 % du PIB et emploie plus de 60 % de la population active. Ce secteur fait face à une productivité très faible qui contraint le pays à importer une grande partie de ses besoins alimentaires, notamment le riz. Ceci résulte des infrastructures déficientes et des services publics inexistantes. Par ailleurs, la sécheresse qui a frappé l'archipel en 2010 a gravement compromis les performances agricoles. D'où un regain de l'inflation et des craintes pour la sécurité alimentaire du pays, l'approvisionnement intérieur dépendant largement d'une agriculture de subsistance fragile.

La production de cacao, qui représente 88 % des exportations, a reculé de près de 20 % en 2010. Ce repli en volume a été en partie compensé par une augmentation des cours internationaux du cacao, qui se situent actuellement à un niveau inégalé depuis trente ans.

La politique touristique commence à donner des résultats. Le tourisme progresse régulièrement avec l'augmentation de la capacité d'accueil et a atteint près de 7 000 visiteurs en 2010.

La consommation privée qui représente structurellement la plus importante part du PIB et les investissements publics ont soutenu la demande en 2010. Les investissements publics ont compensé le recul persistant des projets d'investissement privés, paralysés par la crise économique mondiale. Si l'énergie et les infrastructures de transport ont absorbé l'essentiel des investissements publics, aucun nouveau projet privé d'envergure n'a été annoncé.

Pour ce qui est du secteur agricole, les estimations indiquent que la production agricole s'est progressivement redressée à partir de 2011, grâce aux investissements de l'État dans les engins agricoles et les engrais visant à doper la productivité. Le secteur privé devrait aussi reprendre ses investissements. La pêche offre de réelles perspectives économiques et pourrait se révéler décisive pour l'emploi, le revenu, la sécurité alimentaire et la diversification. Alors que les locaux pratiquent une pêche à petite échelle, la pêche industrielle a fait l'objet d'un accord avec l'Union

européenne (UE) autorisant les chalutiers, surtout espagnols, français et portugais, à sillonner les eaux santoméennes.

Les services publics et le bâtiment, tirés par la construction d'infrastructures touristiques et de logements ainsi que par l'entretien des routes, constituent l'essentiel du secteur secondaire, qui contribue à hauteur de 17,8 % au PIB. Le pays ne compte que quelques entreprises, pour la plupart engagées dans la transformation des aliments : il existe une brasserie, une fabrique de jus de fruits, une usine d'huile de palme, une chocolaterie haut de gamme et une demi-douzaine de boulangeries. L'industrie manufacturière, qui représente 6,7 % du PIB, souffre de l'étroitesse du marché intérieur, du manque de capital humain, du coût de l'énergie et de la dépendance vis-à-vis des matières premières importées. La médiocrité de la production locale entretient la demande croissante des habitants pour des produits étrangers moins chers et de meilleure qualité.

Le secteur tertiaire, qui représente plus de 65 % du PIB, est la colonne vertébrale de l'économie santoméenne. Essentiellement informelle, l'activité repose surtout sur les petites entreprises de détail, les transports et les services financiers. Le gouvernement a fait le pari du tourisme, censé devenir la locomotive du développement du pays. Le potentiel touristique de l'archipel repose sur son patrimoine culturel et architectural unique. Mais les contraintes structurelles demeurent encore élevées (offre restreinte de liaisons aériennes). Aujourd'hui, seuls deux vols commerciaux relient l'archipel à l'Europe, ce qui maintient les tarifs à des niveaux artificiellement élevés.

La consommation reste encore bien solide et les investissements publics subissent toujours les effets de la crise mondiale et de l'incertitude politique. La progression de l'investissement public devrait être beaucoup plus lente en 2011. Les dépenses publiques, consacrées en priorité aux infrastructures de base, à l'entretien et aux salaires des fonctionnaires, ne ressortent que faiblement dans la demande et ne devraient guère augmenter à court terme, du fait d'une politique budgétaire restrictive. La forte dépendance à l'égard des financements extérieurs (flux d'aide et IDE) constitue la principale menace pesant sur les perspectives économiques de l'archipel.

S'agissant de la demande, en nette elle a contribué en moyenne à environ 4,8 points contre 14,8 point un an plus tôt, en liaison avec une légère baisse enregistrée par la consommation finale, en particulier celle privée. Cette contraction dépend également d'une baisse des investissements privés, surtout ceux relatifs au secteur pétrolier.

Cependant, les investissements dans la prospection pétrolière ainsi que le démarrage de la construction du port en eau profonde devraient soutenir l'économie à compter de 2012. Ainsi, les prévisions tablent sur une croissance économique qui s'établirait à 5,5 %.

Inflation et politique monétaire

Les efforts de stérilisation monétaire de la Banque centrale santoméenne ont porté leurs fruits, l'inflation ayant été ramenée de 17,0 % en 2009 et à 13,3 % en 2010, même si ce chiffre reste supérieur à la cible de 10 % fixée pour la fin de l'année. Cette évolution positive a bénéficié d'un moindre réajustement des attentes inflationnistes. L'inflation devrait tomber à 14,43 % en 2011 et à 8,3 % en 2012. La concrétisation de ces prévisions dépendra de l'aptitude du pays à gérer les effets de la volatilité des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers, mais aussi des futurs flux de monnaies étrangères liés aux contrats pétroliers en 2011 et aux IDE en 2012. De manière générale, l'inflation va rester largement tributaire des cours mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires, qui occupent une place croissante dans le panier de consommation des habitants.

En janvier 2010, la monnaie nationale a été arrimée à l'euro. Cet arrimage, qui s'appuie sur l'ouverture par le Portugal d'une ligne de crédit d'une durée de cinq ans pour un montant de 25 millions d'euros, devrait contribuer à la stabilité monétaire et renforcer la crédibilité de la politique macroéconomique du gouvernement. L'impact positif de cette décision s'est déjà fait sentir avec une inflation restée relativement faible. Cependant, il y a un risque de surévaluation du dobra, ce qui entraînerait une baisse de pouvoir d'achat pour les recettes libellées en dollars – notamment l'aide publique au développement (APD) et les futurs contrats pétroliers. Pour l'instant, le léger fléchissement de l'euro par rapport au dollar observé a entraîné une dépréciation du dobra vis-à-vis du dollar.

Le gouvernement va devoir consolider les réformes économiques engagées depuis deux ans, améliorer la performance budgétaire et préserver ses réserves internationales ainsi que l'arrimage du taux de change. Cette consolidation devrait poser les jalons d'une accélération modérée de la croissance économique à partir de 2012. Cette rigueur macroéconomique accrue devrait également aider à tenir les objectifs d'inflation.

Finances publiques

L'économie santoméenne fait face à des difficultés importantes dans le cadre de la mobilisation des ressources financières publiques. Malgré l'embellie des recettes liées aux licences pétrolières et en dépit des remises de dette antérieures à la crise mondiale, la situation budgétaire reste fragile, les droits à l'importation, instables, constituant près de la moitié des rentrées. À titre d'illustration, les recettes publiques engrangées en 2010 ont été environ 30 % inférieures aux prévisions. Cela tient à un décalage entre l'abaissement de l'impôt sur les sociétés, décidé en 2009, et la reprise d'activité du secteur privé, mais aussi à un moindre afflux d'aide publique au développement (APD). Les royalties pétrolières attendues en 2010, d'un montant de 30 millions de USD, devraient plutôt se concrétiser en 2011. Les droits d'entrée ont pâti de l'absence d'investissement direct étranger (IDE) en 2010, mais la situation devrait progressivement s'améliorer avec le lancement de grands projets en 2011 et 2012. Par le passé, les déficits ont été en partie financés par des retraits opérés sur le compte national du pétrole (NOA) et les gains liés aux privatisations, ramenant ses réserves à peine à 10 millions de USD en 2010, contre 49 millions en 2005. Cette évolution des réserves du NOA ont conduit les autorités à réagir en coupant 10 % des dépenses courantes début 2010. Les salaires des fonctionnaires ont été gelés, après avoir sensiblement augmenté en 2009. D'autres mesures symboliques ont été introduites comme la limitation des déplacements officiels et le recours au parc automobile de l'État, réduisant ainsi les dépenses de carburant de 10 %. Les recettes publiques sont désormais déposées à la Banque centrale sous la responsabilité du Trésor.

L'augmentation des recettes intérieures se heurte à trois difficultés : (i) l'omniprésence de l'activité informelle ; (ii) l'obsolescence des infrastructures, en particulier dans l'énergie où l'approvisionnement est erratique ; (iii) et l'évasion fiscale. L'impôt sur les sociétés ne concerne que vingt entreprises, dont des banques commerciales, l'opérateur de télécommunications Companhia Santomense de Telecomunicações (CST), des hôtels et de gros acteurs de l'import/export. Les autres entités appartiennent au secteur informel ou bénéficient d'exonérations. L'introduction en 2010 d'un identifiant fiscal unique pour tout contribuable devrait permettre d'élargir l'assiette fiscale, encore limitée, et augmenter les cotisations sociales, versées jusqu'ici uniquement par les fonctionnaires et les salariés des sociétés étrangères. Les recettes publiques représenteraient selon les projections du FMI 30,2 % du PIB,

dont 12,4 % de royalties pétrolières en 2011 contre 19,2 % en 2010. Le total des revenus y compris les dons est passé de 36,6 % du PIB en 2010 à 44,9 % du PIB en 2011 (FMI, 2011).

Du côté des dépenses, il a été mis en place un progiciel de gestion des finances publiques (eSafe) en vue d'accroître l'efficacité et la transparence de la gestion de la trésorerie publique. Il est prévu la décentralisation de la gestion des dépenses publiques afin d'améliorer le taux d'exécution budgétaire, actuellement inférieur à 80 %. Il est à souligner que l'investissement public est financé à plus de 90 % par des dons et des prêts.

Dette

L'archipel a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2007, ouvrant la voie à une annulation de dette de 327 millions de USD, soit 91 % de sa dette extérieure multilatérale. Cependant, le ratio de la valeur actualisée nette de la dette extérieure était repassé à 21,5 % du PIB en 2010, contre 11 % après les allègements consentis au titre de l'Initiative PPTE. Près de 68 % de l'endettement du pays correspond à une dette extérieure. Une capacité d'exportation limitée et une faible base de production, qui ne devraient guère évoluer à court terme, exacerbent le risque de voir le pays replonger dans une situation de surendettement. Pour minimiser ce risque, les autorités se sont engagées à faire appel aux subventions extérieures et à des prêts à des conditions très avantageuses pour financer leurs programmes de développement, afin d'éviter les emprunts aux conditions du marché.

Secteur extérieur

São Tomé e Príncipe fait face à un déficit persistant des comptes courants et du solde commercial depuis 2001, en raison d'un déséquilibre structurel entre les fortes importations et les faibles exportations. La balance commerciale s'est nettement dégradée en 2010, à la suite d'un sévère repli des exportations de cacao qui représentent 88 % des exportations totales, alors même que la sécheresse provoquait une augmentation des importations de denrées alimentaires. La flambée des cours du pétrole et des produits alimentaires est venue aggraver un peu plus ce déséquilibre. Les années qui viennent ne devraient guère

entraîner d'améliorations, dans la mesure où les exportations de cacao et les recettes touristiques ne parviendront probablement pas à compenser les importations associées aux flux attendus d'IDE. L'incertitude liée à l'effet persistant de la crise a empêché une reprise totale des IDE, même si la prospection pétrolière à venir devrait permettre aux IDE de retrouver leur niveau record de 2008, à plus de 33 millions de USD.

Bien que le pays puisse officiellement bénéficier d'un traitement préférentiel au titre de la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), ses exportations vers les États-Unis sont encore frappées de taxes douanières à taux plein, le pays n'arrivant pas à respecter les normes de certification.

Cependant, la dévaluation du dobra et la bonne tenue des cours ont dopé la valeur des exportations du pays. Mais les capacités d'exportation de l'archipel sont trop limitées pour bénéficier à plein de termes de l'échange aussi favorables.

L'Union européenne reste le principal partenaire commercial, accueillant plus de 80 % des exportations santoméennes et étant à l'origine de 60 % de ses importations. Le Portugal est de loin le premier partenaire commercial bilatéral, avec 56 % des importations et 32 % des exportations. Les Pays-Bas et la Belgique absorbent 45 % des exportations de l'archipel. Depuis dix ans, la part des importations en provenance de partenaires émergents ne cesse d'augmenter, pour se situer autour de 20 % à 30 % en 2009. La part combinée de l'Angola et du Brésil, en nette progression depuis quelques années, atteint 25 %. En revanche, les exportations vers les partenaires émergents ont un peu marqué le pas, à seulement 8 % en 2009.

Développement social

La croissance n'a pas été suffisante pour relever les défis sociaux et de développement. Le pays ne devrait atteindre que trois des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015 : l'enseignement primaire universel, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle. Grâce au soutien de ses partenaires au développement, l'archipel a fait des progrès remarquables en matière d'éradication du sida et du paludisme et pourrait bien réaliser aussi ce sixième OMD.

Le taux d'alphabétisation des adultes approche les 90 % en 2009. D'après l'Unesco, le taux net de scolarisation avoisine les 98 % en 2010

et pourrait atteindre les 100 % d'ici 2015. Mais deux problèmes persistent : le décrochage des élèves dans le secondaire et l'emploi des jeunes diplômés.

Le taux de chômage ne cesse de progresser depuis dix ans, surtout dans la capitale, et atteindrait actuellement 26,8 %. S'ils veulent retenir les diplômés de retour de leurs études à l'étranger, les pouvoirs publics doivent leur proposer de meilleurs débouchés. Les offres d'emploi dans les zones rurales reculées se font de plus en plus rares, ce qui alimente l'exode des pauvres vers la capitale, où ils trouvent à travailler dans le secteur informel, qui représenterait actuellement 63 % de l'activité. La politique agricole fait partie du plan d'action du gouvernement pour créer des opportunités dans les communautés rurales.

3.2.10. Tchad

Produit intérieur brut

L'économie tchadienne a évolué en 2010 dans un environnement plutôt favorable avec un taux de croissance estimé à 13,9 % contre un taux de -1,2 % en 2009. L'amélioration de la situation sécuritaire est l'un des facteurs-clés de cette croissance. À cet égard, il convient de relever que 2010 est l'une des rares années au cours de laquelle le pays n'a pas connu de conflit armé. Ainsi, le Tchad connaît une certaine stabilité et les autorités mettent à profit cette situation pour combler le retard enregistré dans maints domaines, notamment dans les infrastructures de base. Ceci a eu un impact significatif sur la croissance. Cette dernière est aussi tirée par d'autres facteurs exogènes tels que le redressement des prix du pétrole brut sur les marchés internationaux. Ainsi, en dépit de la mauvaise pluviométrie et de la campagne 2009-2010 occasionnant une crise alimentaire, le secteur non-pétrolier affiche une croissance de 17,0 % en 2010 contre 0,3 % en 2009. En revanche, grâce aux nouveaux investissements, le secteur pétrolier enregistre une légère croissance de 2,5 % en 2010 contre une contraction de -6,3 % un an plus tôt.

La croissance économique a été de 1,6 % en 2011. Cette croissance a été tirée principalement par le secteur non-pétrolier, qui a progressé de 3,3 % en 2011.

Avec 60,6 % du PIB en 2011, le secteur primaire reste la principale source de création de richesses du Tchad. Cette part importante du PIB se ventile de la manière suivante : 8,9 % pour l'agriculture, 6,9 % pour

l'élevage et 42,8 % pour l'exploitation pétrolière. Ce dernier sous-secteur demeure, de loin, le plus important de l'économie tchadienne. Au cours de l'année 2011, la croissance du secteur primaire en termes réels a reculé de 7,0 % contre une bonne performance de 19,9 % en 2010. Cette baisse s'expliquerait par les effets attendus de la crise financière, la mauvaise campagne agricole et la baisse des investissements réalisés pour accroître la production agricole. S'agissant de l'exploitation pétrolière, la production du brut a diminué par rapport à l'année précédente avec un taux de croissance de -4,2 % en 2011 contre une stabilité en 2010. La faible performance du sous-secteur est imputable aux conditions géologiques moins favorables et à un recul des investissements dans le sous-secteur.

Reflétant la faible industrialisation du Tchad, le secteur secondaire ne représente que 7,6 % du PIB du pays. La croissance dudit secteur en 2011 est estimée à 5,7 % contre 12,1 % un an plutôt. Cette baisse drastique de la performance du secteur est imputable à la mauvaise performance des industries manufacturières.

Par contre, le secteur tertiaire a représenté 29,2 % du PIB. Les activités dominantes sont le commerce (10,4 % du PIB) et l'administration publique (12,5 % du PIB). En 2011, le secteur affiche le taux le plus élevé de l'économie avec un taux de croissance de 13,3 %, en hausse par rapport au taux de 8,7 % enregistré en 2010. Le dynamisme de la branche « transport et télécommunications », ainsi que la bonne performance des administrations publiques et du tertiaire expliqueraient ce taux de croissance. En lien avec le déploiement sur tout le territoire suite à l'amélioration de la situation sécuritaire, l'administration voit sa valeur ajoutée passer de 10,1 % en 2010 à 12,5 % en 2011. De même, la vigueur de la branche « commerce » est aussi maintenue suite à l'amélioration de la situation sécuritaire.

Pour 2012, la croissance prévue s'établirait à 6,9 %, tirée en partie par le secteur non pétrolier avec 8,8 %. Fortement dominées par la tendance baissière de la production du pétrole brut, les perspectives de croissance du secteur primaire s'orientent vers une amélioration avec une hausse du taux de croissance de 4,8 % en 2012.

Inflation et politique monétaire

La bonne tenue de la production agricole en 2011 a contribué à une inflation moyenne de 2,0 %, bien en dessous de la norme communautaire de 3 %.

Pour les années à venir, les politiques de l'État visent à respecter continuellement ce critère régional de la CEMAC. Cependant, la réalisation de cet objectif comporte un défi majeur dans la mesure où l'inflation au Tchad dépend essentiellement des rendements agricoles, qui sont influencés par des chocs exogènes, notamment climatiques.

En termes de perspectives, les prévisions pour 2012 indiquent une inflation moyenne de 3 %. Cette projection est fondée essentiellement sur une bonne récolte céréalière, en misant sur la mécanisation et la mise en valeur d'une grande superficie cultivable, ainsi que la disponibilité des pesticides pour les paysans.

À fin décembre 2011, la situation monétaire du Tchad s'est caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets, une baisse des créances nettes sur l'État et une progression des crédits à l'économie, d'où une augmentation de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 29,5 % à fin décembre 2011, pour s'établir à 391,7 milliards de FCFA contre 302,4 milliards de FCFA une année plus tôt. L'État a eu recours au système bancaire pour faire face à ces besoins, les créances nettes reculant légèrement en 2011 avec 95,7 milliards de FCFA après une progression continue jusqu'à 100,7 milliards de FCFA en 2010, après épuisement de ses dépôts.

Le taux de couverture extérieure de la monnaie était de 69,4 % en 2011 contre 58 % une année plus tôt. Les crédits à l'économie ont progressé de 6,7 % à fin septembre 2011, pour se situer à 260,3 milliards de FCFA. Les créances nettes sur l'État, quant à elles, se sont détériorées davantage pour se situer à 95,6 milliards de FCFA. En conséquence de toutes ces évolutions, la masse monétaire a augmenté de 16,5 % en 2011.

Pour 2012, les avoirs extérieurs nets seraient de 755 milliards de FCFA, l'État réduisant davantage ses créances dans un contexte d'explosion des crédits à l'économie qui passerait de 290,3 milliards en 2012 contre 260,3 milliards de FCFA en 2011. Ces évolutions traduisent l'effet de réhabilitation et de reconstruction de l'économie du pays avec l'exploitation pétrolière et la sécurisation du pays.

Finances publiques

Nonobstant l'amélioration substantielle des recettes, la gestion budgétaire au cours de l'année a été fortement marquée par d'importants déséquilibres dans les finances publiques. Ces déséquilibres sont le fruit

d'une politique budgétaire expansionniste adoptée par le gouvernement pour faire face à la forte demande d'équipements militaires et civils, mais aussi à une demande sociale, le tout dans un contexte d'amélioration de la situation sécuritaire du pays.

Les recettes budgétaires en 2011 se sont élevées à 1 277,1 milliards de FCFA contre 985,5 milliards en 2010 soit une progression de 28,2 %, et ceci grâce à la bonne tenue des cours du brut. Ces recettes sont constituées à 70,1 % de recettes pétrolières et 29,9 % de recettes non pétrolières. Cette proportion était de 65,7 % et 24,3 % en 2010. Quant aux dépenses, elles progressent de 9,9 % en 2011, passant de 1 230,5 milliards de FCFA en 2010 à 1 352,5 milliards de FCFA en 2011. Elles résultent de la hausse des traitements et salaires qui représenteraient 6,7 % du PIB non pétrolier. Les dépenses liées aux élections de 2011, la gestion de la crise alimentaire qui a frappé le pays au milieu de l'année, ainsi que les dépenses relatives au maintien de la sécurité par le Tchad en lieu et place de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), sont autant de facteurs qui expliquent ce niveau élevé des dépenses. Quant aux dépenses d'investissement (41,4 % du total des dépenses), en affichant un taux de progression de 5,7 %, elles ont aussi contribué à la forte augmentation des dépenses. Elles enregistrent une progression de tous les postes budgétaires, passant de 530,4 milliards en 2010 à 560,5 milliards en 2011, et représentent 12 % du PIB non pétrolier en 2011, soit 0,4 point de moins par rapport à 2010.

Les recettes totales en 2011 ont représenté 28,2 % du PIB. Cependant, les prévisions en 2012 révèlent une légère baisse des recettes totales en termes de PIB avec 25,4 % du PIB contre un volume de dépenses qui se situerait à 24,9 % du PIB. Aussi le solde budgétaire, base engagements, hors dons, connaîtrait un déficit de 2,8 % du PIB.

Dette

La stratégie de politique en cours au Tchad est de prendre de nouvelles discussions sur le programme d'allègement de la dette en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) le plus rapidement possible.

L'encours de la dette publique extérieure est de 23,2 % du PIB en 2011, soit le même niveau qu'en 2010. Le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires est passé de 3,9 % en 2010 et à 3,2 % en 2011 et celui du service de la dette par rapport aux exportations a atteint

1,7 % en 2011 contre 2 % en 2010. Cette amélioration s'expliquerait par une bonne performance des recettes.

Secteur extérieur

En 2010, le solde courant a été déficitaire autour de 5 % du PIB. Mais la situation s'est améliorée en 2011 avec le solde du compte courant en équilibre.

Le déséquilibre de la balance des services s'est aggravé, passant de 879,8 milliards en 2010 à 902,4 milliards en 2011, en relation avec la hausse du coût d'acheminement des marchandises (+ 18,3 %) et des branches « fret et assurances » (+ 8,5 %).

Pour sa part, le déficit de la balance des revenus s'est creusé en passant de 176,1 milliards de FCFA en 2010 à 204,8 milliards de FCFA en 2011, en liaison avec l'accroissement (15 %) des sorties au titre des rémunérations des investissements privés pétroliers. Les estimations de 2011 indiquent une légère amélioration due à la rémunération des investissements (passant de 204,8 milliards de FCFA en 2010 à 202,8 milliards de FCFA en 2011) qui fixerait les déficits à 175,9 milliards de FCFA. Ainsi, le solde des transferts courants (nets) a été de 318,1 milliards de FCFA en 2010 contre 345,7 milliards réalisés en 2009, soit 7,9 % de baisse en valeur. La même tendance, observée en 2010, s'est poursuivie en 2011, estimée à 270,1 milliards de FCFA.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières a affiché un déficit de 30,4 milliards de FCFA contre un déficit de 97,5 en 2009, essentiellement sous l'impulsion des investissements à court terme de l'étranger dans l'économie nationale. De même, ce solde s'est fixé à -40,6 milliards de FCFA en 2011, dû au déficit du compte financier (60,8 milliards de FCFA, contre 89,8 milliards de FCFA en 2010).

En conséquence de ces évolutions, le solde global de la balance des paiements a affiché un excédent 3,6 % du PIB contre 0,1 % constaté en 2010. Les prévisions indiquent que ce solde excédentaire s'établirait à 2,2 % du PIB.

Développement social

Selon le rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD (août 2010), l'analyse de la situation socio-économique du Tchad a permis de

constater que la pauvreté monétaire touche 55 % de la population. Elle demeure un problème endémique du monde rural où 87 % des pauvres vivent. Sur 135 pays classés selon le *Rapport mondial sur le développement humain* en 2009, le Tchad apparaît au 132^e rang. Selon ce rapport, la pauvreté humaine toucherait donc 53 % de la population en 2007. Les indicateurs socio-éducatifs progressent vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tandis que ceux de la santé stagnent.

Ainsi, la promotion de l'éducation primaire pour tous en 2015 a-t-elle connu des résultats beaucoup plus satisfaisants : le taux brut de scolarisation (TBS) est en effet passé de 32 % en 1993 à 92 % en 2009. Ces progrès laissent augurer de l'atteinte de l'OMD 2 en 2015 pour peu que le Programme d'appui au secteur se poursuive selon les objectifs arrêtés, et atteigne effectivement les populations les plus défavorisées. On doit toutefois noter que les progrès du TBS ne suffisent pas à garantir que l'Objectif 2 sera atteint : celui-ci vise en effet l'achèvement du cycle primaire par tous des enfants. On est encore loin du compte dans ce domaine (le taux d'achèvement du primaire était de 34,5 % en 2009). De même, de fortes inégalités demeurent entre régions et selon le sexe.

■ 3.3. Perspectives et recommandations

3.3.1. Perspectives

Le tableau 3.4 résume les dynamiques des principaux indicateurs macroéconomiques en 2010 et 2011, et en indique les prévisions pour 2012. Il ressort de ce tableau que les perspectives de la sous-région sont assez favorables dans la mesure où l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre. La croissance économique de la CEEAC serait nettement plus prononcée en 2012 qu'en 2011 et elle s'établirait à 8,0 %, soit environ 3,5 points de plus qu'en 2011. Si cette prévision se confirmait, il s'agirait de la meilleure performance de la zone depuis 2008. Cette prévision pour la CEEAC repose sur l'éventualité d'une accélération de la croissance dans toutes les économies de la sous-région, notamment celles des deux locomotives, l'Angola et le Cameroun, qui devraient progresser de 9,7 % et 5,4 % respectivement. Il est attendu

Les perspectives de la sous-région sont assez favorables dans la mesure où l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre.

en revanche une expansion relativement plus lente du rythme de la croissance dans la zone CEMAC, où la progression de l'activité économique en 2012 serait de 5,7 % contre 5,0 % en 2011.

Pour ce qui est du niveau général des prix, les tensions inflationnistes seraient davantage maîtrisées avec une inflation moyenne de 7,9 % pour l'ensemble de la CEEAC. Il convient de noter que la convergence progressive de l'inflation entre pays de la CEEAC observée depuis une dizaine d'années, est à mettre au crédit des efforts de stabilisation en RDC et en Angola. L'inflation dans la zone CEMAC s'établirait à 2,8 %.

Au niveau des finances publiques, leur gestion se traduirait en 2012 par une amélioration des soldes budgétaires des économies pétrolières de l'Afrique centrale. Cette situation devrait se traduire par un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 6,0 % du PIB pour la CEEAC et 4,8 % du PIB pour la CEMAC.

Quant aux échanges extérieurs, les prévisions laissent entrevoir des déficits courants (transferts publics inclus) de la plupart des pays de la sous-région. Dans l'ensemble, l'excédent du compte courant de la CEEAC augmenterait pour s'établir à 2,6 % du PIB, tandis que le déficit courant de la CEMAC diminuerait à 3,8 % du PIB en 2012.

Comme c'est le cas pour l'Afrique subsaharienne, ces perspectives relativement positives pour l'Afrique centrale, ne sont pas exemptes de

Ces perspectives relativement positives pour l'Afrique centrale, ne sont pas exemptes de risque.

risque. En effet, il existe un risque qui pèse sur les perspectives économiques de la sous-région et qui provient du surendettement d'un grand nombre de pays avancés, lequel menace de ralentir encore considérablement la croissance

de l'économie mondiale en 2012 et partant, de celle de l'Afrique centrale. La demande émanant des pays émergents partenaires de la sous-région pourrait éventuellement pallier une décélération de la croissance dans les pays avancés.

De plus, le renchérissement des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait être source de difficultés dans la sous-région, en particulier pour les pays enclavés et importateurs de pétrole.

Régions/ Pays	Croissance du PIB réel (en %)			Taux d'inflation (en %)			Solde budgé- taire (base engagements hors dons) (en % du PIB)			Compte courant (transferts publics inclus) (en % du PIB)		
Année	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
CEEAC	4,4	4,5	8,0	9,5	9,0	7,9	2,5	6,2	6,0	2,4	2,1	2,6
CEMAC	4,1	5,0	5,7	1,6	2,7	2,8	1,0	3,7	4,8	-4,6	-3,8	-3,6
Angola	3,4	3,4	9,7	14,5	13,5	11,1	6,8	12,6	10,5	10,5	8,5	8,4
Burundi	3,8	4,2	4,8	6,4	9,5	11,7	-26,4	-24,9	-19,4	-9,9	-12,5	-12,0
Cameroun	2,4	4,7	5,4	1,3	2,9	3,0	-0,9	-1,2	0,5	-2,7	-2,9	-2,3
Congo	9,5	5,6	5,0	0,4	2,2	3,0	22,9	17,3	6,6	-13,8	-9,7	-17,7
Gabon	6,6	6,8	5,7	1,5	1,2	1,1	0,0	5,5	8,9	8,0	7,9	11,4
Guinée équatoriale	-1,0	7,7	8,4	5,6	4,8	4,0	-8,2	1,7	10,9	-12,4	-13,5	-5,6
RCA	2,9	3,3	3,5	1,5	1,2	2,2	-5,5	-4,3	-4,1	-9,5	-8,6	-6,6
RDC	7,0	6,9	6,5	23,5	15,5	12,7	-11,7	-15,8	-14,6	-6,8	-2,8	-0,7
STP	4,5	4,9	5,5	13,3	14,3	8,3	-30,3	-29,8	-11,1	-30,6	-30,0	-27,8
Tchad	13,9	1,6	6,8	-2,1	2,0	3,0	-5,0	1,0	-2,8	-5,0	0,0	-10,8

Tableau 3.4 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2010-2011 et prévisions pour 2012

Source : Construit par la CEA/BSR-AC avec les données de la BEAC et du FMI (2012).

3.3.2. Recommandations

Dans l'ensemble, si l'on retient l'hypothèse d'une croissance mondiale stable de 3,3 %, la plupart des pays d'Afrique centrale, notamment les pays exportateurs de pétrole, devraient connaître une croissance relativement soutenue en 2012.

Toutefois, les pays de la sous-région devront en 2012 éviter les effets potentiellement négatifs d'un nouveau ralentissement de l'activité mondiale. Dans ce contexte, l'orientation globale de la politique économique dépendra dans une large mesure de la situation générale dans laquelle se trouve chaque pays. Étant donné que presque tous les pays de l'Afrique centrale sont exportateurs de pétrole et bénéficient d'une nette amélioration des termes

Les pays de la sous-région devront en 2012 éviter les effets potentiellement négatifs d'un nouveau ralentissement de l'activité mondiale.

de l'échange, il serait souhaitable que ces derniers reconstituent leurs marges de manœuvre avant que les cours du pétrole ne redeviennent volatils à la baisse. Si les risques de ralentissement de la croissance économique mondiale devenaient réalité et que les cours des produits de base venaient à tomber en dessous des niveaux sur lesquels sont fondés les budgets, les pouvoirs publics devraient alors privilégier les dépenses prioritaires dans la mesure où les contraintes de financement le permettent.

Par ailleurs, même s'il est attendu que la performance du secteur non pétrolier soit positive en 2012, force est de constater qu'elle est encore en deçà du potentiel : le secteur agricole est tributaire des conditions climatiques et des fluctuations des prix internationaux des produits de base. Le secteur industriel et les services sont pénalisés par la faiblesse des infrastructures. Au niveau national, les structures productives sont encore peu diversifiées, ce qui limite le potentiel de croissance dans le moyen-long terme. Le commerce extérieur repose surtout sur l'exportation de produits bruts (pétrole, autres matières premières et produits agricoles) : les cours favorables du baril de pétrole et la stabilisation des prix de certains produits de base tels que le café ont certes permis une amélioration des soldes commerciaux, mais les producteurs de l'Afrique centrale restent au bout de la chaîne de valeur et ils obtiennent une très modeste part de la valeur ajoutée totale des biens. Les conditions économiques sont particulièrement défavorables pour les pays enclavés, surtout en raison des mauvaises connexions et des transports. Et enfin, la situation sociale n'est toujours pas à la hauteur des performances économiques.

Sur la base de ce constat, les principaux défis suivants doivent être relevés par les pays de l'Afrique centrale :

- promouvoir la diversification des structures productives ;
- développer les infrastructures et améliorer la connectivité physique intracommunautaire mais aussi avec le reste du monde ;
- renforcer l'intégration et la coopération sous-régionale ;
- tirer un meilleur parti de la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays émergents ;
- renforcer les conditions d'une croissance inclusive ;
- maintenir la stabilité macroéconomique.

Diversification des structures productives

La distribution des richesses naturelles en Afrique centrale fait ressortir des structures productives peu diversifiées malgré les nombreux efforts fournis par les pays de la sous-région¹³. Pour qu'elle puisse être bénéfique à la croissance et au développement économique, la stratégie de diversification doit alors favoriser l'émergence de secteurs complémentaires et intégrés à ceux qui découlent de l'avantage comparatif naturel des pays, par exemple l'industrie agroalimentaire et la transformation des produits agricoles de base, les services de transports et le tourisme. Cette logique demande que le processus de diversification soit tiré par les initiatives et les entreprises privées. La création des conditions pour le développement du secteur privé est une mesure fondamentale que les autorités sous-régionales doivent prendre pour relever le défi de la diversification. L'existence d'un cadre économique, institutionnel et légal favorable aux entreprises est en effet la condition nécessaire pour que les opérateurs puissent identifier les secteurs économiquement viables et y investir. Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer le climat des affaires : promouvoir la bonne gouvernance et la transparence à travers les réformes de l'administration publique, simplifier les procédures administratives pour la création des entreprises, renforcer la mise en application du cadre légal des affaires (protection de la propriété privée et des droits économiques, respect des contrats, etc.). Il s'agit là d'une question critique car l'environnement des affaires en Afrique centrale est un des plus difficiles au monde¹⁴.

Appuyer le secteur privé, notamment les PME/PMI, dans l'identification des marchés de débouchés. L'existence des débouchés est une autre condition nécessaire pour que l'économie puisse se diversifier. L'analyse des conditions des marchés dans les pays potentiellement importateurs peut aider à orienter les décisions d'investissement du secteur privé et donc favoriser l'allocation efficiente des ressources vers les secteurs économiquement plus profitables.

13. Voir CEA-BSR/AC (2010) et la partie thématique : « Mobilisation des ressources internes et diversification des économies en Afrique centrale ».

14. Voir CEA-BSR/AC (2006) et la partie thématique : « Relever le défi du financement des investissements privés en Afrique centrale ».

Développement des infrastructures et des connexions physiques

L'amélioration des infrastructures est une condition nécessaire pour réduire les coûts de production, augmenter la compétitivité des exportations, et faciliter la commercialisation des produits sur les marchés. La fourniture d'électricité¹⁵, par exemple, est souvent irrégulière en Afrique centrale, ce qui complique les processus de production et augmente les coûts. Ceci est d'autant plus paradoxal que la sous-région possède le potentiel énergétique le plus important du continent. Les infrastructures de télécommunications sont souvent de mauvaise qualité et entravent la liaison avec les opérateurs (clients, fournisseurs) et les marchés internationaux. Les transports sont longs et onéreux en raison du mauvais état et de la faible densité des routes, des chemins de fer, des aéroports et des ports. La mobilisation des ressources et capacités pour la réalisation des infrastructures doit s'opérer dans le cadre d'un renforcement de la coopération sous-régionale, en partenariat avec les bailleurs de fonds et le secteur privé lui-même.

Renforcement de l'intégration et de la coopération sous-régionale

Les pays de la sous-région se sont inscrits depuis longtemps dans une stratégie d'intégration régionale dont l'objectif est de promouvoir un développement socio-économique durable et de faire face aux défis de la mondialisation. Le processus d'intégration a donc des conséquences significatives en termes de performances macroéconomiques. Il suffit de penser en particulier à l'objectif de formation d'un marché commun qui puisse encourager les investissements, à la coordination des politiques macroéconomiques, aux questions de développement des pays enclavés, et au défi du développement des infrastructures. Pourtant, malgré quelques avancées positives, le processus d'intégration en Afrique centrale est retardé par certaines faiblesses qui concernent le domaine institutionnel et qui constituent des défis à relever pour renforcer la performance macroéconomique des États membres. Pour les besoins d'un plaidoyer continu sur les enjeux majeurs de l'intégration en Afrique centrale, tant à l'endroit des acteurs que des décideurs régionaux, il est nécessaire de renforcer les cadres institutionnels et de consolider les mécanismes de financement communautaire.

15. Voir le chapitre 5 consacré aux défis énergétiques en Afrique centrale.

Tirer un meilleur parti de la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays émergents

La coopération entre l'Afrique centrale et les pays du Sud, notamment les pays émergents d'Asie et d'Amérique latine, prend de plus en plus d'ampleur, et a des impacts positifs au niveau des courants commerciaux et financiers, mais également à travers le financement de projets d'infrastructure et le transfert de connaissances. Toutefois, ces impacts si positifs soit-ils ne doivent pas masquer une autre réalité. On constate que jusqu'à présent, les échanges et les investissements de la sous-région avec les pays émergents, notamment la Chine, ne font que renforcer le schéma traditionnel : les pays de la CEEAC exportent des produits agricoles, des minéraux, des minerais et du pétrole brut, et importent des articles manufacturés. Cette tendance doit être inversée. La répétition du schéma traditionnel ne va pas aider les pays de la sous-région et du continent à s'affranchir de leur dépendance, elle aussi traditionnelle, à l'égard des exportations de produits de base et d'articles à faible valeur ajoutée¹⁶. Les composantes majeures de cette stratégie régionale devraient privilégier :

- la promotion des emplois locaux ;
- la promotion d'investissements productifs pour la valorisation des produits locaux ;
- la promotion d'une expertise nationale ;
- le développement de projets de partenariat incluant un volet transfert de technologie et de savoir-faire.

Renforcer les conditions d'une croissance inclusive.

L'Afrique centrale a enregistré de bonnes performances économiques en 2010 et en 2011 qui confirment que la reprise est repartie. Mais cette croissance économique est loin des niveaux enregistrés il y a quelques années, et ne suffit pas à réduire les inégalités. Pour réduire ces dernières, il est plus que nécessaire que ces politiques soient pro-pauvres. Il est essentiel de mettre plus l'accent sur les besoins réels des populations, c'est-à-dire l'obtention d'un travail décent, l'accès aux services sociaux de base.

16. Voir CEA-BSR/AC (2011) : « Les nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire : incidences dans les pays d'Afrique centrale ».

Les États membres de la CEEAC doivent donc continuer à fournir des efforts dans la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et projets visant à renforcer les conditions d'une croissance économique inclusive, et à favoriser une progression vers l'atteinte des OMD. Pour ce faire, les actions gouvernementales devront notamment être axées autour de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. L'atteinte de cet objectif nécessite une réorientation et/ou un réaménagement des allocations budgétaires. L'affectation des ressources budgétaires doit être fondée sur une réorientation des crédits vers les secteurs porteurs de la croissance et générateurs d'emplois et de revenus, ainsi que vers le financement de projets ayant un impact durable sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette logique, les crédits consacrés aux investissements dans l'éducation, la santé, le logement, l'hydraulique, le transport de masse et les infrastructures économiques devront augmenter. Pour certains pays de la sous-région, le financement de ces programmes sera possible grâce à l'espace budgétaire créé par les économies issues de l'annulation et/ou de la réduction de la dette par certains.

Maintenir la stabilité macroéconomique

Profitant du redressement de l'économie mondiale et de l'évolution à la hausse de la plupart des prix des matières premières, en particulier ceux du pétrole, les économies des pays de la CEEAC semblent être bien parties pour retrouver leur dynamisme d'avant la crise. Dans ce contexte, les pays de la CEEAC doivent maintenir la dynamique de réformes de ces dernières années, en vue de préserver un degré suffisant de stabilité macroéconomique. Par exemple, dans le cadre de l'espace CEMAC, les critères de convergence doivent rester une référence, notamment en termes d'inflation, de solde budgétaire, de taux d'endettement public et de non-accumulation d'arriérés de paiement.

Les pays de la sous-région doivent également mobiliser davantage de ressources internes pour la viabilité à long terme des efforts de développement. Les stratégies de développement de la sous-région ne peuvent être soutenues indéfiniment par les flux financiers externes. Les pays d'Afrique centrale doivent fournir davantage d'efforts dans la mise en place d'un processus dynamique et national d'accumulation de capitaux, d'intermédiation et de mobilisation de ressources internes.

BIBLIOGRAPHIE

- BAD, OCDE (2011) : *Perspectives économiques en Afrique*.
- BAD, OCDE (2008) : *Perspectives économiques en Afrique*.
- CEA (2010) : *Rapport économique sur l'Afrique 2011. Gérer le développement : le rôle de l'État dans la transformation économique*.
- CEA/BSR-AC (2011) : *Les Économies de l'Afrique centrale. Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale*, JePublie, Paris, octobre 2011.
- CEA/BSR-AC (2011) : « Les nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire : incidences dans les pays d'Afrique centrale », mars 2011.
- CEA-BSR/AC (2010) : *Les Économies de l'Afrique centrale. Mobilisation des ressources internes et diversification des économies en Afrique centrale*, JePublie, Paris, juillet 2010.
- CEA-BSR/AC (2008) : *Les Économies de l'Afrique centrale. Le rôle des produits de base dans le développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale*, Maisonneuve et Larose, Paris, août 2008.
- CEA-BSR/AC (2006) : *Les économies de l'Afrique centrale. Relever le défi du financement des investissements privés en Afrique centrale*, Maisonneuve et Larose, Paris, novembre 2006.
- CEMAC (2011) : *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2010 et perspective pour 2011*, juin 2010.
- Centre d'analyse et de prospective, (2010) : *Terres cultivables non cultivées : des disponibilités suffisantes pour la sécurité alimentaire durable de l'humanité*, N° 18, mai.
- Dina Abu-Ghaida et Stephan Klasen (2004): « The Costs of Missing the Millennium Development Goal on Gender Equity », *World Development*, Vol. 32, No. 7, pp. 1075-1107.
- EIU : Country Report – Angola, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Burundi, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Cameroon, www.eiu.com.

- EIU : Country Report – Central African Republic, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Chad, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Republic of Congo, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Democratic Republic of Congo, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Equatorial Guinea, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – Gabon, www.eiu.com.
- EIU : Country Report – São Tomé e Príncipe, www.eiu.com.
- Fischer G. (2009): « World Food and Agriculture to 2030-2050 : How do climate change and bioenergy alter the long-term outlook for food, agriculture and resource availability ? », *Expert Meeting on How to Feed the World in 2050*, Rome, FAO.
- FMI (2011) : Angola – Rapport du FMI No. 11/346, décembre 2011.
- FMI (2011) : Burundi – Rapport du FMI No. 11/199, juillet 2011.
- FMI (2011) : Cameroun – Rapport du FMI No. 11/266, septembre 2011.
- FMI (2011) : Congo – Rapport du FMI No. 11/255, août 2011.
- FMI (2011) : RDC – Rapport du FMI No. 11/190, juillet 2011.
- FMI (2011) : Tchad – Rapport du FMI No. 11/302, octobre 2011.
- FMI (2011) : *Perspectives économiques mondiales*, octobre 2011.
- FMI (2011) : *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, octobre 2011.
- FMI (2011) : *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*.
- FMI (2012) : *Perspectives économiques mondiales*, janvier 2012.
- OCDE/FAO (2009) : *OECD-FAO Agricultural Outlook 2009-2018*, Paris, OCDE.
- République du Burundi (2011) : Note de cadrage macroéconomique 2012-2014. Ministère du Plan et du Développement communal.
- République du Burundi (2010) : Rapport annuel sur l'évaluation des indicateurs de l'Éducation, ministère de l'Enseignement primaire et secondaire. Bureau de la planification scolaire, Bujumbura.
- République française et Confédération helvétique (2007) : « L'actualité des services aux entreprises », n° 14, décembre 2007.
- République de Guinée équatoriale, Systèmes des Nations unies (2010) : « II Informe nacional sobre el cumplimiento des los Objetivos de Desarrollo del Milenio 2009 », septembre 2010.
- République démocratique du Congo (2010) : Rapport national des progrès des OMD, Kinshasa, OCPI, 2010.

CHAPITRE 4

MISE EN ŒUVRE DES AGENDAS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX, Y COMPRIS LE NEPAD ET LES OMD : SITUATION DU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE CENTRALE

■ 4.1. Introduction

Au cours de la 55^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies réunie du 6 au 8 septembre 2000 à New York, 189 pays avaient approuvé la Déclaration du Millénaire pour le développement. L'adoption de ce texte faisait suite au constat de la détérioration des conditions sociales dans les pays du tiers-monde et du recul de l'aide au développement durant les années 1990¹⁷. À ce titre, les nations signataires se sont engagées à relever les défis du développement à travers la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui s'articulent autour de huit axes, à savoir : 1) réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2) assurer l'éducation primaire pour tous ; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4) réduire la mortalité infantile ; 5) améliorer la santé maternelle ; 6) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; 7) assurer un environnement durable ; 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Selon le rapport 2011 de l'ONU sur les OMD, des progrès significatifs ont été réalisés au niveau mondial, mais beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour atteindre tous les objectifs d'ici 2015. De nombreux efforts restent encore à fournir, surtout en matière d'autonomisation des femmes, de promotion du développement durable et de protection des populations les plus vulnérables contre les effets dévastateurs de crises multiples. En matière de pauvreté, le rapport révèle

17. L'aide au développement accordée à l'Afrique subsaharienne a enregistré une diminution de 1,359 milliard d'euros (1,8 milliard de dollars) entre 1990 et 2000.

notamment que les disparités s'accroissent entre les riches et les pauvres d'une part, et entre les zones rurales et les zones urbaines d'autre part. Concernant l'Afrique subsaharienne, le rapport énonce les difficultés qu'il y aura à atteindre tous les OMD avant l'échéance fixée. Toutefois, des avancées ont été enregistrées dans cette région, particulièrement dans les domaines ayant trait à la santé, l'Afrique subsaharienne étant la région du monde ayant le mieux progressé en termes de réduction des infections au VIH et des décès dus au paludisme.

En Afrique centrale, la situation établie à ce jour, à partir des données disponibles, quant aux progrès enregistrés vers l'atteinte de ces objectifs, donne des résultats mitigés. De façon spécifique, en matière de réduction

En matière de réduction de l'extrême pauvreté, l'absence de progression est perceptible dans la plupart des pays de la sous-région.

de l'extrême pauvreté, l'absence de progression est perceptible dans la plupart des pays de la sous-région. En effet, dans tous les États membres de la CEEAC, hormis le Gabon et São Tomé e Príncipe, la proportion de la population disposant d'un revenu inférieur à

un dollar par jour est supérieure à 30 %. S'agissant de la réduction de la faim, les résultats ne sont guère plus satisfaisants, dans la mesure où, avec 53 % en 2007-2009 contre 32 % en 1990-1992, l'Afrique centrale dans son ensemble continue d'enregistrer un taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale le plus élevé dans le monde.

S'agissant de l'éducation primaire, plusieurs pays d'Afrique centrale ont accompli des efforts. En effet, le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté partout, excepté au Congo où il s'est légèrement contracté. En outre, en termes de taux d'achèvement dans le primaire, les progrès, certes timides, concernent tous les pays.

Sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les résultats sont mitigés. En effet, sur la période allant de 2004 à 2009, tous les pays, en dehors de l'Angola, ont amélioré le ratio de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans le primaire. En revanche, concernant l'autonomisation des femmes, la situation est moins favorable, sachant que dans huit pays sur les dix États membres de la CEEAC, le pourcentage des femmes au Parlement est resté inférieur à 20 % en 2010.

En matière de réduction de la mortalité infantile, il y a certes des progrès, mais les taux de mortalité des enfants de moins d'un an et ceux de mortalité infanto-juvénile des enfants de moins de cinq ans demeurent encore à des niveaux élevés, surtout en Angola, en RDC et au Tchad.

En ce qui concerne l'objectif d'améliorer la santé maternelle, la sous-région continue d'enregistrer le taux de mortalité maternelle le plus élevé d'Afrique, bien que ce taux ait décliné rapidement entre 2000 et 2008. Du point de vue du pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié, les résultats sont toutefois meilleurs, avec des améliorations dans tous les pays, à l'exception de la RCA et du Tchad.

En matière de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, les pays d'Afrique centrale ont dans l'ensemble progressé, mais lentement. Par exemple, en 2009, aucun pays n'affichait un pourcentage de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux supérieur à 50 %. S'agissant du paludisme, seuls l'Angola, le Burundi, le Gabon ainsi que São Tomé e Príncipe étaient parvenus à enregistrer des taux de mortalité due à cette maladie pour 100 000 habitants inférieurs à 100 en 2008. En ce qui concerne le taux d'incidence de la tuberculose, il a augmenté dans presque tous les pays en 2009, en comparaison avec 1990.

En terme de réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique, les pays d'Afrique centrale ont fait des efforts, notamment le Gabon et São Tomé e Príncipe où selon les données de la Banque mondiale, la proportion de zones forestières est demeurée stable en 2010 par rapport à 1990, respectivement à 85,4 % et 28,1 % et, dans une moindre mesure, le Congo et la RCA où cet indicateur ne s'est contracté que légèrement. S'agissant du taux de couverture de la population ayant accès à une source d'eau potable et de la proportion de ménages ayant accès aux installations sanitaires améliorées, presque tous les pays ont progressé. En revanche, en matière de réduction de la proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles, les efforts accomplis paraissent insignifiants.

En terme de réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique, les pays d'Afrique centrale ont fait des efforts.

En définitive, la scolarisation dans le primaire, l'accès à l'eau potable, la préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, la santé infantile ainsi que la lutte contre le VIH/sida et le paludisme constituent les seuls domaines dans lesquels des progrès vers les OMD sont, pour l'instant, observés en Afrique centrale. En outre, les performances restent inégales et aucun pays de la sous-région ne semble sur la bonne voie pour atteindre la plupart de ces objectifs.

S'il est admis que ces résultats tiennent entre autres aux insuffisances liées à la capacité et à l'appropriation par les États membres et les

bénéficiaires, il y a lieu également de rappeler que la réalisation des OMD dépendrait en grande partie des apports extérieurs, conformément aux engagements de la communauté internationale tels que contenus dans la Déclaration du Millénaire. C'est dans cette perspectives qu'il avait notamment été convenu de mettre en place un partenariat mondial pour le développement, comme huitième OMD, ayant pour cibles de : 1) poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire ; 2) répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires ; 3) traiter globalement le problème de la dette des pays en développement ; 4) en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement ; 5) en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et de la communication soient accordés à tous.

Le présent chapitre vise à examiner la situation du partenariat mondial pour le développement en Afrique centrale compte tenu de son importance dans la réalisation des OMD. Le but est notamment de relever les avancées et les insuffisances en matière de réalisation des objectifs de ce partenariat dans toutes ses dimensions. En outre, à partir des contraintes identifiées, il s'agit de formuler des recommandations à l'endroit des pays d'Afrique centrale, de leurs institutions régionales et des partenaires au développement, en vue d'une meilleure contribution du partenariat mondial pour le développement dans les pays de la sous-région.

Outre l'introduction, le chapitre est subdivisé en six points couvrant les différentes dimensions du partenariat mondial pour le développement. Dans un premier temps, l'intérêt se focalise sur l'aide publique au développement (APD) octroyée aux pays de la sous-région, en particulier à son évolution en volume et à son efficacité (4.2). Puis, la question du traitement de la dette extérieure est examinée, de manière à apprécier dans quelle mesure les pays d'Afrique centrale ont tiré profit des mesures d'allègement de la dette extérieure adoptées par les partenaires au développement (4.3). Ensuite, l'analyse portera sur la dynamique globale et sectorielle des investissements directs étrangers (IDE), afin notamment de déterminer si des effets structurants sur les économies de la sous-région auraient pu en résulter (4.4). L'impact des initiatives internationales de libéralisation des échanges commerciaux sur l'accès de ces économies aux marchés internationaux fait également

l'objet d'une évaluation (4.5). Par la suite, la question de l'accès aux médicaments essentiels en général et aux traitements antirétroviraux en particulier est examinée (4.6). Enfin sera traité le transfert des technologies en Afrique centrale, plus particulièrement de l'accès des pays de la CEEAC aux technologies de l'information et de la communication (4.7). En conclusion (4.8), il sera fourni un résumé des recommandations principales tendant à renforcer le partenariat mondial pour le développement au profit des pays d'Afrique centrale.

■ 4.2. Aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) est considérée au titre de l'OMD 8 comme un moyen de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

4.2.1. Engagements de Bruxelles, Monterrey et Gleneagles

Suite à la Déclaration du Millénaire en septembre 2000, les pays développés se sont engagés à accroître l'APD et son efficacité en faveur des pays du tiers-monde. Déjà en 2001, à Bruxelles, lors de la Conférence des Nations unies pour les pays les moins avancés (PMA), les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) déclaraient leur volonté de consacrer 0,15 à 0,20 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide au développement des PMA.

Ensuite, en 2002, dans le cadre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, les pays développés avaient confirmé la promesse faite en 1970 de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide au développement, tandis que l'Union européenne (UE), qui fournit plus de la moitié de cette APD au niveau mondial, avait décidé d'une augmentation à hauteur de 0,39 % du RNB avant 2006.

Un peu plus tard en 2005, au sommet du G8 à Gleneagles, les membres du CAD s'étaient engagés à accroître l'APD annuelle de 50 milliards (en dollars de 2004) avant 2010. De plus, l'UE avait annoncé qu'elle porterait l'APD à 0,7 % du RNB d'ici à 2015, tandis que les quinze pays de l'UE membres du CAD s'étaient fixés l'ambitieux objectif de consacrer au minimum 0,51 % de leur RNB à l'APD en 2010.

En termes absolus, d'après les calculs du Secrétariat de l'OCDE, ces diverses promesses impliquaient que l'APD émanant de l'ensemble des membres du CAD serait portée d'environ 80 milliards de dollars à près de 130 milliards de dollars en 2010 (aux prix de 2004).

4.2.2. Situation de l'APD des pays de l'OCDE au niveau global à fin 2010

Il y a lieu de reconnaître que des progrès notables ont été enregistrés au niveau de l'APD, même si en 2009 la crise financière a ralenti les montants d'aide en provenance de l'UE. En effet, en termes absolus, les apports nets d'APD consentis par les pays membres du CAD ont totalisé 128,5 milliards en 2010 de dollars, soit 6,3 % de plus qu'en 2009. Ce chiffre est le montant d'APD le plus élevé jamais enregistré en termes réels¹⁸.

Comme l'indique le graphique 4.1 qui suit, en 2010, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon ont été les principaux

Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon ont été les principaux contributeurs en termes de volume.

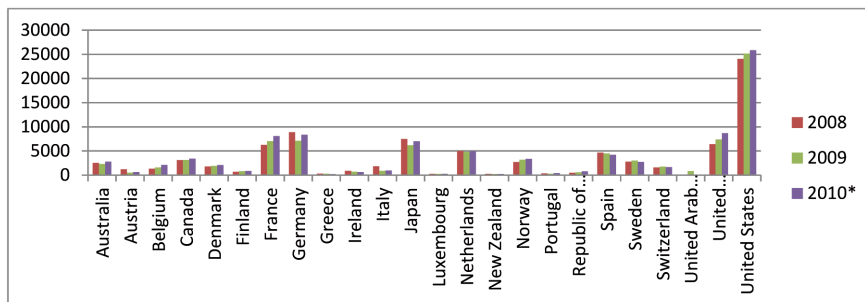
contributeurs en termes de volume. Les pays de l'UE qui sont membres du CAD ont fourni au total 69,7 milliards de dollars, ce qui représente 54 % de l'APD nette totale versée par les donateurs appartenant au CAD. Entre 2009 et 2010, les augmentations de l'APD les

plus importantes en termes réels ont été enregistrées par la Belgique, le Canada, la Corée, le Portugal et le Royaume-Uni. Sur la base des engagements actuels, l'OCDE estime que l'UE aura contribué à hauteur de 76 % à l'augmentation de l'APD entre 2008 et 2010.

En termes relatifs, l'APD nette a représenté en 2010 0,32 % du RNB cumulé des membres du CAD, s'établissant ainsi à un niveau record déjà atteint en 2005 depuis 1992. Comme indiqué dans le graphique 4.2 ci-dessous, les pays suivants de l'UE ont fait mieux que l'objectif de 0,51 % fixé en 2005 à Gleneagles : la Belgique (0,64 %), le Danemark (0,91 %), la Finlande (0,55 %), l'Irlande (0,52 %), le Luxembourg (1,05 %), la Norvège (1,10 %), les Pays-Bas (0,81 %), le Royaume-Uni

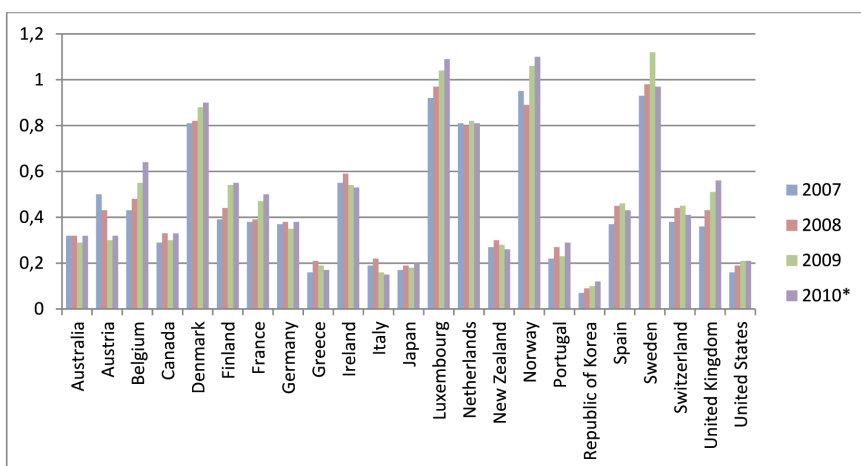
18. L'ONU estime toutefois qu'un supplément de 21 milliards de dollars était nécessaire pour que les engagements de Gleneagles en termes d'APD annuelle soient atteints en 2010 (148,5 milliards de dollars courants).

(0,57 %) et la Suède (0,97 %). La France y est presque parvenue, avec un rapport APD/RNB de 0,50 %, tandis que d'autres pays n'y sont pas parvenus : l'Allemagne (0,39 %), l'Autriche (0,32 %), l'Espagne (0,43 %), la Grèce (0,17 %), l'Italie (0,15 %) et le Portugal (0,29 %).



Graphique 4.1 : APD nette des pays membres du CAD en millions de dollars (constants 2009)

Source : OCDE, 2011.



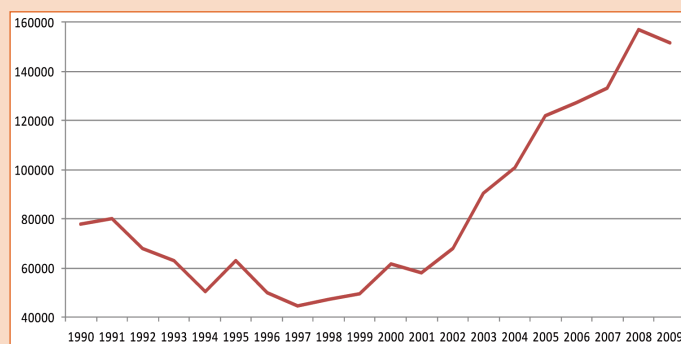
Graphique 4.2 : APD nette des pays membres du CAD rapportés au RNB

Source : OCDE, 2011.

Il importe de relever qu'à fin 2010, en dehors du Danemark, de la Finlande, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suède, tous les autres pays développés concernés se situaient en dessous de la cible de 0,7 % du RNB fixée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1970.

Encadré 4.1 : L'APD au secteur de l'éducation

En s'intéressant au secteur de l'éducation, pour faire le lien entre ce rapport et celui sur la situation sociale présentée dans le cadre de ce comité intergouvernemental d'experts, il apparaît dans le graphique qui suit que les volumes des engagements d'APD dans ce secteur ont presque doublé entre 1990 et 2009, progressant de 77 874 millions de dollars à 151 719 millions de dollars.



Évolution de l'APD globale au secteur de l'éducation en millions de dollars courants (1990-2009) base engagements

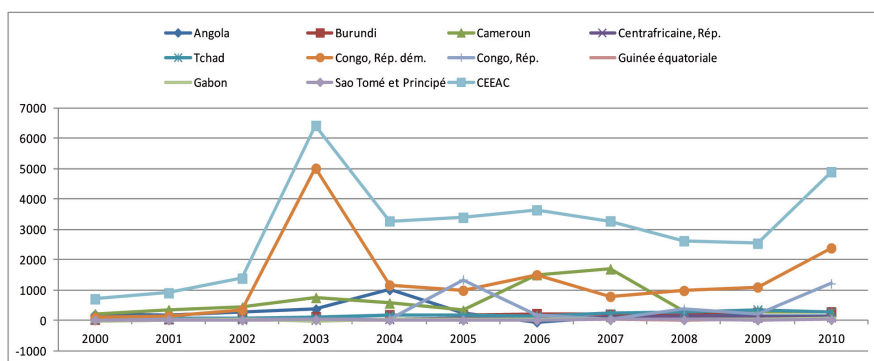
Source : OCDE/ DAC.

Une forte accélération est constatée à partir du début des années 2000. La part de l'éducation dans le volume global de l'APD en dollars constants de 2009 est passée de 9 % en moyenne annuelle en 2002-2003 à 11 % en 2009. Sur la même période, le poids de l'éducation de base dans le total de l'APD au secteur de l'éducation s'est accru de 38 à 42 %. En ce qui concerne l'Afrique, les engagements d'APD dans le secteur éducatif ont progressé de 2 648 millions de dollars en moyenne annuelle en 2002-2003 à 4 125 millions de dollars en 2009, les montants octroyés à l'éducation de base évoluant pour leur part de 1 139 à 2 027 millions de dollars. Le mouvement de hausse a également concerné la sous-région Afrique centrale dont les volumes d'APD au secteur de l'éducation en général et à l'éducation de base ont progressé, respectivement de 411 et 129 millions de dollars en moyenne en 2002-2003 à 504 et 199 millions de dollars en 2009.

4.2.3. Évolution de l'APD vers les pays d'Afrique centrale

À Gleneagles, les membres du G8 avaient aussi prévu d'accroître les apports d'APD destinés à l'Afrique de 25 milliards (dollars de 2004) en 2010. L'aide au développement accordée à l'Afrique a effectivement augmenté, de 10,4 milliards de dollars en 2000 à 29,3 milliards en 2010¹⁹. En outre, la part de l'Afrique subsaharienne dans l'APD octroyée par les pays du CAD s'est accrue de 25,8 % en 1999-2000 à 36,1 % en 2009-2010. Les États-Unis s'étaient engagés en 2005 à doubler leur aide à l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2010, ce qui a été réalisé dès 2009. La Belgique (78 %), le Danemark (56,5 %), la Finlande (52,6 %), la France (50,8 %), l'Irlande (81,6 %), le Luxembourg (53,3 %), les Pays-Bas (59,1 %), le Portugal (74,6 %) et le Royaume-Uni (53 %) constituent les pays de l'OCDE dont la part de l'APD consacrée à l'Afrique a dépassé les 50 % en 2009-2010.

Comme l'indique le graphique 4.3, l'Afrique centrale a bénéficié du surcroît d'APD octroyé à l'Afrique depuis 2000. En effet, le volume de l'APD destinée aux pays de la sous-région a progressé de 708,8 millions de dollars en 2000 à 4,9 milliards de dollars en 2010.



Graphique 4.3 : Volume d'APD nette des pays membres du CAD aux pays d'Afrique centrale (en millions de dollars courants)

Source : OCDE, 2011.

19. L'ONU estime toutefois qu'un supplément de 18 milliards de dollars était nécessaire pour que les engagements de Gleneagles en termes d'APD annuelle pour l'Afrique soient atteints en 2010 (64 milliards de dollars courants).

On constate toutefois une faiblesse relative de l'APD reçue par l'Afrique centrale. En moyenne par pays, ce volume s'est accru de 70,9 à 489,4 millions de dollars (+ 590 %) entre 2000 et 2010, contre une hausse de 563,7 à 1 055 millions de dollars pour l'Afrique (+ 85,2 %), et de 263,6 à 1 983,5 millions de dollars pour l'Afrique subsaharienne (+ 652,5 %) sur la même période. De plus, le volume d'APD octroyée aux dix pays de la CEEAC (4,9 milliards de dollars) en 2010 n'a représenté que 5,4 % du total de l'APD destinée aux pays en développement (90,7 milliards de dollars), 16,7 % de celle octroyée à l'ensemble des pays africains (29,3 milliards de dollars) et 18,4 % de l'APD destinée à l'Afrique subsaharienne (26,6 milliards de dollars).

Une illustration du faible volume d'APD à destination de l'Afrique centrale est le fait que seule la RDC figure parmi les dix principaux bénéficiaires de l'APD versée par le groupe constitué des pays du CAD en 2009-2010, à la neuvième place. Avec 2,4 milliards de dollars en 2010, soit environ 8 % du total de l'APD versée à l'Afrique en 2010, il s'agit du seul pays de la CEEAC qui figure parmi les dix principaux bénéficiaires de l'APD accordée au continent africain, après l'Éthiopie, la Tanzanie et le Soudan et avant le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Kenya, le Ghana et la Zambie. Cette APD octroyée à la RDC a pour l'essentiel été orientée vers le secteur social (39 %), le secteur économique (20 %) et l'humanitaire (20 %).

La lecture du tableau 4.1 renseigne cependant que plusieurs autres pays de la sous-région figurent parmi les principaux des tinataires de l'APD octroyée par certains pays donateurs.

Pays donateurs	Bénéficiaires (rang dans le monde)
Autriche	RDC (1 ^{er}) et Tchad (10 ^e)
Belgique	RDC (1 ^{er}), Burundi (3 ^e) et Congo (4 ^e)
Corée du Sud	Angola (10 ^e)
Espagne	RDC (1 ^{er})
France	Congo (3 ^e) et Cameroun (9 ^e)
Italie	Congo (1 ^{er})
Pays-Bas	RDC (1 ^{er})
Portugal	São Tomé e Príncipe (4 ^e) et Angola (5 ^e)
Royaume-Uni	RDC (7 ^e)
Suède	RDC (4 ^e)

Tableau 4.1 : Pays d'Afrique centrale principaux bénéficiaires de l'APD octroyée par certains pays de l'OCDE en 2009-2010

Source : OCDE, 2011.

L'ONU souligne qu'au niveau mondial, l'aide tend à se focaliser sur les pays les plus pauvres, les PMA recevant environ un tiers du total des flux d'aide. En Afrique centrale, ainsi qu'indiqué dans le tableau 4.2, parmi les principaux bénéficiaires de l'APD octroyée aux pays de la région CEEAC sur la période 2005-2010, figurent la RDC (37,4 % du total) qui est considérée par l'OCDE comme un PMA, mais aussi le Cameroun (21,7 %) et le Congo (15,7 %) qui sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. D'un autre côté, au titre des pays qui bénéficient le moins de l'APD figurent le Gabon qui est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, mais également des PMA comme l'Angola, la Guinée équatoriale, le Burundi, le Tchad, la RCA et São Tomé e Príncipe.

	2007	2008	2009	2010	2005-2010 (moyenne)
Angola	3,1 %	8,0 %	5,2 %	3,1 %	4,2 %
Burundi	6,2 %	9,7 %	10,4 %	5,8 %	7,3 %
Cameroun	51,8 %	11,4 %	10,5 %	5,4 %	21,7 %
RCA	3,6 %	4,9 %	3,9 %	2,3 %	3,0 %
Congo	1,5 %	14,6 %	8,9 %	24,8 %	15,7 %
Gabon	1,0 %	1,4 %	2,1 %	1,7 %	1,3 %
Guinée équatoriale	0,8 %	0,7 %	1,0 %	1,6 %	0,9 %
RDC	24,1 %	37,6 %	43,3 %	48,8 %	37,4 %
STP	0,9 %	1,0 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %
Tchad	6,9 %	10,6 %	14,0 %	5,8 %	7,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 4.2 : Répartition par pays de l'APD bilatérale des pays membres du CAD accordée à la région CEEAC

Source : OCDE, 2011.

L'origine géographique de l'APD reçue par les différents pays de la sous-région révèle que l'octroi de cette aide continue d'être influencé dans une certaine mesure par les relations séculaires qui lient les pays industrialisés à leurs anciennes colonies.

4.2.4. Efficacité de l'APD octroyée aux pays d'Afrique centrale

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement est une initiative prise en mars 2005 par 122 États, 26 institutions internationales et 14 organisations non gouvernementales lors du deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Elle a marqué un tournant dans la coopération pour le développement en attestant d'une prise de conscience du fait que des efforts considérables sont indispensables de la part des donateurs comme des pays partenaires, pour faire en sorte que l'aide contribue efficacement à la réalisation des objectifs de développement, à commencer par celle des OMD.

En vue d'examiner les progrès réalisés depuis le Forum de Paris et de trouver les moyens de relever les nouveaux défis qui sont lancés, une troisième session du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement s'est tenue à Accra au Ghana du 2 au 4 septembre 2008. Les conclusions d'une enquête de suivi menée par l'OCDE dans 54 pays en développement présentées à cette occasion ont révélé que, faute de nouvelles réformes et d'actions plus rapides, il ne sera pas possible avant 2010 d'honorer les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris. En conséquence, à travers le Plan d'action d'Accra, les participants sont convenus de : (i) renforcer et utiliser les systèmes nationaux ; (ii) améliorer l'appropriation et la responsabilité des politiques de développement ; (iii) améliorer la division du travail ; (iv) accroître la prévisibilité des flux d'aide ; (v) travailler avec de nouveaux donateurs ; (vi) promouvoir la coopération Sud-Sud ; (vii) améliorer la transparence ; et (viii) produire des résultats.

En ce qui concerne les pays d'Afrique centrale, il y a lieu de rappeler que les performances affichées par le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la RDC, la RCA et le Tchad dans le cadre de la première enquête réalisée par l'OCDE en 2008 avaient été jugées limitées au regard des résultats qu'ils avaient obtenus dans le cadre des douze indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris convenus en 2005²⁰.

La seconde phase de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été marquée en 2011 par un deuxième exercice de suivi visant à faire le point sur les progrès accomplis de manière globale. Le tableau 4.3 présente, selon une ventilation par pays, les données obtenues par les sept pays d'Afrique centrale enquêtés au titre de ce deuxième exercice.

20. Cf. Rapport 2010 de la CEA sur la mise en œuvre des agendas internationaux.

	Burundi	Cameroun	RCA	RDC	Gabon	STP	Tchad
Indicateur 1	D	C	D	D	D	D	D
Indicateur 2a	3	3	3	2,5	nd	3	2
Indicateur 3	52 %	83 %	0 %	53 %	92 %	91 %	43 %
Indicateur 4	53 %	65 %	34 %	34 %	53 %	54 %	83 %
Indicateur 5a	23 %	11 %	29 %	13 %	32 %	7 %	7 %
Indicateur 5b	31 %	23 %	29 %	9 %	30 %	43 %	5 %
Indicateur 6	84	20	9	78	2	5	5
Indicateur 7	48 %	36 %	0 %	59 %	28 %	71 %	84 %
Indicateur 8	90 %	95 %	91 %	93 %	100 %	94 %	70 %
Indicateur 9	49 %	28 %	0 %	37 %	18 %	17 %	11 %
Indicateur 10a	14 %	12 %	26 %	22 %	12 %	13 %	12 %
Indicateur 10b	33 %	40 %	26 %	36 %	46 %	33 %	41 %
Indicateur 11	D	B	C	C	D	D	D
Indicateur 12	non	non	oui	non	non	non	non

Tableau 4.3 : Résultats obtenus par les pays d'Afrique centrale dans le cadre de la seconde enquête sur l'efficacité de l'APD

Source : OCDE, 2011.

Les différents indicateurs de suivi se présentent comme suit :

L'indicateur 1 évalue le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays sur une échelle allant de A à E, A représentant la meilleure note²¹.

Les indicateurs 2 à 8 visent à mesurer le degré de cet alignement, sachant que pour que l'aide soit efficace, il est nécessaire qu'elle soit alignée avec les stratégies de développement nationales.

L'indicateur 9 mesure la part relative de l'aide versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. L'objectif

21. Cet indicateur vise à évaluer dans quelle mesure un pays receveur a adopté des stratégies nationales de développement, qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels.

général pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.

Les indicateurs 10a et 10b mesurent respectivement la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.

L'indicateur 11 évalue l'existence dans les pays bénéficiaires de cadres d'évaluation des performances. Cet indicateur se répartit en cinq catégories qualitatives allant de A à E.

L'indicateur 12 renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle portant sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris, et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide²².

Le déliement de l'APD (indicateur 8) et, dans une moindre mesure, l'estimation budgétaire de l'APD versée par les donateurs (indicateur 3)

Le déliement de l'APD et l'estimation budgétaire de l'APD versée par les donateurs ainsi que la coordination de la coopération technique avec les programmes nationaux constituent les seuls domaines où des progrès sont notables en Afrique centrale.

ainsi que la coordination de la coopération technique avec les programmes nationaux constituent les seuls domaines où des progrès sont notables en Afrique centrale. En effet, tous les pays en dehors du Tchad affichent des parts de l'aide non liée supérieure à 90 % et en progression par rapport à 2005. En outre, il est constaté un assez bon rapport de l'aide dans les budgets des pays, excepté en RCA. De plus, cinq pays sur sept ont

dépassé l'objectif de 50 % des apports de coopération technique coordonnés avec les stratégies de développement.

Pour tous les autres indicateurs, les résultats sont aussi faibles qu'en 2008. Par exemple : (i) il ressort de l'analyse qu'aucun des sept pays évalués n'est doté d'une stratégie de développement opérationnelle ; (ii) la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques n'est pas jugée suffisante pour que les donateurs puissent se fixer des objectifs chiffrés quant à leur utilisation ; (iii) la faible utilisation des

22. Cet indicateur vise à évaluer dans quelle mesure sont entreprises des évaluations mutuelles (donneurs et receveurs) des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration de Paris.

systèmes nationaux par les donateurs traduit l'insuffisante fiabilité des systèmes d'exécution du budget, de reddition des comptes, de contrôle financier et de passation des marchés ; (iv) dans aucun pays de la sous-région, la part de l'aide versée au secteur public assurée par le biais de cadres communs fondés sur des programmes n'atteint ni ne dépasse l'objectif de 66 % de la Déclaration de Paris ; (v) le degré de coordination des bailleurs avec les autorités nationales et entre eux pour effectuer des missions sur le terrain et conduire des analyses demeure à un niveau faible ; (vi) le Cameroun apparaît comme l'un des rares pays de la sous-région où le cadre d'évaluation des performances est en amélioration, et la RCA le seul pays disposant d'un mécanisme d'examen mutuel donateurs-gouvernements des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Sur cette question de l'efficacité de l'aide, il y a lieu de noter la controverse qui existe à l'heure actuelle autour du bien-fondé de l'aide-budget par rapport à l'aide-projet. Certaines institutions comme la Commission de l'Union européenne et la Commission de l'Union africaine estiment en effet que l'appui budgétaire est la modalité d'aide au développement la plus adaptée pour répondre aux engagements de la Déclaration de Paris.

Plusieurs arguments sont avancés pour étayer cette thèse : 1) l'appui budgétaire, qui est directement fourni aux gouvernements partenaires, s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation de marchés et de comptabilité, et permet donc un alignement avec les procédures du pays partenaire (qui concerne sept des douze indicateurs de progrès), à la différence de l'aide-projet où les fonds d'aide au développement sont utilisés pour des projets spécifiques, mis en œuvre avec des procédures propres aux donateurs qui en gardent le contrôle du financement ; 2) l'appui budgétaire apporte des ressources au budget de l'État dans son intégralité, ce qui aide le pays à répondre à ses besoins d'investissement mais aussi de fonctionnement, tandis que l'aide au projet ne finance, en général, que des appuis institutionnels ou des investissements ; 3) la fourniture d'un appui budgétaire est moins coûteuse en termes de temps et d'argent que celle d'une aide au projet ; 4) l'aide budgétaire augmente aussi l'échelle des résultats par comparaison avec l'aide au projet, ce qui accroît par conséquent l'efficacité en termes de lutte contre la pauvreté, et ce, dans l'optique d'atteindre les OMD ; 5) l'aide budgétaire augmente la responsabilité interne du gouvernement du pays bénéficiaire qui doit rendre compte à ses propres instances (Parlement, Cour des comptes, société civile...) de la manière dont il affecte l'aide budgétaire.

Certains opposants à l'aide-budget font valoir que les services publics ne sont pas toujours aussi bien organisés dans les pays en développement, ce qui se traduit par un risque accru de mauvaise gestion financière des ressources publiques.

En Afrique centrale, il apparaît clairement que l'aide-budget demeure faible dans la contribution des partenaires au développement. Il ressort en effet de la dernière étude menée par l'OCDE que la part de l'aide fournie sous forme de soutien budgétaire ou d'autres formes d'aide-programme en 2011 est restée inférieure à 50 % dans les sept pays de la sous-région enquêtés, à raison de 49 % pour le Burundi, 37 % pour la RDC, 28 % pour le Cameroun, 18 % pour le Gabon, 17 % pour São Tomé e Príncipe, 11 % pour le Tchad et rien pour la RCA. Les donateurs utilisent rarement les systèmes et procédures des pays bénéficiaires ou hésitent à les utiliser, notamment les systèmes financiers et de passation de marchés. En effet, ils ne font pas confiance à ces systèmes qu'ils considèrent comme inefficaces et trop lents. Ils préfèrent alors utiliser leurs propres systèmes et privilégient l'aide-projet parce qu'ils estiment qu'elle comporte des avantages pour le pays bénéficiaire, en termes notamment de décaissements plus rapides au niveau sectoriel. Le caractère non opérationnel des différentes stratégies de développement adoptées au niveau national ainsi que les insuffisances des systèmes nationaux de gestion des finances publiques révélés par cette enquête, sont en effet autant de facteurs qui indiquent que des progrès restent à accomplir dans les pays d'Afrique centrale pour faire de l'aide budgétaire un véritable instrument de développement.

■ 4.3. Traitement de la dette extérieure

Le traitement global du problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme, fait partie des cibles retenues au titre de l'OMD 8 se rapportant au partenariat mondial pour le développement.

Lors du sommet de Gleneagles, les dirigeants des pays du G8 avaient promis d'annuler la dette des pays les plus endettés du monde, dont la plupart sont africains. C'est à ce titre que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a été lancée en 2006 avec l'objectif que l'Agence internationale de développement (IDA), le Fonds monétaire international (FMI), le Fonds africain de développement (FAD) et la

Banque interaméricaine de développement (BID) apportent un soutien supplémentaire aux pays pauvres très endettés (PPTE). Si l'Initiative PPTE supposait une action concertée des organisations multilatérales et des États pour ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés, l'IADM va plus loin, car elle vise à effacer complètement la dette de ces pays afin de libérer davantage de ressources pour les aider à atteindre les OMD.

Dans l'ensemble, le poids de la dette a diminué pour les pays en développement et reste inférieur à ses niveaux historiques.

4.3.1. Situation des pays d'Afrique centrale au titre de l'Initiative PPTE

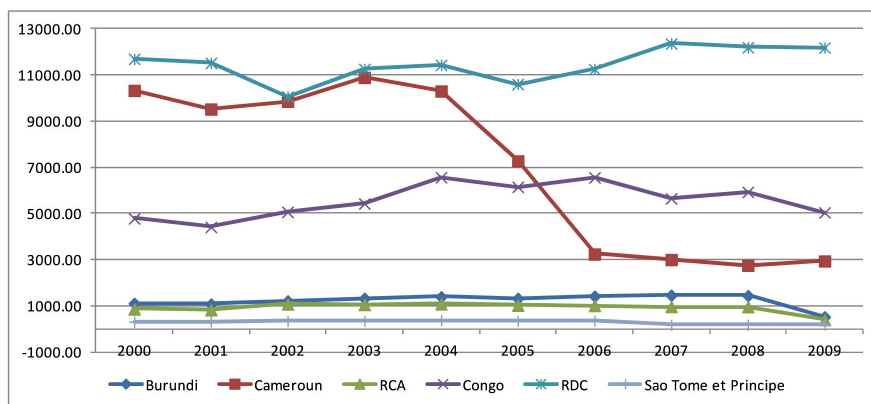
En Afrique centrale, quelques acquis ont été obtenus en matière d'allègement de dettes. Comme repris dans le tableau 4.4 ci-dessous, le Congo et la RDC ont accédé au point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2010, après le Cameroun en 2006, São Tomé e Príncipe en 2007 ainsi que le Burundi et la RCA en 2009. L'autre pays concerné par l'Initiative PPTE, le Tchad, après avoir atteint le point de décision en 2001, pourrait selon le FMI atteindre le point d'achèvement en 2013.

Pays éligibles	Situation dans le cadre de l'Initiative PPTE
Burundi	Point d'achèvement (2009)
Cameroun	Point d'achèvement (2006)
Congo	Point d'achèvement (2010)
RCA	Point d'achèvement (2009)
RDC	Point d'achèvement (2010)
STP	Point d'achèvement (2007)
Tchad	Point de décision (2001)

Tableau 4.4 : Progrès enregistrés par les pays d'Afrique centrale dans le cadre de l'Initiative PPTE

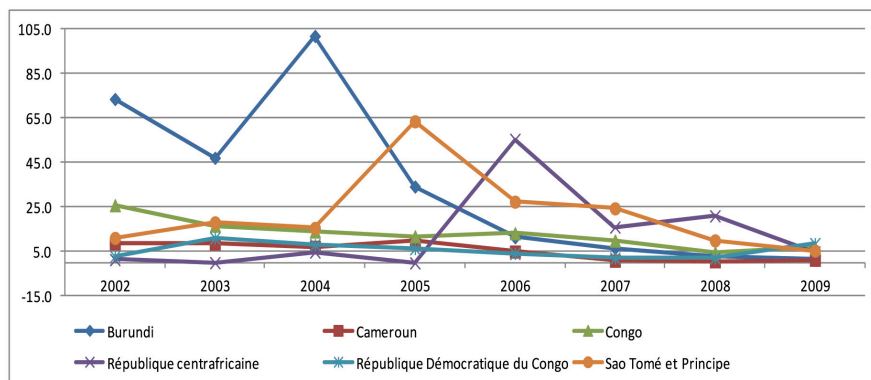
Sources : Rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD ; site web Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/indicator>.

Comme illustré dans les graphiques 4.4 et 4.5 qui suivent, le stock et le service de la dette se sont inscrits en baisse après l'atteinte du point d'achèvement par les pays d'Afrique centrale concernés, reflétant les allègements de dette extérieure dont ils ont pu bénéficier dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.



Graphique 4.4 : Évolution du stock de la dette extérieure des pays de la CEEAC ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

Source : Banque mondiale, 2010.



Graphique 4.5 : Évolution du service de la dette en % des exportations de biens et services des pays de la CEEAC ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

Source : Division Statistique des Nations unies, 2011.

4.3.2. Allègements de dettes extérieures consentis aux pays d'Afrique centrale

Selon le FMI, le coût total de l'aide aux trente-neuf pays qui ont été déclarés admissibles ou potentiellement admissibles à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, est estimé à environ 76 milliards de dollars en valeur actualisée nette à la fin de 2010. Selon la BAD, à fin mars 2011, la totalité des vingt-six pays membres régionaux ayant atteint le point d'achèvement et éligibles à l'assistance irrévocable au titre de

l'allègement de la dette de l'Initiative PPTE, ont bénéficié des annulations de la dette de l'IADM pour un montant total de 10,1 milliards de dollars.

Sous l'effet des allègements des dettes extérieures consenties au titre des Initiatives PPTE et IADM, la situation de l'encours de la dette extérieure rapporté au PIB entre 2002 et 2010 s'est améliorée en Afrique centrale et se présente ainsi qu'il suit par pays²³ :

- Le Burundi a pu bénéficier d'un allègement de dette qui a fait baisser l'encours de la dette extérieure de 179,5 % du PIB en 2002 à 31,1 % en 2010.
- Au Cameroun, l'encours de la dette extérieure a été ramené à un niveau soutenable de 5,9 % du PIB en 2010 contre 49,2 % en 2002.
- En RCA, le ratio du stock de la dette extérieure rapporté au PIB a été réduit de 105,6 % en 2002 à 15,2 % en 2010.
- Au Congo, la part de la dette extérieure dans le PIB est revenue de 200,6 % en 2002 à 9,4 % en 2010.
- La RDC a eu accès à un allègement de la dette qui a permis à l'encours de la dette extérieure de s'établir à 26,6 % du PIB en 2010, contre 194 % en 2002.
- São Tomé e Príncipe a enregistré une diminution du ratio du stock de la dette extérieure rapporté au PIB de 332,1 % en 2002 à 67,8 % en 2010.

L'allègement de la dette a certes permis aux pays d'élargir leurs espaces fiscaux en vue de renforcer le financement de leur développement. Il est d'ailleurs constaté que plusieurs pays s'engagent dans de grands chantiers et projets de développement. Toutefois, il importe de veiller à la bonne exécution de ces différents projets pour éviter un retour à la situation de surendettement qui prévalait au cours des années 1980, avant la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel.

L'allègement de la dette a permis aux pays d'élargir leurs espaces fiscaux en vue de renforcer le financement de leur développement.

23. Données tirées des *Perspectives économiques en Afrique 2012*.

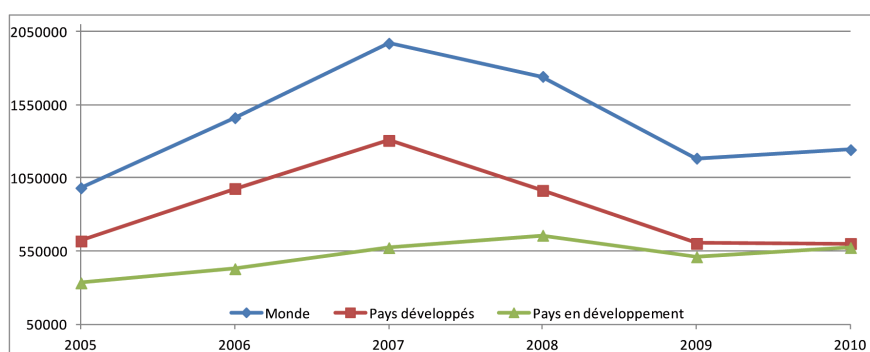
■ 4.4. Investissements directs étrangers

La Déclaration du Millénaire prévoit d'établir des partenariats solides avec le secteur privé en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Pour répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, l'accroissement des flux d'investissement directs étrangers (IDE) a en particulier été inscrit parmi les mesures spéciales à mettre en œuvre pour relever les défis de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable. Bien que n'étant pas une cible privilégiée des OMD, les IDE constituent en effet un appoint à leur réalisation, dans la mesure où les pays en développement peuvent en retirer d'importants avantages, surtout en termes de création d'emplois de qualité et de transfert de technologies et de compétences aux entreprises locales.

4.4.1. Évolution récente des IDE au niveau mondial

Les flux mondiaux d'investissement direct étranger (IDE) ont augmenté de 5 % en 2010 par rapport à 2009, pour s'établir à 1 240 milliards de dollars. Toutefois, comme l'indique le graphique 4.6 qui suit, ces flux d'IDE sont restés inférieurs à leur moyenne d'avant la crise financière de 2007-2008, l'écart étant selon la CNUCED de près de 37 % par rapport au niveau record de 2007.

Ces flux d'IDE sont restés inférieurs à leur moyenne d'avant la crise financière de 2007-2008.



Graphique 4.6 : Évolution des flux d'IDE nets entrant dans le monde, les pays développés et les pays en développement en millions de dollars.

Source : UNCTAD, WIR 2011.

Cette croissance modérée des IDE au niveau mondial a été principalement le résultat de la hausse des flux vers les pays en développement qui, associés aux économies en transition ont, pour la première fois, absorbé plus de la moitié des flux entrants d'IDE et représenté la moitié des vingt premiers pays d'accueil de l'IDE en 2010²⁴. Il apparaît en effet que les firmes multinationales (FMN) investissent de plus en plus dans ces pays, à la recherche à la fois de gains d'efficacité et de nouveaux marchés.

4.4.2. Évolution récente des IDE en Afrique

La hausse des flux d'IDE vers les pays en développement masque d'importantes divergences au plan régional. En effet, certaines des régions les plus pauvres ont continué à accuser une baisse des flux d'IDE entrant, il s'agit en l'occurrence de l'Afrique, de l'Asie du Sud, des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PEDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID). Par contre, de grandes régions émergentes, telles que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Amérique latine ont connu une forte accélération de leurs entrées d'IDE. Les flux d'IDE vers l'Afrique plus particulièrement, après avoir culminé en 2008, ont poursuivi leur tendance à la baisse en 2010, de l'ordre de 9 %. Avec 55 milliards de dollars, la part de l'Afrique dans le total mondial est revenue de 5,1 % en 2009 à 4,4 % en 2010.

4.4.3. Situation des IDE en Afrique centrale

En Afrique centrale (zone CEEAC), les entrées d'IDE ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, pour atteindre 17,8 milliards de dollars. Pour l'année 2010, les principales destinations dans la sous-région sont l'Angola, suivi du Congo et de la RDC (cf. tableau 4.5).

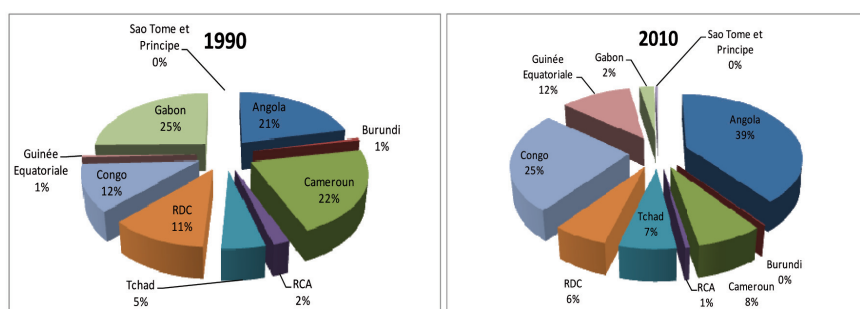
24. UNCTAD, WIR 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Afrique	38 160	46 259	63 132	73 413	60 167	55 040
Afrique subsaharienne	25 924	23 116	38 357	49 367	41 699	38 114
Afrique centrale CEEAC	9 455	12 084	15 699	20 873	16 953	17 759
Angola	6 794	9 064	9 796	16 581	11 672	9 942
Burundi	1	0	1	14	10	14
Cameroun	225	309	284	270	337	425
RCA	32	35	57	117	42	72
Tchad	-99	-279	-69	234	462	781
RDC	1475	1 925	2 275	2 483	2 083	2 816
Congo	-	256	1 808	1 727	664	2 939
Guinée équatoriale	769	470	1 243	-794	1 636	695
Gabon	242	268	269	209	33	170
São Tomé e Príncipe	16	38	35	33	14	42

Tableau 4.5 : Flux nets d'IDE entrant en millions de dollars (2005-2010)

Source : UNCTAD, WIR 2011.

Le graphique 4.7 ci-dessous met en évidence le poids de plus en plus important de l'Angola, du Congo et de la Guinée équatoriale dans le total des IDE entrant en Afrique centrale, dans la mesure où ces trois seuls pays représentaient près de 75 % des stocks d'IDE de la sous-région en 2010, contre environ 35 % en 1990.



Graphique 4.7 : Répartition des stocks d'IDE entrant dans la CEEAC par pays en 1990 et 2010.

Source : UNCTAD, WIR 2011.

Au plan sectoriel, les IDE dans le secteur primaire, en particulier dans l'industrie du pétrole, continuent de prédominer sur le continent

africain. En 2010, selon la CNUCED, le secteur primaire (surtout le charbon, le pétrole et le gaz) a représenté 43 % des IDE, contre 29 % pour l'industrie manufacturière (dont presque la moitié dans la métallurgie) et 28 % pour les services (principalement les secteurs de la communication et de l'immobilier). Selon l'édition 2012 des *Perspectives économiques en Afrique*, les IDE en direction de l'Afrique centrale se concentrent principalement dans le secteur pétrolier. En 2010, l'afflux d'IDE en Afrique centrale a concerné principalement ce secteur, surtout au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale.

La présence des firmes multinationales dans les industries extractives pose un certain nombre de questions quant à leur incidence sur les pays en développement hôtes.

À ce sujet, la CNUCED note que la présence des firmes multinationales dans les industries extractives pose un certain nombre de questions quant à leur incidence sur les pays en développement hôtes. En faisant appel à des sociétés étrangères, les pays cherchent à obtenir des avantages, en termes notamment de recettes publiques, de gains en devises, de création d'emplois et de transfert de technologies.

L'histoire des pays en développement riches en ressources naturelles montre toutefois que cette richesse n'a pas que des avantages. S'agissant des recettes par exemple, les investisseurs privés qui possèdent les ressources requises pour exploiter ces richesses, cherchent à tirer le maximum de bénéfices de leurs ressources naturelles, de sorte que le partage des revenus entre les investisseurs et l'État du pays hôte est un problème central dans les industries extractives. En ce qui concerne l'emploi, les gouvernements des pays d'accueil ne peuvent compter que sur la création d'emplois indirects découlant des effets d'entraînement en amont et en aval, dans la mesure où, pour être rentables, de nombreux projets dans les industries extractives exigent beaucoup de capitaux et très peu de main d'œuvre. Or, les industries extractives sont souvent des enclaves par rapport au reste de l'économie. Les industries extractives ont également des coûts environnementaux et sociaux. La majorité des activités d'extraction à grande échelle en Afrique sont aujourd'hui réalisées par des sociétés minières multinationales, qui sont donc particulièrement responsables des mesures à prendre pour atténuer les dommages causés à l'environnement et aux populations locales à diverses étapes du processus industriel. D'autres incidences sociales souvent citées sont, par exemple, le déplacement de communautés autochtones, la perte de moyens de subsistance et l'altération des cultures locales. Enfin,

l'industrie extractive suscite d'autres craintes liées à l'épuisement de ressources non renouvelables, aux conflits, à la corruption et à l'accentuation des inégalités de revenus. Il serait donc important que les pays de la sous-région prennent les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Même si les IDE restent orientés pour l'essentiel vers les industries extractives prédominant en Afrique centrale, les firmes multinationales tendent à accroître leurs investissements dans les activités productives dont il est démontré qu'ils ont des effets plus structurants sur les économies des pays d'accueil. C'est le cas notamment des secteurs de l'agroalimentaire et des télécommunications qui intéressent les investisseurs étrangers des pays émergents. Il est en effet constaté depuis quelques années une extension rapide des acquisitions de terres agricoles en Afrique par les pays émergents d'Asie. Ce phénomène est notamment un résultat de la récente crise alimentaire et de la volatilité des prix des aliments. La Chine et l'Inde ont acquis de vastes étendues de terres, respectivement en RDC et au Gabon, pour y développer de grandes exploitations d'huile de palme. Ce type d'investissements peut certes représenter une chance de développement, créer des infrastructures et de l'emploi, permettre à des agriculteurs d'accéder à la technologie et au crédit. Mais il peut aussi causer des dommages si les populations locales sont exclues des décisions et si leurs droits fonciers ne sont pas protégés²⁵. Dans le secteur des télécommunications, le Congo, la RDC et le Tchad font partie des pays concernés par la grande opération de rachat des actifs de l'entreprise koweïtienne Zain, menée en 2010 par l'opérateur de téléphonie mobile indien Bharti Airtel dans quinze pays africains, pour une valeur de 10,7 milliards de dollars.

■ 4.5. Accès au marché et promotion du commerce international

La poursuite de la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, qui fait partie des missions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est une des cibles retenues au titre de l'axe de l'OMD 8 relatif à l'accès au marché et à la promotion du commerce international.

25. Cf. Rapport 2011 de la CEA/BSR-AC : Les nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Incidences dans les pays d'Afrique centrale.

Les négociations se sont intensifiées ces dernières années entre les pays membres de l'OMC pour conclure le Cycle de Doha, le dernier cycle de négociations commerciales engagé en 2001 et qui devait être finalisé en 2005. Cependant, ce cycle est aujourd'hui en panne et les mesures de libéralisation commerciale sont bloquées, en raison de la difficile conciliation des intérêts commerciaux des pays du Nord avec ceux de certains pays en développement sur l'ouverture des marchés agricoles, industriels et des services.

D'un autre côté, les négociations au niveau bilatéral ou régional ont progressé après le Sommet du Millénaire. C'est à ce titre que les pays africains en développement ont pu obtenir un accès préférentiel aux marchés américains et de l'Union européenne, dans le cadre respectivement de : (i) la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) à travers laquelle les pays d'Afrique subsaharienne peuvent avoir un accès au marché américain en franchise des droits de douane et sans contingent ; et (ii) l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) qui est un régime de libre accès au marché de l'Union européenne en franchise de droits et contingences, à tous les produits originaires des pays les moins avancés (PMA) à l'exception des armes et munitions²⁶.

En Afrique centrale, l'Angola, le Cameroun, le Burundi, le Congo, le Gabon, le Tchad, São Tomé e Príncipe sont actuellement bénéficiaires de l'AGOA. Une décision d'exclusion de la RDC du bénéfice de cette loi a été prise par les États-Unis en 2010, avec effet le 1^{er} janvier 2011²⁷. S'agissant de l'initiative TSA, les pays de la CEEAC qui en bénéficient sont : l'Angola, le Burundi, la Guinée équatoriale, la RCA, la RDC, São Tomé e Príncipe et le Tchad.

4.5.1. Situation des exportations en Afrique centrale après Monterrey

Une analyse des exportations des pays de l'Afrique centrale en proportion du PIB permet de constater que depuis le consensus de

26. En 2005, l'UE a également mis en place un régime Système généralisé de préférences (SGP+), une mesure d'encouragement spéciale dont l'objectif est de favoriser le développement durable et la bonne gouvernance en offrant des avantages tarifaires supplémentaires.

26. Le 21 décembre 2010, le président américain Barack Obama a pris cette décision à l'occasion de la révision annuelle du programme AGOA imposée par la loi, et qui prend en considération les avancées ou les reculs démocratiques des pays concernés.

Monterrey, sept pays sur les dix que compte la CEEAC ont vu leurs exportations s'inscrire à la hausse, alors que dans les autres pays elles ont stagné ou régressé.

Pays	Avant Monterrey (1993-2001)	Après Monterrey (2002-2010)
Angola	74,9	69,7
Burundi	8,8	9,2
Cameroun	21,4	23,6
Congo	68,7	79,6
Gabon	58,8	59,1
Guinée équatoriale	74,3	86,5
RCA	17,8	13,9
RDC	22,9	24,6
Tchad	17,3	45,2
STP ²⁸	-	-

Tableau 4.6 : Part des exportations en % du PIB

Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde 2011.

Les hausses observées dans la majorité des pays de la sous-région s'expliquent davantage par la vigueur de la demande en produits de base sur le marché international, que par l'accès préférentiel accordé sur les marchés des pays développés dans le cadre de l'AGOA et/ou de l'initiative TSA.

4.5.2. Situation des systèmes de préférences commerciales en Afrique centrale

Plusieurs études ont mis en évidence l'inefficacité de certains systèmes de préférences commerciales accordées aux pays en développement, en liaison notamment avec l'étroitesse de la structure de production et d'exportation de ces pays.

27. Données non disponibles.

À ce propos, une enquête a été menée par la Commission de l'Union africaine (CUA) et la CEA en 2011 pour déterminer dans quelle mesure l'Afrique subsaharienne a bénéficié de l'AGOA, en termes notamment de diversification des échanges, de croissance économique, d'investissements et d'emplois. Les huit pays d'Afrique centrale cités précédemment ont fait partie des trente-sept pays d'Afrique subsaharienne inclus dans l'enquête. Il en est ressorti que l'AGOA a eu un impact limité dans les différents pays d'Afrique centrale. Un des facteurs explicatifs de ce constat est la méconnaissance des caractéristiques principales, des exigences et des restrictions de l'AGOA. Les opérateurs interrogés ont en effet exprimé leurs difficultés à mettre en œuvre les principes de l'AGOA, en l'absence d'informations détaillées sur les conditions à respecter, lesquelles apparaissent à leurs yeux restrictives. Les répondants ont fait observer les difficultés qu'ils éprouvent à se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires de l'AGOA, ainsi qu'à celles concernant les standards spécifiques aux produits et la documentation exigée pour pouvoir exporter aux États-Unis dans le cadre de cette loi.

L'AGOA a eu un impact limité dans les différents pays d'Afrique centrale. Un des facteurs explicatifs est la méconnaissance des caractéristiques principales, des exigences et des restrictions de l'AGOA.

Entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), il est prévu des accords de partenariat économique (APE) devant permettre la conclusion d'accords de libre échange réciproques, tout en favorisant l'intégration régionale. Malheureusement, les négociations entre les deux parties ne progressent guère. Concernant l'Afrique centrale, la configuration négociante comprend les huit pays suivants : le Cameroun, la RCA, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RDC, São Tomé e Príncipe et le Tchad. Les discussions avec la partie européenne portent, entre autres, sur l'accès aux marchés, les règles d'origine et les mesures y afférentes. Seul le Cameroun a décidé en 2009 de conclure avec l'UE un APE intérimaire limité aux marchandises, mais il n'a pas encore commencé l'exécution du démantèlement progressif des barrières et contingents au commerce avec l'UE. S'agissant des autres pays de l'Afrique centrale ne faisant pas partie de cette configuration négociante, selon les *Perspectives économiques en Afrique 2012*, l'Angola ne voit pas d'intérêt à un APE avec l'UE dans la mesure où il bénéficie de l'exemption de droits de douane au titre de l'initiative TSA. Le Burundi pour sa part, en sa qualité de membre de

l'East African Community (EAC), travaille à la conclusion d'un APE complet avec l'UE²⁹.

■ 4.6. Accès aux médicaments essentiels

Dans le cadre de l'axe de l'OMD 8 portant sur l'accès aux médicaments essentiels, la cible retenue est de rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement, en coopération avec l'industrie pharmaceutique.

À ce sujet, des progrès ont été constatés au niveau mondial au cours des dix dernières années, grâce aux engagements, aux investissements et à la collaboration des partenaires au développement.

4.6.1. Missions, objectifs et mode de financement d'UNITAID

Après la décision du Brésil, du Chili, de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni ainsi que du Secrétariat général des Nations unies de créer un mécanisme innovant pour donner une nouvelle impulsion au financement de la santé et du développement, plusieurs actions ont vu le jour dont la création d'UNITAID.

UNITAID est une facilité internationale d'achats de médicaments qui a pour mission de contribuer à accroître l'accès aux traitements contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose pour les personnes vivant dans les pays en développement, en recourant aux leviers du marché pour faire baisser les prix et accroître la disponibilité de médicaments et diagnostics appropriés et de haute qualité. Il lève des fonds de sources durables et prévisibles sur le long terme, principalement par la voie d'une taxe sur les billets d'avion. Ces fonds sont ensuite

28. Fin 2007, la configuration négociante de la Communauté d'Afrique de l'Est constituée du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda avait convenu d'un APE intérimaire avec l'UE. Cet accord intérimaire couvre principalement le commerce des biens et des produits de la pêche, en attendant la signature d'un accord complet que les deux parties se sont engagées à négocier. Après une pause de quatorze mois, l'EAC et l'UE se sont réunis en septembre puis en décembre 2011 afin de définir un agenda pour la poursuite et la conclusion des négociations en 2012. Les principales questions en suspens sont : la clause de la Nation la plus favorisée (non-discrimination), les taxes à l'exportation, les règles d'origine, le règlement des différends, les dispositions institutionnelles et les dispositions finales.

déboursés auprès de partenaires internationaux développant des actions dans le domaine de la santé mondiale et de l'approvisionnement en produits de santé. Fin 2009, sur les vingt-huit pays membres d'UNITAID, huit contribuaient par la voie d'un impôt ou taxe sur les billets d'avion imposé par le gouvernement, représentant ainsi en 2009 69 % des contributions.

4.6.2. Faits marquants de l'action d'UNITAID dans le monde

Il y a lieu de saluer les réalisations d'UNITAID depuis son lancement officiel le 2 juin 2006 à New York lors de la Conférence de l'ONU sur le sida. En effet, à fin 2010, UNITAID avait dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida : (i) engagé 800 millions de dollars pour des médicaments et tests de diagnostic dans cinquante et un pays ; (ii) engagé 104,5 millions de dollars pour la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant (PTME) dans seize pays ; (iii) déboursé 380 millions de dollars pour fournir des traitements antirétroviraux (ARV) de qualité dont la formulation est adaptée aux enfants, à plus de 360 000 enfants dans le monde entier ; (iv) réduit les coûts des traitements ARV de seconde ligne de qualité de 53 % depuis 2008, permettant de faire bénéficier à 113 000 adultes vivant avec le VIH de ces bénéfices de prix immédiats.

En matière de lutte contre le paludisme, UNITAID a : (i) fourni 36 millions de traitements de haute qualité contre le paludisme dans trente-deux pays à prévalence élevée ; (ii) fourni 20 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée pour accélérer la montée en charge de la prévention du paludisme en partenariat avec l'UNICEF ; (iii) rendu disponible à l'achat un nouveau test prioritaire de diagnostic rapide du paludisme par le biais du Programme de préqualification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; (iv) garanti des contrats de fourniture pour 26 tonnes d'extraits de plante d'artémisinine (15 % de la demande mondiale), essentielle pour produire des combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (ACT), vitaux afin de soigner le paludisme.

Enfin, s'agissant de la lutte contre la tuberculose, UNITAID a : (i) financé un nombre estimé de 915 000 traitements pédiatriques de la tuberculose dans cinquante-huit pays ; (ii) rendu disponibles à l'achat quatre nouveaux médicaments antituberculeux grâce à ses actions conduites avec le Programme de préqualification de l'OMS ; (iii) engagé 240 millions de dollars pour l'achat de traitements antituberculeux et

de techniques de test rapide de la tuberculose multi-résistante aux médicaments (TB-MR) ; (iv) fourni près de 800 000 traitements antituberculeux de première et de seconde ligne à des patients dans soixante-douze pays.

4.6.3. Accès aux médicaments essentiels en Afrique centrale

S'agissant de l'action d'UNITAID en Afrique centrale, le Cameroun, la RCA, le Congo, le Gabon et São Tomé e Príncipe se sont engagés à instaurer une taxe sur les billets d'avion. Le Cameroun et le Congo ont aujourd'hui adopté des législations au niveau parlementaire pour intro-

Le Cameroun est le seul pays qui contribue effectivement au financement d'UNITAID.

duire une contribution de solidarité, mais le Cameroun est le seul pays qui contribue effectivement au financement d'UNITAID. L'Angola, le Burundi, le Cameroun, la RCA, le Congo, la RDC et

le Tchad font partie des pays qui ont tiré profit des actions d'UNITAID. À titre d'illustration : (i) le Burundi, la RCA et la RDC font partie des trente-deux pays qui ont bénéficié des 328,7 millions de dollars engagés par UNITAID depuis 2006 pour six projets de lutte contre le paludisme ; (ii) le Burundi, le Cameroun et la RDC ont bénéficié du projet soutenu par UNITAID sur les traitements de seconde ligne contre le VIH/sida chez l'adulte ; (iii) l'Angola, le Congo, la RCA et la RDC sont comptés parmi les huit pays où le paludisme est endémique, et qui ont reçu 20 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée en 2010, grâce à un financement approuvé de 109 millions de dollars ; (iv) le Cameroun et la RDC sont dans la liste des vingt-sept pays qui bénéficient des 88 millions de dollars sur une période de cinq ans (2009-2013) investis par UNITAID pour soutenir l'approvisionnement et l'utilisation de nouvelles techniques de diagnostic de la tuberculose.

En ce qui concerne la situation de l'accès aux antirétroviraux en matière de lutte contre le VIH/sida, les récents résultats ont montré que l'Afrique centrale, comme l'Afrique de l'Ouest, ne bénéficie pas d'un bon accès aux antirétroviraux, la majorité des pays étant classée comme ayant un accès faible ou très faible. L'ONUSIDA fait en effet observer l'écart important des taux de couverture qui existe entre l'Afrique orientale et australe d'un côté (26 %) et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'autre (9 %). En Afrique centrale en particulier, comme l'indique le tableau ci-dessous, le Congo et le Gabon apparaissent comme les seuls

pays où le pourcentage de la population éligible ayant accès à un traitement antirétroviral en 2010 est supérieur à 40 %, grâce notamment à la création de centres de prise en charge thérapeutique du VIH ou centres de traitement ambulatoire (CTA) dans ces pays.

0 % - 19 %	20 %-39 %	40 %-59 %
RDC	Angola	Congo
	Burundi	Gabon
	Cameroun	
	RCA	
	Tchad	
	Guinée équatoriale	
	São Tomé e Príncipe	

Tableau 4.7 : Proportion de la population éligible recevant un traitement antirétroviral dans les pays à faible et moyen revenus à la fin de 2010

Source : UNAIDS, *World AIDS Day Report*, 2011.

La situation de la RDC est une réelle source de préoccupation, compte tenu du faible pourcentage de la population éligible recevant un traitement antirétroviral dans ce pays. L'organisation non gouvernementale (ONG) Médecins sans frontières – Belgique (MSF-B) a notamment fait observer que 44 000 patients sont effectivement sous traitement alors que le nombre de patients qui devraient bénéficier d'ARV est estimé en 2011 à 350 000, ce qui représente un taux de couverture en ARV de 14 %, contre 49 % pour l'Afrique subsaharienne. Devant ce constat, cette ONG a lancé un appel à un refinancement d'urgence dès début 2012 après la suppression du financement du Fonds mondial pour 2011, et invité le gouvernement congolais à accroître et décaisser entièrement les 7 % de son budget santé alloués à la lutte contre le sida.

■ 4.7. Transfert de technologies

La cible retenue au titre de l'axe de l'OMD 8 portant sur le transfert de technologies est, en coopération avec le secteur privé, de faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

Le constat établi à partir des indicateurs de l'Union internationale des télécommunications (UIT) est que, malgré l'accès de plus en plus

important des pays en développement aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture avec les pays industrialisés ne se réduit pas et s'amplifie même. Il s'agira dans ce chapitre d'évaluer le degré de pénétration des TIC dans les pays d'Afrique centrale, à partir d'indicateurs comme le taux d'abonnement aux lignes téléphoniques fixes et cellulaires, ainsi que le pourcentage de la population utilisant l'Internet.

4.7.1. Taux d'abonnement aux lignes téléphoniques fixes

L'Afrique centrale continue d'accuser du retard sur le développement de la téléphonie fixe.

Le nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants s'est accru dans tous les pays d'Afrique centrale, en dehors du Gabon, sur la période 2000-2010. Toutefois, l'Afrique centrale continue d'accuser du retard sur le développement de la téléphonie fixe, avec en moyenne 1,52 ligne pour 100 habitants, contre 1,81 ligne pour 100 habitants pour l'Afrique de l'Ouest.

Cette contre-performance de la sous-région s'explique par le fait qu'au moment où il fallait consolider et faire évoluer le réseau téléphonique filaire pour favoriser le développement des services de communications haut débit, les opérateurs historiques nationaux de chaque pays de la sous-région d'Afrique ont non seulement arrêté les investissements dans les réseaux locaux filaires, mais également délaissé la maintenance de l'existant. La conjugaison de ces deux événements a considérablement freiné le développement et la généralisation de l'accès haut débit à travers les technologies numériques.

4.7.2. Taux d'abonnement aux lignes téléphoniques cellulaires

À l'opposé, le dysfonctionnement de la téléphonie filaire a entraîné une véritable explosion du marché de la téléphonie mobile, où les opérateurs privés ont su tirer profit de la libéralisation de ce secteur, initiée depuis une dizaine d'années par les États de la sous-région. De fait, le mobile a supplanté la téléphonie fixe dont le marché reste stagnant depuis plusieurs années. Le cellulaire est devenu un outil de désenclavement des zones non desservies et un outil de communication de base.

Le taux de croissance du marché de la téléphonie mobile fluctue énormément d'un pays à l'autre, dans la mesure où les taux de pénétration vont de 106,9 abonnements pour 100 habitants pour le Gabon, à 13,7 abonnements pour 100 habitants pour le Burundi en 2010³⁰.

4.7.3. Pourcentage de la population utilisant l'Internet

Dans la sous-région, tous les pays disposent d'un accès Internet. Toutefois, la fiabilité et la rapidité de la connexion varient notablement d'un pays à l'autre du fait de l'utilisation de technologies différentes, et de la qualité variable des infrastructures de base. La connexion Internet est en effet particulièrement dépendante de la disponibilité et de la stabilité du réseau électrique et de la qualité du réseau filaire pour les liaisons téléphoniques. Il en résulte un accès Internet surtout concentré dans les grandes villes qui disposent de points de présence.

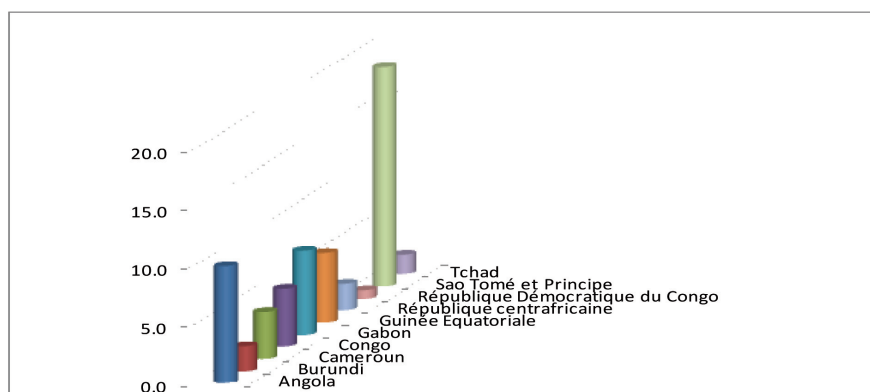
La quasi-totalité des pays de la sous-région ont des taux de pénétration Internet bien inférieurs à 23 %, taux de pénétration³¹ dans le monde pour l'année 2008. L'obsolescence du réseau de téléphonie fixe, principal support de connexion pour Internet, en est la principale cause. Il est à noter qu'en 2008, le taux de pénétration Internet en Afrique centrale était de 2,42 utilisateurs pour 100 habitants, à un niveau inférieur d'environ 70 % par rapport à l'Afrique de l'Ouest et d'environ 105 % par rapport à l'Afrique subsaharienne.

La quasi-totalité des pays de la sous-région ont des taux de pénétration Internet bien inférieurs à 23 %

De fait, dans la majorité des pays de la sous-région, le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants est resté en dessous de 10 en 2010, l'Angola et São Tomé e Príncipe étant les seuls deux pays au-dessus de ce niveau comme le montre le graphique 4.8.

30. Le taux de pénétration peut être supérieur à 100 % puisqu'un individu donné peut posséder plusieurs abonnements.

31. Indication fournie par l'UIT pour les tendances des indicateurs dans son rapport 2009.



Graphique 4.8 : Nombre d'utilisateurs d'internet pour 100 habitants en 2010.

Source : Division Statistique des Nations unies, 2011.

■ 4.8. Conclusion et recommandations

Le présent rapport note que les résultats du partenariat mondial pour le développement tel que préconisé dans le cadre de l'OMD 8 demeurent mitigés dans les pays d'Afrique centrale. En effet, le traitement de

Les résultats du partenariat mondial pour le développement tel que préconisé dans le cadre de l'OMD 8 demeurent mitigés dans les pays d'Afrique centrale.

la dette extérieure et, dans une moindre mesure, l'accès aux médicaments essentiels et le transfert des technologies sont les domaines dans lesquels quelques progrès sont perceptibles. L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE a notamment permis à plusieurs pays de bénéficier d'allègements substantiels de

leurs dettes extérieures. En outre, tous les pays ont connu un développement considérable de la téléphonie mobile et un meilleur accès aux traitements antirétroviraux. Par contre, en termes d'APD et d'IDE, la sous-région n'a pas véritablement bénéficié de l'afflux de capitaux vers les pays en développement observé au cours de la dernière décennie. De même pour l'accès au marché et la promotion du commerce international qui pâissent non seulement de la faiblesse des appareils de production, mais aussi des lenteurs du processus de négociation de certains accords commerciaux internationaux, notamment les accords de l'OMC et les APE.

Compte tenu des insuffisances relevées, il sera nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le dévelop-

pement, conformément aux engagements stipulés dans la Déclaration du Millénaire. Au regard de la faible capacité des pays d'Afrique centrale à mobiliser les ressources requises dans un délai aussi court, la réalisation des OMD constitue donc un véritable défi pour ces pays. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que les pays occidentaux, ceux d'Europe de l'Ouest en particulier, dont neuf ont vu leurs notes souveraines dégradées par les agences de notation le 13 janvier 2012³², sont confrontés à des difficultés financières qui pourraient se ressentir sur la dynamique de l'APD, des IDE et des transferts des migrants, ainsi que le traitement de la dette extérieure.

Il sera nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le développement, conformément aux engagements stipulés dans la Déclaration du Millénaire.

Aussi convient-il de revisiter le dispositif d'appui des partenaires techniques et financiers aux pays en développement en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier, afin qu'il induise des effets réels sur la situation socio-économique des populations. Il importe que les réflexions qui sont menées actuellement dans les instances internationales sur la question du développement, et plus particulièrement en rapport avec la période post-OMD, prennent en compte le fait que le partenariat mondial pour le développement n'a pas encore répondu aux attentes.

Cette question était au centre des discussions du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 à Busan en Corée du Sud. Ce forum a jeté les bases d'une nouvelle approche du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, ouvert à la diversité et tenant compte des rôles distincts que toutes les parties prenantes de la coopération peuvent jouer au service du développement. Ce partenariat rénové devrait être notamment fondé sur : 1) la prise en compte d'approches de la coopération pour le développement alternatives, telles que la coopération Sud-Sud ou la contribution des organisations de la société civile et des acteurs privés ; 2) l'accroissement de l'indépendance à l'égard de l'aide ; 3) la mise en œuvre d'un plan d'action global de renforcement des capacités statistiques ; 4) la mise au point de cadres conjoints de gestion des risques avec les fournisseurs de coopération pour le développement ; 5) la mise en place des programmes de développement axés sur les

32. Il s'agit de la France, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de Chypre, de l'Autriche, de la Slovaquie, de la Slovaquie et de Malte.

priorités des pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ; 6) la disponibilité de l'information sur la coopération, le développement et les autres ressources consacrées au développement ; et 7) la lutte contre la corruption et les flux illicites.

En Afrique centrale, il conviendrait qu'une telle démarche facilite non seulement la réalisation des OMD au plan économique et social, mais aussi contribue à la mise en œuvre, dans la sous-région, du Programme d'action à court terme du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (PACT/NEPAD-AC). Ce d'autant que le PACT/NEPAD-AC accumule du retard par rapport à l'échéance de 2006 fixée lors de son adoption par le Bureau régional de la coordination du NEPAD en mai 2004, à Libreville au Gabon³³.

Pour parvenir à concilier ces deux impératifs, un certain nombre de recommandations portant sur les différentes dimensions du partenariat mondial pour le développement sont formulées, sur la base des insuffisances relevées dans le cadre du présent rapport.

En ce qui concerne l'APD, les pays d'Afrique centrale devraient, dans un contexte marqué par la crise financière et économique dans les pays donateurs d'Europe du Nord, diversifier les sources de financement, en ayant recours aux mécanismes de financement innovants et/ou en sollicitant les donateurs non traditionnels qui deviennent des acteurs majeurs de la coopération Sud-Sud. Au cours de la dernière décennie, les partenariats de l'Afrique avec les économies émergentes et le secteur privé ont connu une croissance exponentielle. Cette coopération non traditionnelle se traduit certes essentiellement par l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements privés, mais les économies émergentes tendent également à s'affirmer en tant que bailleurs de fonds. Des pays tels que le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Arabie Saoudite et la Russie ont augmenté régulièrement leur aide bilatérale au cours des dernières années, ainsi que leurs contributions aux initiatives et mécanismes multilatéraux. Dans ce contexte, la reconnaissance par les pays

33. Parmi les quatorze projets du PACT/NEPAD-AC, seuls deux d'entre eux avaient été pleinement exécutés fin 2010, à savoir l'étude de faisabilité du port de Mayumba au Gabon et le plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régionale. Neuf projets avaient enregistré un début d'exécution, avec surtout des avancées dans la réalisation des conditions préalables à leur mise en œuvre proprement dite. Enfin, trois projets rencontraient de réelles difficultés de mise en œuvre et n'avaient toujours pas démarré. L'appui des partenaires extérieurs est donc requis pour garantir la pleine exécution des projets prévus dans les meilleurs délais.

émergents des principes de la Déclaration de Paris lors du Forum de Busan est à accueillir favorablement.

Dans les pays d'Afrique centrale, il est proposé de créer les conditions pour que l'aide-budget soit un instrument efficace de l'aide au développement, en rendant opérationnelles les stratégies de développement adoptées au niveau national et en améliorant la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés. Pour une meilleure application de l'aide-budget, il importe que les donateurs fassent davantage confiance aux systèmes financiers et de passation de marché des pays de la sous-région et les utilisent. Il s'agirait donc de trouver le meilleur moyen d'avancer dans ce domaine, avec l'aide des donateurs, s'ils acceptent d'avoir recours aux systèmes afin de contribuer à leur amélioration. La création, dans ce domaine, d'un groupe sous-régional d'échange d'expériences et de bonnes pratiques constitué des représentants des donateurs, des pays membres et des institutions sous-régionales, serait un pas important dans cette direction.

S'agissant du traitement de la dette extérieure, il est nécessaire de bien exécuter les projets et chantiers initiés grâce aux marges budgétaires dégagées après l'allègement de la dette extérieure au titre des Initiatives PPTE et IADM. De plus, il importe que la baisse des niveaux de la dette extérieure consécutive aux annulations consenties dans le cadre de ces initiatives internationales ne soient pas un prétexte pour se ré-endetter à nouveau, au regard de l'apparition de nouveaux prêteurs³⁴, dont les pratiques de financement diffèrent à plusieurs titres de celles observées par les bailleurs traditionnels.

Concernant les IDE, le constat est que leurs secteurs d'intérêt, à savoir le pétrole, l'exploitation minière et les autres activités extractives, contribuent généralement peu à stimuler l'économie en dehors des contributions budgétaires. Il est recommandé, en conséquence, de promouvoir les investissements dans l'industrie manufacturière et les services, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie et du tourisme qui ont plus d'effets sur le développement. Relever les défis de l'attraction des firmes multinationales dans les activités productives demande l'amélioration de la qualité des services fournis par les différentes infrastructures, l'amélioration du cadre macroéconomique dans une perspective de stabilité, la transparence dans les affaires publiques et de manière générale, un climat des affaires de standard international et le développement du capital humain. Les gouvernements d'Afrique

34. Pays émergents d'Asie et d'Amérique latine, pays du Golfe.

centrale doivent dès lors adopter, en matière d'IDE, une approche axée sur le développement. La priorité est de se doter de stratégies qui permettent aux IDE de mieux contribuer à la transformation structurelle et économique. Ils doivent s'attacher à créer des liens entre l'IDE et les économies locales, et à orienter les investissements vers les secteurs où ils peuvent catalyser l'investissement intérieur, créer des emplois et donner une impulsion à la capacité de production. Les IDE des pays émergents dans les terres agricoles devraient faire l'objet d'un encadrement, afin notamment de protéger les populations locales de l'exclusion des décisions et leurs droits fonciers. Il est également important d'élargir les marchés domestiques par la création de véritables marchés sous-régionaux. En outre, la création de zones économiques dites spéciales, déjà initiée par certains pays de la sous-région, est à encourager.

Pour ce qui est de l'accès aux marchés, il devient urgent de finaliser le processus de négociation devant conduire à l'adoption d'un APE régional complet et équilibré avec la partie européenne, compte tenu du retard par rapport à l'échéance de 2011 fixée initialement. En outre, pour tirer pleinement profit des opportunités offertes par l'AGOA, la création d'un centre d'assistance technique AGOA en Afrique centrale comme il en existe en Afrique de l'Ouest avec le WATH est recommandée, de même que la tenue d'ateliers et/ou séminaires de sensibilisation sur l'AGOA pour toutes les parties prenantes (secteurs public, privé et chambres de commerce) au niveau national ou sous-régional.

Au sujet de l'accès aux médicaments essentiels, pour que les actions d'UNTAID aient plus de retombées sur les populations de la sous-région, il est proposé que la visibilité de cette facilité de financement soit renforcée et que les pays de la sous-région contribuent de façon plus large à son financement. De plus, les partenaires au développement sont invités à promouvoir des mécanismes novateurs de financement de la santé.

Enfin, pour le transfert de technologies, afin que les TIC jouent un rôle plus important dans la promotion de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté, les recommandations suivantes déjà formulées dans le cadre des précédentes publications de la CEA restent d'actualité : 1) le développement des infrastructures sous-régional large bande et le réseau filaire ; 2) la promotion du partage et de la mutualisation des infrastructures des opérateurs privés et publics ; 3) le développement de l'accès public à l'Internet ; 4) le renforcement des capacités et la fourniture des contenus pertinents correspondant aux réalités locales ; 5) le renforcement de l'autonomie des instances de régulation ; et 6) l'harmonisation de la collecte de données.

BIBLIOGRAPHIE

- BAD, CEEAC, CEMAC, CEA, OMC (2011) : *Document de travail sur l'aide pour le commerce en Afrique centrale.*
- CNUCED (2007) : *La nouvelle physionomie de l'investissement étranger direct : quelques traits marquants.* Note du secrétariat de la CNUCED, 1^{er} février 2007.
- CNUCED (2011) : *Rapport sur l'investissement dans le monde 2011. Vue d'ensemble, modes de production internationale et de développement sans participation au capital.*
- Commission européenne (2008) : *L'appui budgétaire : « Et si on essayait le respect et la confiance ? »*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Commission européenne (2012) : *Trade Fact Sheet on the Economic Partnership Agreements*, The Eastern African Community (EAC), January 2012.
- FMI (2011) : *Allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*, septembre 2011.
- FMI (2010) : *L'initiative d'allègement de la dette multilatérale*, mars 2010.
- IDA & IMF (2011) : *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI), Status of Implementation and Proposals for the Future of the HIPC Initiative*, November 8, 2011.
- IUT (2011) : *Measuring the Information Society.*
- Les Cahiers de la coopération internationale (2008) : *Mythes et réalités du financement du développement*, N°9, novembre 2008.
- OCDE, BAD, CEA, PNUD (2011) : *Perspectives économiques en Afrique 2011, L'Afrique et ses partenaires émergents.*
- OCDE (2011) : *Efficacité de l'Aide 2005-2010 : progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.*
- OCDE (2011) : *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, 4^e Forum, décembre 2011.

OCDE (2011) : *Progrès sur la voie de l'efficacité de l'aide : que disent les faits ?*, octobre 2011.

OECD (2011) : *Development at a Glance, Statistics by Regions, Africa, 2011*.

OMS (2010) : *UNITAID, rapport annuel*.

ONU (2010) : *Rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD. Le partenariat mondial pour le développement à la croisée des chemins*, septembre 2010.

ONU (2005) : *Document final du Sommet mondial*.

ONU (2010) : *Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*, fiche d'information, septembre 2010.

ONU (2011) : *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2011*.

ONU (2011) : *4^e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, aide au développement*, avril 2011.

ONU (2011) : *Rapport 2011 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD. Le partenariat mondial pour le développement : l'heure est aux résultats*, septembre 2011.

4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (2011) : *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, 29 novembre – 1^{er} décembre 2011, Busan, Corée du Sud.

Talaat Abdel-Malek et Bert Koenders (2011) : *Progrès sur la voie de l'efficacité de l'aide : que disent les faits ?*, octobre 2011

UN (2008) : *Delivering on the Global Partnership for Achieving the Millennium Development Goals, MDG Gap Task Force Report 2008*.

UNAIDS (2011) : *World AIDS Day Report 2011 : How to get to zero : Faster. Smarter. Better*.

UNCTAD (2011) : *World Investment Report, Non-equity Modes of International Production and Development*.

UNESCO (2008) : *Education for All Global Monitoring Report*.

UNITAID (2010) : *Rapport annuel*.

CHAPITRE 5

LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

■ 5.1. Introduction

L'énergie, pilier majeur pour le développement économique et social, est aussi un enjeu pour le développement durable. Elle constitue un facteur de production et de rendement industriel qui, par ailleurs, favorise l'adoption de nouvelles technologies nécessaires à la diversification de l'économie. De même, sa disponibilité contribue à l'amélioration du climat des affaires de par ses effets bénéfiques sur, entre autres, l'administration publique et les systèmes de transport et de communication. La paix, la sécurité publique et le développement politique national en dépendent aussi dans une grande mesure, au regard de son impact direct sur l'éradication de la pauvreté par la création de nouvelles activités économiques, la réduction de la faim et de la malnutrition grâce à la conservation des aliments, à l'accroissement de la productivité au sein de la chaîne alimentaire et à la modernisation de l'agriculture. L'énergie est aussi un facteur de progrès sanitaire dans la mesure où elle améliore l'hygiène alimentaire, et contribue au perfectionnement des opérations et des équipements médicaux.

L'accès aux services énergétiques est une condition sine qua non pour faciliter et développer les activités économiques et améliorer les moyens d'existence de la population.

L'accès aux services énergétiques est donc une condition sine qua non pour faciliter et développer les activités économiques et améliorer les moyens d'existence de la population. De fait, il est un pré-requis pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En 2011, près de 1,4 milliard de personnes dans le monde n'avaient pas accès à l'électricité et la grande majorité se trouvait en Afrique subsaharienne où le taux d'électrification ne dépassait pas 30 % de sa

superficie avec une moyenne de 12 % dans les zones rurales. De plus, 78 % de la population de l'Afrique subsaharienne utilisaient la biomasse traditionnelle pour la cuisine et le chauffage (650 millions de personnes).

Des réformes ont été engagées dans la plupart des pays d'Afrique centrale en vue de relever les capacités productives, la qualité des services et la mobilisation des investissements, mais les résultats restent mitigés à cause, entre autres, de leur caractère national. C'est pourquoi les États de la sous-région se tournent de plus en plus vers une rationalisation et une uniformisation de leurs interventions dans une approche sous-régionale, qui permettra une mise en commun des ressources sur la base d'une réglementation du secteur.

Par ailleurs, en raison du rôle primordial de l'énergie dans le processus de transformation des économies, la session 2011 de la réunion du Comité intergouvernemental des experts (CIE) de l'Afrique centrale a demandé à la CEA/BSR-AC d'axer la partie thématique de son rapport sur l'évolution économique et sociale de l'Afrique centrale, sur « les défis énergétiques en Afrique centrale ».

Le présent chapitre répond à cette requête. Outre l'introduction, ce chapitre est organisé en trois points. Le premier point (5.2) traite de la situation énergétique en Afrique centrale à travers une analyse de l'offre et de la demande d'énergie. Le second point (5.3) examine les politiques nationales et sous-régionales mises en place dans le secteur énergétique. Quant au troisième point (5.4), il propose des stratégies pour relever les deux principaux défis de la sous-région, à savoir la fourniture et l'accès à l'énergie. Enfin, une série de recommandations en guise de conclusion viennent clore ce chapitre (5.5).

■ 5.2. La situation énergétique en Afrique centrale

Le bilan énergétique des pays de l'Afrique centrale est largement dominé par la biomasse qui couvre 70 à 90 % des besoins totaux

Le bilan énergétique des pays de l'Afrique centrale est largement dominé par la biomasse qui couvre 70 à 90 % des besoins totaux d'énergie selon les pays. Contrastant avec les ressources abondantes d'énergie primaire, la consommation d'énergie commerciale est très modeste (0,06 tep/habitant contre 0,3 en Afrique) et caractérisée par la prédominance des produits pétroliers.

L'Afrique centrale dispose par ailleurs d'un marché de près de 135 millions de consommateurs, ce qui peut constituer un atout

appréciable en termes d'intégration régionale, notamment pour des investissements et ensuite pour une croissance endogène durable. Cependant, en dépit de sa position stratégique et de sa riche dotation en ressources naturelles, la région continue néanmoins de faire face à des défis majeurs de développement, dont la persistance d'un taux élevé de pauvreté monétaire, des performances mitigées dans la réalisation des OMD et un retard important dans la mise en œuvre des principaux programmes intégrateurs.

Dans ce premier chapitre, nous examinerons la situation du secteur énergétique en Afrique centrale sur le plan de l'efficacité productive par rapport à l'offre et la demande d'énergie. Ensuite, sur le plan de l'efficacité macro-économique, nous allons analyser le lien entre l'énergie et le développement.

5.2.1. L'efficacité productive : état des lieux

Il s'agit dans les paragraphes qui suivent d'analyser la structure du système énergétique, les différents composants structurant la demande d'énergie, le potentiel énergétique des pays de la sous-région, ainsi que l'ensemble des chaînes de transformation et de distribution pour les différentes filières énergétiques.

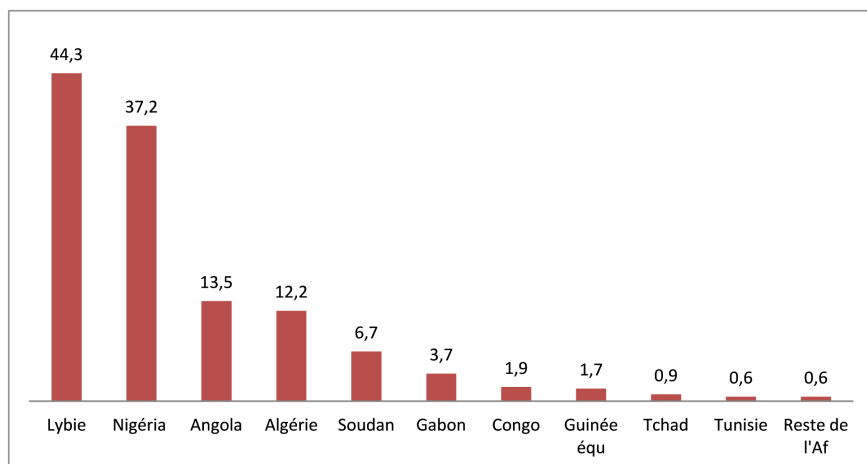
Le secteur des hydrocarbures

L'exportation des hydrocarbures domine l'économie sous-régionale, suivie de près par l'activité forestière et les industries minières extractives.

Les réserves pétrolières en Afrique centrale sont estimées à 31,3 milliards de barils, soit 28 % des réserves totales du continent. Sur les dix premières réserves pétrolières en Afrique, cinq d'entre elles sont en Afrique centrale (Gabon, Congo, Guinée équatoriale, Tchad, Angola). Au cours de la décennie passée, le taux de découverte des nouvelles réserves de pétrole a été plus rapide en Afrique que dans le reste du monde. Le taux de croissance des réserves au cours des vingt dernières années était de 6,8 % (le double de la moyenne mondiale). L'Afrique centrale comme le reste de l'Afrique n'a pas été en reste.

En dehors des structures administratives, plusieurs sociétés publiques, parapubliques et privées interviennent dans le secteur des hydrocarbures (l'annexe I présente le cadre institutionnel et le marché des

hydrocarbures de quelques pays de l'Afrique centrale). De façon sommaire, on peut observer que la plupart des sociétés qui opèrent dans le secteur de la production sont des sociétés étrangères privées qui exportent en majorité leur production, ne permettant pas ainsi la création de l'activité économique locale et des emplois.



Graphique 5.1 : Réserves pétrolières en milliards de barils de l'Afrique.

Source : IEA 2010.

En raison de l'immensité de la superficie et de la dispersion de l'habitat en zone rural, le transport et la circulation du combustible repré-

Le transport et la circulation du combustible représentent une tâche difficile pour les pays de l'Afrique centrale.

sentent une tâche difficile pour les pays de l'Afrique centrale. Elle se fait par voie terrestre et maritime alors qu'un système de canalisation pourrait le rendre fiable et efficace. Les insuffisances en infrastructures rendent la distribution inefficace et surtout sont à l'origine des coûts

de production élevés. Plusieurs études (BAD, OCDE, etc.) ont estimé qu'un bon système de canalisation permettrait de réduire les coûts de près de 50 %. Ceci pourrait améliorer l'usage domestique efficace et lutter contre la déforestation.

Sur un tout autre plan et contrairement à l'Afrique de l'Ouest où les capacités de raffinage sont nombreuses, il n'existe que cinq petites raffineries (Cameroun, Gabon, Congo, Angola, Tchad), qui sont anciennes, de faible capacité et produisant trop de fuel oil pour être économiques (la production journalière est au plus de 50 000 barils/jour).

La raffinerie du Tchad (Société nationale de raffinerie), ouverte en juin 2011, a été fermée après sept mois de fonctionnement pour des problèmes de prix administrés estimés trop bas par rapport aux coûts de production. Sa capacité de production était évaluée à 20 000 barils/jour pour une production moyenne mondiale de 100 000 barils/jour pour une raffinerie.

Concernant l'exploitation du gaz naturel, on note un faible niveau de développement des marchés locaux et un manque d'infrastructures dans la quasi-totalité des pays. La production, bien qu'abondante, est pour l'essentiel réinjectée dans les gisements pour maintenir la pression et améliorer la récupération du pétrole. Une unité de GNL est en fonctionnement en Guinée équatoriale et une unité en projet en Angola. Ce qui limite l'utilisation du gaz naturel et pousse la plupart des États à torcher une bonne partie de leur production.

À titre d'exemple, le Gabon produit 2,6 milliards de mètres cubes dont 1,8 milliard de mètres cubes ont été torchés et 0,6 milliard de mètres cubes réinjectés. Au Cameroun, la production brute entière de 2,1 milliards de mètres cubes est torchée. En Guinée équatoriale, 0,9 sur les 1,1 milliard de mètres cubes ont également été torchés. Les deux Congo ont des chiffres plus proches de ceux de la Guinée équatoriale.

À ce stade, on peut conclure à une inefficacité productive dans le secteur des hydrocarbures (faible production des raffineries, exportation totale de la production, etc.) qui affectent le bien-être social (mauvaise qualité, prix élevé) et l'efficacité économique (pas de création de l'activité économique et des emplois sur le plan local) des pays de la sous-région.

Le secteur électrique

L'Afrique est l'un des continents qui disposent le plus de ressources en énergie, notamment hydraulique. Malheureusement, elle est également le continent le plus faiblement électrifié. Pourtant le continent est pourvu de nombreux atouts énergétiques, en particulier l'hydroélectricité qui fournit 21 % de la production électrique et qui est la deuxième plus importante source d'électricité, loin derrière le charbon (65 % de la production), devant le pétrole, le gaz et le nucléaire (4 % chacun). Le potentiel hydroélectrique se situe surtout en Afrique centrale (RDC, Cameroun).

Cependant, malgré ses ressources exceptionnelles d'énergie primaire, les pays de l'Afrique centrale présentent un déséquilibre frappant entre

Malgré ses ressources exceptionnelles d'énergie primaire, les pays de l'Afrique centrale présentent un déséquilibre frappant entre la production et la consommation

la production et la consommation, dû à plusieurs facteurs comme la faiblesse des niveaux de production et d'accès, le manque de fiabilité de l'approvisionnement énergétique, le faible maillage du réseau d'infrastructures et un taux d'électrification faible et en déclin.

D'après le tableau 5.1 ci-dessous, l'on constate qu'avec 57,7 % du potentiel de production continental, l'Afrique centrale est le pôle de production hydroélectrique le plus important des cinq pools africains. On observe un écart important entre l'offre d'énergie qui est de 10 537 MW, et la demande prévisionnelle qui s'élève à 13 052 GWh. Avec une production électrique qui représente 2,6 % du total de l'Afrique, elle occupe le dernier rang. Ce qui entraîne une des consommations les plus faibles d'Afrique, soit 109 kWh, contrairement à l'Afrique australe et l'Afrique du Nord qui ont respectivement 1 617 kWh et 739 kWh, pour une moyenne africaine de 535 kWh.

Sous-régions	Potentiel moyen (GWh)	Production électrique (MW)	Consommation (kWh)	Besoins prévisionnels (GWh)
Afrique du Nord	41000 3,7 %	134000 33,2 %	739	209300 36,8 %
Afrique de l'Ouest	100 970 9,2 %	38 033 9,4 %	143	50 546 6,8 %
Afrique centrale	653 361 57,7 %	10 537 2,6 %	109	13 052 2,3 %
Afrique de l'Est	171 500 15,6 %	12 281 3,1 %	68	12 281 3,0 %
Afrique australe	151 535 13,8 %	208 458 51,7 %	1 617	279 409 49,0 %

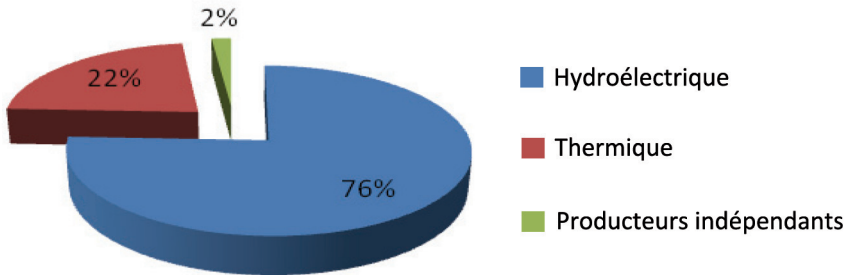
Tableau 5.1 : Comparaisons des potentiels hydroélectriques des sous-régions d'Afrique

Source : PEAC 2010.

• *Le système de production* – La quasi-totalité des dix pays que compte l'Afrique centrale, font actuellement face à une crise qui paralyse le

secteur de l'électricité. Cette crise³⁵ est alimentée par le déséquilibre croissant entre la demande d'énergie (conjugaison de la croissance démographique, augmentation de nouveaux appareils électroménagers, accroissement du secteur industriel et manufacturier) et l'offre d'énergie dans la sous-région. Ce déficit en énergie est très sensible aux heures de pointe, entre 18 heures et 23 heures, où la demande de l'ensemble des consommateurs (usagers abonnés au réseau et branchements clandestins) est forte.

Les échanges transfrontaliers sont très faibles.



Graphique 5.2 : Puissance totale installée dans la zone CEEAC (MW).

Source : PEAC (2010).

Le système actuel de production des pays de l'Afrique centrale, constitué essentiellement de centrales thermiques et hydrauliques, souffre de la faiblesse de la participation du secteur privé. La puissance totale installée dans la zone de 6 250 MW est largement dominée par l'hydroélectricité. La puissance installée du parc de production hydroélectrique est de 4 730 MW, soit environ 79 %, et celle du parc de production thermique de 1 405 MW, soit 19 %, les autres 2 % représentant les achats locaux et les importations.

La mise en valeur du potentiel existant constitue donc à la fois un défi de développement régional et une opportunité en termes de positionnement stratégique des institutions de coopération régionale en Afrique centrale.

35. Pour faire face, le Congo a pu s'offrir 420 MW à la seule année 2011. Les autorités congolaises soulignent également que les défaillances sont dues en partie aux effets induits des comportements inciviques des citoyens (vol de câbles, piratage des lignes) et à l'urbanisation rapide et incontrôlée des villes à la démographie galopante. À cet effet, les autorités ont décrété l'année 2012 « année d'accès aisé pour tous aux soins de santé de qualité et à l'électricité au quotidien ».

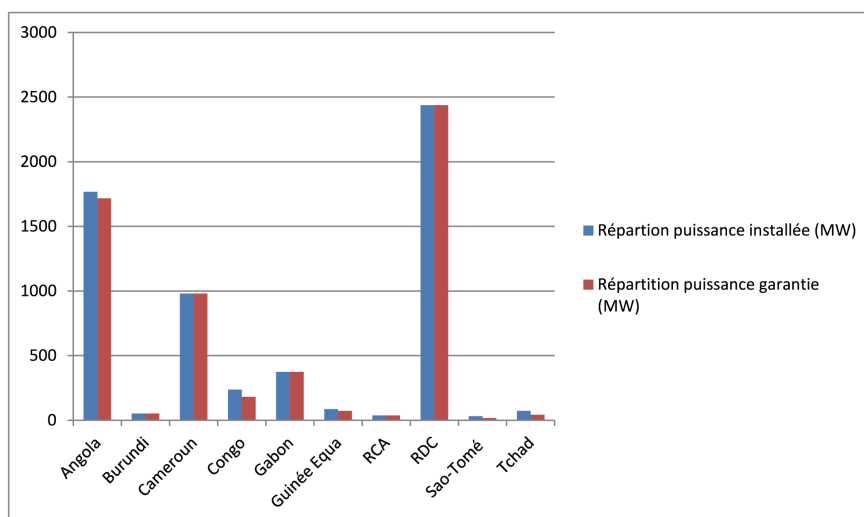
Toutefois, les ressources énergétiques d'origine hydroélectrique de la sous-région sont concentrées entre deux pays (RDC, Cameroun) dont les obstacles physiques et institutionnels au commerce ne leur permettent pas d'accéder aux centres de demande d'électricité. La République démocratique du Congo³⁶ (RDC), par exemple, représente à elle seule environ 40 % du potentiel hydroélectrique de l'Afrique subsaharienne, et le Cameroun 20 %. Or ces deux pays sont éloignés des centres économiques de l'Afrique australe, occidentale et septentrionale. De plus, le montant des investissements nécessaires pour exploiter leur potentiel hydroélectrique dépasse les capacités de leurs économies.

En outre, dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les marchés de l'énergie sont trop étroits pour profiter des efficiences que donne la production en grande quantité. Grâce à la technologie actuelle, c'est à partir de 400 MW environ que l'on peut réaliser des économies d'échelle dans la production thermique ; or ce seuil n'est atteint par les réseaux nationaux que dans deux pays d'Afrique centrale (Guinée équatoriale, Cameroun). Dans les huit autres pays, la capacité des systèmes n'est que de 100 MW au plus. Comme les échanges transfrontaliers sont relativement faibles, certains pays d'Afrique centrale (Congo, RCA notamment) utilisent des modes de production techniquement inefficients (groupes électrogènes). De plus, il importe de noter que compte tenu du fait de leur isolement, les exploitants forestiers sont contraints à l'autoproduction. Ainsi, les pays ayant peu de ressources énergétiques nationales ne profitent pas de l'électricité hydraulique et du gaz des pays voisins, qui pourraient permettre à ces derniers d'avoir des modes de production beaucoup moins coûteux.

C'est ce qui explique le faible niveau de la puissance totale installée de l'Afrique centrale qui ne représente que 5 % de la puissance totale garantie de toute l'Afrique (107 000 MW) et 8 % au niveau de l'Afrique subsaharienne. Du fait de l'insuffisance de la puissance installée, de nombreux pays recourent au délestage ou à des restrictions de consommation pour faire face, désorganisant ainsi la vie économique et sociale.

36. La RDC est dotée d'importantes sources d'énergie, y compris sa capacité potentielle en hydroélectricité estimée à près de 100 000 MW. Le barrage d'Inga sur le fleuve Congo dispose à lui tout seul d'une capacité potentielle qui se situe entre 40 000 et 45 000 MW, ce qui suffit à couvrir l'ensemble des besoins en électricité de l'Afrique centrale. Cependant, selon les estimations, la production effective actuelle se situerait autour de 650 à 750 MW, trois quarts de ses turbines étant à l'arrêt. La RDC exporte de l'hydroélectricité vers ses voisins, respectivement la Zambie, le Zimbabwe et vers l'Afrique du Sud à travers le réseau du SAPP et les interconnexions établies entre les pays membres.

De surcroît, la région connaît un déficit de 116 MW imputable à l'écart observé (fig. 3) entre la puissance totale installée et la puissance totale garantie de 5 533 MW (4 205 MW en hydraulique et 1 217 MW en thermique). On constate également que la production thermique a le taux de perte le plus élevé, soit 13 %, par rapport à la production hydraulique avec 11 %. Ce qui signifie que les pays d'Afrique centrale (Congo, Angola, Tchad, Guinée équatoriale) ont des problèmes d'entretien des centrales de production, notamment dans le secteur thermique.



Graphique 5.3 : Comparaison puissance installée et puissance garantie.

Source : PEAC 2010.

Sur un tout autre plan, beaucoup d'études ont montré que le sous-investissement public dans le secteur était aussi à l'origine de cette production faible. Les dépenses consacrées au secteur de l'électricité en Afrique centrale représentent 6,35 % du PIB (Communication de la Banque mondiale, Forster et al.). Selon les *Perspectives économiques régionales 2008* du FMI, les pays d'Afrique subsaharienne consacrent en moyenne 2,7 % de leur PIB à l'électricité. Selon la même source, l'investissement public dans ce secteur s'établit en moyenne à 0,7 % du PIB. Au Burundi par exemple, la part du budget 2010 allouée aux dépenses d'investissements et aux réhabilitations dans le secteur de l'énergie représente 6,6 % du total des investissements et 1 % des dépenses totales de l'État. Au Cameroun, ce taux d'investissement représente seulement 17,9 % de ses dépenses d'investissement pour le sous-secteur eau et énergie. Par conséquent, l'investissement public dans ce secteur est très

faible – seulement 0,7 % du PIB en moyenne comparé à la moyenne mondiale qui est 2,7 % (*Perspectives économiques régionales 2008*). Paradoxalement, les coûts de fonctionnement absorbent 75 % des dépenses totales, 15 % sont consacrés à la production et les 10 % restant destinés à l'amélioration des infrastructures de transport (*Perspectives économiques régionales 2008*). C'est ce qui explique aussi la faible capacité du réseau de transport et les défaillances dans l'activité de distribution.

• *Le système de transport-distribution* – Les besoins des pays de l'Afrique centrale sont supérieurs au niveau actuel des échanges qui se trouvent limités par la capacité de transport du réseau. Les réseaux de transport des pays de l'Afrique centrale totalisent une longueur de 8 261 kilomètres répartie sur dix niveaux de tension allant de 500 kV à 50 kV (RDC). Cette capacité limitée du transport a empêché l'instauration d'une bonne concurrence étant donné qu'une fois produite, l'électricité devient un bien qui demande à être transporté.

L'investissement public dans le secteur demeure aussi très faible (0,7 % du PIB).

En plus, les réseaux de transport ne sont pas dotés de circuits de secours suffisants – lesquels, en outre, faute d'entretien, ne peuvent pas fonctionner au maximum de leurs capacités (*Perspectives économiques régionales 2008*). Les pertes globales de production-transport-distribution des systèmes électriques des pays de l'Afrique centrale sont assez élevées (la moyenne mondiale est de 8 %), surtout au niveau des systèmes de distribution, et varient d'un pays à l'autre. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées aux deux Congo, au Tchad et en Centrafrique avec plus de 35 %. Le Gabon et la Guinée équatoriale se portent mieux avec moins de 15 %.

Année	Angola	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RDC	Tchad
2000	0,21	0,24	0,42	0,51	0,05	0,66	0,12	0,21
2001	0,19	0,07	0,38	0,53	0,05	0,6	0,09	0,32
2002	0,4	0,09	0,45	0,56	0,05	0,51	0,09	0,54
2003	0,07	0,18	0,37	0,54	0,03	0,44	0,09	0,38
2004	0,09	0,11	0,44	0,57	0,04	0,41	0,12	0,32
2005	0,1	0,08	0,51	0,55	0,05	0,43	0,13	0,33
2006	0,14	0,05	0,48	0,51	0	0,1	0,13	0,32

Année	Angola	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RDC	Tchad
2007	0,22	0,06	0,47	0,5	0,04	0,01	0,13	0,4
2008	0,03	0,06	0,44	0,45	0,07	0,04	0,11	0,37
2009	0,06	0,06	0,41	0,44	0,03	0,01	0,08	0,38

Tableau 5.2 : Pertes réseaux

Source : PEAC 2010.

Aussi, comme la plupart des pays du Sud, les pays de l'Afrique centrale connaissent des défaillances chroniques et très visibles dans l'activité de distribution, provenant pour l'essentiel de l'insuffisance des investissements et des branchements illégaux. L'incapacité des sociétés en situation de monopole à raccorder des ménages qui en font la demande (y compris ceux qui préfinancent les coûts du branchement) amplifie les branchements clandestins et l'utilisation frauduleuse de l'énergie électrique. Beaucoup de familles s'alimentent de plus en plus chez les ménages abonnés.

Étant donc donné que la fonction d'un réseau électrique est de fournir l'énergie électrique nécessaire à chaque point du réseau au moment des besoins (le caractère de non-stockabilité), on peut conclure que l'état des réseaux de distribution des pays d'Afrique centrale n'assure pas la continuité et la qualité de l'énergie électrique au niveau des consommateurs.

In fine, une analyse comparative de l'offre d'énergie électrique des pays d'Afrique centrale à travers la puissance installée, la capacité installée et les infrastructures laisse apparaître une inefficacité productive caractérisée par une puissance installée très faible par rapport à la moyenne africaine, et des pertes de réseaux très élevées en raison de la vétusté des infrastructures et des investissements très faibles.

Cette offre de l'énergie ne pourra pas rattraper l'écart qui est croissant de près de 3 % par an d'après plusieurs études (NEPAD, BAD, FMI), si d'importants investissements ne sont pas consentis. Pour l'IEO et l'EIA, la consommation a augmenté de 2,6 % par an entre 1995 et 2007, contre un taux d'urbanisation de 3,5 % (rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement en Afrique, AEO). Le taux de croissance du PIB en Afrique centrale de huit États sur dix (sauf Gabon et São Tomé e Príncipe) est supérieur à 2,6 % par an depuis quelques années (2000-2009), la capacité de production devrait augmenter au même rythme pour suivre la demande. Or, depuis 1980, le taux annuel de croissance de la capacité de production n'a été que de 2,9 % en moyenne (*Perspectives économiques régionales 2008*), contre un taux de croissance moyen de 6,28 % pour la

sous-région. Le Gabon, qui affiche une puissance moyenne installée supérieure à la croissance économique, a bénéficié de sa manne de production pétrolière des années 1980 (*Perspectives économiques régionales 2008*).

Encadré 5.1. Délestages à Luanda

En septembre 2011, la capitale Luanda a été victime d'intenses délestages imputables en partie aux réparations de la centrale électrique. Ces délestages révèlent la fragilité de l'équilibre permanent entre l'offre d'énergie électrique et la demande dans la seule capitale Luanda. Au-delà, des défaillances mécaniques, l'insuffisance des réservoirs des barrages à contenir l'eau après des fortes pluies sont également des facteurs explicatifs de ce déficit permanent dans la capitale angolaise.

Cinquante ans après sa construction, le barrage de Capanda fera l'objet d'un programme de modernisation parrainé par le gouvernement et supervisé par Odebretcht, une compagnie brésilienne. L'objectif est de réinstaller toutes les quatre turbines de l'usine hydroélectrique et d'accroître la capacité de 45 MW à 65 MW, en augmentant le niveau de l'eau du réservoir de 102 à 132 mètres. Bien que Luanda soit desservie par trois centrales, la capacité totale de ces dernières est à présent incapable de satisfaire les besoins des habitants de la capitale et de l'industrie qui représente à elle seule 88 % de la consommation nationale d'énergie. L'usine hydroélectrique de Cambambe ne fonctionne pas actuellement à plein régime, en raison de travaux qui visent à accroître la capacité de son réservoir.

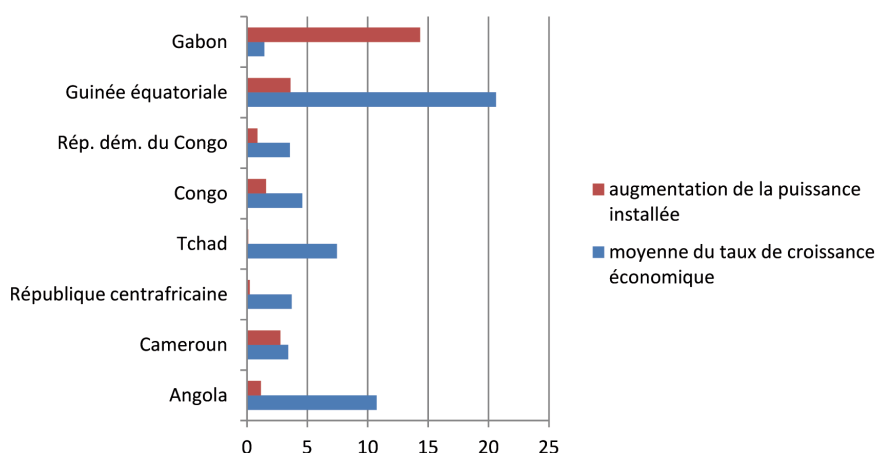
De plus, les fréquents délestages dont souffre Luanda sont dûs en partie à la croissance rapide de la population et aux années de négligence dans l'entretien des centrales. Aussi, la majorité des habitants de la ville dépendent-ils de générateurs d'appoint. En 2009, on estimait à 66 % les entreprises angolaises disposant de leur propre générateur (ce qui représente le plus grand pourcentage en Afrique).

Selon Empresa Nacional de Eletricidad ENE, la société nationale d'électricité, le gouvernement doit dépenser 17 milliards de dollars américains dans l'infrastructure électrique d'ici 2016. Les infrastructures de distribution d'énergie de la plupart des pays ont été installées avant l'indépendance et ont besoin d'être ou rénovées ou remplacées. En outre, le taux élevé de consommation à Luanda met le réseau existant à rude épreuve.

En dépit des coupures d'électricité actuelles, l'Angola est déjà dans la perspective de l'exploitation de son grand potentiel hydroélectrique et envisage d'exporter l'énergie électrique dans la région. Depuis 2010, le gouvernement

a annoncé qu'il allait rejoindre la RDC, l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana dans le projet intégré d'énergie. À cet effet, il a intensifié les dépenses dans ses projets d'électricité, ainsi que la réhabilitation des vieilles centrales hydroélectriques existantes. En plus le gouvernement prévoit de construire de nouvelles centrales électriques, à l'exemple de celui en étude sur la rivière Cunene à la frontière avec la Namibie.

Source : Economist Intelligence Unit, 2011



Graphique 5.4 : Comparaison entre l'augmentation de la puissance installée et le taux moyen de croissance économique 2000-2009.

Source : PEAC 2010 et CNUCED 2011 (taux de croissance économique).

Ainsi, la production d'électricité est restée insuffisante (voire fig.) dans la quasi-totalité des États pour répondre à cette demande croissante. C'est ce qui explique d'ailleurs le faible niveau de développement de l'Afrique centrale qualifié de « pauvreté énergétique ».

5.2.2. Lien entre énergie et développement

L'évolution de la consommation d'énergie peut être considérée comme la résultante de plusieurs facteurs parmi lesquels la croissance économique (PIB), dont la hausse est en général souhaitée. Le défi majeur est donc celui de la fourniture d'énergie, satisfaisant les besoins de la croissance économique et sociale, et ne compromettant pas les besoins des générations futures. Aussi, à travers le taux d'accès, le taux de desserte géographique et la consommation, nous allons analyser le lien entre l'énergie et le développement.

Taux d'accès à l'électricité et taux de desserte géographique

La demande en électricité est déterminée par le prix, les revenus des ménages, l'évolution démographique et la croissance économique. Le taux d'accès à l'électricité³⁷ est un indicateur du niveau de déploiement de l'électrification dans les ménages. L'accès aux services énergétiques propres, sûrs et abordables est une condition nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il permet aux communautés d'éclairer leurs maisons et leurs écoles, de nourrir leurs enfants et de rester en bonne santé.

Bien que le potentiel hydroélectrique de l'Afrique se situe en Afrique centrale (RDC grâce au fleuve Congo et Cameroun), une bonne frange de la population n'a toujours pas accès aux services énergétiques. Il est inférieur à 5 % au Burundi, en RCA et au Tchad, égal à 11 % en RDC, inférieur à 30 % en Angola, au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale. Les valeurs les plus élevées sont observées au Gabon et à São Tomé, où le taux a atteint en 2009 respectivement 37 % et 49 %.

Dans la zone urbaine, le taux d'accès à l'électricité est inférieur à 25 % au Burundi, au Tchad et en RCA ; il atteint 62 % à São Tomé et 71 % en Guinée équatoriale, mais reste inférieur à 50 % dans les autres pays. Dans la zone rurale, il ne dépasse pas les 2 % au Burundi, au Tchad et en RCA, avoisine 4 % en RDC, reste inférieur à 10 % en Angola, au Cameroun et en Guinée équatoriale, à 20 % au Congo et au Gabon. Enfin il atteint 34 % à São Tomé.

Pays	% d'élect. global	% d'élect. urbain	% d'élect. rural
Angola	26	48	10
Burundi	3	25	1
Cameroun	29	45	9
RCA	5	15	1
Congo	30	40	15
Gabon	37	40	18
Guinée-Équa.	27	71	8
RDC	11	25	4
STP	49	62	34
Tchad	4	16	2

Tableau 5.3 : Taux d'accès à l'électricité en Afrique centrale, 2009

Source : PEAC 2010.

37. En réalité, les valeurs officielles sont le plus souvent inférieures à la réalité, du fait de l'existence, surtout en milieu urbain, de branchements secondaires et de branchements clandestins, qui par définition ne sont pas repris dans la liste des abonnés officiels.

On constate que les zones rurales sont moins bien loties. Et, concernant le taux de desserte géographique³⁸, il est très faible dans les pays à superficie étendue à l'instar du Cameroun et de la RDC. L'accroissement de l'accès à l'électricité a deux impacts directs : il permet l'augmentation de la production par l'usage des machines, ce qui peut en milieu rural augmenter les rendements agricoles ; il est aussi à l'origine de la multiplication des activités génératrices de revenus et des emplois qui conduisent à accroître les revenus des ménages ruraux. Cette augmentation des revenus et de la production agricole concourt à l'amélioration des conditions de vie, et donc à la réduction de la pauvreté et de la faim. Ainsi, les très faibles taux d'accès à l'électricité entravent le développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale et sont à l'origine du faible niveau de consommation. Pour Pablo del Río (2006), l'électrification peut contribuer de manière substantielle à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'électrification peut contribuer de manière substantielle à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Encadré 5.2 : Lien entre énergie et réalisation des OMD

1. **Réduire l'extrême pauvreté et la faim** : l'accès à l'électricité est important car il permet l'introduction de la mécanisation dans l'agriculture, d'accroître la production agricole et est à l'origine de création des activités génératrices de revenus et des emplois qui conduisent à l'augmentation des revenus ménages ruraux.
2. **Assurer l'éducation primaire pour tous** : l'énergie électrique à l'école favorise les enseignements, surtout techniques, où sa disponibilité facilite l'utilisation du matériel destiné à la formation des élèves.
3. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** : les services énergétiques favorisent une plus grande éducation des filles qui peuvent se libérer des corvées domestiques (recherche du bois en forêt, approvisionnement en eau, etc.) ; ils réduisent le temps de cuisson au bois de feu et diminuent les effets des fumées inhalées ; ils permettent enfin de multiplier les activités génératrices de revenus par les femmes.

38. Le taux de desserte géographique s'exprime comme le rapport entre le nombre des localités électrifiées sur le nombre total des localités. Le nombre de localités d'un pays étant généralement constant, le taux de desserte constitue un bon indicateur de politique nationale d'électrification.

4. Réduire la mortalité infantile : les services énergétiques favorisent l'hygiène de la mère et de l'enfant, ainsi que l'efficacité des services de santé de proximité pour les enfants de jeune âge, permettent la conservation des vaccins et des médicaments et empêchent aux enfants de respirer la fumée provenant de l'utilisation du bois de feu ou des lampes à pétrole.

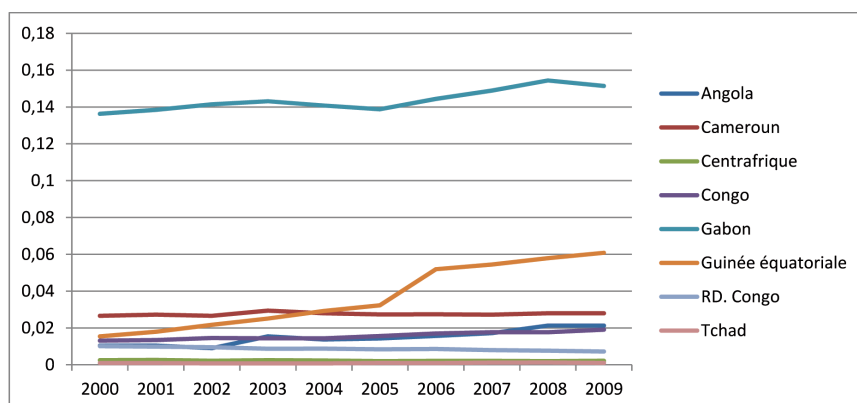
5. Améliorer la santé maternelle : les services énergétiques améliorent la santé maternelle en favorisant une meilleure couverture vaccinale (conservation des vaccins à proximité des populations) ; ils améliorent les conditions d'accouchement par l'éclairage des salles et l'usage des appareils modernes ; ils favorisent l'affectation des spécialistes dans les zones rurales et améliorent les conditions de travail dans les centres de santé.

6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies : permet par exemple la conservation des vaccins et autres, et stoppe donc la propagation des maladies.

7. Assurer un environnement durable : les services énergétiques sont essentiels pour un approvisionnement continu en qualité et en quantité de l'eau potable, par l'usage des pompes électriques.

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : il s'agit pour le gouvernement de faciliter la mise en place d'une politique de maîtrise de l'énergie comprenant au moins un volet efficacité énergétique, un volet énergies renouvelables, un volet social (tarification), un volet réglementaire de facilitation des partenariats publics-privés, dans une optique de convergence des politiques et de renforcement des capacités.

D'ailleurs, la puissance moyenne par habitant qui renseigne sur l'utilisation de l'électricité mise à la disposition des consommateurs est également un bon indicateur d'accessibilité.



Graphique 5.5 : Puissance moyenne par habitant (kW/hab).

Source : PEAC 2010

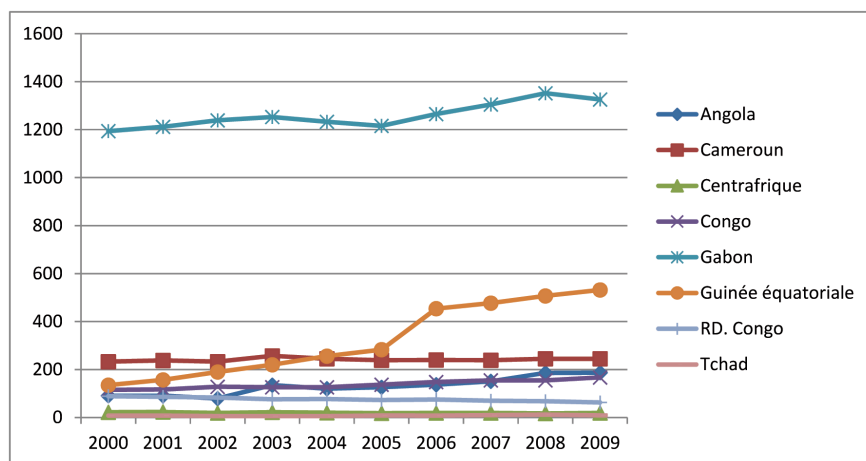
D'après donc le graphique ci-dessus, la puissance moyenne appelée par habitant pendant les dix dernières années (2000-2009) : (i) stagne autour de 1 W au Tchad et en RDC, de 2 W en Centrafrique, de 27 W au Cameroun et de 14 W au Gabon ; (ii) a progressé de 13 W à 19 W, soit une progression de 33 % au Congo ; (iii) a doublé en Angola, passant de 10 W à 21 W ; (iv) a quadruplé en Guinée équatoriale. On constate ainsi une disponibilité très médiocre de l'électricité dans les pays d'Afrique centrale en dehors de quelques pays producteurs de pétrole (Angola, Guinée équatoriale, Congo).

Ce qui nous amène à conclure à une prédominance de l'éclairage dans la consommation des ménages. On peut aussi noter le faible ratio d'utilisateurs raccordés au réseau de la société d'électricité et la prédominance des autoproducteurs comme c'est le cas dans le secteur minier en RDC, comme facteurs explicatifs de la sous-consommation.

En filigrane, il apparaît que l'augmentation du niveau de vie des populations est liée à celle de la consommation d'électricité.

Consommation par habitant

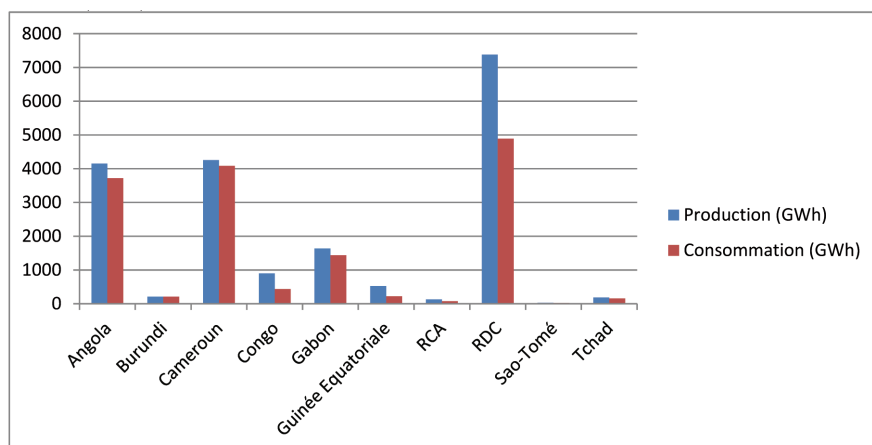
Il indique le niveau global d'électrification d'un pays. Trois pays présentent des niveaux de consommation inférieur à 100 kWh/hab. Le Tchad a le niveau le plus bas, suivi de la Centrafrique et de la RDC. Ces pays cumulent ce niveau avec une très faible évolution, voire une régression de la consommation depuis dix ans. Au niveau de la consommation, le Gabon se démarque nettement. Il est suivi d'assez loin par la Guinée équatoriale, qui a multiplié par plus de quatre sa consommation en moins de dix ans, passant de 135 à 533 kWh/hab. Cette évolution spectaculaire s'explique en Guinée équatoriale par l'industrialisation accrue du pays suite au boom pétrolier. Au Gabon, le niveau de consommation s'explique par l'augmentation conjuguée du niveau des populations et l'amélioration du service électrique en milieu urbain. Le Cameroun et le Congo sont restés presque stagnants, passant respectivement de 233 à 245 kWh/hab et de 115 à 167 kWh/hab entre 2000-2009. Cette quasi-stagnation indique le déficit croissant entre l'offre d'énergie et la consommation d'énergie électrique, qui elle-même suit le rythme de croissance de la population.



Graphique 5.6 : Consommation par habitant (kWh/hab).

Source : PEAC.

Compte tenu du fait que les compagnies d'électricité ne parviennent pas à raccorder tous les ménages qui en font la demande et que ceux-ci s'alimentent majoritairement auprès des ménages abonnés, on peut donc raisonnablement penser que la consommation par habitant (électricité en basse tension) par an évolue essentiellement avec le taux de variation des non-abonnés. Cette pratique a pour conséquence d'accentuer la sous-estimation de la demande (graphique 5.6).



Graphique 5.7 : Comparaison production et consommation totale des pays de l'Afrique centrale en 2008 (GWh).

Source : PEAC.

Les écarts observés dans les graphiques 5.6 et 5.7 suggèrent que le marché de l'électricité se caractérise au niveau des pays de l'Afrique centrale par une disparité entre l'offre et la demande, la production et la consommation ; un accès très faible des populations mais contrasté (3 % pour le Tchad, 21 % l'Angola, 56 % pour le Cameroun) ; une diminution de la consommation de 15 238 GWh en 2008 à 14 307 GWh en 2009 due au déficit d'énergie distribuée pour le Gabon, et enfin une stagnation de la consommation due essentiellement à l'irrégularité de sa disponibilité. Le faible niveau d'offre d'énergie s'explique aussi entre autres par le déficit des ressources hydriques observé au cours des dernières années, la vétusté des installations et le manque de maintenance des équipements de production.

Le marché de l'électricité se caractérise au niveau des pays de l'Afrique centrale par une disparité entre l'offre et la demande.

Les effets d'un accès à l'énergie accru sur la vie sociale sont multiples. Par exemple, dans le cas où l'énergie électrique est fournie à une communauté retirée et non reliée au réseau, il est généralement admis que cette électrification peut améliorer l'éducation des enfants, générer des revenus supplémentaires et réduire l'exode rural (voir par exemple Shumacher, 1973).

L'accès à l'énergie peut également jouer un rôle majeur dans le décollage industriel de la région³⁹, par exemple en permettant la création d'ateliers d'usage du métal, qui sont un prérequis à la production d'éléments de machines. De nombreuses études (sur cent cinquante et un pays) ont porté sur la corrélation entre la consommation énergétique d'un pays avec certains indicateurs sociaux comme la mortalité infantile, la fécondité, etc. (Jones et al., 1996 ; Kanagawa et al., 2008).

L'accès à l'énergie peut également jouer un rôle majeur dans le décollage industriel de la région.

Ces études montrent ainsi une bonne corrélation entre quatre indicateurs sociaux (PNB, taux d'alphabétisation, mortalité infantile, fécondité) et la consommation d'énergie/capita. Une hausse de la consommation

39. En moyenne et haute tensions, la demande en énergie électrique est principalement déterminée par les besoins industriels, donc fortement corrélée avec la croissance économique. Des études ont montré que le déficit énergétique bride la croissance économique.

d'énergie va de pair avec un accroissement du taux d'alphabétisation, et une baisse du taux de mortalité et de fécondité.

Outre la disponibilité de l'énergie (en nombre de MJ bruts), il s'agit également de s'intéresser au type de combustible employé, et à l'efficacité du matériel de transformation énergétique. Il est évident que, même si une quantité égale d'énergie brute est disponible, un foyer à bois d'un rendement de 30 % aura un *output* totalement différent d'un brûleur à gaz de 70 % de rendement. Comme indiqué plus haut, les régions rurales des pays de l'Afrique centrale ont principalement recours à la biomasse comme combustible pour la cuisine et pour le chauffage. Cette utilisation du bois⁴⁰ n'est pas sans poser certains problèmes, qui ralentissent le développement socio-économique de la région (PNUD, 2002 ; Kanagawa et al, 2006).

La récolte de bois est une tâche qui est généralement laissée aux femmes et aux enfants. Dans les régions rurales d'Afrique centrale, beaucoup de femmes portent 20 kilos de bois sur une distance moyenne de 5 kilomètres chaque jour. Cette corvée de collecte de bois de feu donne moins de temps aux femmes rurales pour les activités productrices de revenus, induisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté. De plus, les équipements rudimentaires (foyers trois pierres) de consommation du bois d'énergie exposent les femmes et les enfants à la chaleur des foyers ouverts, et aux fumées de combustion de bois de feu et de charbon. Ces fumées, qui contiennent plusieurs substances chimiques nocives pour la santé (monoxyde de carbone, oxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.) sont responsables de 1,6 million de décès par an dans les pays en développement (OMS, 2005).

La collecte du bois s'effectue souvent au détriment de la forêt locale, réduisant ainsi la biodiversité, la capacité des sols à retenir l'eau des pluies, etc. L'utilisation de la biomasse comme combustible réduit la fertilité des sols car la biomasse et le fumier sont également utilisés comme engrais. Kanagawa (2006) propose un schéma synthétique des effets induits par un accès accru à l'énergie. Pour lui, les quatre grands domaines bénéficiant de l'accès à l'énergie sont la santé, l'éducation, le revenu et l'environnement. Par là, il apparaît que l'énergie permet la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (figure 5.1).

34. Le bois et ses dérivés constituent les sources d'énergie les plus utilisées par les ménages africains – surtout ruraux – en raison de leur disponibilité et de l'absence de droits de propriété privée sur les ressources forestières, qui en font une ressource quasi gratuite au niveau individuel.

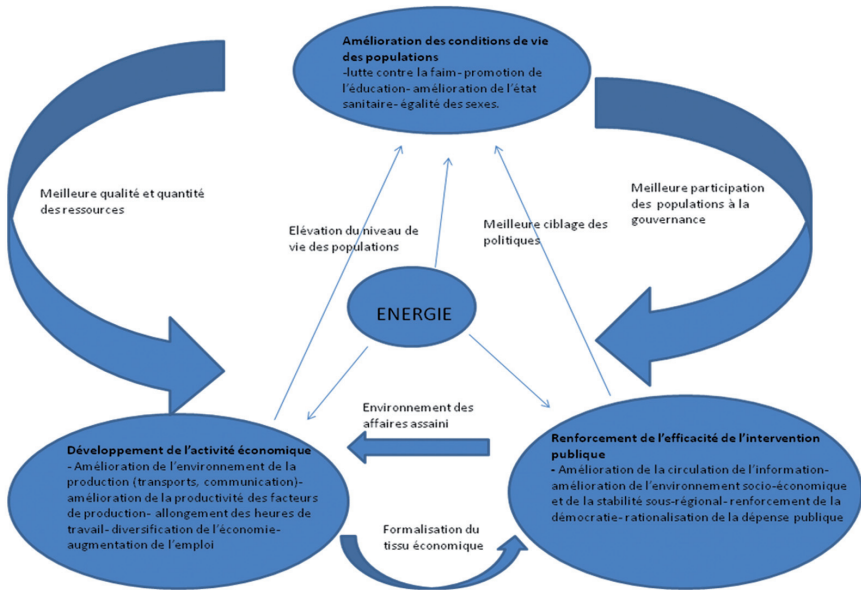


Figure 5.1 : Rôle de l'énergie dans l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement

Source : BAD, ACDE, CEA.

De ce qui précède, on peut conclure que l'accès à l'énergie permet :

- d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- de renforcer l'efficacité de l'intervention publique ;
- de développer l'activité économique.

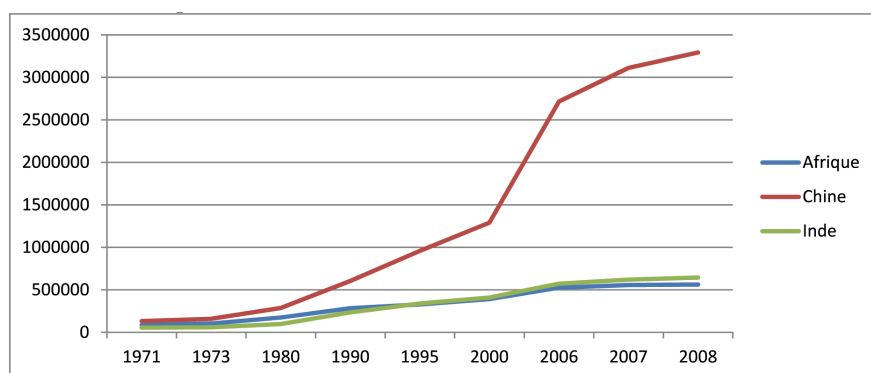
Ceci a d'ailleurs été le cas des pays industrialisés qui est traité ci-dessous.

Le cas des pays industrialisés

Dans les années 1950 et 1960, la croissance économique des pays de l'OCDE s'est accompagnée d'une croissance de la consommation d'énergie du même ordre : 10 % de croissance du PNB nécessitait 10 % d'énergie en plus (élasticité-rapport entre l'accroissement de la demande d'énergie et accroissement du PNB-égale à 1). Plus tard l'élasticité s'est fortement réduite dans les pays OCDE : la croissance s'est faite dans le secteur des services, beaucoup moins consommateurs d'énergie que l'industrie.

En revanche, l'élasticité reste élevée (proche de ou supérieure à 1) dans les pays émergents (Chine en particulier). En comparant la

consommation d'électricité entre la Chine (Hong Kong et Macao), l'Inde et l'Afrique, on observe un grand écart de la Chine par rapport à l'Inde et l'Afrique. Les différences observées au niveau de la population (Chine 1 350 000 000 habitants ; Inde 1 147 995 898 habitants ; Afrique 965 000 000 habitants) n'expliquent pas cet écart. En revanche, les taux de pauvreté qui sont respectivement de 4,6 % pour la Chine, 40 % pour l'Inde et 50 % pour l'Afrique semblent confirmer qu'il y a une corrélation positive qui existe entre le niveau de consommation d'électricité et le niveau de développement. À cela on peut ajouter les différents taux d'électrification qui sont de 80 % pour la Chine, 40 % pour l'Inde et 30 % pour l'Afrique.



Graphique 5.8 : Consommation totale d'électricité (GWh)
en Chine (Hong Kong et Macao), en Inde et en Afrique.

Source : IEA.

Ce qui montre que les services énergétiques contribuent de façon significative à l'impulsion des secteurs de développement économique et social, ainsi qu'à toutes les activités humaines pour l'atteinte de meilleures conditions de vie. Ceci explique le retard des pays d'Afrique centrale, dû en partie à la sous-consommation causée essentiellement

par le rationnement des entreprises installées.

Les pays d'Afrique centrale, pour leur développement, doivent inscrire la sécurité d'approvisionnement comme gage de réussite.

Les pays d'Afrique centrale, pour leur développement, doivent inscrire la sécurité d'approvisionnement comme gage de réussite. Car ils ont l'obligation de satisfaire un certain nombre d'exigences, notamment la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services

sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, autant d'axes requérant des services énergétiques.

Ce chapitre a montré que malgré d'abondantes ressources hydriques, gazières et pétrolières, la capacité totale de production installée de l'Afrique centrale en énergie électrique est insuffisante. Or, l'accès à l'énergie est essentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Aucun pays au monde n'a pu développer son économie sans un apport abondant d'énergie.

Conscients de l'impact négatif qu'une carence énergétique peut avoir sur le développement socio-économique, les pays de l'Afrique centrale se sont engagés dans des politiques et des programmes nationaux et sous-régionaux ambitieux.

■ 5.3. Les politiques énergétiques nationales et sous-régionales

5.3.1. Les politiques sectorielles nationales

Organisation institutionnelle et réglementaire du secteur de l'électricité

En matière d'organisation institutionnelle, les pays de l'Afrique centrale ont eu du retard dans la mise en œuvre des réformes par rapport aux autres régions du monde. Toutefois, certains ont amorcé ces réformes, surtout dans le sous-secteur de l'électricité avec la participation du secteur privé. Au cours des dix dernières années, près de 80 % des pays de la sous-région ont confié la gestion du sous-secteur de l'électricité au secteur privé, tout en gardant le mode d'entreprise publique intégrée, en dehors de São Tomé e Príncipe qui a opté pour la dé-intégration. Cinq seulement ont adopté un organisme de réglementation (Angola (institut), Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon). Dans ces pays, les membres du conseil d'administration des organes de régulation sont nommés par le pouvoir central et doivent lui rendre compte. Ces organes ne sont donc pas indépendants. Les investisseurs potentiels peuvent donc pour cette raison être dissuadés d'investir dans le secteur de l'électricité. Ce qui pose la question de l'opportunité d'une régulation sous-régionale.

Les pays de l'Afrique centrale ont eu du retard dans la mise en œuvre des réformes par rapport aux autres régions du monde.

Toutes les réformes n'ont pas donné les résultats escomptés.

Cependant, toutes les réformes n'ont pas donné les résultats escomptés, notamment en matière de privatisation des opérateurs traditionnels,

que cela soit sous forme de contrat de concession classique ou d'affermage. Ce processus de réforme législative a été engagé autour de plusieurs axes : la

transformation en sociétés commerciales des entreprises d'État, la surveillance réglementaire, l'autorisation d'exercice accordée aux IPP et la séparation verticale (base de données – secteur énergétique de l'AICD). Mais de nombreux problèmes demeurent. Malgré les différents codes et lois qui libéralisent le secteur électrique dans les pays de l'Afrique centrale, seuls le Cameroun (AES-Sonel) et le Gabon (SEEG) sont les pays de la sous-région qui ont réussi à donner la gestion à des sociétés privées. Les autres tentatives comme les cas du Tchad et du Congo n'ont pas abouti. Il s'en est suivi une rupture (cas de l'ex-STEE au Tchad) et un retour à l'opérateur traditionnel (cas de la SNE au Congo). Le tableau 4 donne une synthèse des réformes entreprises au niveau du secteur électrique dans la sous-région Afrique centrale.

Seuls l'Angola et le Cameroun ont confié la production d'électricité au secteur privé, alors que le transport de l'électricité reste sous le contrôle de l'État dans tous les pays de l'Afrique centrale. En revanche, l'électrification rurale ne demeure soumise à la régulation qu'en Angola, au Burundi et à São Tomé.

Sur un tout autre plan, la dé-intégration n'a pas souvent fait l'objet de prise en compte dans la gamme de réformes adoptées dans la sous-région, à savoir la séparation entre la production, le transport et la distribution pour instaurer la concurrence dans la production et l'offre. En effet, les entreprises sont de petite taille dans tous les pays d'Afrique centrale et une telle réforme n'aura pas l'impact attendu. Une évaluation au niveau mondial de Besant-Jones (2006) permet de conclure que la restructuration du secteur de l'électricité est efficiente (elle peut susciter de concurrence) que dans les pays assez grands nécessitant l'emploi de plusieurs centrales. À cet effet, il est important d'accélérer les réformes afin de minimiser l'intégration verticale entre l'activité de production, celle du transport et celle de la distribution. La croissance des interconnexions physiques peut donc étendre le marché.

Pays	Principaux textes	Opérateurs	Organe de régulation	Opérateur rural
Angola	Loi 14-A du 26 mai 1996 et les textes subséquents	ENE, entreprise publique intégrée EDEL, entreprise publique de distribution	IRSE (Institut de régulation du secteur électrique)	ENE
Burundi	Loi 1/014 du 11 août 2000	REGIDESO Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Électricité	DGHRE Direction Générale de l'Hydraulique et l'Energie Rurale.	DGHRE
Cameroun	Loi n° 98/022 du 24 décembre 1998 et les textes subséquents.	AES-SONEL entreprise privé intégré	ARSEL Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité.	AER Agence d'Électrification Rurale
RCA	Ordonnance n° 05001 du 1 ^{er} janvier 2005	ENERCA, entreprise publique intégrée.	ARSEC (Agence autonome de régulation du secteur électrique centrafricain)	ACER (Agence autonome d'électrification rurale)
Congo	Loi n° 16-2003 du 10 avril 2003 Loi n° 14-2003 du 10 avril 2003	SNE, entreprise publique intégrée	ARSEL (Agence de régulation du secteur de l'électricité)	ANER (Agence nationale d'électrification rurale)
RDC	Principe de base du fonctionnement du secteur affirme le droit pour la puissance publique (État) de réaliser le service public ou de permettre à d'autres acteurs de le réaliser.	SNEL, entreprise publique intégrée	N'existe pas pour le moment	N'existe pas pour le moment
Gabon	Secteur de l'électricité institué en service public dont le responsable est l'État et en détient le monopole	SEEG entreprise privé intégrée	ARSEE (Agence de régulation du secteur eau potable et énergie électrique)	N'existe pas pour le moment
Guinée-Équa.	État, propriétaire des infrastructures électriques	SEGESA, entreprise publique intégrée ENERGE, entreprise publique intégrée	N'existe pas pour le moment	N'existe pas pour le moment
Tchad	Loi 14/PR/1999 de 1999	SNE, entreprise publique intégrée	N'existe pas pour le moment	N'existe pas pour le moment
STP	État, propriétaire des infrastructures électriques	EMAE, entreprise publique dé-intégrée (production-distribution)	N'existe pas pour le moment	N'existe pas pour le moment

Tableau 5.4 : Synthèse de la structure institutionnelle du secteur électrique dans la sous-région Afrique centrale

Source : PEAC 2010.

Les normes et les réglementations relatives aux infrastructures sont des défis auxquels est confronté le secteur de l'électricité dans les pays d'Afrique centrale. Une bonne régulation du secteur de l'énergie faciliterait les procédures et limiterait les conflits entre les investisseurs et les entités publiques. Le rôle de l'État est donc de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles juridiques au moment de la cession.

L'environnement réglementaire dans de nombreux pays de la sous-région constitue toutefois un obstacle à l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'énergie. Le manque d'un bon cadre réglementaire constitue une entrave au cours des appels d'offres, ainsi qu'aux contrats

L'environnement réglementaire dans de nombreux pays de la sous-région constitue toutefois un obstacle à l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'énergie.

et licences, ce qui n'encourage pas assez de soumissionnaires. Cela a été le cas du Cameroun, où le service public de l'électricité Sonel a fait l'objet d'une concession à un opérateur privé. Les exemples sont nombreux et diversifiés avec une participation limitée du secteur privé à investir dans le secteur.

Les procédures relatives à la passation des marchés doivent être aussi claires et transparentes que possible, spécifiant les limites et les conditions de l'appel d'offres, ou incitant les entreprises privées à se conformer aux prescriptions – la Zambie, par exemple, a mis en place une notation de « l'émancipation économique des citoyens » qui permet d'apprécier dans quelle mesure ces entreprises recourent à des produits ou de la main-d'œuvre de source locale. Une autre solution consiste à recourir aux contrats de vente à terme, où les entités publiques et privées s'entendent sur l'achat et la vente d'actifs à une date ultérieure prédéterminée.

Au-delà de ces problèmes institutionnels, les pays de l'Afrique centrale ont été incapables de maintenir les prix à un niveau très bas, malgré les énormes subventions dont a bénéficié le secteur énergétique.

Les systèmes tarifaires

Les tarifs à l'énergie de la quasi-totalité des pays de l'Afrique centrale sont mal conçus et administrés. Concernant le secteur des hydrocarbures, la fixation des tarifs, leur mise en application et leur révision comptent parmi les problèmes majeurs auxquels se heurtent les pays de l'Afrique centrale. Il est observé une disparité en matière de prix dans le secteur pétrolier, et trop dissonante par contre dans le secteur gazier (tableau 5.5). Un moyen pour y remédier consiste à fixer des tarifs pluriannuels en prévoyant des clauses de révision automatique prenant en compte l'inflation et les variations de coût. Ces tarifs doivent être rendus publics par le biais de brochures d'information gouvernementales, de sites web des entités publiques, de rapports annuels ou d'autres tribunes publiques.

Pays	Prix des hydrocarbures (FCEA)			
	Essence super	Pétrole	Gasoil	Gaz
Cameroun	569,00	350	520	6 000/12,5 kg (2006)
Congo	595	320	475	5 850/12,5 kg
Gabon	500	275	430	6 000/12,5 kg
Guinée équatoriale	480	350	221,50	7 500/12,5 kg
RCA : importations Cameroun et RDC	780	580	750	12 500/12,5kg
STP	655	-	590	20 000/12,5 kg
Tchad	590 grosses entreprises ; 550 petites entreprises		590 GE 550 PE	

Tableau 5.5 : Les prix dans le secteur des hydrocarbures

Source : CEMAC.

Les pays ne disposant pas d'usine de raffinerie sont exposés à la hausse des produits pétroliers due essentiellement aux coûts de transports (Tchad, Centrafrique). Dans ce cas de figure, il serait intéressant qu'un système de canalisation transfrontalier soit mis en place pour réduire les coûts et rendre le système robuste et fiable.

Concernant le secteur électrique, le tableau fait apparaître quelques méthodes de tarification. Certains pays pratiquent des tarifs différenciés selon la nature de la consommation – résidentielle, haute tension et basse tension –, ou selon la nature de la prestation – distribution, production, transport, réseau indépendant. Dans la plupart des pays de l'Afrique centrale, l'application des tarifs de l'électricité est de loin inférieure aux prix de revient et affecte négativement la trésorerie des entreprises étatiques. Ceci est la conséquence de la limitation de la capacité de transport, l'insuffisance des lignes de très haute tension et le renchérissement des produits pétroliers.

		SNEL	SEEG	SNE	STEE	ENERCA	AES- SONEL
		RDC	Gabon	Congo	Tchad	RCA	Cameroun
Tarif social (E = 100 kWh/mois)	1 kW	2,65	7,13	9,94	11,07	16,90	11,5
Usage domestique monophasé (E = 200 kWh/mois)	2 kW	3,90	11,52	6,72	25,60	16,94	11,5
	4 kW	3,90	15,10	6,72	25,60	16,30	11,55
Usage domestique triphasé (E = 600 kWh/mois)	6 kW	8,70	15,90	6,72	25,60	16,94	12,73
	10 kW	8,70	16,64	6,72	25,60	16,51	12,73
Usage commercial triphasé (E = 1 800 kWh/mois)	12 kW	11,00	17,23	6,40	26,75	16,80	14,94
	15 kW	11,00	17,58	6,40	26,75	16,66	15,70
Semi-industrie & force motrice (E = 2 500 kWh/mois)	20 kW	15,00	14,76	5,64	23,26	14,27	14,09
	25 kW	15,00	15,80	5,64	23,26	14,13	15,00
Moyenne tension (E = 35 000 kWh/mois)	250 kW	9,80	16,17	7,60	19,33	11,91	13,17

Tableau 5.6 : Tableau comparatif des tarifs (cents US/kWh)

Pour résoudre la tendance des prix élevés et la garantie d'accès des consommateurs, malgré les subventions, les gouvernements sont obligés de pratiquer des prix planchers. Plusieurs approches sont possibles : les subventions croisées, comme en Afrique du Sud, le versement de subventions directement aux IPP ou à la compagnie publique d'électricité concernée, comme au Ghana, au Mali, en Tanzanie et en Ouganda, ou encore des tarifs sociaux, option dans laquelle les pouvoirs publics offrent une quantité limitée d'électricité à un tarif subventionné (Congo).

Pour remédier à ce problème de couverture des coûts et de prix administrés, le NEPAD recommande la promotion des projets sous-régionaux ayant un fort effet intégrateur et permettant de faire des économies d'échelle, principalement dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des transports. C'est dans cette perspective que beaucoup d'États ont mis en place des programmes sous-régionaux.

5.3.2. Les programmes énergétiques sous-régionaux

Les programmes énergétiques de la sous-région

La CEMAC et la CEEAC sont toutes deux engagées dans des programmes de valorisation de l'énergie électrique, pour combler le déficit régional en matière d'électrification.

La CEMAC a adopté en juillet 2005 un Plan d'action pour l'accès à l'énergie (PAEC) 2007-2011, décliné en onze actions stratégiques, avec deux composantes : (i) l'opérationnalisation dans les six États d'un système d'information énergétique (SIEC) ; et (ii) un projet pilote d'électrification intensive périurbaine. Le SIEC, qui ambitionne de doter les États de structures nationales de planification énergétique à même d'élaborer des bilans triennaux, bénéficie d'un appui technique de la coopération allemande et de l'OIF. Le Programme d'électrification périurbaine intensive comprend un volet « Planification » et un volet « Branchement » dont la mise en œuvre est suivie par (i) un Comité régional de coordination (CRC) composé des représentants des ministères en charge de l'énergie et des compagnies d'électricité des États membres, et (ii) une cellule Facilité Énergie (CFE-CEMAC) mise en place à Douala (Cameroun) avec le concours technique et financier de l'Union européenne. Pour le volet « Planification », les études en cours portent sur quatre projets : (i) l'ouvrage hydroélectrique de Dimoli (120 MW) destiné à l'alimentation des zones voisines et l'injection dans les réseaux RCA-Cameroun-Congo ; (ii) les ouvrages Memve'élé (20 MW) et Fe II (36 MW) des régions frontalières et réseaux Cameroun-Gabon ; (iii) l'interconnexion Gabon-Congo entre les ouvrages d'Imboulou et de Gand Poubara ; et (iv) l'interconnexion Maroua (Cameroun)-Ndjamena (Tchad).

Trois de ces projets connaissent un début de mise en œuvre avec notamment le démarrage en 2010 des travaux de construction de la route d'accès à Memve'élé, l'accord de principe de la BDEAC pour le finan-

cement de l'aménagement hydroélectrique de Fe II, et la soumission à la BAD d'une requête conjointe Tchad-Cameroun pour le financement des études complémentaires et des ouvrages d'interconnexion Maroua-Ndjamena.

Le volet « Branchement » du Programme électrification périurbaine porte sur la réalisation, dans le cadre d'une phase pilote, de 125 000 branchements dits économiques dans des zones test périurbaines présentant des indicateurs avérés de pauvreté, la phase « Démultiplication » devant être assurée par les sociétés d'électricité.

Au niveau de la CEEAC, l'objectif général est le développement du potentiel existant et la création d'un marché régional de l'électricité. Pour répondre à cet objectif, une institution spécialisée en charge des matières énergétiques, le Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC) a été créée. Les entreprises nationales d'électricité et les ministères en charge de l'énergie des dix pays de la CEEAC font partie de cette structure qui dispose d'un secrétariat permanent dont le siège est à Kinshasa en RDC. À ce jour, le PEAC, qui a été instituée le 27 janvier 2004 par décision des chefs d'États et de gouvernements de la CEEAC, est encore à un stade embryonnaire sur le plan technique et institutionnel. Les ressources financières du PEAC sont constituées essentiellement des contributions des sociétés et États membres ainsi que des assistances des partenaires de développement.

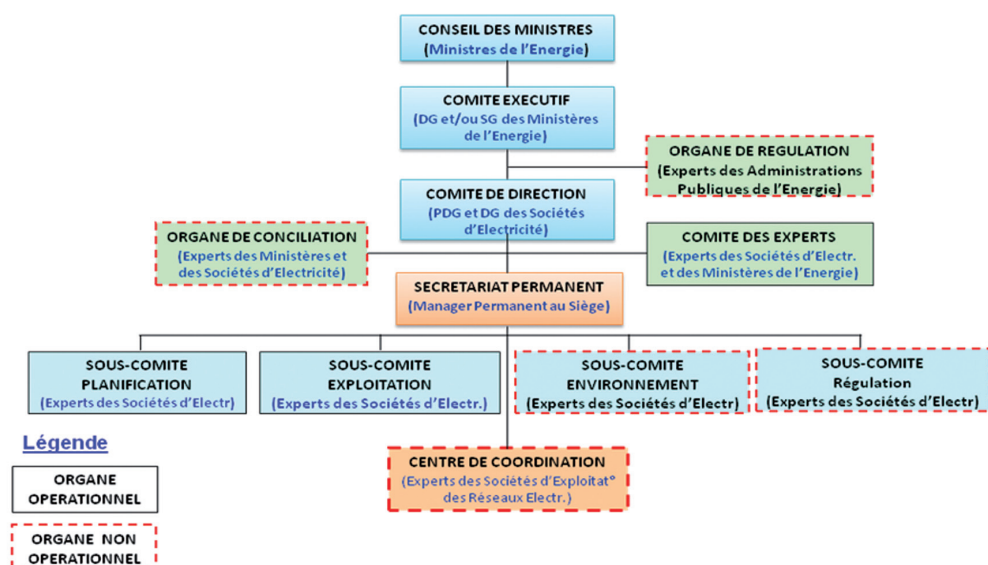


Figure 5.2 : Structure organique du PEAC

Source : PEAC.

Pour la période 2009-2011, cette institution a bénéficié d'une mission d'assistance technique de l'Union européenne visant notamment à renforcer les capacités de son secrétariat permanent et de ses membres dans les domaines suivants : (i) la mise en place d'un marché régional de l'électricité ; (ii) l'exploitation des réseaux interconnectés haute tension (HT) et très haute tension (THT) ; et (iii) le développement d'un cadre régional de régulation des systèmes électriques.

À l'horizon 2025, le PEAC ambitionne de construire des boulevards énergétiques interconnectés et de mettre en place un marché libre d'échange d'énergie électrique efficace et prospère, en vue de valoriser l'énorme potentiel hydroélectrique de l'Afrique centrale. L'objectif affiché est de sécuriser les fournitures d'énergie électrique des pays membres et de satisfaire les besoins en électricité, même en dehors de l'espace CEEAC.

Le PEAC s'est doté d'un Plan d'action à court terme dont les objectifs sont les suivants : (i) la réalisation des études d'ingénierie de détail des infrastructures régionales ; (ii) le bouclage des financements des projets intégrateurs prioritaires (PIP) et du Programme pilote d'électrification transfrontalière (PPET) ; (iii) l'exécution des projets PPET ; (iv) l'harmonisation des plans directeurs nationaux ; et (v) la création d'une base de données des infrastructures énergétiques.

Les programmes en cours portent sur trois composantes majeures, dont deux font partie du Plan d'action à court terme du NEPAD Afrique centrale (PACT-AC). Il s'agit de l'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'Afrique centrale, de la réhabilitation/interconnectivité du barrage d'Inga en RDC et du PPET. Il est à noter que cinq projets parmi les quinze inscrits au titre du PPET ont bénéficié de financements de la Facilité NEPAD/IPPF (Infrastructure Project Preparation Facility) et de la BAD, pour la réalisation des études qui sont pour la plupart dans la phase d'avant-projet détaillé.

La pertinence de ces projets et programmes illustre bien l'importance du potentiel hydroélectrique de la sous-région, et la vocation qu'a l'Afrique centrale de fédérer les autres schémas d'intégration du continent dans le domaine stratégique de l'énergie. Une accélération du processus de mise en œuvre des différents projets est toutefois nécessaire et requiert, au-delà de l'appui des partenaires techniques et financiers, une dotation plus substantielle de ressources financières à la CEMAC et à la CEEAC, au moins pour la phase allant des études techniques aux avis d'appel d'offres (ADO).

S'agissant des interconnexions, les seules existant à ce jour en haute tension (HT) et très haute tension (THT) entre les pays membres de l'Afrique centrale sont celles qui relient la RDC au Congo, la RDC à l'Angola et la RDC au Burundi. Par ailleurs, la RDC est aussi interconnectée avec le réseau du Southern African Power Pool (SAAP) via la Zambie et le Rwanda. Des liaisons transfrontalières existent en moyenne tension entre la RDC et la République centrafricaine, la Zambie, l'Angola et le Burundi.

La figure qui suit représente la situation actuelle de l'interconnexion des réseaux électriques en Afrique centrale et retrace le schéma d'interconnexion envisagée à l'horizon 2025.

Le marché de l'électricité tarde à s'activer dans la sous-région d'Afrique centrale

Dans les conditions actuelles, le marché de l'électricité tarde à s'activer dans la sous-région d'Afrique centrale, les échanges commerciaux étant pour l'instant limités à quelques pays, avec la RDC comme principale source d'approvisionnement. C'est le cas notamment : (i) entre la RDC et le Congo (60 MW) ; (ii) entre la RDC et SAPP via la Zambie (150 MW) ; (iii) entre la RDC, le Burundi, la RCA, le Rwanda et l'Angola pour des ventes transfrontalières en moyenne tension (MT).

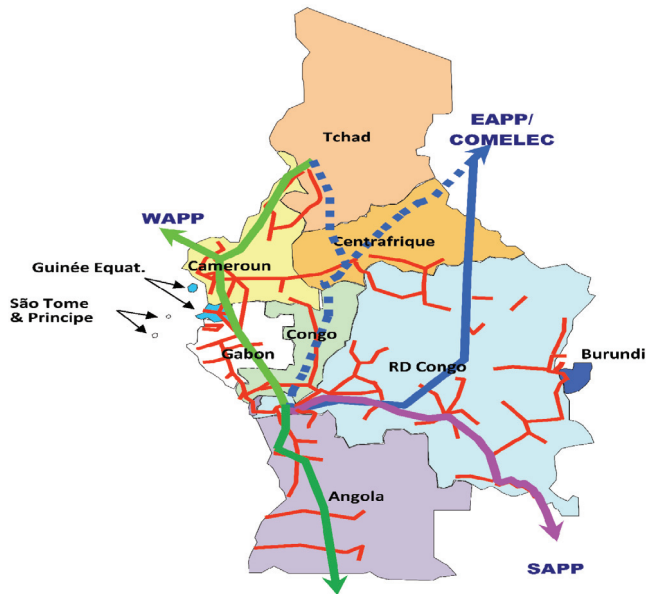
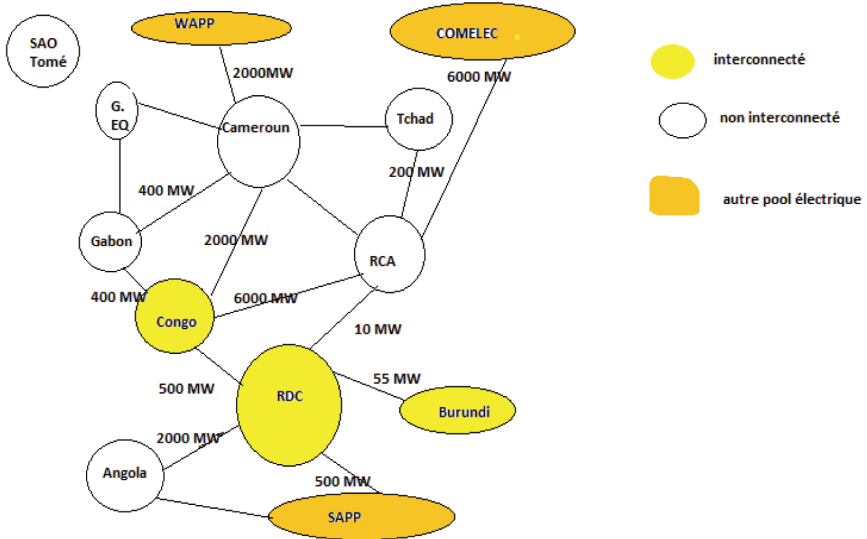
Aussi, le PEAC entend-il : (i) sécuriser les fournitures d'énergie électrique des pays membres ; (ii) faciliter et coordonner la réalisation des projets d'infrastructures électriques régionales (études et exécution physique des projets) ; (iii) organiser le marché régional de l'électricité (mise en place des instruments du marché) ; (iv) accroître le taux d'électrification régional et satisfaire toutes les formes de demande d'énergie électrique.

La réalisation de ces projets pourra à terme résoudre les problèmes de fourniture et d'accès, et ceci trouve d'autant plus de justification sur le plan théorique.

Les pools énergétiques : les débats théoriques

La conception traditionnelle du monopole naturel justifie celui-ci par la décroissance des coûts et les économies d'échelle qui en résulteraient. L'organisation monolithique est préférée à l'organisation concurrentielle parce qu'elle permettrait de produire plus efficacement et à

moindre coût. Cet argumentaire a conduit l'économie normative à préconiser l'organisation monopolistique plutôt que l'organisation atomisée du marché de concurrence parfaite.



Figures 5.3 et 5.4 : Prévision des États de l'Afrique centrale à l'horizon 2025

Source : PEAC 2010.

Le concept d'économie d'échelle permet de montrer qu'une organisation monopolistique est à même d'optimiser le surplus collectif. Ceci est valable pour le secteur de la production énergétique en particulier, étant entendu que de nombreuses études, parmi lesquelles celle de Davidson (2005), ont conclu sur la nécessité de créer des pools énergétiques.

Parmi les sources d'économie d'échelle, A. Marshall distingue celles qui proviennent des phénomènes technologiques liés au processus de production, de celles qui proviennent des phénomènes monétaires liés au pouvoir d'achat des entreprises. Mais, dans la théorie du monopole naturel relative au secteur électrique, ce sont surtout les économies d'échelle d'origine technologiques qui importent comparées aux économies d'échelle d'origine monétaire observées dans les structures oligopolistiques, voire concurrentielles.

En ce qui concerne la production, la taille ou le niveau est source d'économie d'échelle dans la mesure où le poids des coûts fixes qui sont élevés peut être réparti sur un plus grand nombre d'unités. Ceci est particulièrement vrai dans les industries de réseaux hautement capitalistiques comme l'industrie électrique. En effet, quand ces économies existent et sont facilement identifiables, il est alors possible de les mesurer. Jusqu'ici, l'importance des coûts fixes, en impliquant une diminution du coût moyen à chaque fois que la production augmente, peut justifier l'existence de monopole naturel et constitue a priori un des attributs du monopole naturel. Mais certains économistes considèrent que cet argument n'est pas forcément nécessaire et ne permet pas de caractériser systématiquement le monopole naturel. Selon Khan (1993), il est en effet possible de localiser des intervalles où la courbe de coût marginal coupe la courbe de coût moyen, alors que cette dernière continue d'être dans sa phase décroissante.

Toutefois, dans un contexte marqué par les progrès et les innovations technologiques, les expériences survenues ces dernières années ont conduit à mettre en doute l'existence exclusive d'économies d'échelle dans les structures de grande taille, et à mettre l'accent sur la baisse de la taille des installations et sur la viabilité de petits projets faiblement capitalistiques. Cette amélioration des techniques de production a conduit à la limitation des effets de taille en production et à la diffusion de nouvelles possibilités d'investissements dans des techniques de productions divisibles, moins capitalistiques et partant, mieux adaptées au régime concurrentiel et à l'entrée de nouveaux producteurs indépendants. Dans les années 1930 par exemple, il a fallu plusieurs milliers

de dollars américains pour que les MW installés soient optimaux et ce, pour un niveau de capacité qui restait très faible. Mais, depuis les années 1990, avec le développement des turbines à gaz à cycle combiné, il ne faut que quelques milliers de dollars américains par MW pour que le projet soit optimal et économiquement rentable. Il apparaît donc que les projets électriques de quelques MW sont désormais réalisables et rentables sur une petite échelle de production, sans perte significative d'économie d'échelle ou d'efficacité par rapport aux projets de plusieurs MW.

Dans le système de transmission, en considérant que les pertes liées au transport de l'énergie électrique sont inversement proportionnelles à la tension du transfert, il est plus avantageux de transporter l'électricité par des lignes de très haute tension. Dans les pays industrialisés, les interconnexions sont bien développées et créent un système énergétique qui permet d'établir le commerce de l'énergie, de satisfaire la demande et d'assurer les réserves des capacités de production utilisées selon les pointes de consommation. Car l'énergie échangée par les lignes à très haute tension provient principalement des centrales « de base ». Son prix est d'habitude inférieur au prix d'énergie produite localement. Le réseau de transmission connaît l'effet de réseau : toutes les parties interconnectées bénéficient des investissements dans les lignes électriques qui assurent la fiabilité et la sécurité d'approvisionnement. Par exemple, plus un réseau électrique est dense et interconnecté, plus faible sera le coût unitaire de transport que chaque usager doit payer, et plus faible sera finalement la probabilité de défaillance. Les économies d'échelle sont présentes autant au niveau de la ligne même de transmission (l'efficacité du transport à très haute tension) qu'au niveau du système tout entier (la robustesse du réseau). Ainsi, il existe l'échelle minimale de l'efficacité pour les deux : les lignes et le système de transmission.

Il ressort des développements précédents que les pools énergétiques sont un facteur de décroissance des coûts.

À ce sujet, la SAPP (Southern African Power Pool) est un exemple de marché régional de l'électricité ayant fait preuve d'efficacité. Sparrow et al. (1999), Musaba (2005), Bowen et al. (1999) dans un modèle de programmation linéaire ont en effet démontré que, grâce à l'hydroélectricité, la SAPP a produit des bénéfices de près de 100 millions de USD/an, contrairement à certains accords conclus au niveau bilatéral. En prenant pour exemple la SAPP, Plunkett (2004) a fait

Les pools énergétiques sont un facteur de décroissance des coûts.

une étude sur le lancement d'un programme de pool énergétique entre les quatorze États de l'Afrique de l'Ouest. D'après cette étude, la production thermique augmenterait de 19 % et la production d'origine hydroélectrique de 10 %. Sur la période 2001-2020, l'offre d'énergie pourrait s'accroître de 50 % par pays et la réduction des coûts serait de l'ordre de 27 %.

Dans le même ordre d'idées, O'Leary et al. (1998), Graeber et al. (2005) ont démontré l'importance de l'intégration régionale comme source d'économies d'échelles. En outre, Salifou et Lafrance (2002) ont montré dans un programme linéaire que le renforcement de l'intégration régionale est bénéfique à près de 48 % à 54 %. De même, Srivastava et al. (2003), dans une étude sur l'intégration régionale en Inde, ont montré que celle-ci réduit les coûts totaux, les coûts unitaires additionnels, la pollution atmosphérique et améliore la fiabilité d'ensemble du secteur.

À ce propos, E. Gnansounou, H. Bayem, D. Bednyagin, J. Dong (2007) ont fait une estimation comparative entre deux régimes d'interconnexions, avec 2010-2030 comme période de base et un taux d'inflation de 10 %. Le premier cas d'interconnexion porte sur un ou plusieurs pays exportateurs supposés mieux dotés en ressources naturelles que les autres. Il s'agit du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Guinée. Dans le second cas, plusieurs pays se mettent ensemble pour pallier au déficit d'offre d'énergie électrique. Dans le premier régime d'interconnexion, les auteurs font une simulation en considérant le Bénin, le Togo, le Niger et le Burkina-Faso comme des pays importateurs. Ils constatent une augmentation de l'offre d'énergie et de l'énergie importée. En plus, ils notent qu'un déséquilibre entre la production thermique et la production hydraulique rend le système vulnérable. Les pays de ce premier régime bénéficiant d'une production d'origine thermique de 1 % et hydraulique de 99 % sont plus vulnérables que ceux du second régime où la production thermique est de 79 % et la production hydraulique de 21 %. Il ressort que sur une longue période et de façon continue, les bénéfices attendus augmentent et les coûts totaux diminuent dans le cadre de l'intégration régionale, traduisant par là le principe d'économie d'échelles et de coûts décroissants.

En filigrane, dans cette partie il ressort que les programmes énergétiques ont été mal conçus et que les prix sont administrés. Ces réformes ont trouvé leurs limites par leur caractère national. Cependant, il est apparu après une analyse des expériences passées et des débats théoriques que les pools énergétiques, sources d'économie d'échelle, de

décroissance des coûts, peuvent permettre aux pays d'Afrique de relever les deux défis majeurs que sont la fourniture et l'accès.

C'est ainsi que le PEAC, qui est l'organe spécialisé, ambitionne la remise en l'état d'Inga I et II à court terme, le développement d'un réseau régional électrique efficace, et finalement l'exploitation de Grand Inga pour exporter de l'électricité dans tout le continent à long terme. Ce sont là les plans et les objectifs stratégiques prioritaires.

■ 5.4. L'intégration sous-régionale et les pools énergétiques

Les États d'Afrique centrale sont engagés depuis plusieurs décennies dans un processus d'intégration sous-régionale qui vise la construction d'une union douanière, d'un marché commun et enfin l'harmonisation des politiques macroéconomiques, y compris les politiques sectorielles.

À ce niveau, les objectifs définis consistent à intégrer le potentiel existant pour mieux valoriser les complémentarités des infrastructures disponibles. Pour cela elles doivent développer l'interconnexion des infrastructures d'énergie, réaliser la plupart des programmes et projets y afférents et mobiliser d'importants capitaux aux niveaux des États car le secteur reste encore largement tributaire de l'aide publique au développement.

Aussi, les États de la sous-région à travers la CEEAC et la CEMAC visent à réaliser une interconnexion des réseaux électriques existants et enfin, créer un marché régional de l'électricité au lieu des opérations isolées au niveau des États. Ceci pourrait améliorer la fourniture et l'accès.

Les États de la sous-région visent à réaliser une interconnexion des réseaux électriques existants et enfin, créer un marché régional de l'électricité.

Dans cette partie, il s'agit d'aborder « l'instrumentalisation » de ces deux défis, à savoir la fourniture par l'organisation optimale d'une industrie de réseau électrique sous-régionale et la réglementation du secteur pour les problèmes d'accès.

5.4.1. L'organisation optimale d'une industrie de réseau électrique sous-régionale

Les industries de réseaux électriques se sont dans la plupart des cas confinées au seul territoire national, sans tenir compte des avantages

que le développement d'une politique transfrontalière pouvait apporter en termes de sécurité d'approvisionnement, d'allocation optimale des capacités productives, de couverture des coûts, d'augmentation des taux de desserte, de diversification des sources d'énergie, et surtout d'intégration régionale. En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, la situation géographique d'une source d'énergie donnée peut bien se trouver juste à travers une frontière nationale plutôt que dans un point donné éloigné du même pays, permettant ainsi de surmonter les problèmes d'approvisionnement à des coûts compétitifs. Par exemple, le barrage hydroélectrique de Lom Pangar, au Sud-Cameroun, peut plus efficacement desservir la Guinée équatoriale qu'une zone située à l'extrême nord. C'est ainsi qu'afin de traiter les pénuries à court terme et faciliter l'entretien et la stabilité de la tension, l'Europe de l'Ouest a relié l'ensemble de ses réseaux électriques peu de temps après la Seconde Guerre mondiale.

La communauté de 1951 a renforcé la collaboration dans le cadre de l'autarcie, mais, plus récemment, la commission européenne a cherché à créer véritablement les marchés de l'Europe de l'Ouest de l'électricité et du gaz, afin de capturer les avantages mentionnés ci-dessus.

Sur le plan de l'allocation optimale des capacités productives, les rendements d'échelle permettent de mettre en exergue l'intégration sous-régionale des économies comme déterminant principal provoqué par l'inégalité dans la répartition des ressources naturelles. Ainsi, l'intégration du développement de ces ressources pourrait aider à atteindre la sécurité énergétique dans la sous-région, fournir des exportations

Les pools énergétiques vont engendrer des économies d'échelle par le biais de l'optimisation de l'utilisation de ressources énergétiques, la minimisation des coûts d'exploitation, l'augmentation de volumes d'échanges d'électricité entre participants, la gestion plus efficace des déséquilibres saisonniers et météorologiques dans les différentes régions (Cameroun, Tchad) et les régimes et les risques hydrologiques.

significatives au reste de l'Afrique voire du monde, accroître le développement socio-économique et attirer le financement international nécessaire à son développement, afin de faciliter l'intégration rapide des projets énergétiques. L'approvisionnement énergétique frontalier permet ainsi la diversification des économies.

En matière de couverture de coûts et d'apport de capitaux, l'étroitesse des marchés nationaux ne favorise pas les investissements requis pour le développement d'une industrie de réseau

électrique. À cet effet, les marchés voisins peuvent fournir l'échelle nécessaire pour que la concurrence soit efficace. Le Brésil par exemple ne pouvait pas développer une grande partie de l'énergie hydraulique de l'Amazonie.

En termes de niveau de desserte, l'augmentation des taux a été très significative en Afrique australe suite à l'intégration des marchés de l'électricité. L'interconnexion Argentine-Chili a aidé à effectuer l'approvisionnement en électricité du Chili pendant la sécheresse comme le pays dépend entièrement de l'hydroélectricité. Le fait qu'une bonne partie de la population en Afrique centrale est rurale et vit dans des villages dispersés et isolés, a conduit à adopter d'autres formes alternatives d'énergie, notamment celles renouvelables, mais les coûts élevés, les tensions foncières et les problèmes de faim ainsi que les angoisses environnementales nées de la production des biocarburants à base de sources agricoles poussent à plus de prudence quant à leur adoption.

Le développement du marché intégré de l'énergie peut agir par exemple en tant que mesure d'établissement de la confiance et d'augmentation du sentiment d'appartenance régionale. Graduellement, elles peuvent mener à une intégration très rapide des populations. D'une manière primordiale, le développement commun des projets permet de tisser des liens très étroits entre les pays par une collaboration très étroite et une interdépendance accrue des économies.

Il faudrait évidemment du temps pour l'installation de l'équipement nécessaire, afin que les consommateurs puissent apprendre à profiter de leur choix. Dans l'attente de cette mise en place, les autres conditions devront être remplies pour que la fourniture demeure stable. Avant de proposer un modèle de marché, il est opportun de tirer des enseignements des expériences anciennes comme celle de l'Angleterre et de la Californie.

Les conclusions tirées des défauts de l'expérience britannique ont abouti à la formulation d'exigences nécessaires pour que l'architecture du marché garantisse la sécurité d'approvisionnement. Il est impératif de disposer d'un marché véritablement concurrentiel, doté des mécanismes appropriés pour couvrir les risques, et réglementé par une autorité vigilante de surveillance de la concurrence avec une régulation stable et prévisible. Ces exigences seront le point de départ pour l'analyse de la sécurité d'approvisionnement électrique sur le marché sous-régional d'Afrique centrale.

L'architecture du marché prévoit la séparation incomplète des activités de la production et de la transmission, la préservation des entreprises verticalement intégrées.

MODÈLE HYBRIDE : ORGANISÉ ET BILATERAL

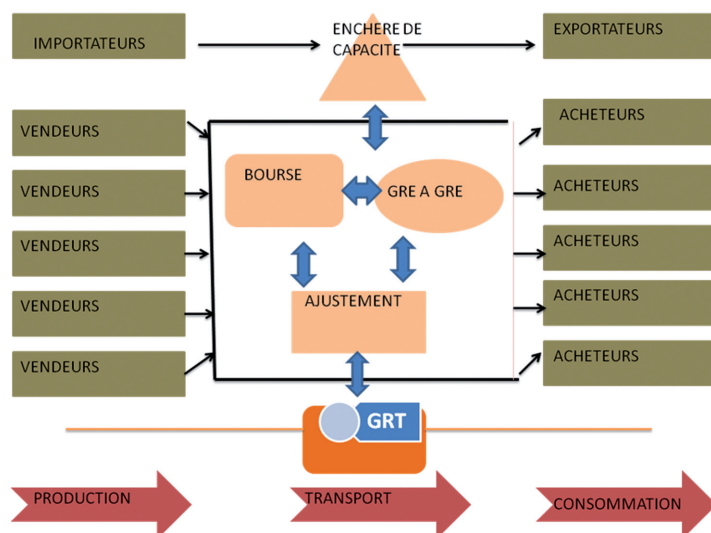


Figure 5.5 : Le modèle d'organisation d'une industrie de réseau électrique (éventuellement gazière) pour les pays de la CEMAC et de la CEEAC

Source : François Boisseleau (2003).

Ce schéma s'oppose à celui d'une bourse d'échanges centralisée qui aurait nécessité de désintégrer verticalement, et de constituer au départ une compétence de gestionnaire de réseau (GRT) indépendant.

Dans ce cadre, les consommateurs éligibles et les fournisseurs d'électricité concluent des échanges contractuels bilatéraux à des prix librement négociés. L'efficacité d'une telle organisation a pour condition le développement d'une dynamique concurrentielle pour la fourniture des contrats correspondants. Pour atteindre cet objectif, il faut rendre le marché « contestable », au sens où l'entrée effective ou potentielle sur le marché pèsera sur les prix et les coûts des producteurs existants, au bénéfice des consommateurs éligibles, ainsi qu'aux non-éligibles via les baisses de coût que le régulateur pourra répercuter sur les tarifs. Les conditions techniques et économiques d'accès aux réseaux joueront à cet égard un rôle déterminant. Car elles peuvent, selon les modalités qui seront retenues, constituer un obstacle au bon fonctionnement du marché, ou au contraire être un facteur de sa « contestabilité ».

La tarification du transport peut par ailleurs favoriser ou non la bonne utilisation des réseaux et de leur sécurité. Elle peut aussi jouer un rôle favorable ou néfaste vis-à-vis du développement et de la localisation de nouvelles capacités de production d'électricité.

Dans la future organisation électrique des pays de l'Afrique centrale devront donc coexister, d'une part, des producteurs en concurrence qui auront le droit d'accéder aux réseaux pour approvisionner des clients éligibles ayant conclu des contrats et, d'autre part, des opérateurs chargés de missions de service public, qui peuvent être intégrés et qui peuvent disposer d'un monopole pour le transport ou la distribution d'électricité, ainsi que pour la fourniture d'électricité aux clients non éligibles.

Afin de faire participer pleinement les États, il serait opportun de privilégier l'« unbundling » patrimonial pour les entreprises existantes et adopter une alternative de « gestionnaire de réseau indépendant ». Elle permettrait notamment aux entreprises verticalement intégrées de rester propriétaires de leurs actifs, mais la gestion devrait être transférée à une entreprise ou à un organisme entièrement indépendant.

Cela produirait des recettes pour les pays exportateurs, réduirait le coût de l'électricité et contribuerait d'une manière générale à l'intégration régionale.

Cette régionalisation va permettre de sécuriser l'approvisionnement en énergie à faible coût des consommateurs existants et de réduire les coûts unitaires de raccordement de nouveaux clients.

5.4.2. La réglementation

La régulation

La régulation du secteur de l'électricité doit être assurée par des agences de régulation dont le rôle est d'assurer l'équité tant du côté des opérateurs sur le plan tarifaire que du bien-être social des usagers. Aujourd'hui, elles sont devenues par leur nombre élevé des charges financières additionnelles dans les pays où elles existent, et ont jusqu'à présent produit des résultats mitigés. Ces agences n'ont pas sauvegardé la redistribution des revenus ou l'emploi. Les exemples de la Côte d'Ivoire et du Cameroun sont assez illustratifs.

Les taux de recouvrement sont en amélioration nette et les projets d'investissements, quand ils ne sont pas financés pour des critères de rentabilité, sont

Les taux de recouvrement sont en amélioration nette et les projets d'investissements, quand ils ne sont pas financés pour des critères de rentabilité, sont tout simplement abandonnés.

tout simplement abandonnés. Aujourd'hui, on assiste au vieillissement des anciennes structures et au renforcement de la capacité de production sur fonds publics provenant des prêts.

Pour beaucoup de théoriciens et praticiens, ces problèmes de contre-performance sont liés à l'indépendance, à la responsabilité et à l'autonomie des agences de régulation.

Concernant l'indépendance, il existe une très forte interférence des États et des institutions financières internationales dans la gestion publique. Les agences de régulation ont souvent face à elle des interlocuteurs plus puissants que les États, et ne peuvent à cet effet éviter la capture. Les problèmes de régulation sortent le plus souvent du champ économique pour se déporter sur le terrain politique. Alors que le régulateur doit être une entité indépendante d'influences économiques et politiques, pour pouvoir assurer ses responsabilités, à savoir la surveillance de la concurrence et du comportement des acteurs sur le marché, la distribution des licences et des concessions permettant l'exercice de fonctions (génération, transmission, distribution) sur le marché, et l'exercice des obligations contractuelles.

À cet effet, une agence sous-régionale de régulation pourrait renforcer la régulation dans les États d'Afrique centrale. Une régulation efficace, transparente et prévisible est la base pour diminuer les risques des investisseurs, garantir le respect des règles du marché et du libre échange d'électricité. La légitimité du régulateur est le nœud du problème et un régulateur sous-régional aura plus d'étendue de pouvoir. À présent, le cadre réglementaire sous-régional n'assure pas une régulation au niveau des pays de la CEMAC et de la CEEAC. Les régulateurs ou États, munis de compétences et statuts différents, ne sont pas capables de coopérer efficacement. Pour changer cet état de chose, il est proposé trois options :

- renforcer la coopération entre les régulateurs nationaux : le PEAC et l'AFREC doivent appuyer la création d'un mécanisme indépendant permettant aux régulateurs nationaux de coopérer et de prendre des décisions sur des échanges transfrontaliers ;
- mettre en place un réseau sous-régional de régulateurs indépendants : dans ce système, le rôle du groupe serait formalisé, et on confierait à cet organe la mission de structurer des décisions contraignantes pour les régulateurs et les acteurs du marché ;
- favoriser la création d'une autorité sous-régionale de régulation : ce serait le moyen le plus simple pour atteindre un

niveau de fonctionnement et une indépendance attendue de régulation.

Ce mécanisme permettrait à l'autorité de régulation sous-régionale de prendre des décisions de nature obligatoire. Par exemple, elle disposerait d'un « pouvoir de réviser » les décisions prises par les GRT individuellement, dès lors qu'elles concernent l'ensemble du marché de la CEMAC et de la CEEAC, comme dans le cas de la création de nouvelles capacités ou des interconnexions.

L'agence de régulation sous-régionale apporterait un cadre pour la coopération entre les régulateurs pour s'assurer d'une bonne harmonisation des politiques. Toutefois, elle ne remplacerait pas totalement les États dans leurs prérogatives régaliennes. Elle doit permettre l'ouverture à la concurrence (la concurrence est censée introduire des prix issus du jeu entre l'offre et la demande qui reflètent la valeur réelle de l'énergie) et faire baisser les prix de l'énergie pour le consommateur final.

Au-delà de ces problèmes d'indépendance, le secteur de l'énergie est caractérisé également par les incomplétudes de contrats inhérents au secteur pouvant provenir des incertitudes environnementales et des impayés de l'État pour la plupart. Ceci rend la relation contractuelle entre l'État et les partenaires privés très difficile.

Sur un tout autre plan, la régulation doit assurer le bien-être social. Pour cela, elle doit veiller à la tarification tant du côté de l'utilisateur que de celui de l'accès des tiers au réseau.

Le système tarifaire à l'utilisateur final

La question du prix sur le marché de l'électricité est très complexe. Même si l'objectif principal de la libéralisation est une meilleure utilisation des ressources et en conséquence, la baisse des coûts et du prix final. Des exemples, comme celui de la Californie, nous montrent que les cycles conjoncturels peuvent provoquer la montée des prix. Les monopoles ont habitué les consommateurs à un prix moyen élevé d'électricité, mais ce niveau était souvent artificiellement abaissé grâce aux subventions.

Les économistes s'appuyant sur la théorie de l'optimum de Pareto justifiaient une tarification au coût marginal (vérité des prix), en impliquant une péréquation temporelle et spatiale des tarifs. Le bien-être social est maximisé lorsque l'utilisateur paie un prix correspondant au coût supplémentaire (coûts fixes anticipés et coûts variables) supporté par

l'entreprise du fait de la présence de cet usager sur le réseau. Si la tarification au coût marginal ne pose pas de difficulté majeure lorsque l'activité se déroule en phase de coûts marginaux croissants (production de l'électricité), il en va différemment lorsque l'on intègre les coûts de transport et ceux de la distribution. À ce niveau, l'entreprise fonctionne en rendements croissants (coûts décroissants), de sorte que toute tarification au coût marginal est génératrice de pertes (puisque le coût marginal est alors inférieur au coût moyen).

La première possibilité est de subventionner (l'État prend en charge le financement des coûts fixes). Mais cette méthode de subventions a entraîné des distorsions coûteuses dans les pays en développement. Jusqu'à présent, la plupart des États sont calés sur les coûts marginaux de long terme de production d'un parc optimal. C'est dans cet abord que la plupart des États de la sous-région ont adopté une tarification non linéaire binôme. Elle permet de connaître ex-post la disposition à payer des clients sans les différencier. En pratique, la tarification binôme par tranches demeure la tarification la plus utilisée en zone CEMAC et CEEAC. Elle est fondée sur une logique économique du respect de l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, avec l'avènement des interconnexions, c'est-à-dire au fur et à mesure que la compétition commerciale et la segmentation des marchés s'accroîtront, elle va permettre une tarification fondée sur la disponibilité à payer de chaque consommateur. Enfin, l'évolution dans le temps des modalités de la concurrence nécessitera de mettre en place un système capable de s'adapter aux modifications du marché. Ce qui va exiger de prendre en compte l'accès des tiers au réseau.

La tarification des charges d'accès au réseau en cas d'ATR

Dès lors que le projet de loi « d'interconnexion » prendra forme, malgré un système de pool (non centralisé), il faudrait prendre en compte la solution de l'accès des tiers au réseau (ATR) réglementé. Les conditions d'accès aux réseaux, notamment la tarification du transport, constituent un élément déterminant pour le développement efficace du marché de l'électricité.

Les observations disponibles des processus de libéralisation de ce secteur, et la perspective des gains que pourrait apporter en Afrique centrale les règles communes pour le marché sous-régional de l'électricité, suggèrent en effet que ces tarifs peuvent, selon les niveaux et

modalités qui seront retenus, constituer un obstacle fort au bon fonctionnement du marché, ou au contraire être un facteur de sa « contestabilité ». La tarification du transport peut par ailleurs favoriser ou non la bonne utilisation des réseaux et leur sécurité, et jouer un rôle favorable ou néfaste vis-à-vis du développement et de la localisation de nouvelles capacités. L'examen des expériences étrangères montre une relative diversité des solutions retenues jusqu'à présent dans ce domaine.

L'absence de référence équivalente dans le domaine de l'électricité a sans doute plusieurs raisons. La première réside dans le fait que l'on en est encore à une phase de tâtonnement. Pourtant, trois caractéristiques constituent de réelles spécificités du transport de l'électricité communes à tous les pays : l'équilibrage instantané du réseau sans possibilité de stockage pour lisser les écarts ; la déconnexion entre les flux physiques et les contrats commerciaux ; enfin la faible part apparente des coûts variables, rendant problématique le financement des réseaux par une tarification marginaliste. Dans ce contexte, une convergence des modalités nationales d'organisation est probable à terme, mais en attendant, une bonne dose de pragmatisme apparaît nécessaire.

Cependant, une approche qui se contenterait de recenser les différents critères auxquels devrait satisfaire la tarification du transport, pour essayer ensuite de faire « au mieux », serait inopportune car elle aboutirait ainsi à une très longue liste d'objectifs qui seraient souvent conflictuels : ne pas opérer de discrimination ; favoriser la « contestabilité » du marché sans stimuler de nouveaux investissements inefficaces (eu égard aux surcapacités des équipements disponibles) ; fournir des signaux pour orienter à court et long termes les choix des producteurs et des consommateurs, ainsi que ceux du gestionnaire de réseau (GRT) ; promouvoir la meilleure utilisation des capacités disponibles ; être vérifiable, simple et lisible ; etc.

Il est impératif d'avoir une perspective économique d'ensemble, sinon le risque est d'établir des arbitrages fluctuants entre ces objectifs, conduisant in fine à faire évoluer la structure du marché au gré de l'importance des pressions s'exprimant dans un sens ou un autre. Au contraire, il semble important dans une phase d'ouverture du marché, d'assurer autant que possible la sécurité des investisseurs pour que ceux-ci puissent forger leurs anticipations.

L'organisation et la tarification de l'accès au réseau de transport et de distribution pèseront sur le fonctionnement du marché de l'électricité. En effet, les écarts de coûts du transport de l'électricité pourront parfois dépasser ceux qui existent sur les différents coûts de production ou les

différents prix de vente aux clients. De ce fait, une mauvaise tarification du transport peut conduire à des décisions économiques inefficaces, que ce soit en termes de production ou de consommation.

La diversité des approches retenues par les autres États membres ne permet pas de retenir l'idée qu'un modèle unique tendrait à s'imposer partout. Il convient donc, à la lumière des multiples expériences étrangères, de reprendre les principales questions soulevées par la tarification du transport pour essayer d'y proposer des réponses cohérentes pour la sous-région Afrique centrale. Pour cela, la tarification de l'usage des réseaux doit favoriser l'efficacité du marché dans une perspective dynamique.

La tarification des réseaux de transport doit instaurer la « contestabilité » du marché. C'est en effet par ce moyen que les gains d'efficacité seront atteints. La concurrence entre fournisseurs pousse ceux-ci à minimiser leurs coûts. L'objectif de la tarification de l'accès aux réseaux, et plus généralement celui qu'il faut fixer au PEAC, est donc de mettre en place un ensemble de règles du jeu transparentes et des niveaux de prix favorisant cette dynamique, et de garantir leur mise en œuvre sans discrimination par le GRT. Ce sera en effet aux producteurs de déterminer leurs investissements en fonction de leur capacité à trouver des clients. Le rôle de la régulation est d'établir un cadre propice à ce processus, non de s'y substituer.

Réglementation de l'accès et missions de service public doivent être traitées comme des sujets distincts, avec des instruments séparés. Les obligations d'achat ne doivent pas être conçues comme un moyen d'élargir l'offre en dehors d'un processus qui serait poussé par la recherche de clients. La volonté d'établir un cadre propice à la dynamique concurrentielle se concrétise notamment dans le traitement des raccordements. Le raccordement d'un nouveau producteur induit deux types de coûts. Les premiers, facilement calculables, concernent la ligne nouvelle proprement dite et le raccordement au niveau de tension souhaité. Les seconds, qui concernent les renforcements qui peuvent être nécessaires sur le réseau existant à des niveaux de tension supérieurs, sont beaucoup plus difficiles à estimer de façon incontestable. Il faut limiter les coûts imputés au nouvel entrant aux seuls coûts de raccordement. Les coûts de renforcement induits par ailleurs devront être mutualisés, ce qui évitera qu'ils soient interprétés, voire utilisés, comme une barrière à l'entrée.

À court terme, la tarification de l'usage des réseaux devrait être de type « timbre-poste », aménagé pour régler les problèmes de congestion. Cette

approche tend à s'imposer, car ce sont bien les injections et soutirages physiques (soient deux « demi-timbres-poste ») qui sont pertinents du point de vue des réseaux, et non les contrats commerciaux qui ne sont pas représentatifs des flux physiques. En théorie, une tarification idéale devrait par ailleurs aboutir à une différenciation spatiale et temporelle des prix de l'électricité, reflétant les contraintes de capacité des équipements de production et celles du réseau. Une telle différenciation, dont l'unité élémentaire devrait tendre vers les « nœuds » du réseau, constitue une référence essentielle, car les instruments nécessaires à la mise en œuvre d'une telle tarification grâce aux nouvelles technologies de l'information et des télécommunications sont en développement rapide, et surtout parce qu'elle constitue la seule solution satisfaisante pour intégrer les économies ou surcoûts de réseau éventuels dans le choix des producteurs d'électricité.

In fine, l'évolution vers une tarification nodale doit par ailleurs être privilégiée pour éviter la multiplication de tarifs dérogatoires, qui pourraient très vite saper toute cohérence à cette tarification des réseaux.

■ 5.5. Conclusions et recommandations

L'Afrique centrale possède un grand potentiel en ressources naturelles, mais elle est confrontée depuis plusieurs décennies à une situation énergétique alarmante. En effet, le faible niveau de développement des capacités productrices d'énergie dans la sous-région a des répercussions négatives sur le développement de son tissu économique, industriel et social. De plus, la quasi-totalité des industries ne disposent pas d'une énergie électrique fiable en quantité suffisante, outil indispensable pour s'inscrire dans une dynamique de concurrence au regard de l'afflux de produits à bon marché en provenance des pays industrialisés et émergents.

L'Afrique centrale se doit de réformer/concevoir en profondeur sa stratégie de développement de ses énergies primaires.

Afin de faire face à cette situation et de tirer profit de ses importantes ressources énergétiques, l'Afrique centrale se doit de réformer/concevoir en profondeur sa stratégie de développement de ses énergies primaires. Pour y parvenir, elle pourrait s'inspirer des expériences réussies dans d'autres sous-régions du continent.

Par ailleurs, les recommandations ci-après contribueront à la mise en place d'une véritable politique énergétique au service de l'industrie et des populations de l'Afrique centrale.

- Mettre en place une politique énergétique commune. Il s'agira d'établir en priorité un cadre institutionnel et réglementaire efficace, de promouvoir l'intégration régionale de l'énergie comme catalyseur du développement et de promouvoir aussi la coordination et la cohérence entre tous les partenaires internationaux.
- Accroître les flux financiers vers le secteur énergétique d'Afrique centrale. À cet effet, nous recommandons la mise sur pied d'un fonds commun spécialisé pour les infrastructures afin de bien canaliser les capitaux et mieux les orienter, et de lever les obstacles à l'exécution des travaux des projets d'infrastructures.
- Relier les programmes de développement énergétique rural aux stratégies de réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD.
- Solliciter la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et les autres organisations internationales, afin qu'elles apportent leur appui aux communautés économiques régionales d'Afrique centrale pour l'élaboration de politiques et stratégies qui permettront à l'ensemble de la population d'accéder à l'énergie à un coût abordable.
- Mettre en place des partenariats public-privé qui serviront de moteur au développement de l'énergie en Afrique centrale. Le secteur privé pourra mobiliser les ressources pour le financement des projets sous réserve que le secteur public s'attèle à assainir le climat des affaires à travers la mise en place d'un environnement juridique et réglementaire fiable garantissant les investissements. Il est également important de mettre en place des instruments de garantie du risque afin d'éliminer les obstacles aux investissements.
- Intégrer les nouvelles technologies dans les politiques de développement de l'énergie et encourager le transfert et la diffusion des technologies en provenance d'autres régions du monde. Afin d'encourager le développement de ces énergies nouvelles, la sous-région pourrait adopter une politique qui favoriserait la réduction des obstacles aux importations, par exemple en abaissant les droits de douane élevés qui frappent les produits utilisés dans la production d'énergie renouvelable.

- Organiser un salon/forum réunissant les décideurs politiques et les principaux acteurs du secteur de l'énergie, afin de débattre et de proposer des orientations pour l'harmonisation des politiques énergétiques de la sous-région.
- Tirer profit des ressources naturelles de la sous-région en développant les infrastructures de production d'énergie hydroélectrique.

BIBLIOGRAPHIE

- Afeikhena J. (2008) : *Private Sector Participation in Infrastructure*, APRM Secretariat.
- Africa – Development Aid at a Glance (2009) : *OECD DCD*.
- Africa Infrastructure Country Diagnostic (2009) : *Africa's Infrastructure : A Time for Transformation, Sectoral Snapshots*.
- Agence française de développement et Banque africaine de développement (2009) : *L'énergie en Afrique à l'horizon 2050*.
- Atangana P.R. (2011) : *Les dérèglementations dans les industries de réseaux électriques des pays d'Afrique subsaharienne*, Éditions universitaires européennes, France.
- Banque africaine de développement (2009) : *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi. Accélérer l'intégration régionale*.
- Chikaodili M. A. (2007): « Deregulating the electricity industry in Nigeria : Lessons from the British reform », *Socio-Economic Planning Sciences*, Vol. 41, issue 4.
- Del Rio P. (2007) : « Assessing the impact of renewable energy, next term deployment on local sustainability. Towards a theoretical framework », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*.
- Del Rio P. (2007), « Assessing the impact of renewable energy, next term deployment on local sustainability. Towards a theoretical framework », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*.
- Development Bank », <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2008/AFR/eng/sreo1008.pdf>
- Eberhard A., Foster V. (2008) : *Diagnostics des infrastructures nationales en Afrique. L'énergie n'est pas au rendez-vous : état du secteur énergétique en Afrique subsaharienne*, document de référence n° 6.
- ENDA (2005) : *Liens services énergétiques et développement : Quels impacts potentiels ? Développement et énergie en Afrique*.
- Factsheet (2009) : « The World Bank and Energy in Africa », World Bank website, last accessed August 17, 2009.

- FMI (2008) : *Perspectives économiques régionales : Études économiques et financières. Afrique subsaharienne*
- 4^e Forum international sur les perspectives africaines (2004) : « Un meilleur accès à l'énergie pour les Africains », organisé conjointement par la Banque africaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE.
- Gaillard M. (2008) : « Regional Integration of Power Systems : a tool reduce energy poverty and to accelerate economic growth. African IEA Statistiques (2010) : *Energy statistics of non-OCDE countries*.
- Kanagawa M. et Nakata T. (2008) : « Assessment of access to electricity and the socio-economic impacts in rural areas of developing countries », *Energy policy*, n° 36, Japan.
- Kanagawa M. et Nakata T. (2006) : « Analysis of the energy access improvement and its socioeconomic impacts in rural areas of developing countries », *Ecological Economics*, Japan.
- Ministère du Développement, de l'Économie et des Finances, ministère des Mines et de l'Eau du Bénin (2006) : *Stratégie pour la fourniture d'énergie nécessaire pour l'atteinte des OMD au Bénin*.
- Pineau P.-O. (2007) : « How Sustainable is Policy Coherence ? A Rationalist Policy Analysis of the Cameroonian Electricity Reform » ; *Journal of Cleaner Production*, n° 15, p. 166-177.
- Quoilin S. (2008) : *Énergie et développement : quels enjeux ?*, Université de Liège, Institut des sciences humaines et sociales.
- Réunion ministérielle et table ronde d'experts (2009) : *Accroître l'investissement privé dans les infrastructures énergétiques en Afrique*, Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique.
- Sacko I. (2004) : *Analyse des liens entre croissance économique et consommation d'énergie au Mali*, mémoire de master, Faculté de sciences juridiques et économiques, Bamako.

ANNEXE I

PRÉSENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU MARCHÉ ÉNERGÉTIQUE DES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE

■ Cameroun

Le cadre institutionnel

Amont pétrolier : Avec une production pétrolière de 90 000 barils par jour, le Cameroun se trouve dans le cas d'un producteur modeste. Sa production est en déclin par rapport aux années précédentes (182 000 barils/jour en 1987), du fait de l'épuisement progressif des champs pétroliers en activité.

- Minimidt (ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique).
- SNH (Société nationale des hydrocarbures) : exploration et intérêt de l'État. Vente de la part de brut revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage.
- Tradex (filiale SNH) : importation, exportation et distribution.
- Hydrac (Hydrocarbures, analyse et contrôle).

Aval pétrolier :

- MINEE (ministère de l'Énergie et de l'Eau).
- SCDP : capital social (État du Cameroun 51 %, marketers 49 %).
- Sonara : contribue à 4,43 % du PIB.
- CSPH (établissement public sous tutelle du ministère du Commerce et du ministère des Finances) : régulation du marché pétrolier (approvisionnement et structure des prix).
- LRE (Laboratoire de recherche énergétique, sous tutelle du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation).

Le secteur gazier :

- Le GPL est approvisionné en partie par la SONARA (30 %) et la CSPH (70 %).
- Distributeurs : Groupement des professionnels du pétrole (Total, Texaco, Oilybia, Tradex, Camgaz, SCTM, AZA, Kosan, Afrigaz).
- Pas d'interchangeabilité des bombonnes.

Le marché de l'énergie

Amont pétrolier :

- Exploration : Euroil, Trophy, Noble Energy, Petronas, Sterling Energy, Rodeo, RSM, Addax, Tullow, Perenco, Total E & P et Pecten
- Exploitation : Total E & P, Pecten Cameroun, Perenco.

Aval pétrolier :

- Raffinage : Sonara 80 % de la demande.
- Stockage : SCDP, monopole.
- Transport : voie terrestre (routes, chemin de fer) ; voie maritime (caboteur).
- Importations : appels d'offres.
- Exportations : RCA, Tchad, Congo.
- Distributions : GPP et GPC (Groupement des pétroliers camerounais). Le réseau national de points de vente des produits pétroliers est relativement dense, mais sa répartition géographique laisse apparaître que plus de 65 % des stations-service sont localisées dans les provinces du Centre et du Littoral.
- Fraudes : importations frauduleuses provenant du Nigeria (enclavement et prix nettement moins élevé car degré de subvention du prix très supérieur au Nigeria). Il existe aussi l'effet du taux de change sur le marché noir entre le naira et le FCFA.

■ Congo

Le cadre institutionnel

Amont pétrolier : En 2007, le Congo était le 38^e producteur mondial de pétrole, avec 250 000 barils/jour. Le secteur pétrolier représentait 70,4 % du PIB du Congo en 2006. De 98,7 millions de barils en 2006, la production a chuté à 81,7 millions en 2007 à cause de l'incendie d'un champ pétrolier, mais la production devrait remonter dans les prochaines années, avec la mise en marche de nouveaux gisements très prometteurs. Parmi les destinataires des exportations de brut, on note la Chine et Taiwan, ainsi que la Corée et les États-Unis.

- Ministère des Hydrocarbures : conçoit puis propose la politique générale ainsi que les normes
- Exploration et production : SNPC, établissement public.

Aval pétrolier : Agence de régulation de l'aval pétrolier (ARAP), établissement public : raffinage, stockage, transport, distribution et commercialisation des produits pétroliers.

Le secteur gazier : GPL SA (société privée), la société congolaise des gaz de pétrole liquéfiés, est l'unique distributeur de gaz (monopole).

Le marché de l'énergie

Amont pétrolier : Total E & P Congo, Eni Congo, Zetah M & P, Perenco, Chevron Congo, CMS Nomenco, Wingwah, sous-participants : Murphy, PA Ressources, Burren, Tullow, Jabour Holding, Maurel & Prom, Premier Oil, Ophir, Pilatus, Soco E & P, Aogc, Raffia, Lundin, Cleavden, Cnooc, Petroci, Prevail, Petro SA, Cabgoc, Total Angola, Galp, Agip Angola, Sonangol, CMS Nomenco, Nuevo Congo Cie, et Nuevo Limited.

Aval pétrolier :

- Raffinage : Coraf, technologie dépassée qui n'est plus aux normes et a des problèmes de qualité.
- Stockage : SCLOG (Société commune de logistique), capitaux mixtes (État 25 %, privés 75 %).
- Transports : route ou barge.
- Distribution : Total (27 %), Texaco (17 %), Puma (33 %) et X-Oil (23 %).

Le secteur gazier : GPL SA (société privée), la société congolaise des gaz de pétrole liquéfiés, est l'unique distributeur de gaz (monopole).

■ Gabon

Le cadre institutionnel

Amont pétrolier : Sur le plan énergétique, le Gabon était le 39^e producteur mondial de pétrole en 2007, avec 244 000 barils/jour. Sa production pétrolière a entamé son déclin en 1997, mais est remontée en 2008 grâce à la mise en service de nouveaux gisements. Depuis les années 1970, le pétrole représente grosso-modo 80 % des exportations, 60 % des recettes de l'État et 40 % du PIB du Gabon. C'est assez dire l'importance fondamentale de ce secteur d'activité dans l'économie gabonaise. À l'exportation, les États-Unis étaient en 2006 le principal destinataire du pétrole gabonais, absorbant près de 70 % du total, suivis de loin par la Chine (7 %), Singapour (6 %) et la France (4 %). Avec des réserves estimées entre 2,5 et 3,5 milliards de barils, les perspectives du secteur pétrolier au Gabon sont considérées comme incertaines, car il ne resterait plus grand espoir de découvertes majeures sur les champs pétroliers à terre (on-shore) et les opportunités se situeraient en mer (offshore) profonde et semi-profonde, nécessitant des coûts d'exploitation très élevés.

- Ministère des Mines, du Pétrole et Hydrocarbures : exécution et contrôle de l'application de la politique du gouvernement.
- Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations : chargé de la privatisation.
- Caisse de stabilisation et de péréquation.

Le marché de l'énergie

Amont pétrolier : Total Gabon, Shell Gabon, Pizoshell, Engen (filiale Perona), Perenco Gabon, Marathon Oil, Vaalco, Addax, Maurel & Prom, Tullw Oil, Canadian National Ressources, Sinopec, Sino Gabon Oil and Gas, Overseas, la Sud-Africaine Sasol, l'Américaine Forest Oil, l'Australienne Sterling Oil, et l'Italienne Eni.

Aval pétrolier :

- Raffinage : Sogara (monopole), appartient en majorité à Total Gabon, les prix sont fixés par l'État. Difficultés d'ordre technique créant des pénuries au niveau local, ce qui l'a contraint récemment à importer du brut des pays du Golfe, pour pallier à ces pénuries.
- Stockage : SGEPP (société mixte privés 75 %, État 25 %), monopole.
- Transport : quatre distributeurs. Les « marketers » se partagent le marché gabonais en transportant et distribuant : Total Marketing Gabon (50 %), Oil Lybya 28 %, Petro Gabon 16 %, Engen 6 %.

Le secteur gazier : Petro Gabon domine le marché de la distribution du gaz butane avec 55 % de part de marché. Le reste étant aux mains de marketers et d'indépendants.

■ Guinée équatoriale

Le cadre institutionnel

Amont pétrolier : La Guinée équatoriale était le 33^e producteur mondial de pétrole avec 400 000 barils de brut/jour en 2007. Le pays est devenu le 3^e producteur de pétrole en Afrique subsaharienne.

La production de pétrole et de gaz, portée par trois grands gisements offshore (Alba, Ceiba et Zafiro), a permis au pays d'avoir une croissance économique à deux chiffres depuis une dizaine d'années, et de devenir l'un des plus grands receveurs d'investissements étrangers en Afrique.

- Ministère des Mines, de l'Industrie et de l'Énergie : se charge de toute la filière du pétrole, du secteur amont au secteur aval.

Aval pétrolier :

- Gepetrol (société publique), exploration, recherche, production, distribution et commercialisation des hydrocarbures.
- Sonagaz : se charge de la gestion du gaz pour le compte de l'État.

Le marché de l'énergie

Amont pétrolier : Les blocs territoriaux sont attribués par appels d'offres aux sociétés soumissionnaires intéressées avec lesquelles l'État passe un contrat de partage des résultats.

- Production : Exxon Mobil, Marathon Oil et Hess.
- Production et exportation de gaz : Nobel Energy, CNOOC, Santa Isabel, Vanco, Sonagaz.
- Exploration : les producteurs se chargent d'exporter leur part du contrat de partage, et la société publique se charge des ventes de la part qui revient à l'État équato-guinéen.

Aval pétrolier :

- Raffinage : pas de raffinerie, carburants importés exclusivement par la société Total GE.
- Importations, stockage, transport et distribution : Total GE (monopole), prix fixés par l'État. Gepetrol est sur le point d'entrer dans la distribution des carburants.

Le secteur gazier : Le gaz butane est distribué sur l'île de Bioko par Geocam (entreprise publique).

■ République centrafricaine

Le cadre institutionnel

Le ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique est chargé de la politique du secteur des hydrocarbures. Dans le domaine pétrolier, des blocs de prospection et d'exploration ont été identifiés au nord du pays, mais ils ne sont pas exploités à ce jour. La RCA ne produit pas de pétrole et toute sa consommation (environ 50 000 m³ par an, tous produits confondus) est importée de RDC (80 %) par voie fluviale ou du Cameroun (20 %) par route.

Il n'existe pas de raffineries. Total et Tradex sont les principaux importateurs et distributeurs.

Le marché de l'énergie

Le secteur gazier : Total est la seule société à vendre du gaz importé du Cameroun. À ce jour, on ne constate pas de pénurie sur ce marché

car la demande est encore faible, la grande majorité des ménages utilisant du bois de chauffe.

■ São Tomé e Príncipe

São Tomé e Príncipe a toujours importé du carburant d'Angola pour ses besoins énergétiques.

Le marché de l'énergie

Amont pétrolier : Chevron-Texaco, Sinopec, Anadarco, Addax.

Aval pétrolier :

- Distribution : Enco.
- Pas de raffinerie.
- Stockage : Enco SARL (monopole).
- Transport : distributeurs et camionneurs indépendants.

Le secteur gazier : L'importation et la distribution du gaz butane sont libres. La société Petro Gabon est le principal distributeur.

■ Tchad

Producteur de pétrole depuis 2003, le Tchad a vu sa production stagner ces dernières années autour de 125 000 barils/jour. Selon le FMI, le secteur pétrolier comptait pour environ 47 % du PIB du Tchad en 2008.

Amont pétrolier :

- Ministère du Pétrole et de l'Énergie.
- SHT (Société des Hydrocarbures du Tchad).
- Production : Esso, Petrona, Chevron.
- SNR (Société nationale de raffinage) : ouvert le 20 juin 2011, a cessé de fonctionner le 19 janvier 2012. Le consortium chinois CNPCI n'a pas pu récupérer ses coûts de production fixés à un niveau très bas par le gouvernement à un niveau trop bas (prix de vente : 200 FCFA ; coûts de production : 205 FCFA).

Aval pétrolier :

- Raffinage : SNR (fermé). Elle devrait raffiner 20 000 barils/jour alors que la moyenne mondiale d'une raffinerie est 100 000 barils/jour.
- Stockage : Total Marketing Tchad, Oil Lybya.
- Transport : Les trois sociétés disposent de leurs camions-citernes pour le gaz. En ce qui concerne le transport des carburants, les marketers sous-traitent avec des transporteurs indépendants.

Le secteur gazier : Le gouvernement tchadien poursuit une politique de promotion de l'utilisation du gaz butane à la place du bois et du charbon de bois pour des raisons écologiques et pour contribuer à ralentir le déboisement du pays, propice à l'avancée de la désertification. Le gouvernement encourage l'utilisation du gaz butane par les ménages, les produits sociaux (petites bouteilles) étant ainsi subventionnés pour venir en aide aux ménages les moins nantis.

ANNEXE II

LISTE DE TABLEAUX

■ Tableau 1 : Rendement réseau de distribution

	Angola	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RDC	Tchad
2000	0,79	0,76	0,58	0,49	0,95	0,34	0,88	0,79
2001	0,81	0,93	0,62	0,48	0,95	0,4	0,91	0,68
2002	0,6	0,91	0,55	0,44	0,95	0,49	0,91	0,46
2003	0,93	0,82	0,63	0,46	0,97	0,56	0,91	0,63
2004	0,91	0,89	0,56	0,43	0,96	0,59	0,88	0,68
2005	0,9	0,92	0,49	0,45	0,95	0,57	0,87	0,67
2006	0,86	0,95	0,52	0,49	1	0,9	0,87	0,68
2007	0,78	0,94	0,53	0,5	0,96	0,99	0,87	0,6
2008	0,97	0,94	0,56	0,55	0,93	0,96	0,89	0,63
2009	0,94	0,94	0,59	0,56	0,97	0,99	0,92	0,62

Source : PEAC 2010.

■ Tableau 2 : Consommation industrielle de pétrole

	1971	1973	1980	1990	1995	2000	2006	2007	2008
Angola	90	108	101	286	262	380	433	406	444
Cameroun	26	23	53	99	95	93	93	94	109
Congo	52	50	23	26	26	16	24	14	26
RDC	1	2	1	98	31	41	74	74	74
Gabon	127	135	267	44	169	161	266	303	375
Total	296	318	445	553	583	691	890	891	1 028
Total OCDE	455 019	515 214	491 671	403 911	430 848	447 999	478 755	468 635	442 173

Source : IEA 2011.

Tableau 3 : Pourcentage des pertes par pays (2000-2009)

	Angola	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RDC	Tchad
2000	0,21	0,24	0,42	0,51	0,05	0,66	0,12	0,21
2001	0,19	0,07	0,38	0,53	0,05	0,6	0,09	0,32
2002	0,4	0,09	0,45	0,56	0,05	0,51	0,09	0,54
2003	0,07	0,18	0,37	0,54	0,03	0,44	0,09	0,38
2004	0,09	0,11	0,44	0,57	0,04	0,41	0,12	0,32
2005	0,1	0,08	0,51	0,55	0,05	0,43	0,13	0,33
2006	0,14	0,05	0,48	0,51	0	0,1	0,13	0,32
2007	0,22	0,06	0,47	0,5	0,04	0,01	0,13	0,4
2008	0,03	0,06	0,44	0,45	0,07	0,04	0,11	0,37
2009	0,06	0,06	0,41	0,44	0,03	0,01	0,08	0,38

Source : PEAC 2010.

Tableau 4 : Consommation industrielle d'électricité

	1971	1973	1980	1990	1995	2000	2006	2007	2008
Angola	129	172	118	157	202	362	742	832	1001
Cameroun	884	836	791	1 359	1 278	1 571	2 570	2 993	2 633
Congo	36	43	72	205	187	138	197	207	213
RDC	-	-	2 595	1 086	1 003	1 890	2 869	3 887	3 867
Gabon	-	32	240	390	190	268	351	373	412

Source : IEA 2011.

Tableau 5 : Consommation de pétrole dans les transports

	1971	1973	1980	1990	1995	2000	2006	2007	2008
Angola	90	108	101	286	262	380	433	406	444
Cameroun	26	23	53	99	95	93	93	94	109
Congo	52	50	23	26	26	16	24	14	26
RDC	1	2	1	98	31	41	74	74	74
Gabon	127	135	267	44	169	161	266	303	375
Total	296	318	445	553	583	691	890	891	1 028
Total OCDE	455 019	515 214	491 671	403 911	430 848	447 999	478 755	468 635	442 173

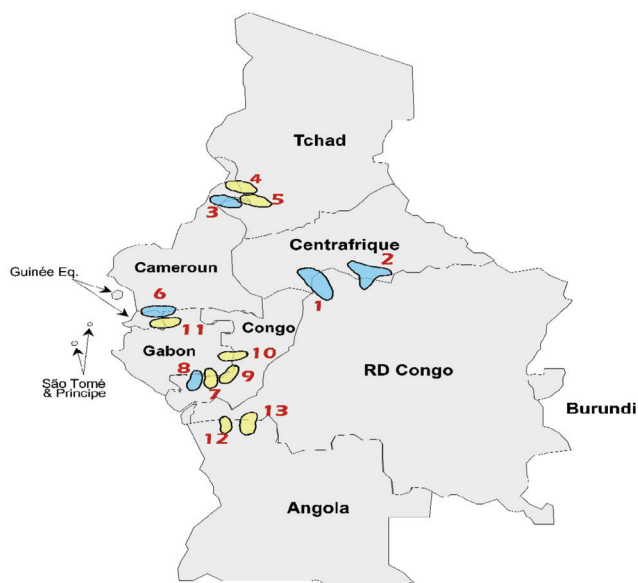
Source : IEA 2011.

ANNEXE III

QUELQUES PROJETS EN COURS AU NIVEAU DU PEAC

- Réhabilitation et renforcement de la centrale hydro-électrique de Bendera et construction des lignes associées Bendera – Uvira – Kiliba – Bujumbura et Bendera – Kalemie (RDC – Burundi).
- Aménagement de la centrale hydroélectrique de Memve'ele et lignes associées au Cameroun vers le Gabon et la Guinée équatoriale (300 MW).
- Aménagement de la centrale hydroélectrique du Grand Poubara (Gabon) et lignes associées (160 MW).
- Aménagements des centrales hydroélectriques de Diploho (80 MW) et Sendje (Guinée équatoriale) et lignes associées (200 MW).
- Aménagements des centrales hydroélectriques de Ruzizi 3 et Ruzizi 4 (RDC).
- Alimentation du Burundi et de l'est de la RDC à partir du système électrique d'Inga.
- Renforcement du système électrique Boali – Bangui (RCA) et interconnexion électrique Bangui (RCA) – Zongo.
- Exemple de projet en cours de préparation : Libenge (RDC, 30 MW).
- Exemple de projet en cours de préparation : boucle Inga (RDC) – Cabinda (Angola) – Pointe-Noire (Congo) – Brazzaville (Congo) – Kinshasa (RDC) – Inga (RDC).

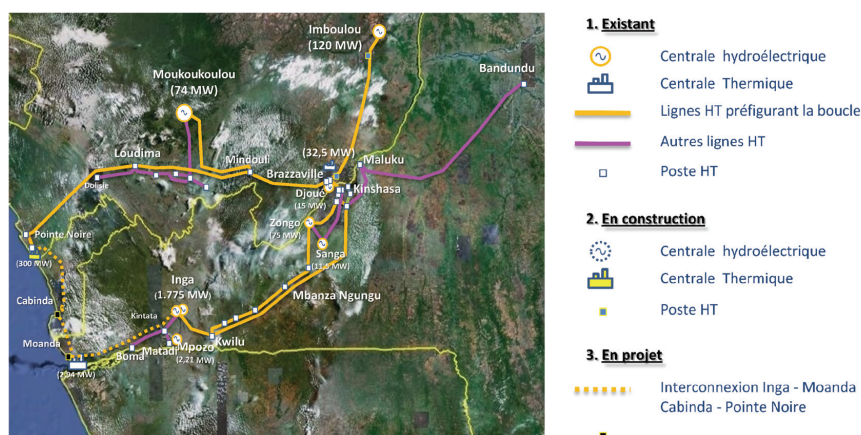
■ Localisation des projets PPET



1. Électrification de Zongo (RDC) à partir de Bangui (RCA) : fin des études en 2011.
2. Électrification de Mobaye, Kongbo, Alindao et Kembe (RCA) à partir de Mobaye (RDC) : fin des études en 2011.
3. Électrification de Lere, Para, Ribao, Mombore, Mamboroua et Binder (Tchad) à partir de Yagoua (Cameroun) : fin des études en 2011.
4. Électrification de Bongor (Tchad) à partir de Yagoua (Cameroun) : fin des études en 2011.
5. Électrification de Datcheka, Fianga, Gounougaya (Tchad) à partir de Doukoulou (Cameroun) : fin des études en 2011.
6. Électrification des provinces du Sud-Cameroun, de Wele Ntem (Gabon), de Kyentem et Wele Nzang (Guinée équatoriale) à partir de Doukoulou (Cameroun) : fin des études en 2011.
7. Électrification de Mbinda et Mayoko (Congo) à partir de Lekoko (Gabon) : fin des études en 2011.
8. Électrification de Divenie (Congo) à partir de Malinga (Gabon) : fin des études en 2011.
9. Électrification de Bambama (Congo) à partir de Boumango (Gabon) : fin des études en 2011.
10. Électrification de Leketi et Okoyo (Congo) à partir de Leconi (Gabon) : fin des études en 2011.
11. Électrification de Medjeng (Gabon) à partir de Mongomo (Guinée équatoriale) : fin des études en 2011.
12. Renforcement de l'alimentation de Noqui (Angola) à partir de Matadi (RDC) : fin des études en 2011.
13. Électrification de Maquela de Zombo (Angola), Kimbetele, Luvaka, Kimpangu et Ngidinga (RDC) à partir du poste HT de Kwilu (RDC) : fin des études en 2012.

NB : liste non exhaustive.

Source : PEAC.



■ Situation énergétique du Burundi

Le Burundi, par exemple, considère l'énergie comme une priorité secondaire dans les processus d'allocation des ressources ou de planification du développement (PIP, CSCP, OMD...). Ainsi, la part du budget allouée en 2010 aux dépenses d'investissements et aux réhabilitations dans le secteur de l'énergie représente 6,6 % du total des investissements et 1 % des dépenses totales de l'État. L'évolution du secteur de l'énergie montre qu'aucune stratégie viable n'a été mise en œuvre malgré son fort potentiel en ressources énergétiques (seulement 10 % du potentiel national sont exploités, et 2,7 % de la population seulement ont accès à cette source d'énergie).

Le très faible niveau d'accès aux services d'énergie moderne, à savoir l'électricité, reflète l'image du sous-développement du pays. Le bilan énergétique du Burundi est fortement dominé par la consommation de la biomasse (94,05 % de la consommation), loin devant l'électricité (4,27 %), les produits pétroliers (1,65 %) et les autres formes d'énergie (solaire, biogaz, batteries et piles) pour 0,03 %.

Malgré l'important potentiel hydroélectrique dont regorge le Burundi, lequel évalué à 1 700 MW, avec 300 MW techniquement et économiquement exploitables, la puissance installée n'est que de 32,9 MW, dont 96,5 % pour la Regideso, l'entreprise publique qui exploite le réseau urbain, 1,5 % pour la DGHER, responsable de la distribution de l'électricité en milieu rural, et 2 % pour les auto-producteurs privés (essentiellement les missions). Le taux d'accès à l'électricité demeure inférieur à 3 %, l'un des plus bas du monde, et la consommation moyenne ne dépasse guère 23 kWh/habitant/an. L'entreprise Regideso

manque de ressources financières propres et ceci ne lui permet pas d'agrandir son parc de production, d'étendre son réseau de distribution, de maintenir et de renouveler ses équipements. L'entreprise publique connaît également des difficultés liées à son mode de gestion et sa situation de monopole public, qui se traduisent dans la dégradation du bien-être social.

Pour faire face à ce manque d'efficacité, la Regideso avait conclu un contrat de performance (appelé « contrat plan ») sous l'impulsion de la Banque mondiale, pour la réhabilitation du réseau électrique, l'augmentation de la production, le recouvrement des factures et une gestion plus rationnelle de la demande. Cependant, le coût des équipements reste élevé, les circuits de commercialisation et les technologies liées à ces nouvelles formes d'énergie sont encore peu maîtrisés au niveau local. Les principales contraintes sont :

- le relief accidenté du pays et l'habitat dispersé, qui rendent très coûteux l'électrification des ménages ruraux ;
- le faible pouvoir d'achat de la population en général ;
- l'enclavement du pays, qui contribue à renchérir les coûts de transport des marchandises importées (produits pétroliers) ;
- le caractère généralement très capitalistique des investissements énergétiques, alors que le pays doit recourir aux dons et emprunts extérieurs ;
- la quasi absence du secteur privé.

ANNEXE STATISTIQUE

■ Introduction

L'annexe statistique présente les données macroéconomiques pour chaque pays de la CEEAC sous forme de tableaux de synthèse. La période couverte va de 2002 à 2010, avec des prévisions pour 2011. Chaque tableau comporte quarante et une variables macroéconomiques, regroupées en quatre catégories :

1. indicateurs macroéconomiques ;
2. finances publiques ;
3. balance des paiements ;
4. variables pour mémoire.

L'annexe présente aussi deux tableaux de données agrégées relatifs à la situation macroéconomique de la zone CEEAC et de la région CEMAC.

■ Source des données

Les données relatives aux pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad) proviennent principalement de la base de données de la BEAC de mars 2012. Cette approche a été adoptée pour une meilleure harmonisation des données dans la sous-région. Des recoupements avec les données auprès des autorités nationales et celles du Fond monétaire international (*Rapports pays* et *Perspectives économiques mondiales*) sont toutefois effectuées pour mieux comprendre les éventuels écarts entre les données.

Les données des pays de la sous-région hors CEMAC (Angola, Burundi, République démocratique du Congo, São Tomé e Príncipe) sont principalement issues de la base de données du Fond monétaire international (*Rapports pays* et *Perspectives économiques mondiales*) et des autorités nationales.

■ Méthodologie de calcul des données agrégées

Hormis les variables macroéconomiques telles que le PIB et la population qui sont obtenues par une méthode additive simple, l'agrégation des données sous-régionales de la CEEAC relatives au secteur réel, aux finances publiques et à la balance des paiements, est réalisée avec la méthode des moyennes pondérées des données nationales, le PIB nominal en USD étant utilisé comme pondération eu égard au fait qu'ils n'utilisent pas les mêmes monnaies.

S'agissant des données agrégées pour la CEMAC, le taux de croissance du PIB et le taux d'inflation sont calculés comme une moyenne pondérée par le PIB (PIB aux prix constants et PIB aux prix courants respectivement) relatif des pays. Le calcul des autres variables macroéconomiques est basé sur les procédures d'agrégation suivies par la BEAC.

Les tableaux CEEAC et CEMAC intègrent respectivement dix-huit et vingt-huit variables qui, du point de vue économique, ont une interprétation au niveau sous-régional.

■ Définition des variables

Indicateurs macroéconomiques

Taux de croissance (PIB réel)	Variation annuelle en % du PIB à prix constants.
Taux de croissance du PIB réel pétrolier	Variation annuelle en % du PIB du secteur pétrolier ; le secteur pétrolier est identifié par le SITC 333.
Taux de croissance du PIB non pétrolier	Variation annuelle en % du PIB du secteur non pétrolier ; le secteur non pétrolier est défini comme le total de l'économie moins le SITC 333.
Inflation	Variation annuelle en % de l'indice des prix à la consommation (moyenne période).

Masse monétaire (M2)	Variation annuelle en % de l'agrégat monétaire M2. M2 comprend : (i) les billets et pièces, (ii) les dépôts à vue et (iii) les dépôts à terme inférieurs ou égaux à deux ans et dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à trois mois. Pour São Tomé e Príncipe, l'agrégat monétaire de référence est M3. Cet agrégat comprend M2 plus les instruments négociables sur le marché monétaire émis par les institutions financières monétaires et caractérisés par un degré de liquidité élevée et peu de risque de perte de capital en cas de liquidation.
Termes de l'échange	Variation annuelle en % des termes de l'échange. Les termes de l'échange sont définis comme le rapport entre les prix des exportations et ceux des importations. Le signe négatif (–) indique une détérioration des termes de l'échange.

Variables pour mémoire

PIB nominal en milliards de devise locale	PIB au prix du marché libellé en monnaie nationale
PIB nominal en millions de USD	PIB au prix du marché en dollars des États-Unis
PIB prix constants en milliards de devise locale	PIB aux prix constants libellé en monnaie nationale
Population	Population totale du pays

Finances publiques (les variables sont exprimées en % du PIB)

Recettes totales (dons exclus)	Total des recettes budgétaires du gouvernement, dons exclus
Recettes pétrolières	Recettes liées au secteur pétrolier (taxes sur l'exploitation des champs et sur la commercialisation du pétrole)
Recettes non pétrolières	Recettes budgétaires du gouvernement hors pétrole et hors dons
Dons	Dons officiels et appui budgétaire
Dépenses totales	Total des dépenses budgétaires du gouvernement
Dépenses courantes	Dépenses pour salaires, biens et services, intérêts de la dette, transferts et subventions

Salaires et traitements	Rétributions et contributions au système d'assistance et de sécurité sociale des dépendants du service public
Biens et services	Dépenses pour la consommation des biens et services (hors article 500)
Intérêts	Intérêts sur la dette intérieure et extérieure
Transferts et subventions	Transferts et subventions payés par le gouvernement
Solde primaire	Solde budgétaire hors intérêts de la dette et hors investissements financés sur ressources externes
Dépenses en capital	Dépenses pour l'achat d'équipements et des facteurs de production pluriannuels (investissement public)
Dépenses en capital sur ressources nationales	Part des dépenses en capital financées par des ressources domestiques
Dépenses en capital sur ressources extérieures	Part des dépenses en capital financées par des ressources extérieures
Solde global (base engagements hors dons)	Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales
Variations des arriérés (baisse –)	Principal et intérêts sur la dette non payée
Variations des arriérés intérieurs (principal et intérêts)	Variation des arriérés sur la dette intérieure
Variations des arriérés extérieurs (principal et intérêts)	Variation des arriérés sur la dette extérieure
Solde global (base trésorerie hors dons)	Solde global, base engagement, hors dons, plus variation des arriérés (une baisse des arriérés implique une réduction du solde base trésorerie)

Balance des paiements (les variables sont exprimées en % du PIB)

Solde du compte courant (transferts publics inclus)	Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics inclus
Solde du compte courant (transferts publics exclus)	Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics exclus
Solde du commerce extérieur	Différence entre exportations f.o.b et importations f.o.b

Exportations, f.o.b	Exportations au prix free on board. Le prix f.o.b est la valeur de marché des biens au point d'évaluation uniforme (c.-à-d. la frontière du pays exportateur). Le prix n'inclut pas les frais de transport et d'assurance entre la douane du pays d'origine et la destination finale
Exportations de pétrole	Exportations de pétrole brut. Pour la RCA et la RDC, il s'agit plutôt des exportations de diamants ; pour le Burundi, il s'agit des exportations de café
Importations, f.o.b	Importations au prix free on board
Balance des services (non facteurs)	Solde de la balance des services du compte courant ; la balance des services inclut tous les échanges de services non facteurs du pays (transport, assurance, tourisme, intermédiation financière, communication, bâtiments et travaux publics, etc.)
Balance des revenus	Solde de la balance des revenus du compte courant ; la balance des revenus inclut la rémunération des employés non-résidents et les paiements reçus par les résidents à titre de profits et revenus sur des activités financières étrangères
Solde des transferts courants	Le solde des transferts courants inclut les envois des émigrants et les transferts du gouvernement, y compris les transferts liés à la coopération internationale
Compte de capital et d'opérations financières	Solde du compte de capital et d'opérations financières ; le compte de capital reprend les opérations en capital (portant principalement sur les transferts de capitaux des migrants et les remises de dettes) ainsi que les transactions sur les actifs non financiers (recouvrant les avoirs incorporels). Le compte d'opérations financières enregistre les opérations d'investissements directs, y compris les bénéfices réinvestis, les investissements de portefeuille (titres de participation, titres de créance et instruments du marché monétaire) et les autres investissements (crédits commerciaux et prêts à court et long termes)
Erreurs et omissions	Les erreurs et omissions représentent une catégorie résiduelle nécessaire pour s'assurer que la somme de tous les débits et les crédits de la balance des paiements soit égale à zéro. Ce poste permet l'ajustement des résultats en cas d'écarts inexplicables (dus à des difficultés d'enregistrement, à des trafics illicites, etc.)
Solde global	Somme du solde de compte courant (transferts publics inclus), du solde du compte de capital et d'opérations financières, et des erreurs et omissions

■ Tableaux des données macroéconomiques

CEEAC

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %)									
Taux de croissance (PIB réel)	4,5	9,6	10,4	11,0	13,7	10,1	3,4	4,4	4,5	8,0
Inflation	27,5	13,6	11,3	9,2	7,9	10,1	12,1	9,5	9,0	7,9
Termes de l'échange	5,6	13,0	25,2	9,8	0,9	19,0	-27,5	18,1	18,6	3,9
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	22,9	24,4	28,6	34,2	35,5	40,0	29,9	33,9	37,4	35,3
Dépenses totales	24,5	24,2	22,8	24,1	27,2	31,5	33,8	31,4	31,2	29,3
Dépenses courantes	18,6	18,1	17,4	16,6	17,7	20,4	20,5	19,8	20,1	18,7
Solde primaire	3,0	4,3	8,8	12,3	10,3	12,0	0,9	6,2	9,3	10,3
Dépenses en capital	5,1	6,2	5,2	7,2	9,4	10,9	13,0	11,4	10,9	10,5
Solde global (base engagements, hors dons)	-0,8	0,1	5,8	10,0	8,3	8,5	-3,8	2,5	6,2	6,0
Solde global (base trésorerie, hors dons)	-0,1	-6,5	4,5	6,1	7,2	8,7	-4,5	1,5	4,5	5,9
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-4,7	0,7	8,3	12,7	8,0	7,3	-7,9	2,4	2,1	2,6
Solde du commerce extérieur	17,2	26,2	35,0	36,0	37,9	42,0	20,0	31,5	33,4	34,0
Exportations	42,8	49,2	56,7	56,4	62,7	67,9	49,4	56,9	59,4	59,3
Importations	25,6	23,0	22,1	21,0	24,8	25,9	29,4	25,5	26,1	25,4
Compte de capital et d'opérations financières	5,2	2,4	-2,7	-2,8	-4,0	1,4	3,3	3,0	3,4	3,4
Solde global	-1,7	0,9	4,0	9,2	3,0	6,6	-5,2	4,7	5,3	6,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de US\$)	51,3	64,8	85,1	106,8	131,5	174,3	152,6	171,0	208,3	228,1
Population (en millions)	122,8	126,1	129,6	133,2	129,5	133,2	136,9	140,9	144,9	149,0

Note : À partir de 2007, toutes les séries sont calculées en excluant le Rwanda.

Toutes les variables sont des moyennes pondérées par le PIB nominal en US\$

CEMAC

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	4,4	7,4	3,6	3,9	4,6	4,6	3,5	4,1	5,0	5,7
Inflation	1,6	0,6	2,9	5,3	1,8	5,9	4,3	1,6	2,7	2,8
Masse monétaire (M2)	1,6	10,0	17,8	19,2	12,4	19,3	6,2	24,7	20,3	12,2
Termes de l'échange	13,4	6,5	26,5	-1,9	0,5	26,0	-29,7	27,9	18,4	3,2
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	21,2	21,8	25,0	29,4	29,0	31,8	27,2	26,3	28,0	28,0
Dons	1,1	0,9	0,7	8,9	0,8	0,5	1,6	4,3	0,4	0,7
Dépenses totales	18,2	18,6	16,8	19,3	21,0	20,8	27,8	25,4	24,3	23,2
Dépenses courantes	13,6	12,8	11,8	12,4	12,8	12,3	13,1	12,4	11,6	11,0
Solde primaire	7,1	7,3	11,0	12,8	10,2	12,8	1,5	3,4	5,8	8,3
Dépenses en capital	4,6	5,7	4,9	6,8	8,1	8,3	14,6	12,7	12,6	12,1
Solde global (base engagements, hors dons)	2,9	3,2	8,2	10,1	8,0	11,0	-0,6	1,0	3,7	4,8
Variations des arrières (baisse -)	0,6	-10,2	-0,9	-1,2	-5,3	-5,4	-1,3	-1,2	-0,6	-0,1
Solde global (base trésorerie hors dons)	3,5	-7,0	7,3	8,9	2,7	5,6	-2,0	-0,3	3,2	4,7
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-5,1	0,7	6,2	6,0	2,6	5,7	-6,3	-4,6	-3,8	-3,6
Compte courant (transferts publics exclus)	-5,6	0,2	5,7	5,7	2,3	5,4	-6,6	-4,8	-3,9	2,9
Solde du commerce extérieur	19,0	28,0	34,4	33,6	31,3	35,5	19,4	25,5	28,9	33,9
Exportations, fob	38,9	47,0	51,9	53,7	53,4	57,4	45,5	50,6	54,1	52,9
Importations, fob	19,9	19,0	17,5	20,1	22,2	21,9	26,1	25,1	25,2	25,0
Balance des services (non-facteurs)	-12,6	-13,1	-11,2	-12,7	-12,0	-12,0	-12,6	-14,4	-14,0	-14,1
Balance des revenus	-11,8	-14,8	-18,0	-15,5	-18,0	-18,8	-14,3	-16,5	-19,2	-20,6
Solde des transferts courants	0,4	0,6	0,9	0,7	1,3	1,0	1,2	0,8	0,4	0,5
Compte de capital et d'opérations financières	3,0	0,8	-0,8	-0,3	1,0	1,8	3,7	5,2	7,4	8,8

CEMAC (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Erreurs et omissions	-1,2	-1,1	-1,2	-1,0	-1,0	-1,5	-1,1	-0,5	-0,4	...
Solde global	-3,3	0,4	4,2	4,8	2,7	6,0	-3,7	0,0	3,2	5,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	17436,2	19454,0	24126,9	27003,6	28538,8	34187,8	30138,6	36213,1	42025,4	46563,4
PIB nominal (en millions de US\$)	30036,8	36873,0	45822,1	51688,9	59527,7	76703,5	63993,6	73253,5	89117,6	91074,3
PIB à prix constants (en milliards de FCFA)	11929,2	12717,5	13170,5	13675,8	14256,7	14882,8	15360,7	15966,9	16766,6	17725,4
Population (en millions)	33,7	34,6	35,5	36,5	39,5	40,6	41,8	42,9	44,1	45,3

ANGOLA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	3,3	11,2	20,6	20,7	22,6	13,8	2,4	3,4	3,4	9,7
Secteur pétrolier	-2,2	13,1	26,0	13,1	20,4	12,3	-5,1	-3,0	-5,6	10,9
Secteur non pétrolier	10,3	9,0	14,1	23,2	24,4	15,0	8,1	7,6	8,8	9,0
Inflation	98,3	43,6	23,0	13,3	12,2	12,5	13,7	14,5	13,5	11,1
Masse monétaire (M2)	66,3	37,0	60,5	57,3	38,7	66,0	62,6	13,2	19,4	25,4
Termes de l'échange	-6,4	20,8	33,2	17,1	4,8	15,2	-28,3	19,6	22,8	0,8
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	37,2	36,4	40,5	46,4	45,8	50,9	34,6	43,5	48,9	43,6
Recettes pétrolières	27,9	28,4	32,3	37,2	37,1	41,2	24,2	33,0	39,7	33,0
Recettes non pétrolières	8,8	7,7	7,1	6,3	7,1	9,7	10,4	10,5	9,2	10,6
Dons	0,8	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	43,5	37,9	32,6	31,6	34,4	42,0	39,5	36,7	36,3	33,1
Dépenses courantes	36,3	30,6	27,0	22,7	22,6	27,9	27,1	27,0	28,0	25,0
Salaires et traitements	12,4	10,3	9,2	8,5	7,9	8,6	11,0	9,4	9,4	9,4
Biens et services	15,7	9,5	9,2	7,6	6,9	8,5	6,4	8,2	8,9	8,2
Intérêts	1,8	2,3	1,8	1,5	1,1	1,5	2,2	1,2	0,7	1,0
Transferts et subventions	6,4	8,5	6,7	5,1	6,8	9,3	7,5	8,2	9,0	6,5
Solde primaire	-3,7	1,3	9,7	16,3	12,4	13,5	1,1	10,0	14,5	13,9
Dépenses en capital	7,2	7,3	5,6	8,9	11,8	14,1	12,4	9,7	8,3	8,2
Sur ressources nationales	6,4	6,8	5,6	8,9	11,8	11,1	8,6	7,6	7,1	5,8
Sur ressources extérieures	0,8	0,5	0,0	0,0	0,0	3,1	3,8	2,0	1,2	2,4
Solde global (base engagements, hors dons)	-6,3	-1,5	7,9	14,8	11,3	8,9	-4,9	6,8	12,6	10,5
Variations des arrières (baisse -)	0,8	-2,1	-0,9	-8,2	3,0	5,5	-0,3	-0,7	-3,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	0,5	-2,2	-1,4	-8,2	2,5	5,3	0,3	-0,7	-3,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,3	0,1	0,5	0,0	0,5	0,2	-0,6	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-5,5	-3,6	7,0	6,6	14,3	14,4	-5,2	6,1	9,6	10,5

ANGOLA (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-5,2	3,5	16,8	25,2	15,6	12,9	-8,8	10,5	8,5	8,4
Compte courant (transferts publics exclus)	-5,9	3,4	16,7	25,6	15,9	13,1	-8,3	11,0	9,0	8,7
Solde du commerce extérieur	28,9	38,6	51,4	51,1	50,8	55,4	25,3	42,6	42,0	40,8
Exportations, fob	68,1	68,1	78,7	70,5	73,4	80,3	55,3	62,8	63,7	62,1
Pétrole brut	62,2	63,7	74,6	66,3	70,1	77,6	53,3	60,5	61,6	57,2
Importations, fob	39,3	29,5	27,3	19,4	22,6	24,9	30,0	20,2	21,7	21,3
Balance des services (non-facteurs)	-22,4	-22,6	-21,6	-13,3	-20,4	-25,9	-24,6	-21,7	-22,2	-21,6
Balance des revenus	-12,4	-12,5	-13,2	-12,1	-14,5	-16,3	-9,0	-9,9	-10,8	-10,5
Solde des transferts courants	0,7	0,0	0,1	-0,4	-0,4	-0,2	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3
Compte de capital et d'opérations financières	12,9	6,2	-9,0	-8,2	-10,4	-0,5	2,8	-0,7	-0,4	-0,7
Erreurs et omissions	-5,9	-5,8	-1,9	0,6	-0,8	-2,9	-0,3	-1,0	0,0	0,0
Solde global	1,9	3,9	5,9	17,6	4,4	9,4	-6,3	8,9	8,1	7,7
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de kwanza)	959,7	1522,7	2460,8	3358,5	4636,8	6316,2	5988,7	7579,5	9466,9	11313
PIB nominal (en millions de US\$)	12863	18249	28233	41794	60449	84178	75508	82471	100948	117000
PIB prix constants (en milliards de kwanza)	559,9	622,5	750,8	906,5	1111,3	1264,8	1295,3	1339,5	1385,1	1518,8
Population (en millions)	15,7	16,1	16,6	17,1	17,6	18,0	18,5	19,1	19,6	20,2

BURUNDI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	2,5	3,8	4,4	5,4	4,8	5,0	3,5	3,8	4,2	4,8
Secteur pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Secteur non pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Inflation	10,7	11,8	1,2	9,1	14,4	26,0	10,6	6,4	9,5	11,7
Masse monétaire (M2)	23,3	16,7	27,1	16,4	10,1	34,2	19,8	19,4	15,8	13,1
Termes de l'échange	-1,4	28,1	11,0	-0,4	-22,5	2,1	19,6	-2,9	4,6	-2,5
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	21,1	20,1	20,0	18,9	18,6	18,5	13,6	14,6	15,5	16,2
Recettes pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Recettes non pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons	7,5	13,4	11,7	17,9	20,9	37,5	18,5	22,7	22,4	15,9
Dépenses totales	34,9	39,8	36,8	38,1	38,5	56,7	37,2	41,0	40,4	35,6
Dépenses courantes	22,0	22,3	23,3	23,4	24,6	25,8	24,7	29,0	24,9	21,5
Salaires et traitements	8,4	8,0	8,4	9,9	10,7	11,4	8,6	8,6	8,7	8,3
Biens et services	7,3	7,3	7,6	6,8	6,7	7,5	4,7	4,0	3,4	2,9
Intérêts	3,9	3,3	3,7	2,6	2,8	2,1	1,2	0,6	0,9	1,0
Transferts et subventions	2,5	3,6	3,5	4,2	4,4	4,8	4,5	4,1	5,0	4,8
Solde primaire	3,0	1,1	-5,6	-8,1	-6,8	-24,0	-12,6	-15,8	-11,8	-8,0
Dépenses en capital	12,9	17,5	9,8	12,4	12,7	19,5	12,4	12,0	15,5	14,1
Sur ressources nationales	...	...	2,3	3,7	2,4	7,3	2,6	2,0	3,3	3,7
Sur ressources extérieures	...	...	7,5	8,6	10,3	12,2	9,8	10,0	12,2	10,4
Solde global (base engagements, hors dons)	-13,8	-19,7	-16,8	-19,3	-19,8	-38,2	-23,6	-26,4	-24,9	-19,4
Variations des arrières (baisse -)	...	-8,0	-1,2	-1,5	-2,1	-0,8	0,0	-1,0	-1,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	...	-1,3	0,0	-1,3	-2,0	-0,8	0,0	-1,0	-1,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	...	-6,7	-1,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	0,0	-27,7	-18,0	-20,8	-21,9	-39,0	-23,6	-27,4	-25,9	-19,4

BURUNDI (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-9,1	-8,1	-1,2	-14,5	-15,7	-15,0	-11,5	-9,9	-12,5	-12,0
Compte courant (transferts publics exclus)	-26,8	-27,0	-31,3	-39,4	-37,4	-43,3	-26,5	-25,2	-24,6	-21,1
Solde du commerce extérieur	-19,8	-15,2	-16,6	-20,2	-24,8	-27,6	-21,2	-21,0	-20,2	-17,5
Exportations, fob	6,3	7,2	7,1	6,4	5,4	5,2	3,8	5,0	4,5	4,9
Café	4,4	4,8	5,1	4,3	3,3	3,4	2,2	3,4	3,0	3,4
Importations, fob	26,1	22,4	23,7	26,6	30,3	32,8	25,0	26,0	24,7	22,4
Balance des services (non-facteurs)	-4,0	-9,1	-12,5	-18,2	-14,9	-23,3	-13,6	-9,3	-9,2	-8,1
Balance des revenus	-3,0	-2,7	-2,2	-1,0	-0,6	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Solde des transferts courants	17,7	18,9	30,1	24,9	24,6	36,3	23,8	20,9	17,5	14,1
Compte de capital et d'opérations financières	3,5	8,2	13,6	17,2	19,8	19,9	13,3	10,2	11,7	11,8
Erreurs et omissions	0,0	1,5	-9,3	-1,2	-1,0	2,5	1,2	0,4	0,0	0,0
Solde global	-5,6	1,6	3,1	1,4	3,1	7,4	3,0	0,7	-0,8	-0,2
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de Fbu)	849,5	1007,6	1208,4	1272,5	1427,4	1921,7	2233,0	2494,6	2970,7	3371,8
PIB nominal (en millions de US\$)	785,0	915,0	1117,0	1237,0	1319,0	1621,0	1815,0	2027,0	2356,0	2445,0
PIB prix constants (en milliards de Fbu)	1115,8	1157,8	1208,4	1273,5	1334,4	1401,8	1450,4	1505,3	1568,4	1643,8
Population (en millions)	7,2	7,3	7,5	7,6	7,8	7,9	8,1	8,3	8,4	8,6

CAMEROUN

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	4,0	3,7	2,3	3,2	4,0	3,7	2,1	2,4	4,7	5,4
Secteur pétrolier	-4,9	-9,1	-9,3	7,6	-0,8	-2,9	-5,5	-20,6	-7,3	28,9
Secteur non pétrolier	4,9	4,9	3,2	2,9	4,4	4,1	2,5	3,7	5,2	4,4
Inflation	0,6	0,3	1,9	5,1	1,1	5,3	3,0	1,3	2,9	3,0
Masse monétaire (M2)	1,0	6,4	5,2	9,1	15,2	13,9	7,0	14,2	9,8	8,9
Termes de l'échange	-2,3	-2,3	24,4	3,1	-16,6	31,8	-31,0	1,7	11,0	21,1
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	17,2	15,7	18,0	19,5	19,6	19,9	19,3	17,3	17,1	18,3
Recettes pétrolières	4,1	4,2	5,2	6,7	6,5	7,4	4,5	4,2	4,8	6,2
Recettes non pétrolières	13,1	11,5	12,7	12,8	13,1	12,5	14,8	13,1	12,3	12,1
Dons	0,5	0,1	0,1	23,7	1,2	0,5	0,8	0,7	0,5	0,5
Dépenses totales	13,8	13,7	13,4	14,4	15,5	15,9	17,3	18,2	18,3	17,9
Dépenses courantes	11,8	11,5	11,4	12,0	11,8	12,3	11,7	13,5	13,5	12,3
Salaires et traitements	5,3	5,3	4,7	4,5	4,5	5,1	5,5	5,3	5,2	5,2
Biens et services	2,7	2,8	3,4	4,0	4,4	4,5	4,1	5,1	4,2	3,9
Intérêts	2,5	1,9	1,5	1,3	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Transferts et subventions	1,2	1,4	1,8	2,1	2,5	2,5	1,9	2,8	3,8	3,0
Solde primaire	6,4	4,7	6,4	6,9	5,7	4,8	3,5	0,3	-0,1	2,2
Dépenses en capital	2,0	2,0	1,7	2,2	3,5	3,1	5,4	4,1	4,5	5,1
Sur ressources nationales	1,4	1,3	1,4	1,7	2,3	2,7	4,1	3,1	3,7	3,7
Sur ressources extérieures	0,5	0,7	0,3	0,4	1,2	0,4	1,3	1,0	0,8	1,4
Solde global (base engagements, hors dons)	3,4	2,1	4,6	5,1	4,1	4,1	2,0	-0,9	-1,2	0,5
Variations des arrières (baisse -)	-0,1	0,1	-0,4	-1,8	-0,8	-0,3	-0,2	-0,5	-0,7	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,1	0,0	-0,3	-1,8	-0,8	-0,3	-0,2	-0,5	-0,7	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	3,3	2,2	4,2	3,3	3,3	3,8	1,8	-1,4	-1,9	0,5

CAMEROUN (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-7,8	-6,5	-3,0	1,2	1,4	-1,8	-4,7	-2,7	-2,9	-2,3
Compte courant (transferts publics exclus)	-8,3	-6,6	-3,2	0,6	0,7	-2,4	-5,2	-2,8	-3,0	-2,8
Solde du commerce extérieur	1,3	1,0	2,3	3,7	3,6	1,9	-1,6	0,2	0,0	1,8
Exportations, fob	17,8	17,6	19,7	21,4	24,0	23,8	17,4	18,8	19,9	21,5
Pétrole brut	6,6	6,8	8,4	10,5	10,1	10,9	6,6	6,6	7,1	9,4
Importations, fob	16,5	16,6	17,4	17,7	20,4	22,0	19,1	18,6	19,9	19,8
Balance des services (non-facteurs)	-6,5	-5,2	-2,9	-2,4	-1,9	-4,8	-2,2	-1,7	-1,7	-2,6
Balance des revenus	-3,9	-3,3	-3,7	-1,8	-2,4	-1,3	-2,0	-1,9	-1,8	-2,3
Solde des transferts courants	1,4	1,0	1,4	1,7	2,1	2,4	1,2	0,7	0,6	0,9
Compte de capital et d'opérations financières	2,2	4,2	2,3	1,1	2,3	2,8	4,7	4,6	1,6	3,7
Erreurs et omissions	1,0	0,0	-0,3	0,3	0,7	0,4	1,2	-2,0	0,0	...
Solde global	-4,6	-2,4	-0,9	2,6	4,4	1,3	1,3	-0,1	-1,2	1,4
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	7917,0	8333,9	8749,6	9387,2	9908,0	11064,6	11289,3	11920,1	13015,3	14270,7
PIB nominal (en millions de US\$)	13638,3	15796,0	16617,4	17968,5	20666,7	24824,4	23970,8	24112,5	27599,8	27912,5
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	7509,2	7787,2	7966,0	8222,7	8553,9	8869,1	9051,8	9266,2	9697,6	10217,1
Population (en millions)	16,3	16,7	17,2	17,6	18,1	18,5	19,0	19,5	20,0	20,5

CONGO

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	0,7	3,7	7,1	7,0	-2,5	5,2	6,7	9,5	5,6	5,0
Secteur pétrolier	-7,2	0,5	12,8	5,4	-17,3	6,1	16,2	13,7	-3,7	-6,1
Secteur non pétrolier	5,3	5,4	4,4	7,8	5,0	4,8	2,8	7,6	10,1	9,7
Inflation	1,7	3,6	2,5	4,7	2,5	5,3	3,9	0,4	2,2	3,0
Masse monétaire (M2)	-2,4	15,9	36,3	48,4	7,1	36,7	5,3	33,3	38,8	17,8
Termes de l'échange	21,3	14,6	17,5	-0,5	1,0	24,5	-31,0	29,7	16,2	4,7
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	29,1	31,9	40,2	46,0	42,9	52,7	32,1	47,3	43,6	42,7
Recettes pétrolières	20,3	22,9	33,2	39,3	35,2	45,5	22,7	39,3	34,8	33,6
Recettes non pétrolières	8,8	9,0	7,0	6,7	7,7	7,1	9,4	7,9	8,8	9,1
Dons	0,5	0,1	1,0	0,1	0,4	0,4	0,4	23,6	0,4	1,9
Dépenses totales	29,2	27,5	23,3	28,6	34,0	26,6	27,4	24,3	26,2	36,1
Dépenses courantes	22,6	21,7	18,0	19,0	22,2	16,9	15,7	12,5	10,7	12,7
Salaires et traitements	5,8	5,3	4,1	3,5	3,9	3,6	4,2	3,2	3,1	3,5
Biens et services	4,5	4,6	4,1	4,6	6,6	3,8	4,0	3,3	2,8	3,7
Intérêts	5,7	6,3	4,8	4,6	2,8	3,2	1,8	1,2	0,3	0,8
Transferts et subventions	6,7	5,5	5,0	6,3	9,0	6,3	5,7	4,9	4,4	4,7
Solde primaire	6,7	11,3	22,1	22,4	13,0	30,7	6,8	26,6	20,7	15,9
Dépenses en capital	6,5	5,8	5,4	9,4	11,8	9,8	11,8	11,8	15,6	23,4
Sur ressources nationales	5,3	5,3	4,8	9,1	10,5	8,4	11,4	9,3	12,5	14,9
Sur ressources extérieures	1,1	0,6	0,5	0,3	1,3	1,4	0,4	2,5	3,1	8,5
Solde global (base engagements, hors dons)	-0,1	4,4	16,8	17,4	8,9	26,0	4,7	22,9	17,3	6,6
Variations des arrières (baisse -)	6,0	-69,8	-2,0	-1,0	-38,9	-35,2	-3,4	-3,7	-1,7	-0,7
Intérieurs (principal et intérêts)	-1,9	-1,3	-1,7	-2,0	-2,5	-2,9	-2,9	-1,1	-1,2	-0,7
Extérieurs (principal et intérêts)	7,9	-68,6	-0,3	1,0	-36,4	-32,3	-0,5	-2,6	-0,5	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	5,9	-65,5	14,9	16,4	-30,0	-9,1	1,3	19,2	15,6	5,9

CONGO (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	14,6	15,4	11,7	1,7	-18,7	-1,1	-15,9	-13,8	-9,7	-17,7
Compte courant (transferts publics exclus)	14,4	15,1	10,7	1,5	-18,9	-1,3	-16,1	-13,9	-9,8	-17,8
Solde du commerce extérieur	50,5	56,2	57,6	54,6	40,8	50,8	36,4	46,8	46,3	38,6
Exportations, fob	73,8	78,3	79,3	81,6	74,1	80,2	69,5	82,9	83,3	80,0
Pétrole brut	64,5	69,3	72,7	75,3	66,7	73,3	62,9	74,5	75,4	71,4
Importations, fob	23,3	22,1	21,7	27,0	33,3	29,4	33,2	36,1	37,0	41,4
Balance des services (non-facteurs)	-19,0	-18,7	-20,0	-29,0	-36,1	-30,8	-32,5	-39,7	-35,7	-36,5
Balance des revenus	-16,4	-21,6	-26,4	-23,5	-22,9	-20,6	-19,3	-20,5	-19,9	-19,5
Solde des transferts courants	-0,5	-0,5	0,5	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3
Compte de capital et d'opérations financières	-19,1	-17,6	-2,0	7,1	22,7	23,5	10,4	21,9	22,0	21,7
Erreurs et omissions	-3,2	-1,7	-1,4	-0,2	-1,3	1,4	1,1	-0,4	-1,5	...
Solde global	-7,7	-3,9	8,3	8,6	2,6	23,8	-4,5	7,7	10,8	4,0
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2077,6	2315,1	3155,0	3893,8	3645,0	4649,0	4123,2	5560,4	6562,2	7029,3
PIB nominal (en millions de US\$)	3579,1	4388,1	5992,0	7453,4	7603,0	10430,5	8754,8	11247,9	13915,7	13748,8
PIB prix constants (en milliards de FCFA)	930,6	965,5	1034,4	1106,9	1078,8	1135,0	1210,6	1325,8	1399,4	1469,4
Population (en millions)	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0

GABON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	2,6	1,5	2,3	5,8	0,9	2,2	-1,1	6,6	6,8	5,7
Secteur pétrolier	7,5	-0,1	-1,4	-8,9	3,4	-1,4	-4,5	4,7	0,6	1,1
Secteur non pétrolier	1,1	2,1	3,5	10,5	0,2	3,2	-0,3	7,1	8,3	6,8
Inflation	2,3	0,4	-0,2	4,0	4,8	5,3	1,9	1,5	1,2	1,1
Masse monétaire (M2)	-1,1	10,5	27,1	17,2	6,9	8,9	2,8	19,7	30,0	11,7
Termes de l'échange	12,6	9,4	27,7	-1,7	0,6	31,8	-33,3	23,4	19,2	1,7
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	29,7	29,5	31,3	31,7	29,9	32,2	32,8	27,1	29,8	29,5
Recettes pétrolières	16,3	16,3	19,8	20,3	17,5	21,1	16,3	14,6	17,0	17,4
Recettes non pétrolières	13,4	13,2	11,5	11,4	12,4	11,1	16,5	12,5	12,8	12,1
Dons	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	22,5	22,0	21,9	22,5	21,3	20,6	26,2	27,1	24,3	20,6
Dépenses courantes	18,9	18,0	18,4	17,7	16,8	15,9	17,8	14,5	13,7	13,0
Salaires et traitements	6,4	5,9	5,0	5,1	5,5	5,0	7,4	6,1	5,5	5,9
Biens et services	3,5	3,2	3,4	3,3	3,5	3,2	4,2	3,5	3,3	3,1
Intérêts	4,0	3,9	2,8	2,3	2,2	1,8	1,6	1,4	1,0	1,3
Transferts et subventions	4,9	5,0	7,3	7,0	5,6	5,9	4,6	3,5	3,9	2,7
Solde primaire	11,4	11,7	12,4	12,5	11,6	14,3	10,1	4,7	8,9	11,3
Dépenses en capital	3,7	4,0	3,5	4,8	4,5	4,6	8,4	12,6	10,6	7,7
Sur ressources nationales	3,4	3,7	3,3	3,8	3,6	3,8	6,5	9,3	8,2	6,6
Sur ressources extérieures	0,2	0,4	0,2	1,0	0,9	0,8	1,9	3,3	2,4	1,1
Solde global (base engagements, hors dons)	7,2	7,5	9,4	9,2	8,6	11,6	6,6	0,0	5,5	8,9
Variations des arrières (baisse -)	-0,1	-10,3	-1,6	-0,7	-0,7	-1,9	-1,0	-1,8	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-1,9	-1,4	-1,6	-0,7	-0,7	-1,8	-1,0	-1,8	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	1,8	-8,9	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	7,0	-2,8	7,8	8,6	7,9	9,8	5,6	-1,8	5,5	8,9

GABON (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	9,4	12,7	14,6	17,4	16,1	22,0	12,7	8,0	7,9	11,4
Compte courant (transferts publics exclus)	10,1	13,5	15,1	18,0	16,7	22,5	13,4	8,5	8,4	11,8
Solde du commerce extérieur	34,7	39,1	47,1	47,1	47,0	51,8	38,3	37,0	42,4	46,3
Exportations, fob	51,6	55,7	62,9	63,4	61,9	66,4	53,6	54,4	59,5	63,4
Pétrole brut	42,7	46,3	52,3	52,5	49,3	50,7	44,2	46,1	49,8	49,9
Importations, fob	16,9	16,6	15,8	16,3	14,9	14,6	15,3	17,3	17,2	17,1
Balance des services (non-facteurs)	-10,8	-10,7	-12,0	-11,4	-11,3	-10,0	-10,2	-13,0	-13,6	-13,2
Balance des revenus	-11,6	-13,2	-18,5	-16,2	-17,5	-17,8	-13,6	-14,6	-19,4	-20,4
Solde des transferts courants	-2,9	-2,5	-2,0	-2,1	-2,2	-2,1	-1,8	-1,5	-1,5	-1,3
Compte de capital et d'opérations financières	-8,0	-10,9	-10,7	-10,8	-14,2	-14,4	-11,0	-6,6	-1,7	-3,5
Erreurs et omissions	-3,5	-1,3	-1,8	-2,8	-1,8	-3,6	-3,6	-2,2	-3,3	...
Solde global	-2,2	0,5	2,1	3,8	0,1	4,0	-1,8	-0,8	2,9	7,9
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	3581,3	3861,9	4570,9	4991,5	5478,1	6454,2	5130,8	6782,9	8178,4	9127,5
PIB nominal (en millions de US\$)	6169,3	7319,8	8681,1	9554,5	11426,5	14480,6	10894,3	13720,8	17342,9	17852,7
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	1722,4	1748,6	1788,7	1891,8	1908,8	1951,3	1929,1	2056,5	2195,3	2320,6
Population (en millions)	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9	1,9

GUINÉE ÉQUATORIALE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	14,4	32,6	8,9	5,3	24,8	20,8	19,0	-1,0	7,7	8,4
Secteur pétrolier	14,2	34,6	6,5	-1,4	25,6	23,4	19,3	-8,2	5,2	9,4
Secteur non pétrolier	15,4	24,7	19,1	30,7	22,4	13,1	18,0	22,6	13,6	6,3
Inflation	7,3	4,2	5,0	5,0	5,5	6,0	6,0	5,6	4,8	4,0
Masse monétaire (M2)	56,7	33,5	34,7	14,1	41,3	30,1	18,8	48,9	6,1	11,8
Termes de l'échange	5,7	13,3	36,6	-2,4	-0,2	26,4	-31,4	28,0	19,7	3,7
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	29,5	30,7	37,1	47,1	44,5	41,6	45,1	28,4	33,3	33,5
Recettes pétrolières	25,7	27,8	34,4	44,0	40,4	39,3	41,7	25,9	31,1	31,5
Recettes non pétrolières	3,8	2,9	2,7	3,2	4,1	2,3	3,4	2,5	2,2	2,0
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	16,1	19,3	16,2	21,4	23,8	24,0	53,8	36,6	31,6	22,7
Dépenses courantes	5,5	4,9	4,5	4,4	4,2	5,0	6,6	6,0	5,5	5,2
Salaires et traitements	1,7	1,2	1,0	0,9	1,0	0,8	1,3	1,2	0,9	0,8
Biens et services	2,3	2,0	2,2	2,0	1,6	1,9	2,9	2,6	2,4	1,9
Intérêts	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6
Transferts et subventions	1,3	1,5	1,1	1,5	1,5	2,3	2,2	2,1	1,9	1,8
Solde primaire	13,6	11,6	21,2	25,8	20,7	17,7	-8,7	-8,1	2,0	11,7
Dépenses en capital	10,6	14,4	11,7	17,0	19,6	19,0	47,3	30,5	26,1	17,5
Sur ressources nationales	10,6	14,4	11,7	17,0	19,6	19,0	47,3	30,5	26,1	17,3
Sur ressources extérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Solde global (base engagements, hors dons)	13,4	11,4	20,9	25,7	20,7	17,6	-8,7	-8,2	1,7	10,9
Variations des arrières (baisse -)	-2,8	-0,5	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,1	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	-2,7	-0,5	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	10,6	10,8	19,5	25,7	20,7	17,6	-8,7	-8,2	1,7	10,9

GUINÉE ÉQUATORIALE (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-6,9	9,4	19,0	9,3	1,6	7,4	-21,6	-12,4	-13,5	-5,6
Compte courant (transferts publics exclus)	-6,9	9,3	19,0	9,4	1,6	7,4	-21,5	-12,4	-13,5	-5,6
Solde du commerce extérieur	65,5	75,8	79,9	72,8	70,1	72,7	43,2	54,3	57,4	66,4
Exportations, fob	98,5	98,6	98,0	96,5	95,6	95,8	90,6	90,2	89,6	92,2
Pétrole brut	89,6	90,7	91,8	87,6	79,7	73,0	58,1	58,0	54,8	57,3
Importations, fob	33,0	22,9	18,2	23,6	25,5	23,1	47,4	35,9	32,2	25,8
Balance des services (non-facteurs)	-26,2	-15,2	-12,3	-9,5	-10,1	-9,9	-18,4	-14,5	-14,1	-13,2
Balance des revenus	-46,0	-50,8	-48,2	-53,6	-57,9	-55,0	-45,7	-51,6	-56,2	-58,2
Solde des transferts courants	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
Compte de capital et d'opérations financières	20,2	9,7	3,0	1,1	4,8	1,4	14,2	7,9	17,0	16,1
Erreurs et omissions	-8,8	-5,5	-2,7	-2,3	-2,9	-3,8	-4,6	-0,4	1,1	...
Solde global	4,5	13,7	19,2	8,0	3,6	5,1	-11,9	-4,9	4,7	10,5
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	1600,4	2522,3	3800,7	4464,2	5189,2	7332,6	5252,0	6626,1	8478,1	10143,9
PIB nominal (en millions de US\$)	2756,9	4780,7	7218,3	8545,1	10823,8	16451,4	11151,7	13403,5	17978,4	19840,6
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	567,9	753,1	820,0	863,3	1077,3	1301,5	1548,5	1533,3	1650,7	1789,9
Population (en millions)	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	-4,6	3,5	3,0	4,3	3,6	2,0	1,4	2,9	3,3	3,5
Secteur pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Secteur non pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Inflation	4,2	-2,1	2,9	6,6	1,0	9,3	3,5	1,5	1,2	2,2
Masse monétaire (M2)	-8,3	14,2	16,5	-4,2	-3,7	16,5	13,7	14,2	15,0	8,6
Termes de l'échange	11,7	-10,2	4,8	-16,6	-2,5	-10,0	11,5	3,2	18,7	1,2
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	7,9	8,1	7,8	9,0	9,7	9,8	10,1	10,4	10,1	10,4
Recettes pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Recettes non pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons	1,5	3,3	1,2	11,3	3,9	4,5	29,0	5,2	3,2	3,8
Dépenses totales	12,6	13,7	16,4	13,5	12,7	14,6	13,7	15,9	14,5	14,5
Dépenses courantes	9,7	11,0	11,3	9,0	9,3	10,4	9,7	10,6	10,0	9,4
Salaires et traitements	5,1	5,6	5,2	4,6	4,2	3,9	4,0	4,0	4,1	4,2
Biens et services	2,4	2,6	3,0	1,9	1,7	2,3	2,3	3,1	2,9	2,6
Intérêts	1,2	1,3	1,2	1,3	1,4	1,8	1,7	0,6	0,8	0,6
Transferts et subventions	1,1	1,5	1,9	1,2	2,0	2,4	1,8	2,8	2,3	1,9
Solde primaire	-2,2	-2,7	-3,4	0,2	0,7	0,1	1,4	-0,7	0,0	0,3
Dépenses en capital	2,9	2,6	5,1	4,5	3,4	4,2	4,0	5,3	4,4	5,1
Sur ressources nationales	1,5	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	1,1	0,9	1,3
Sur ressources extérieures	1,3	1,5	4,0	3,4	2,3	3,1	3,3	4,2	3,5	3,8
Solde global (base engagements, hors dons)	-4,7	-5,6	-8,6	-4,5	-3,0	-4,8	-3,6	-5,5	-4,3	-4,1
Variations des arrières (baisse -)	4,5	3,1	2,1	-7,1	1,3	2,1	-11,4	-1,3	0,6	-0,4
Intérieurs (principal et intérêts)	0,9	0,4	1,3	-2,4	-1,6	-1,1	-1,9	-1,2	0,0	-0,4
Extérieurs (principal et intérêts)	3,6	2,7	0,9	-4,7	2,9	3,3	-9,5	-0,1	0,6	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-0,2	-2,5	-6,4	-11,6	-1,7	-2,7	-15,0	-6,8	-3,8	-4,6

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-2,2	-1,7	-6,4	-3,1	-6,1	-9,3	-8,6	-9,5	-8,6	-6,6
Compte courant (transferts publics exclus)	-4,8	-6,8	-8,3	-8,0	-9,4	-12,5	-12,0	-12,9	-10,7	-9,4
Solde du commerce extérieur	0,9	-1,3	-3,3	-2,9	-3,9	-7,1	-6,9	-7,7	-6,0	-5,4
Exportations, fob	11,0	10,3	9,0	10,1	9,9	7,1	5,9	6,6	7,8	8,5
Diamants	4,2	4,0	4,4	4,0	3,5	2,3	2,3	2,4	2,6	2,9
Importations, fob	10,1	11,6	12,3	13,0	13,9	14,2	12,8	14,3	13,8	13,9
Balance des services (non-facteurs)	-5,3	-5,0	-4,3	-4,4	-4,8	-4,6	-4,3	-5,3	-5,1	-5,0
Balance des revenus	-0,2	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-1,1	-1,0	-0,2	-0,2	-0,1
Solde des transferts courants	2,5	5,7	2,2	5,2	3,5	3,4	3,7	3,7	2,7	3,8
Compte de capital et d'opérations financières	-1,9	-0,5	4,2	1,0	-1,0	5,0	5,9	6,1	5,7	6,5
Erreurs et omissions	-0,4	-0,5	1,1	-1,5	0,3	0,3	2,0	-0,6	2,0	...
Solde global	-4,4	-2,7	-1,2	-3,5	-6,8	-4,0	-0,7	-3,9	-0,9	-0,2
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	678,2	688,6	750,0	816,8	860,2	945,9	999,7	1056,9	1124,7	1200,3
PIB nominal (en millions de US\$)	1168,3	1305,1	1424,5	1563,4	1794,3	2122,3	2122,6	2137,8	2385,0	2347,6
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	463,6	479,6	493,8	514,8	533,3	543,7	551,4	567,5	586,5	607,0
Population (en millions)	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,9

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE CONGO

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	5,8	6,6	7,8	5,6	6,3	6,2	2,8	7,0	6,9	6,5
Secteur pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Secteur non pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Inflation	12,8	4,0	21,4	13,2	16,7	18,0	46,2	23,5	15,5	12,7
Masse monétaire (M2)	32,3	72,9	24,6	57,7	49,5	55,7	50,4	30,7	22,5	17,5
Termes de l'échange	15,4	40,7	-8,0	37,9	17,1	-8,1	-19,0	14,1	7,2	1,2
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	7,7	9,5	11,6	13,9	14,7	18,5	16,8	18,9	20,6	20,3
Recettes pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Recettes non pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons	2,0	2,0	5,2	0,0	2,2	2,3	7,5	14,1	8,7	8,6
Dépenses totales	13,6	15,6	19,5	14,8	18,9	23,0	28,5	30,6	36,4	34,9
Dépenses courantes	10,8	12,8	13,7	11,3	15,7	18,0	18,2	14,5	17,3	16,6
Salaires et traitements	2,5	3,6	4,4	4,6	5,8	6,9	6,0	5,9	6,7	6,6
Biens et services	4,0	5,0	4,8	5,1	3,9	4,3	3,6	3,9	4,9	4,9
Intérêts	3,4	3,6	3,7	0,6	3,8	3,4	5,5	2,2	2,6	2,4
Transferts et subventions	0,9	0,6	0,8	1,1	2,2	3,4	3,1	2,5	3,1	2,7
Solde primaire	-1,9	-1,9	-3,2	-0,1	1,1	0,9	-1,1	2,0	-0,7	-0,8
Dépenses en capital	2,7	2,8	3,4	0,8	2,3	3,7	7,8	14,1	16,6	16,7
Sur ressources nationales	2,1	2,2	2,4	0,5	0,9	1,6	2,7	2,6	4,1	5,4
Sur ressources extérieures	0,6	0,6	1,0	0,2	1,5	2,1	5,1	11,5	12,5	11,3
Solde global (base engagements, hors dons)	-5,9	-6,1	-7,9	-0,9	-4,2	-4,5	-11,7	-11,7	-15,8	-14,6
Variations des arrières (baisse -)	0,2	-0,1	-6,1	-0,8	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,5	-0,6
Intérieurs (principal et intérêts)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Extérieurs (principal et intérêts)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde global (base trésorerie hors dons)	-5,7	-6,2	-14,0	-1,7	-4,4	-4,8	-11,8	-12,0	-16,2	-15,2

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE CONGO (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	1,0	-4,2	-10,5	-3,5	-1,5	-18,3	-10,5	-6,8	-2,8	-0,7
Compte courant (transferts publics exclus)	-6,3	-10,1	-17,2	-9,5	-9,7	-26,5	-21,6	-13,5	-7,9	-5,5
Solde du commerce extérieur	-3,9	-0,9	-5,6	-2,1	8,8	-1,1	-5,2	4,0	12,5	13,8
Exportations, fob	24,2	29,2	28,7	30,7	61,3	56,8	39,3	63,7	71,4	69,3
Diamants	16,8	15,4	16,0	10,0	50,9	46,8	37,7	62,2	69,8	67,6
Importations, fob	28,1	30,1	34,2	32,8	52,4	57,9	44,6	59,7	58,9	55,4
Balance des services (non-facteurs)	0,0	-4,9	-5,9	-4,0	-12,2	-14,0	-10,5	-12,6	-11,7	-10,9
Balance des revenus	0,0	-4,4	-5,7	-3,3	-6,3	-11,4	-7,0	-6,7	-9,7	-9,5
Solde des transferts courants	0,0	6,0	6,7	6,0	8,2	10,6	12,2	8,5	6,3	5,9
Compte de capital et d'opérations financières	0,0	-2,0	3,0	1,9	0,7	8,7	1,8	12,6	3,4	1,7
Erreurs et omissions	0,0	0,4	2,3	0,3	-2,6	-1,0	0,7	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,0	-5,7	-5,1	-1,3	-3,5	-10,6	-8,0	5,7	0,7	1,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de francs congolais)	2298,7	2601,0	3407,9	4132,0	5174,7	6529,9	9072,8	11875,6	14467,7	16757,1
PIB nominal (en millions de US\$)	5681,0	6539,0	7183,0	8824,0	10028,0	11595,0	11108,0	13094,0	15668,0	17305,0
PIB prix constants (en milliards de francs congolais)	318,3	339,5	366,0	386,4	410,6	435,8	448,2	479,6	512,7	546,0
Population (en millions)	57,3	59,0	60,8	62,6	64,5	66,4	68,4	70,5	72,6	74,7

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	6,7	4,5	1,6	12,6	6,0	9,1	4,0	4,5	4,9	5,5
Secteur pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Secteur non pétrolier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Inflation	9,8	13,3	17,2	23,1	18,6	32,0	17,0	13,3	14,3	8,3
Masse monétaire (M2)	41,8	7,4	76,6	39,3	36,4	35,2	8,3	10,2	13,2	12,2
Termes de l'échange	31,6	-22,3	11,1	-4,3	-13,4	-5,2	21,8	3,0	-10,1	8,1
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	25,6	28,4	64,7	20,9	39,0	16,7	16,6	18,8	17,6	26,2
Recettes pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Recettes non pétrolières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons	...	...	17,2	15,9	126,6	28,7	14,6	19,3	12,4	10,9
Dépenses totales	75,1	87,2	44,5	50,5	40,1	31,2	49,8	49,1	47,4	37,3
Dépenses courantes	33,2	46,5	26,5	28,4	25,9	21,1	20,3	19,8	19,0	18,3
Salaires et traitements	10,0	12,0	8,7	8,6	8,9	8,1	7,9	8,3	8,3	8,1
Biens et services	7,9	15,2	5,6	5,8	5,7	6,1	6,1	5,1	4,8	4,5
Intérêts	4,7	4,8	2,7	3,4	1,3	0,9	0,7	0,4	0,7	0,6
Transferts et subventions	6,5	10,5	7,0	7,0	7,2	4,6	4,5	5,2	4,6	4,6
Solde primaire	-15,8	-24,7	36,8	-9,7	10,6	-6,7	-8,0	-3,6	-3,2	6,0
Dépenses en capital	35,8	37,3	15,7	19,8	11,6	8,1	28,5	28,7	27,6	18,4
Sur ressources nationales	6,9	8,0	1,7	3,3	1,1	1,3	4,0	2,3	1,8	1,9
Sur ressources extérieures	29,0	29,3	13,9	16,5	10,4	6,9	24,5	26,3	25,9	16,5
Solde global (base engagements, hors dons)	-49,5	-58,8	20,2	-29,6	-1,1	-14,5	-33,2	-30,3	-29,8	-11,1
Variations des arrières (baisse -)	5,1	6,5	-11,3	1,3	1,3	1,7	1,2	-1,6	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	3,4	4,3	-6,9	0,0	0,3	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	1,7	2,2	-4,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-44,4	-52,3	8,9	-28,3	0,2	-12,8	-32,0	-31,9	-29,8	-11,1

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-32,1	-35,0	-31,5	-28,8	-38,4	-36,8	-26,9	-30,6	-30,0	-27,8
Compte courant (transferts publics exclus)	-34,6	-38,9	-34,4	-53,5	-49,4	-49,4	-42,5	-52,1	-42,8	-39,0
Solde du commerce extérieur	-27,6	-30,6	-30,3	-41,1	-41,6	-44,6	-37,9	-46,1	-38,7	-35,6
Exportations, fob	6,7	5,0	5,9	6,1	4,7	5,6	4,7	5,4	4,9	4,7
Importations, fob	34,3	35,6	36,2	47,2	46,3	50,2	42,6	51,4	43,6	40,2
Balance des services (non-facteurs)	-4,5	-5,5	-1,7	-15,6	-12,7	-7,3	-6,8	-8,8	-6,2	-5,2
Balance des revenus	-2,6	-2,9	-2,5	1,9	3,6	0,9	0,7	1,2	0,9	0,8
Solde des transferts courants	2,4	3,9	3,0	26,1	12,4	14,1	17,1	23,0	14,0	12,3
Compte de capital et d'opérations financières	24,8	38,3	29,0	28,8	38,6	38,3	31,0	35,4	28,5	36,3
Erreurs et omissions	4,2	-3,4	2,5	-4,9	4,5	6,9	-1,8	-7,6	0,0	0,0
Solde global	-3,2	-0,1	0,0	-4,9	4,8	8,4	2,3	-2,8	-1,5	8,5
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de dobras)	947,1	1096,4	1301,4	1682,8	1952,8	2696,1	3184,5	3718,9	4375,5	5076,7
PIB nominal (en millions de US\$)	101,0	111,0	123,0	135,0	144,0	183,0	196,0	201,0	248,0	273,0
PIB prix constants (en milliards de dobras)	687,5	718,7	730,5	822,8	839,2	915,4	952,2	995,2	1044,4	1101,8
Population (en millions)	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

TCHAD

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	(variations annuelles en %, sauf indications contraires)									
Taux de croissance (PIB réel)	14,3	33,7	8,6	0,8	2,6	-2,0	-1,2	13,9	1,6	6,8
Secteur pétrolier	...	292,7	2,1	-8,6	-6,2	-10,0	-6,3	2,5	-5,2	-2,0
Secteur non pétrolier	1,9	2,2	11,6	4,8	5,9	0,6	0,3	17,0	3,3	8,8
Inflation	-1,8	-5,3	7,9	8,1	-7,4	8,3	10,0	-2,1	2,0	3,0
Masse monétaire (M2)	-3,1	3,5	31,7	51,8	2,5	28,4	-3,9	26,7	12,0	5,5
Termes de l'échange	45,5	-4,6	34,6	-1,0	3,5	24,7	-25,5	25,9	18,9	2,6
Finances publiques	(en % du PIB)									
Recettes totales (dons exclus)	8,4	13,1	9,3	16,3	21,7	26,4	16,1	23,8	28,2	25,4
Recettes pétrolières	0,7	4,6	4,6	11,7	16,3	20,8	8,5	15,2	21,8	15,5
Recettes non pétrolières	7,7	8,5	4,7	4,6	5,4	5,6	7,7	8,6	6,3	9,9
Dons	8,0	7,6	3,4	2,2	1,9	1,7	2,6	2,1	0,9	2,2
Dépenses totales	20,8	23,8	13,1	16,4	20,5	23,6	29,5	28,8	27,1	28,2
Dépenses courantes	8,5	8,1	6,0	9,9	13,5	15,5	19,0	16,4	15,4	13,3
Salaires et traitements	3,6	3,6	2,4	2,5	3,2	3,3	4,0	3,2	3,8	4,6
Biens et services	1,8	1,3	0,9	1,0	1,8	1,7	2,0	2,0	1,3	1,2
Intérêts	0,5	0,6	0,3	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4	0,6	0,7
Transferts et subventions	1,1	0,8	1,3	4,8	6,2	7,7	9,0	8,3	7,5	4,9
Solde primaire	-1,2	2,8	1,4	4,2	4,1	5,3	-9,4	-1,5	4,5	4,0
Dépenses en capital	12,4	15,7	7,0	6,5	7,0	8,1	10,5	12,4	11,7	14,9
Sur ressources nationales	1,6	2,9	2,2	2,6	4,5	5,9	7,2	9,4	8,9	8,8
Sur ressources extérieures	10,7	12,9	4,8	4,0	2,5	2,3	3,2	3,0	2,8	6,1
Solde global (base engagements, hors dons)	-12,4	-10,7	-3,7	-0,1	1,2	2,7	-13,3	-5,0	1,0	-2,8
Variations des arrières (baisse -)	0,1	0,5	0,1	-0,5	0,0	-2,5	-2,5	-1,0	-0,7	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	0,3	0,2	0,2	-0,2	-0,5	-2,4	-2,5	-1,0	-0,7	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	-0,1	0,4	0,0	-0,3	0,6	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-12,3	-10,2	-3,6	-0,6	1,2	0,2	-15,8	-6,0	0,3	-2,8

TCHAD (suite)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (estim.)	2012 (prév.)
Balance des paiements	(en % du PIB)									
Compte courant (transferts publics inclus)	-49,8	-23,1	1,2	5,7	11,3	9,0	-4,1	-5,0	0,0	-10,8
Compte courant (transferts publics exclus)	-52,5	-27,3	-0,6	4,8	10,3	8,0	-5,1	-5,5	-0,4	-11,3
Solde du commerce extérieur	-8,6	37,9	36,2	29,5	26,1	25,7	11,2	13,3	17,9	7,8
Exportations, fob	21,9	67,0	52,4	51,2	50,3	49,9	39,5	41,1	45,3	40,1
Pétrole brut	8,4	53,1	45,6	45,0	44,4	44,7	34,5	37,5	41,4	36,2
Importations, fob	30,5	29,1	16,2	21,7	24,2	24,2	28,3	27,7	27,5	32,3
Balance des services (non-facteurs)	-28,3	-49,6	-24,8	-30,3	-21,0	-19,3	-20,1	-21,6	-20,3	-21,2
Balance des revenus	-16,5	-18,1	-15,9	3,2	-2,2	-3,2	-5,4	-4,1	-3,3	-3,0
Solde des transferts courants	3,6	6,7	5,7	3,4	8,3	5,8	10,3	7,5	5,8	5,6
Compte de capital et d'opérations financières	45,5	22,3	0,7	1,0	-6,6	0,0	-2,9	-0,7	1,5	13,1
Erreurs et omissions	2,6	1,5	-1,5	-0,7	-1,7	-3,3	-3,5	5,8	2,2	...
Solde global	-1,7	0,7	0,5	6,0	3,0	5,7	-10,5	0,1	3,6	2,2
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	1581,8	1732,3	3100,7	3450,2	3458,3	3741,5	3343,6	4266,7	4666,6	4791,6
PIB nominal (en millions de US\$)	2724,9	3283,3	5888,9	6604,1	7213,4	8394,4	7099,5	8630,9	9895,9	9372,1
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	735,4	983,5	1067,7	1076,3	1104,6	1082,2	1069,2	1217,6	1237,1	1321,3
Population (en millions)	7,7	7,9	8,1	8,3	10,5	10,8	11,2	11,5	11,9	12,3

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEAC (mars 2012) : base de données, services centraux, Yaoundé, Cameroun
- FMI (avril 2012), *Regional Economic Outlook in Sub-Saharan Africa : Sustaining growth amid global uncertainty*, Washington DC, États-Unis
- FMI (mai 2012) : *Angola – Sixth Review Under the Stand-By Arrangement, Request for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria, and Proposal for Post-Program Monitoring - Staff Report ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Angola*, rapport pays n° 12/103
- FMI (avril 2012), World Economic Outlook Databases, www.imf.org
- FMI (février 2012), *Democratic Republic of São Tomé and Príncipe: Staff Report for the 2011 Article IV Consultation*, rapport pays n° 12/34
- FMI (février 2012), *Burundi : Seventh Review Under the Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility and Request for a New Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility – Staff Report ; Staff Supplement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Burundi*, rapport pays n° 12/28
- FMI (octobre 2011), *Tchad : Consultation de 2011 au titre de l'article IV*, rapport pays n° 11/302
- FMI (septembre 2011), *Cameroon : 2011 Article IV Consultation – Staff Report ; Debt Sustainability Analysis ; Informational Annex ; Public Information Notice on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Cameroon*, rapport pays n° 11/266
- FMI (août 2011), *République du Congo : Cinquième et sixième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement - Rapport des services du FMI ; déclaration et suppléments des services du FMI ; communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration ; et déclaration de l'administrateur du FMI pour la République du Congo*, rapport pays n° 11/255

FMI (juillet 2011), *République démocratique du Congo : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, examen des assurances de financement et demande de modification de critères de réalisation – Rapport des services du FMI, déclaration complémentaire des services du FMI et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration*, rapport pays n° 11/190

FMI (mai 2011), *Gabon : Consultations de 2010 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; note d'information au public sur les délibérations du Conseil d'administration ; et déclaration de l'Administrateur pour le Gabon*, rapport pays n° 11/97

FMI (octobre 2010), *République centrafricaine : Sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement – Rapport des services du FMI ; analyse de viabilité de la dette ; annexe d'information ; communiqué de presse sur l'examen par le Conseil d'administration, et déclaration de l'administrateur pour la République centrafricaine*, rapport pays n° 10/332

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Préface	5
Liste des abréviations et des acronymes	7

CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE : DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, AGENDAS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DÉFIS ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

Contexte international et en Afrique subsaharienne : conséquences pour l'Afrique centrale	12
Évolution socio-économique en Afrique centrale en 2010-2011, et prévisions pour 2012	14
Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale	15
Les défis énergétiques en Afrique centrale	17

CHAPITRE 2

CONTEXTE INTERNATIONAL ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET CONSÉQUENCES POUR L'AFRIQUE CENTRALE

2.1. Évolution de l'économie mondiale en 2010-2011 et perspectives pour 2012	20
2.1.1. États-Unis.....	23
2.1.2. Japon	24
2.1.3. Zone euro	24
2.1.4. Royaume-Uni.....	26
2.1.5. Pays émergents.....	27

2.2. Évolution des cours des produits de base et des denrées alimentaires	30
2.2.1. Produits de base	30
2.2.2. Denrées alimentaires	36
2.3. Impacts de l'environnement international sur les économies d'Afrique centrale	38

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN AFRIQUE CENTRALE

3.1. Au niveau sous-régional	41
3.1.1. Le produit intérieur brut.....	41
3.1.2. Inflation et politique monétaire	44
3.1.3. Finances publiques et dette	47
3.1.4. Secteur extérieur	51
3.1.5. Développement social	55
3.2. Au niveau national.....	65
3.2.1. Angola.....	65
3.2.2. Burundi	72
3.2.3. Cameroun.....	78
3.2.4. Congo	85
3.2.5. Gabon	89
3.2.6. Guinée équatoriale	93
3.2.7. République centrafricaine.....	98
3.2.8. République démocratique du Congo	103
3.2.9. São Tomé e Príncipe	107
3.2.10. Tchad	114
3.3. Perspectives et recommandations	119
3.3.1. Perspectives.....	119
3.3.2. Recommandations	121
Bibliographie	127

CHAPITRE 4

Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux,
y compris le NEPAD et les OMD : Situation du partenariat mondial
pour le développement en Afrique centrale

4.1. Introduction	129
4.2. Aide publique au développement.....	133
4.2.1. Engagements de Bruxelles, Monterrey et Gleneagles	133
4.2.2. Situation de l'APD des pays de l'OCDE au niveau global à fin 2010	134
4.2.3. Évolution de l'APD vers les pays d'Afrique centrale	137
4.2.4. Efficacité de l'APD octroyée aux pays d'Afrique centrale	140
4.3. Traitement de la dette extérieure	144
4.3.1. Situation des pays d'Afrique centrale au titre de l'Initiative PPTE.....	145
4.3.2. Allègements de dettes extérieures consentis aux pays d'Afrique centrale	146
4.4. Investissements directs étrangers	148
4.4.1. Évolution récente des IDE au niveau mondial.....	148
4.4.2. Évolution récente des IDE en Afrique	149
4.4.3. Situation des IDE en Afrique centrale	149
4.5. Accès au marché et promotion du commerce international	152
4.5.1. Situation des exportations en Afrique centrale après Monterrey	153
4.5.2. Situation des systèmes de préférences commerciales en Afrique centrale	154
4.6. Accès aux médicaments essentiels	156
4.6.1. Missions, objectifs et mode de financement d'UNITAID ..	156
4.6.2. Faits marquants de l'action d'UNITAID dans le monde	157
4.6.3. Accès aux médicaments essentiels en Afrique centrale	158
4.7. Transfert de technologies.....	159
4.7.1. Taux d'abonnement aux lignes téléphoniques fixes	160
4.7.2. Taux d'abonnement aux lignes téléphoniques cellulaires....	160
4.7.3. Pourcentage de la population utilisant l'Internet	161

4.8. Conclusion et recommandations	162
Bibliographie	167

CHAPITRE 5

LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

5.1. Introduction	169
5.2. La situation énergétique en Afrique centrale	170
5.2.1. L'efficacité productive : état des lieux.....	171
5.2.2. Lien entre énergie et développement.....	181
5.3. Les politiques énergétiques nationales et sous-régionales.....	191
5.3.1. Les politiques sectorielles nationales	191
5.3.2. Les programmes énergétiques sous-régionaux.....	197
5.4. L'intégration sous-régionale et les pools énergétiques	205
5.4.1. L'organisation optimale d'une industrie de réseau électrique sous-régionale	205
5.4.2. La réglementation	209
5.5. Conclusions et recommandations	215
Bibliographie	219

ANNEXES

Annexe I : Présentation du cadre institutionnel et du marché énergétique des pays de l'Afrique centrale	221
Cameroun.....	221
Congo	223
Gabon	224
Guinée équatoriale	225
République centrafricaine.....	226
São Tomé e Príncipe	227
Tchad	227
Annexe II : Liste de tableaux	229

Annexe III : Quelques projets en cours au niveau du PEAC	231
Annexe statistique.....	235
Introduction	235
Source des données	235
Méthodologie de calcul des données agrégées	236
Définition des variables.....	236
Tableaux des données macroéconomiques	240
 Références bibliographiques	 263

LISTE DES GRAPHIQUES

2.1 : Croissance du PIB réel dans certains pays/régions du monde de 2007 à 2012 (en %)	22
2.2 : Taux d'inflation dans certains pays/régions du monde de 2007 à 2012 (en %)	29
2.3 : Taux de chômage dans certains pays de 2007 à 2012 (en %)	29
3.1 : Taux de croissance du PIB réel en Afrique centrale et dans les autres sous-régions du continent 2010 et 2011 (en %)	42
3.2 : Croissance économique dans la zone CEEAC de 2010 et 2011 (en %)	42
3.3 : Poids économique des pays de la CEEAC en 2011 (en % du PIB de la CEEAC)	43
3.4 : Taux d'inflation en Afrique centrale et dans les autres sous-régions du continent en 2010 et 2011 (en %)	45
3.5 : Inflation dans la zone CEEAC de 2010 et 2011 (en %)	47
3.6 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des sous-régions (base engagements)	48
3.7 : Évolution des recettes totales des pays de l'Afrique centrale de 2003 à 2011 (en % du PIB)	49
3.8 : Évolution des recettes non pétrolières des pays producteurs de pétrole en Afrique centrale de 2003 à 2011 (en % du PIB)	50
3.9 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des pays de la CEEAC (base engagements)	50

3.10 : Évolution du solde du commerce extérieur et de la balance des paiements entre 2010 et 2011 dans la sous-région.....	52
3.11 : Total combiné des exportations et importations et balance commerciale de la CEEAC envers les pays en développement d'Asie de 2000 à 2010 (en millions de USD)	54
3.12 : Exportations de l'Afrique centrale vers l'Asie en développement comparées à d'autres destinations de 2000 à 2010 (en millions de USD)	55
3.13 : Taux d'achèvement dans le primaire désagrégué par sexe en Afrique en 2010 (%).....	61
3.14 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) désagrégué par sexe en Afrique centrale en 2009 (%)	62
4.1 : APD nette des pays membres du CAD en millions de dollars (constants 2009)	135
4.2 : APD nette des pays membres du CAD rapportés au RNB.....	135
4.3 : Volume d'APD nette des pays membres du CAD aux pays d'Afrique centrale (en millions de dollars courants)	137
4.4 : Évolution du stock de la dette extérieure des pays de la CEEAC ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE	146
4.5 : Évolution du service de la dette en % des exportations de biens et services des pays de la CEEAC ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE	146
4.6 : Évolution des flux d'IDE nets entrant dans le monde, les pays développés et les pays en développement en millions de dollars.....	148
4.7 : Répartition des stocks d'IDE entrant dans la CEEAC par pays en 1990 et 2010.....	150
4.8 : Nombre d'utilisateurs d'internet pour 100 habitants en 2010...162	
5.1 : Réserves pétrolières en milliards de barils de l'Afrique.....	172

5.2 : Puissance totale installée dans la zone CEEAC (MW)	175
5.3 : Comparaison puissance installée et puissance garantie	177
5.4 : Comparaison entre l'augmentation de la puissance installée et le taux moyen de croissance économique 2000-2009	181
5.5 : Puissance moyenne par habitant (kW/hab)	184
5.6 : Consommation par habitant (kWh/hab)	186
5.7 : Comparaison production et consommation totale des pays de l'Afrique centrale en 2008 (GWh)	186
5.8 : Consommation totale d'électricité (GWh) en Chine (Hong Kong et Macao), en Inde et en Afrique	190

LISTE DES TABLEAUX

3.1 : Classement IDH des pays de l'Afrique centrale en 2011	56
3.2 : Degré de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique centrale	58
3.3 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 2	60
3.4 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2010-2011 et prévisions pour 2012	121
4.1 : Pays d'Afrique centrale principaux bénéficiaires de l'APD octroyée par certains pays de l'OCDE en 2009-2010.....	138
4.2 : Répartition par pays de l'APD bilatérale des pays membres du CAD accordée à la région CEEAC	139
4.3 : Résultats obtenus par les pays d'Afrique centrale dans le cadre de la seconde enquête sur l'efficacité de l'APD.....	141
4.4 : Progrès enregistrés par les pays d'Afrique centrale dans le cadre de l'Initiative PPTE.....	145
4.5 : Flux nets d'IDE entrant en millions de dollars (2005-2010)	150
4.6 : Part des exportations en % du PIB	154
4.7 : Proportion de la population éligible recevant un traitement antirétroviral dans les pays à faible et moyen revenus à la fin de 2010.....	159
5.1 : Comparaisons des potentiels hydroélectriques des sous-régions d'Afrique	174

5.2 : Pertes réseaux	178
5.3 : Taux d'accès à l'électricité en Afrique centrale, 2009.....	182
5.4 : Synthèse de la structure institutionnelle du secteur électrique dans la sous-région Afrique centrale	193
5.5 : Les prix dans le secteur des hydrocarbures.....	195
5.6 : Tableau comparatif des tarifs (cents US/kWh)	196

LISTE DES FIGURES

5.1 : Rôle de l'énergie dans l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement.....	189
5.2 : Structure organique du PEAC	198
5.3 et 5.4 : Prévision des États de l'Afrique centrale à l'horizon 2025.....	201
5.5 : Le modèle d'organisation d'une industrie de réseau électrique (éventuellement gazière) pour les pays de la CEMAC et de la CEEAC.....	208

LISTE DES ENCADRÉS

3.1 : Formation professionnelle appropriée aux besoins de la jeunesse et de l'économie informelle : exemple du Bénin	64
4.1 : L'APD au secteur de l'éducation	136
5.1. Délestages à Luanda	180
5.2 : Lien entre énergie et réalisation des OMD	183

La croissance de la CEEAC en 2010 et 2011 s'est établie à 4,4 % et 4,5 % respectivement, confirmant la reprise au niveau sous-régional après le ralentissement de 2009. Toutefois les performances économiques de 2011 sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté dans la sous-région. L'inflation pour l'ensemble de la sous-région s'est établie à 9,5 % en 2010 et 9,0 % en 2011, poursuivant la décrue amorcée depuis 2007. La gestion des finances publiques s'est traduite par une amélioration des soldes budgétaires et les déficits courants se sont réduits à la faveur du relèvement des prix des principaux produits d'exportation de la sous-région. Pour 2012, les perspectives de la sous-région sont favorables bien que des risques pèsent sur ces dernières tant elles sont tributaires des facteurs conjoncturels liés au contexte international.

En ce qui concerne la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, des avancées ont été observées, notamment dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Toutefois, les résultats dans le cadre de l'OMD 8 sur le partenariat mondial pour le développement n'ont pas totalement répondu aux attentes des pays de la sous-région.

« Les défis énergétiques en Afrique centrale » constituent le thème de l'édition 2012 des *Économies de l'Afrique centrale*. L'étude thématique, après avoir montré le rôle central joué par l'énergie dans le processus de développement économique et social, fait le diagnostic du secteur énergétique des pays de l'Afrique centrale en mettant l'accent sur le déficit énergétique au regard de l'énorme potentiel de la sous-région. L'étude fait ensuite une revue des politiques nationales existantes en matière énergétique, en vue d'en analyser les forces et les limites objectives. Elle propose enfin un ensemble de mesures réalistes et innovantes propices au développement du secteur énergétique en Afrique centrale, grâce notamment à un renforcement de la coopération sous-régionale.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique est basé à Yaoundé au Cameroun. De vocation pluridisciplinaire, un de ses principaux domaines de réflexion est l'analyse économique et l'appui à la formulation des politiques économiques. Sa mission essentielle est de soutenir le processus d'intégration en Afrique centrale dont il est le partenaire privilégié.